LE MONDE ÉCONOMIE

■ La précarité en France

■ Emploi : 8 pages d'annonces classées

Emplois temporaires (CDD, intérim, etc.) en % des emplois salariés

1988 1991 1998

Le Monde

CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 16749 – 7,50 F – 1,13 EURO | MERCREDI 2 DÉCEMBRE 1998 | FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI



Notre cadeau pour vos cadeaux

UN OURS mutant et des flacons-bijoux, des souliers-comètes et des araignées en verre fumé, des parures de fées et des bougies géantes, des savons à message et des bagues-planètes, etc. Bizarres, fonctionnels ou ludiques, près de 300 objets colorent les 76 pages de notre nouveau cahier « Styles », qui donne carte blanche au photographe Mario Testino. A contre-courant des habitudes, du banal et de l'ennui, ce guide « Noël 98 » est notre cadeau pour choisir les vôtres.

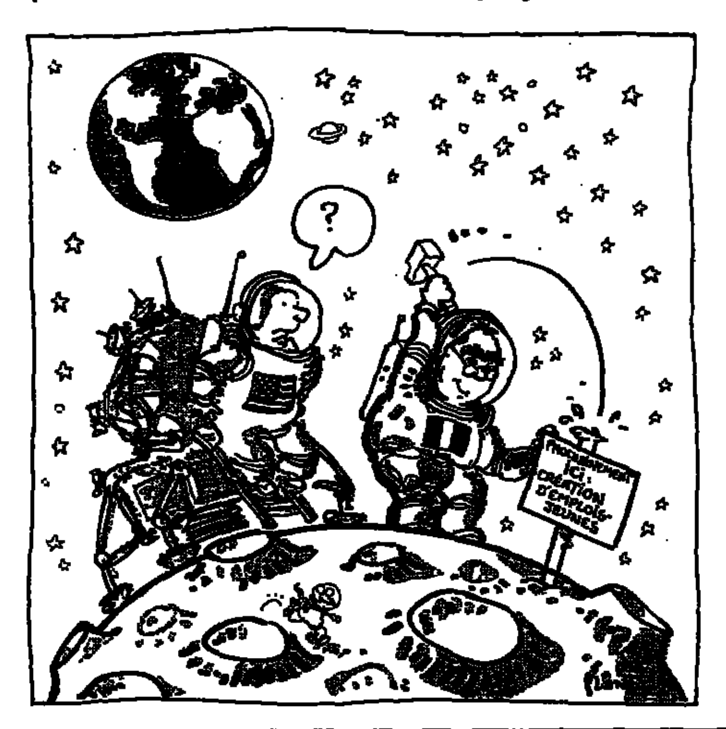
Lire notre cahier spécial

France et Etats-Unis : objectif Mars

● Un accord va être signé entre les agences spatiales américaine et française ● En 2005, une fusée Ariane-5 emportera vers Mars un « orbiteur » français ● L'engin assurera le retour des échantillons saisis par les robots américains ● Le projet a été révélé par Claude Allègre

L'ENTRÉE de la France dans l'aventure martienne, aux cotés des Etats-Unis, a été annoncée par le ministre de l'éducation nationale et de la recherche, Claude Allègre, lundi 30 novembre au Sénat, lors du débat sur les crédits de la recherche. La participation française, évaluée à 2,5 milliards de francs – contre 11 milliards pour les Etats-Unis – a été décidée en réponse à la demande des Américains qui, engagés dans un lourd programme d'exploration martienne robotisée, cherchent depuis longtemps une participation étrangère pour alléger leurs charges financières.

L'accord de principe définitif – *« memorandum of understanding »* – devrait être signé incessamment, selon l'entourage du ministre. Il prévoit le lancement d'un orbiteur français, chargé de ramener sur Terre des échantillons de sol, prélevés par des engins automatiques américains. L'orbiteur devrait être emmené vers Mars en 2005 par une fusée Ariane-5, qui emportera également un atterrisseur et un robot américains. Les agences spatiales française et américaine mettent la dernière main à ce projet, qui entre dans le cadre d'un programme américain sur dix ans d'exploration de la planète rouge.



Lors de sa dernière visite officielle à Paris, en octobre 1997, Daniel Goldin, le patron de la NASA, avait demandé au gouvernement français de fournir une Ariane-5. La requête avait déjà été faite plusieurs années auparavant, sans grande réaction de Paris. Cette fois, pourtant, elle est tombée à un moment très favorable. Le CNES se cherche un grand programme pour 2000-2005 et au-delà, et dispose d'un budget à cet effet. M. Allègre entend affirmer la présence française au sein de l'Europe spatiale. Géologue ayant participé à l'étude d'échantillons de sol lunaire ramenés par les astronautes américains dans les années 70, il est passionné par l'exploration planétaire.

Lire page 22

Les fusions se multiplient

■ Rhône-Poulenc et Hoechst créent Aventis, numéro deux mondial de la pharmacie

■ Total absorbe le pétrolier belge Petrofina

■ Le financier Albert Frère devient le premier actionnaire de Total

■ Exxon et Mobil doivent annoncer leur mariage

Lire pages 17 et 18

Ouragan Mitch : bilan contesté

Le décalage entre les chiffres officiels des victimes et les données recueillies sur place par les enquêteurs de RFI de France-Info (14 fois inférieurs) embarrasse les autorités du Honduras. p. 3

Les inégalités du sida

Un recul significatif de l'épidémie est constaté dans l'Union européenne et en Amérique du Nord, mais la progression reste continuelle dans les pays en voie de developpement. p. 9 et notre éditorial p. 16

Voyage en hypnose

Discrètement, elle est utilisée dans certains hôpitaux, par des psychologues, des dentistes, des généralistes : l'hypnose retrouve droit de cité en France. Véronique Maurus a découvert son univers et ses mystères. Une enquête en deux volets. p. 13

L'audit des 35 heures

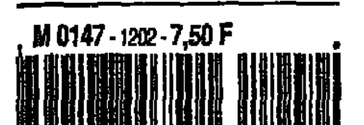
Démarche volontariste du gouvernement, la loi sur les 35 heures est majoritairement approuvée par les salariés qui en attendent surtout des créations d'emplois. Mais l'engagement personnel reste faible. Notre page mensuelle réalisée avec le Cecop. p. 15

Grève des journalistes

L'intersyndicale appelait, mardi, les journalistes à défendre leur abattement fiscal de 30 %. Diversement suivi selon les régions, le mouvement devait toucher l'audiovisuel public et perturber la parution des quotidiens. p. 19

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1202 - 7,50 F



Les sidérantes « mœurs judiciaires » d'un haut magistrat

CE NE SONT que quelques mots, glissés en conclusion d'un bref article de la revue de l'Association professionnelle des magistrats (APM, droite) sur le substitut du parquet de Toulon, Albert Lévy. Intitulé « Mœurs judiciaires ! », le billet d'Alain Terrail, ancien président de l'APM et avocat général à la Cour de cassation, est consacré à la mise en examen de M. Lévy pour *« violation du secret de l'instruction »*. Alain Terrail y explique que *« de l'affaire Lévy, il n'y a pas lieu de faire un scandale, ni de crier à la chasse aux sorcières... ni même au règlement de comptes »*. Cet article resterait relativement anodin, s'il ne chutait par ces mots : *« Tant va Lévy au four... qu'à la fin il se brûle ! »*

L'article a provoqué l'indignation du Syndicat de la magistrature (SM, gauche). *« C'est une attaque antisémite déclarée, frontale et totalement inacceptable*, souligne son président, Jean-Pierre Boucher. *Elle l'est d'autant plus qu'elle émane d'un journal de magistrats, sous la plume d'un avocat général à la Cour de cassation. L'extrême droite dans le magistrature est une réalité. En quelques lignes, l'APM a montré son vrai visage, celui de l'antisémitisme. »* Le Syndicat de la magistrature va demander au procureur de Paris d'engager des poursuites pour *« provocation à la discrimination raciale »*. Il devrait également demander au garde des sceaux, Elisabeth Guigou, d'engager des poursuites disciplinaires.

En septembre 1995, Albert Lévy avait déjà été la cible d'un article aux sous-entendus antisémites de l'hebdomadaire d'extrême droite *Présent*. La Licra avait alors engagé une procédure qui est toujours pendante devant la cour d'appel de Versailles. Me Alain Jakubowicz, l'avocat d'Albert Lévy, se réserve aujourd'hui le droit de porter plainte avec constitution de partie civile contre M. Terrail, mais il a *« la faiblesse d'espérer que la chancellerie prendra ses responsabilités dans cette affaire »*. Quant à Albert Lévy, il n'a que ce commentaire : *« Je suis empreint de dégoût d'appartenir à un corps contaminé pour partie par l'extrême droite. »*

Alain Terrail ne retire rien à ses propos, leur déniant au contraire tout caractère antisémite. *« C'est une formule qui m'est venue toute seule*, déclare-t-il. *Je n'ai pas pensé un seul instant qu'elle puisse choquer. J'ai cherché une expression qui associait le proverbe "Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse" avec l'idée d'être à la fois "au four et au moulin", qui me semblait caractériser l'attitude de M. Lévy. Y voir autre chose serait faire preuve d'un esprit biscornu. Je suis d'ailleurs insoupçonnable à ce propos, ayant moi-même de nombreux amis juifs. »*

L'actuel président de l'APM (9,45 % des voix aux élections professionnelles du mois de juin), Georges Fenech, semblait découvrir, lundi 30 novembre, la teneur du texte de M. Terrail. Il ne cache pas son embarras. *« Je reconnais qu'il peut y avoir une mauvaise interprétation*, souligne M. Fenech, qui est également le directeur de publication de la revue. *Mais en aucun cas il n'y a d'allusion à l'origine de M. Lévy. Nous regrettons toute autre interprétation que celle-ci... »* Il a toutefois jugé l'affaire suffisamment grave pour demander à Alain Terrail de se retirer. Lundi dans la soirée, l'ancien président de l'APM a présenté sa démission au bureau de l'association, qui l'a acceptée.

Cécile Prieur

Cohabitation acte II

SI ELLE respecte toujours les apparences de la courtoisie, la cohabitation entre dans une nouvelle phase qu'illustre le différend entre l'Elysée et le gouvernement sur la réforme de la justice, dont Jacques Chirac doit s'entretenir avec Lionel Jospin, mercredi 2 décembre. Candidat *« par définition »*, selon la formule de Philippe Séguin, à la future élection présidentielle, M. Chirac se prépare à assumer davantage ce rôle en s'exprimant sur des sujets de long terme, tels que le collège et la délinquance des mineurs. Les interventions du chef de l'Etat devraient ainsi prendre davantage de consistance politique. Jean-Louis Debré est l'un des principaux relais de cette sorte de « précampagne ».

Lire page 6

M. Chirac se protège en défendant M. Dumas

POURQUOI donc Jacques Chirac soutient-il Roland Dumas ? La question n'a rien d'iconoclaste, tant le débat sur la nécessité pour l'ancien ministre de démissionner de la présidence du Conseil constitutionnel, afin de protéger la réputation et le crédit de cette institution, met en évidence ce paradoxe : si l'on excepte le dernier carré mitterrandiste, ce n'est pas à gauche que M. Dumas compte ses défenseurs les plus zélés, mais dans le camp gaulliste et à l'Elysée même. En empruntant à François Mitterrand une métaphore restée dans les mémoires, le président du RPR, Philippe Séguin, a souligné, dimanche 29 novembre sur TF 1, cette convergence inattendue : souhaitant *« qu'on ne puisse pas lâcher quelqu'un aux chiens sans avoir un dossier étayé »*, M. Séguin, se référant explicitement à *« l'affaire Dumas »*, a appelé au respect de *« la prudence et* [à] *la retenue lorsque l'honneur d'un homme est en jeu et que sa culpabilité n'a pas été établie par les juridictions concernées »*. Par ces mots, le chef du parti gaulliste ne faisait, en fait, que rappeler une doctrine fixée par Jacques Chirac il y a plusieurs mois.

Le 6 mars, M. Dumas avait réservé au chef de l'Etat la primeur de sa convocation par les juges Joly et Vichnievsky, qui annonçait sa mise en examen. Il avait ensuite assuré, avec l'acquiescement immédiat de l'Elysée, que M. Chirac lui avait fait part, pour toute réaction, de son attachement à la *« présomption d'innocence »*, applicable au président du Conseil constitutionnel comme à *« tout citoyen »*. S'exprimant pour la première fois sur le sujet en public, le 14 juillet, le chef de l'Etat avait, certes, renvoyé M. Dumas à *« sa conscience »* quant au fond de l'affaire, mais en affirmant, en cette occasion solennelle, que le *« bon fonctionnement »* du Conseil constitutionnel ne lui paraissait *« pas en cause »* du fait de la seule mise en examen de son président. Depuis, le message a été martelé par les hérauts les plus en vue du chiraquisme, de Jean-Louis Debré à Bernard Pons, et jusqu'à Jean Tiberi.

Au moins implicites, ces différentes prises de position attestent l'approbation présidentielle du maintien de M. Dumas à la tête du Conseil constitutionnel.

Hervé Gattegno

Lire la suite page 16

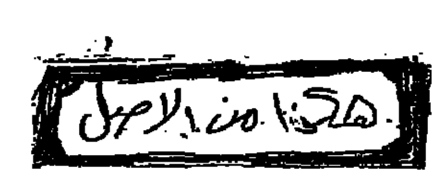
Faire la fête à Rennes



NORMAN COOK

C'EST le plus festif des DJ anglais, Fatboy Slim alias Norman Cook, qui sera à Rennes samedi 5 décembre, au programme de l'édition 1998 des Transmusicales, festival des militants du rock. Ce rendez-vous annuel des découvreurs de sons neufs fête son vingtième anniversaire sans nostalgie, le cap fixé sur l'avenir de la scène rock internationale.

Lire page 27



CRISE ASIATIQUE Hongkong connaît à son tour la plus grave récession de son histoire, alors que son économie s'est contractée de 7 % au *troisième trimestre*. Les autorités de l'ancienne colonie britannique avaient longtemps affirmé que leur ville parviendrait à éviter de se laisser entraîner dans la tourmente. Elles sont bien obligées d'admettre aujourd'hui la réalité de la crise. Déjà, certaines sociétés occidentales délocalisent leur siège. ● LES HONGKONGAIS, habitués notoires de la surconsommation, révisent désormais à la baisse leurs exigences alors que le chômage ne cesse d'augmenter et que les ménages ont de plus en plus de mal à faire face au remboursement de leurs crédits. ● SINGAPOUR, en revanche, a su tirer profit de cette crise pour devenir plus compétitif, en prônant une déréglementation progressive de son économie et en abandonnant le terrain des « valeurs asiatiques ».

Hongkong s'enfonce à son tour dans la récession

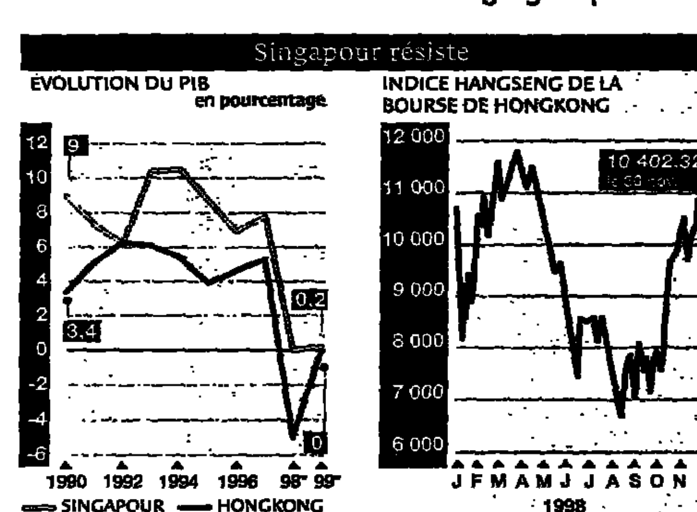
L'ancienne colonie britannique n'est plus une exception en Asie et connaît une chute spectaculaire de sa croissance. La consommation et les prix de l'immobilier s'effondrent. Les salaires sont réduits et le chômage grimpe. Les sociétés étrangères commencent à se retirer

HONGKONG
correspondance

Hongkong souffre d'un étrange dédoublement de la personnalité. D'un côté, malgré un fléchissement ces derniers jours, la Bourse est repartie comme si la crise financière n'était plus qu'un mauvais souvenir, *gagnant quelque 60 % depuis* trois mois. De l'autre, avec des taux d'intérêt réels de l'ordre de 8 %, tous les moteurs de l'activité ont calé, *malgré* les trois plans du gouvernement destinés à limiter la casse : l'activité s'est contractée de 7 % au troisième trimestre, après un recul de 5,2 % au deuxième, et de 2,7 % au premier. Sur l'ensemble de l'année, la croissance devrait *être négative de 5 %*.

Après les « charrettes » annoncées dans les sociétés financières, les hôtels, les restaurants, les *commerces et les filiales de sociétés* étrangères, le nombre de chômeurs officiels a été multiplié par près de trois depuis un an. Même si le taux officiel de 5 % – deux fois plus, selon les syndicats – reste modeste à l'aune des moyennes européennes, il constitue une rupture psychologique brutale pour une population habituée à cumuler plusieurs emplois et à diriger une petite *affaire familiale. Les Hongkongais* apprennent à vivre avec la menace du chômage ou, dans le meilleur des cas, avec une baisse de *leurs salaires*, de 10 % à 15 % selon les entreprises, dont certaines profitent clairement de la crise pour réduire leurs coûts.

Ceux qui, en 1997, se battaient pour s'offrir un appartement à 60 000 francs le mètre carré et *consacraient parfois jusqu*'à 75 % de leurs revenus à leur remboursement mensuel ne cessent pas pour autant de rembourser leur emprunt. Certains ont abandonné leurs arrhes sur les préventes immobilières, d'autres ont revendu leur bien à perte. Mais la plupart ont continué à honorer leurs dettes : les Chinois de Hongkong savent qu'au premier défaut de *paiement ils seront fichés ad vitam aeternam* dans la fameuse *credit reference agency*, la liste noire des mauvais payeurs.



Hongkong connaît simultanément une chute spectaculaire de son PIB et des performances boursières en hausse.

L'EFFET « PEG »

D'où un effet multiplicateur sur l'ensemble de l'économie, phénomène inconnu dans nos systèmes, où les indemnités de chômage permettent aux personnes licenciées de continuer à consommer. Quand la classe moyenne de Hongkong, pour qui le shopping est une seconde nature, se serre la ceinture, *c'est toute l'économie qui plonge*, car la consommation représente 60 % du PIB du territoire : les ventes au détail ont chuté de 22 %, les vitrines condamnées se multiplient dans les centres commerciaux, les ventes de voitures ont été divisées par deux.

Même les exportations, qui avaient plutôt bien tenu jusqu'à l'été, sont aujourd'hui touchées, affaiblies non seulement par le fiasco *de l'ouverture du nouvel aéroport* de Chek Lap Kok, qui a bloqué le fret aérien en juillet et août, et par les inondations en Chine, mais aussi par les prix pratiqués par le port de Hongkong, devenu outrageusement cher par rapport aux autres ports de la région : alors que l'Asie absorbe les trois quarts des exportations de Hongkong, celles-ci ont chuté de 7 % sur un an.

Après avoir d'abord nié la crise et *sa pérennité, puis en avoir attribué* la faute *« aux autres »*, Hongkong ne peut plus se prévaloir de rester une exception en Asie. *Malgré le maintien du « peg »* – la parité fixe de 7,80 dollars de Hongkong pour un dollar américain –, Hongkong est frappé au même moment d'une contraction de l'activité de même nature que la Malaisie et la Corée du Sud. Le « peg » a-t-il été ce *« garant de la stabilité économique du territoire »* ? La réponse est loin d'être évidente : comme les autres économies de la région, Hongkong a connu un retrait massif de capitaux du circuit bancaire, comme de la Bourse. A cette crise de liquidité s'est ajoutée une crise de solvabilité, dans les PME familiales d'abord, dans les émanations de groupes chinois ensuite.

Sans vouloir trancher la question, Jean-François Huchet, économiste au Centre d'études français sur la Chine contemporaine, relève que, *« contrairement à la mécanique automatique d'ajustement du prix des actifs, le "peg" n'a pas conduit à la baisse nécessaire du prix de l'immobilier à un niveau qui aurait rendu le territoire à nouveau compétitif »*. Malgré la baisse moyenne des prix de 50 % à l'achat et de 22 % à la location, par rapport au pic du marché, Hongkong reste la ville la plus chère au monde pour les *entreprises, notent différentes* enquêtes indépendantes. Pressé par les promoteurs tout-puissants, et inquiet du rôle moteur *joué* par la spéculation immobilière dans la mécanique de Hongkong, le gouvernement a tout fait pour éviter que *cet ajustement* se fasse. Tout se passe comme si personne ne voulait crever une bonne fois pour toutes l'abcès de la bulle financière. Aussi, le Credit Lyonnais Securities Asia (CLSA), qui depuis le début de la crise avait toujours soutenu que le « peg » tiendrait, vient-il de réviser son jugement : estimant que le pire est à venir, avec un chômage qui pourrait grimper à 12 % de la *population active d'ici à la fin 1999*, le CLSA estime que Hongkong sera contraint d'abandonner ce système de parité fixe en 2000 pour aider *l'économie à repartir*.

Après avoir affiché une assurance sans faille lors du transfert de souveraineté et longtemps refusé de reconnaître que cette crise était aussi la sienne, Hongkong cherche aujourd'hui sa voie : le secrétaire aux finances, Donald Tsang, qui a reconnu que l'activité était *« déprimante »*, a cette fois admis qu'il fallait réfléchir à *« la stratégie à adopter pour entrer dans le siècle prochain »*. Vaste programme, tant chacun se demande si Hongkong est encore capable de fonctionner hors de la spéculation.

Valérie Brunschwig

Un seul mot d'ordre : « Sauvons les patrons » !

HONGKONG
correspondance

REPORTAGE

Le poids des charges immobilières contraint les salariés à accepter les baisses de salaires

Depuis vingt-trois ans qu'il vit à Hongkong, des crises, il en a vu, David Coldwell. Mais jamais, durant sa longue carrière dans le *shipping, il ne s'était trouvé sans travail*. Impensable dans le premier port à containers au monde ! Il y a six mois, sa société, *Griffin Shipping*, un *transporteur sud-africain* qui exploite douze bateaux, décide de fermer son bureau de Hongkong. Ce bureau qu'*il a lui* même ouvert il y a dix ans est devenu trop cher : les navires partent pleins vers l'Europe, mais reviennent vides vers l'Asie.

« A cinquante-cinq ans, mes chances de retrouver une place dans ce secteur à Hongkong sont très faibles », dit-il. Alors, il donne un peu de son temps aux *Samaritan Befrienders*, le SOS local, et compatit mieux que quiconque aux appels de détresse de plus en plus nombreux de ceux qui ont perdu leur société ou leur emploi. *« J'ai vu des gens aujourd'hui au chômage dont le remboursement des prêts sur leur appartement ponctionne jusqu'à 75 % de leurs revenus »*, dit Anne Pasquier, directeur de l'agence de recrutement Adecco de Hongkong.

Le poids des charges immobilières est tel que beaucoup n'ont d'autre choix que d'accepter sans broncher les baisses de salaires imposées partout. Les appels à la solidarité existent, mais ils relèvent d'une conception singulière du partage. Tout se passe comme si Hongkong tentait de survivre à la crise avec un seul mot d'ordre : *« sauvons les patrons ! »* Une *conseillère municipale a même* proposé que le salaire minimum des employées de maison philippines soit réduit de 20 % (soit l'équivalent de 2 300 *francs par mois) pour aider* les ménages à faire face...

Les banques ayant coupé leurs lignes de crédit à destination des petites sociétés, les petits patrons sont nombreux à tomber. Ceux qui survivent travaillent avec l'Europe. Les sociétés étrangères se restructurent : *au mieux*, elles taillent dans leurs effectifs, rapatrient leurs expatriés, et réduisent le petit personnel local. Au pire, elles ferment leur bureau, pour gérer leurs activités en Asie depuis le siège. Les demandeurs d'emploi revoient à la baisse leurs exigences : *« ceux qui se sont fait licencier acceptent de nouveaux postes à des salaires en général inférieurs de 15 % à 25 % à celui qu'ils avaient, et parfois même divisés par deux »*, explique Anne Pasquier.

Les années fastes avaient été pour certains des années d'ascension sociale ultra-rapide. Aujourd'hui, beaucoup s'adaptent, sans toujours le vivre comme un retour en arrière : car la classe moyenne disposait en effet d'un niveau de vie très élevé et n'est pas tombée dans la misère aujourd'hui.

Ella X, Chinoise de 38 ans née à Hongkong, vient de se faire licencier d'une grande *law firm* américaine. En novembre 1997, elle avait acheté un appartement de 100 m² dans un quartier résidentiel de Hongkong pour 7 millions de dollars de Hongkong (5,6 millions de francs). Elle raconte : *« Mon mari et moi avons supprimé le départ en vacances annuel, le cinéma une à deux fois par semaine, les restaurants sauf pour les célébrations, les services d'une bonne deux jours sur trois, j'ai rendu mon téléphone portable, et je m'achète désormais rarement des vêtements, et toujours en solde. »*

« Notre seule raison de rester à Hongkong était d'avoir un travail mieux payé et de s'enrichir avec l'immobilier », continue Ella X. *« Aujourd'hui, je voudrais partir au Canada, où les conditions de vie sont infiniment meilleures. Mais je ne peux plus. Car nous avons déjà perdu 2 millions de dollars (de Hongkong) sur l'appartement acheté en décembre. Cet appartement, c'était comme notre assurance-retraite pour vivre mieux dans un pays moins cher... »*

V. Br.

Quand Singapour cherche à profiter de la crise

BANGKOK
de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Aux prises avec sa première récession depuis 1985, Singapour semble relever le défi en ouvrant son économie et son système financier. La promotion de « valeurs asiatiques » n'est plus à l'ordre du jour, la chute du dollar singapourien n'a pas été enrayée, le marché de l'immobilier se réajuste sans intervention des autorités et le gouvernement a recommandé une réduction de 15 % des salaires pour lutter contre le chômage et économiser, en 1999, 5 à 7 milliards de dollars.

La récession, vient d'annoncer le premier *ministre* singapourien, Goh Chok Tong, s'est amorcée avec une contraction de 1,5 % de l'économie au troisième trimestre 1998. Si la croissance pourrait encore être positive sur l'ensemble de l'année (de 0,5 % à 1,5 %, contre 7,8 % en 1997), l'économie devrait demeurer *« faible pendant les un ou deux ans à venir »*, a poursuivi le chef du gouvernement. Fin 1998, le taux de chômage est de 4,5 % et pourrait se situer, l'an prochain, selon le Congrès national des syndicats, dans une fourchette de 5 à 7 %.

L'avenir de Singapour demeure, avant tout, dépendant de la santé de l'Indonésie et de la Malaisie ; deux voisins qui, à des degrés divers, sont affectés par la crise ouverte en juillet 1997. L'économie indonésienne s'est *momentanément effondrée* (une récession de 15 % au moins en 1998), et Kuala Lumpur a fait le difficile pari du contrôle des changes et des mouvements de capitaux. Mais Singapour, dont le niveau de vie est l'un des plus élevés de la région, ne renonce pas pour autant à devenir un *« centre global »*. Depuis un an, Lee Kuan Yew, bâtisseur et patriarche de l'île-Etat, recommande une déréglementation progressive des marchés, alors que ceux de Singapour étaient étroitement gérés. Fin octobre, à Los Angeles, il a également pris acte de l'impossibilité du contrôle de l'information. *« Les gouvernements qui tentent de combattre les nouvelles technologies seront perdants »*, a-t-il dit.

L'île a, d'autre part, mis une sourdine à la promotion de *« valeurs asiatiques »* : quand l'environnement immédiat est rongé par l'instabilité, mieux vaut resserrer les liens avec les partenaires occidentaux. De gros efforts ont été entrepris pour faire de Singapour un centre culturel souriant et international. Même si la décision est sans lien direct, les autorités ont levé, le 27 novembre, les restrictions imposées à Chia Thye Poh, un ancien député, interné ou en résidence surveillée pendant trente-deux ans.

« TYPHON FINANCIER »

L'île-Etat demeure cependant sur ses gardes. La crise, a dit également Goh Chok Tong, est un *« typhon financier »* qui a provoqué une série de destructions *« beaucoup plus importantes qu'on aurait pu l'imaginer »*. Et il a estimé à *« 20 % »* les risques d'un *« deuxième typhon »*. Contrairement à Hongkong, Singapour semble toutefois saisir la crise comme une opportunité pour devenir encore plus compétitif. Outre celle des salaires, Goh a proposé la réduction d'autres coûts de production, tels les *« loyers, honoraires, impôts, taxes sur l'essence »*.

Singapour, avec réalisme, n'a pas songé à « isoler » son économie, contrairement à son voisin malaisien, qui s'estime victime d'un complot de spéculateurs étrangers. Il n'a pas été davantage question de soutenir la Bourse de Singapour, alors que Hongkong a dépensé 15 milliards de dollars en août pour éviter l'effondrement de la sienne. Il est vrai, toutefois, que Hongkong peut s'appuyer sur la Chine, alors que Singapour est situé dans une région plus vulnérable, qui a été la première affectée par la crise et qui est encore loin de voir une lueur au bout du tunnel.

Jean-Claude Pomonti

La dette privée, un casse-tête pour les Etats asiatiques

HONGKONG
correspondance

Qui va payer les pots cassés en Asie ? *« Le secteur privé doit être impliqué dans la gestion et la résolution de la crise »*, répètent à l'envi les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales du G 7. Ces milliards de dollars de dettes ayant été le fait de personnes physiques et morales privées, l'appel du G 7 relève du bon sens : emprunteurs gourmands comme prêteurs inconséquents doivent aujourd'hui payer la note de leurs écarts de conduite.

Hélas, la résolution de la crise s'avère plus complexe. La baisse des taux d'intérêt et le rebond des places boursières ne peuvent faire oublier que, depuis des mois, l'immobilisme prévaut. Personne ne veut payer l'addition. Refusant de brader leurs actifs pour honorer leurs engagements et faisant face à une contraction du crédit, les grandes familles thaïes et indonésiennes actionnaires de groupes locaux ont tout simplement cessé de rembourser intérêts et principal. *« Même celles qui en ont encore les moyens arrêtent de payer, dans l'espoir d'obtenir un jour de leurs banquiers une réduction de leurs créances »*, confie un banquier français à Bangkok. L'embellie des places boursières ne fait qu'encourager leur résistance passive.

Les banques prêteuses craignent avant tout d'avoir à passer par pertes et profits la majorité de leurs encours. Elles ont donc préféré, pour l'heure, reporter les créances impayées. *La négociation bilatérale*, dans un face-à-face entre créancier et débiteur, fonctionne mal. D'abord parce que les banques sont, en Thaïlande comme en Indonésie, privées de l'arme de la mise en faillite des mauvais payeurs. *« Nous ne pouvons pas saisir les biens servant de garanties aux prêts, sauf à entrer dans une procédure qui pourrait durer dix ans. Nous sommes donc condamnées au rééchelonnement »*, reconnaît un banquier français à Hongkong. En Indonésie, une nouvelle loi sur la faillite a bien été passée en août. Mais en pratique, les juges indonésiens n'ayant aucune expérience dans ce domaine, elle ne permet pas encore de faire avancer les négociations.

CRISE DE LIQUIDITÉS

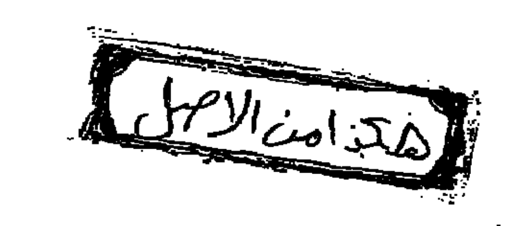
Laisser au privé le soin de gérer la sortie de la crise présente une autre *difficulté : le nombre d'acteurs rend* le principe d'une négociation au cas par cas inapplicable, sauf à renoncer à une résolution rapide de la crise. Selon les chiffres publiés lundi 30 novembre par sa banque centrale, la Thaïlande doit encore restructurer 569,5 milliards de bahts (15,8 milliards de dollars) de dettes privées, dont 82 milliards sont dus aux banques étrangères. *On estime à* seulement 4 % les dettes du secteur privé non bancaire qui ont été restructurées.

La lenteur du processus menace la région d'une crise de liquidités durable. Les gouvernements des pays débiteurs comme des pays créanciers sont donc condamnés à intervenir pour réamorcer la pompe de la liquidité bancaire. D'abord en coordonnant et centralisant la *restructuration* des dettes. Djakarta a ainsi défini, en juin, le schéma d'une restructuration de la dette privée sous la coordination d'un organisme public indonésien, l'Indra. Mais le mécanisme étant ouvert jusqu'en juin 1999, pratiquement aucune société indonésienne n'y a souscrit, espérant obtenir, de guerre lasse, des abandons de dettes.

Mieux, on ne saurait éviter la solution radicale : la prise en charge des *« mauvaises dettes » par l'Etat*. Une solution à laquelle le gouvernement japonais, après huit années de tergiversations qui ont coûté fort cher à l'économie, a dû se résoudre. Les petites sœurs d'Asie ont compris plus vite. En Corée, le rééchelonnement des créances interbancaires à la veille de Noël 1997 n'a été obtenu aussi rapidement que parce que le gouvernement s'est porté garant de ces dettes. *C'est lui qui a repris, via la* Korea Asset Management, les créances douteuses de la Séoul Bank et de la Korean First Bank *à la moitié* de leur valeur. A Bangkok, la réforme bancaire est passée par une nationalisation des banques. En Indonésie, l'Indonesian Bank Restructuring Agency a également nationalisé ou gelé quelque quatorze banques placées sous sa tutelle.

Partout, l'Etat est appelé à la rescousse pour des montants considérables. Qui va payer ? *Le contribuable* ? Pas sûr. Car, pour ne pas peser sur la reprise de l'activité, les Etats se sont résignés *soit* à vendre les actifs nationalisés (comme en Indonésie), soit à avoir recours à la dette publique. Ce qui, mécaniquement, fait porter le prix sur les générations futures...

V. Br.



La polémique sur le bilan de l'ouragan Mitch embarrasse les autorités du Honduras

Le gouverneur de Santa Barbara a été suspendu de ses fonctions

La polémique sur le bilan officiel des victimes de l'ouragan Mitch au Honduras embarrasse le gouvernement de Tegucigalpa. Dans un témoignage pour *Le Monde*, les envoyés spéciaux de RFI et de France-Info disent comment l'évaluation locale est en très net décalage par rapport aux chiffres publiés dans la capitale.

TEGUCIGALPA
correspondance

Le capitaine Recarte s'éponge le cou avec un petit drapeau américain. Officier de permanence au Coder-1 (Comité d'urgence régional) mis en place pour assurer la coordination des secours après le passage de l'ouragan Mitch, il transpire à grosses gouttes dans la moiteur de cet après-midi tropical à La Ceiba, préfecture du département de l'Atlantida.

Face à lui, un grand tableau, raturé de nombreuses fois, récapitule l'étendue des dégâts et des victimes pour le département, village par village. En bas du tableau, les totaux : 4 568 maisons détruites, 71 103 personnes évacuées, 74 745 *damnificados* (victimes des dégâts), 69 disparus et 46 morts. Ce sont ces deux derniers chiffres qui posent problème. Selon les bilans officiels de la Commission nationale d'urgence, 1 074 personnes sont mortes dans ce département de l'Atlantida et 271 sont portées disparues.

CONTRE-ENQUÊTE

Avec une assurance martiale, le capitaine Recarte balaie ces chiffres venus de la capitale : *« Vous avez devant vous les chiffres réels ; ce ne sont pas des racontars ni des rumeurs mais bien des chiffres prouvés. Nous avons maintenant visité tous les villages du département : ces données sont confirmées et définitives. »*

Chiffres détaillés en main, il devient alors possible de vérifier ces bilans auprès des municipalités. Les mairies ont recensé les victimes depuis un mois et en connaissent chaque nom. La mairie de La Ceiba *confirme* le chiffre de neuf morts pour la commune. Les pompiers disposent également de listes nominatives et leurs totaux correspondent.

Au bar de l'hôtel La Quinta, les officiers du détachement canadien ne se montrent pas surpris. Un verre de bière à la main, le major Balbiuk, porte-parole du détachement, confie : *« Dieu merci, nous n'avons pas trouvé ici ce que nous attendions. Avant de partir, à la maison, en voyant les premières images, je me suis dit :* "Holy Bible ! Combien de cadavres va-t-on découvrir ?" *Finalement, je suis ici depuis un mois et je n'ai pas vu un seul corps. J'ai interrogé nos agents de renseignement : ils ne peuvent pas affirmer qu'il ne reste pas un ou deux villages qui nous aient échappé, mais ils estiment que, sur l'ensemble de la vallée de l'Aguane où nous travaillons, il y a eu environ une douzaine de morts et aucun disparu. Et les antennes chirurgicales ont maintenant été démontées faute de clients. »*

Dans ce département, les militaires canadiens et honduriens, les pompiers et les municipalités confirment donc que si les dégâts matériels sont effectivement considérables, les morts ne se comptent ni en milliers, ni en centaines mais en dizaines.

Cette contre-enquête sur les chiffres officiels va donner les mêmes résultats dans les départements voisins. A Trujillo, préfecture du département de Colon, la professeur Tezla Ordonez dirige le Coder avec le colonel Cavallero. Sans hésitation et d'une voix ferme, elle annonce des chiffres que tout le monde connaît ici : 132 morts et 200 disparus. Les bilans donnés dans la capitale font pourtant état de 1 113 morts et 627 disparus.

A Santa Barbara (centre), le décalage entre les données officielles et les chiffres recueillis sur le terrain est encore plus grand. A Tegucigalpa, le Centre national d'urgence annonce 1 124 morts et 5 333 *disparus.*

Sur place, Mme la gouverneur (l'équivalent d'un préfet), Lucilla Barahona, s'exclame : *« Je ne sais pas d'où ils sortent ces chiffres. Ce que je sais, c'est que c'est moi qui suis chargée de faire les comptes pour le département. A l'heure actuelle, nous déplorons la mort de 47 personnes et la disparition de 20 autres. »*

Ces trois départements, Santa Barbara, Colon et Atlantida totalisent, à eux seuls, plus de la moitié des victimes selon les bilans officiels : 3 311 morts et 4 421 disparus. L'addition des données recueillies auprès des centres régionaux ramène le bilan à 225 morts et 289 disparus. Des chiffres *quatorze fois inférieurs.*

SANCTION

Lundi 30 novembre, la publication de l'enquête de RFI et France-Info sur les données locales dans les trois départements du Nord a eu des répercussions immédiates à Tegucigalpa. Le ministre de la *governacion* (de l'intérieur et de la justice) a suspendu le gouverneur de Santa Barbara, accusée d'avoir *« de bonne foi exagéré les chiffres des victimes »*. Et le bilan pour ce département a aussitôt été divisé par quatre. Le nouveau bilan officiel ne fait donc plus état que de 5 758 morts au Honduras.

Lucilla Barahona a appris par la radio la sanction qui la frappe et elle ne décolère pas : *« On ne me fera pas porter la faute. Tout le monde me soutient ici et je sais bien que ce n'est pas moi qui ai gonflé les chiffres. Je ne me laisserai pas faire, j'ai pris un avocat et je démontrerai que les trucages ne viennent pas d'ici. »*

Les autorités du Honduras ont de plus réagi avec véhémence aux révélations des deux radios françaises. Le président Carlos Roberto Flores a tenu, lundi 30 novembre, une réunion exceptionnelle consacrée à la question du bilan, à l'issue de laquelle un démenti a été publié.

Le ministre de l'intérieur, Delmer Urbizo Panting, s'est emporté devant les journalistes : *« Croyez-vous que nous cherchons à vendre nos morts pour avoir plus d'aide internationale ? Personne ne conteste les chiffres de l'Holocauste parce que c'est un crime contre l'humanité. De la même façon, on n'a pas le droit de contester nos bilans parce que c'est une catastrophe. »*

Gilles Perez (RFI) et Nicolas Poincaré (France-Info)

TROIS QUESTIONS À...

CHRISTIAN CAPTIER

1 Vous êtes le directeur des opérations d'Action contre la faim, et vous rentrez d'une mission d'évaluation des besoins sanitaires au Honduras. Que pensez-vous de la polémique sur les chiffres réels des victimes de l'ouragan Mitch ?

Nous avons travaillé dans les provinces de Churuteca et El Paraiso, une autre région que celle étudiée par les journalistes de RFI. Concernant les morts, les disparus, les blessés et les sans-abri, nos données confirment en gros les grilles d'analyse des municipalités locales. Les autorités annoncent environ cinq cents morts dans cette zone et c'est le chiffre auquel nous parvenons. Sur la base de ce que nous avons pu vérifier dans notre zone, il n'y a pas de raison de remettre en cause les données globales officielles.

2 Quels sont les premiers besoins des victimes ?

Le long du rio Churuteca, villages et champs sont complètement dévastés. Le premier besoin – confirmé par les autorités, là encore – est l'approvisionnement en eau potable. Beaucoup de captages de sources sont détruits et les puits sont obstrués par la boue et les détritus.

3 A l'évidence, la polémique sur le nombre des victimes vous agace... Pourquoi ?

Je crains l'amalgame entre des cas locaux, où les données ont peut-être pu être gonflées, et les chiffres réels globaux de la tragédie. L'essentiel de l'attention se focalise brusquement sur les chiffres au lieu de tenir d'abord compte de l'état sanitaire des victimes. Aujourd'hui, au Honduras, il y a un risque de famine potentiel dans certaines zones. Les champs sont dévastés. Les prochaines récoltes se feront en juillet. Il faut donc planter dès avril, autant dire demain. On a besoin d'urgence de semences et d'outils agricoles. L'essentiel est là, et pas de connaître le nombre des victimes à l'unité près.

Propos recueillis par Sylvain Cypel

M. De la Rua remporte les élections primaires au sein de l'Alliance d'opposition argentine

A un an du scrutin présidentiel, le maire radical de Buenos Aires, en tête dans les sondages, apparaît comme le probable successeur de Carlos Menem à la tête du pays

BUENOS AIRES
de notre correspondante

Le candidat radical, Fernando de la Rua (soixante et un ans), a gagné les élections primaires – en vue de la présidentielle de 1999 – organisées, dimanche 29 novembre, au sein de l'Alliance d'opposition regroupant l'Union civique radicale (UCR) et le Front pour un pays solidaire (Frepaso, centre gauche). M. De la Rua pourrait succéder au président Carlos Menem si l'on en croit les sondages qui lui donnent, à un an du scrutin présidentiel, un net avantage sur le mouvement justicialiste (péroniste) au pouvoir depuis dix ans. Soutenu par la puissante structure du plus vieux parti du pays – l'UCR de l'ancien président Raul Alfonsin (1983-1989) – M. De la Rua l'a emporté avec plus de 63 % des voix sur sa rivale du Frepaso, Graciela Fernandez Mejide (soixante-sept ans). Il arrive en tête dans tous les districts du pays sauf à Buenos Aires, bien que M. De la Rua soit le chef du gouvernement autonome de la capitale.

La différence entre les deux candidats porte plus sur une question de personnalité que sur un programme politique. En matière économique, l'Alliance s'est engagée à poursuivre la politique libérale de M. Menem pour maintenir la stabilité et contrôler l'inflation. Critiquant toutefois les coûts sociaux du *« miracle »* argentin, elle entend baisser le taux de chômage à 6 % et favoriser les exportations pour corriger une balance commerciale déficitaire.

L'animosité publique entre les deux candidats avait fait craindre une rupture au sein de l'Alliance. Mme Fernandez Mejide avait indiqué que, si M. De la Rua gagnait les primaires, elle ne serait pas candidate à la vice-présidence. Celle qui remporta, lors des législatives de novembre, une victoire historique dans la province de Buenos Aires – fief traditionnel des péronistes – sera la candidate au poste de gouverneur de la principale province du pays.

A défaut de charisme, M. De la Rua offre l'image d'un dirigeant modéré capable d'effectuer des changements « en douceur ». Il évoque *« un nouveau chemin »*, qui se veut inspiré de *« la troisième voie »* du premier ministre britannique Tony Blair. Contrairement à Mme Fernandez Meijide, qui s'est lancée tardivement dans la politique – en 1977, à la suite de la disparition pendant la dictature militaire, d'un de ses fils –, il a le profil d'un politicien de *« race »*. Celui aussi d'un *« gagnant »*, puisque M. De la Rua n'a jamais perdu une élection depuis 1973.

Alors que le principal étendard de l'opposition est la lutte contre la corruption, qui éclabousse régulièrement le président Menem – avec de nombreux scandales impliquant de hauts fonctionnaires du gouvernement – M. De la Rua a une réputation *« d'honnête homme »*. Cette image a pourtant été quelque peu ternie, pendant les derniers mois de la campagne, par des scandales qualifiés de *« mineurs »* dans son entourage. En août dernier, un proche fonctionnaire du maire de Buenos Aires a dû démissionner après avoir été accusé de toucher des pots-de-vin.

Le scandale qui a le plus ébranlé le *« bunker »* de l'UCR a été celui d'enregistrements indiquant que deux fils de M. De la Rua auraient fait pression sur le recteur de l'université de droit de Buenos Aires pour obtenir leur diplôme d'avocats. M. De la Rua, qui a une relation amicale avec le chef de l'Etat, a promis d'enquêter sur la corruption de l'administration Menem s'il arrivait au pouvoir.

Christine Legrand

Un magistrat argentin refuse d'entraver les démarches du juge Garzon

Un juge fédéral argentin a rejeté une requête d'ex-militaires visant à contrecarrer les démarches du juge espagnol Baltasar Garzon, qui tente d'obtenir leur emprisonnement pour atteintes aux droits de l'homme pendant la dictature militaire, a annoncé samedi l'agence de presse privée *NA*. La plupart des requérants, dont la majorité font partie des 152 militaires argentins dont Baltasar Garzon souhaite obtenir l'arrestation et le jugement, avaient accusé le juge espagnol de porter atteinte à *« la dignité de la nation »* argentine et à leur liberté. *Le juge Garzon, qui a obtenu l'arrestation du général chilien Augusto* Pinochet à Londres et demande son extradition vers l'Espagne, souhaite obtenir, entre autres, l'arrestation de l'ex-dictateur Leopoldo Galtieri et des ex-généraux argentins Carlos Guillermo Suarez Mason et Antonio Bussi. – *(AFP.)*

Mickey et Dingo participent à la vie politique sud-africaine

JOHANNESBURG
de notre correspondant

« Mickey » contre *« Dingo »*. A l'approche des élections de 1999, le débat politique en Afrique du Sud tourne au pugilat verbal, à coups de noms empruntés à l'univers de Walt Disney. Ancien boxeur amateur, le président Nelson Mandela a frappé le premier en qualifiant les partis d'opposition blancs de *« partis de Mickeys qui s'opposent à la transformation de la société »*. Tony Leon, l'un des chefs de l'opposition blanche, a répliqué sur le même mode. Il a estimé que M. Mandela était le chef d'un *« gouvernement de Dingos incapable de tenir la moindre de ses promesses »*.

Ces échanges d'amabilités ont quelque peu terni le lancement officiel du processus électoral et la première vague d'inscription des électeurs, qui s'est achevée dimanche 29 novembre dans cinq des neuf provinces. Ils n'ont fait qu'accentuer le climat de polémique et de confusion déjà suscité par la préparation chaotique du scrutin. Le manque d'organisation et d'information a d'ailleurs transformé les premières heures d'inscription en une pagaille indescriptible. Mal renseignés, beaucoup d'électeurs ont eu le plus grand mal à trouver le bureau où s'inscrire.

Le président Mandela lui-même a été victime des ratés du processus. Bien décidé à donner l'exemple malgré son départ à la retraite après le scrutin, le chef de l'Etat s'était présenté à son bureau d'inscription aux premières heures du matin. Mais c'était pour mieux s'apercevoir que lui aussi avait été mal renseigné et qu'il s'était rendu au mauvais endroit. Quelque peu embarrassés, les représentants de la commission électorale ont quand même laissé le président s'inscrire. Ces problèmes se sont en partie atténués au fil des trois jours d'inscription, comme l'ont souligné les autorités qui ont cherché à les minimiser et à les expliquer par le manque d'expérience.

Les premières élections multiraciales de 1994, il est vrai, avaient été largement financées et organisées par l'aide étrangère. De plus, le vote s'était déroulé sur simple présentation d'une pièce d'identité, sans inscription préalable sur les listes électorales. Mais le nouveau pouvoir a eu plus de quatre ans pour organiser le prochain scrutin et l'impréparation d'aujourd'hui ne fait que renforcer les *a priori* de la population blanche à son égard. Il accentue, chez elle, l'idée d'une « africanisation » du pays et l'impression d'un pouvoir noir incapable de le gérer. Teinté de racisme, ce sentiment a largement été exploité par les partis d'opposition blancs.

Les électeurs, eux, ne se sont pas encore exprimés et de nouvelles campagnes d'inscription semblent nécessaires pour leur permettre de le faire en 1999. Sur les 12 millions de personnes appelées à s'inscrire ces derniers jours, moins d'un tiers ont été effectivement enregistrées sur les listes électorales.

Frédéric Chambon

Puccini, Mozart, Humperdinck.

Premier procès en Europe d'un caïd de la mafia russe

Sergueï Mikhaïlov, soupçonné d'être l'un des plus importants chefs de gang de Moscou, encourt une peine de plus de sept ans de prison

GENÈVE
de notre envoyé spécial

Des mesures exceptionnelles ont été déployées autour et dans le palais de justice de Genève pour l'ouverture, lundi 30 novembre, du procès de Sergueï Mikhaïlov, soupçonné d'être l'un des principaux parrains de la mafia russe. Caméras et policiers surveillent de près les accès au tribunal, il faut montrer patte blanche pour passer dans la rue, les journalistes ont été dûment accrédités et des détecteurs de métal ont été installés à l'entrée de la salle d'audience. La gendarmerie a confirmé que ces précautions allaient jusqu'aux frontières, et qu'elles resteraient en place pendant les quinze jours que devait durer le procès. Au point que l'un des avocats de la défense a commenté, narquois : « *Cette mise en scène me fait penser à un film de Rambo !* »

Le prévenu, Sergueï Mikhaïlov, arrêté le 17 octobre 1996 et détenu, depuis, en préventive à la prison genevoise de Champ-Dollon, est arrivé au tribunal en Mercedes blindée, menottes aux poignets et revêtu d'un gilet pare-balles. Soupçonné d'être l'un des plus importants chefs de gang de Moscou, il proteste de son innocence.

DEUX ANS D'INSTRUCTION

Agé de quarante ans, il se présente comme un simple homme d'affaires, installé depuis 1995 dans une villa achetée 1,3 million de francs suisses (5,2 millions de francs) dans un petit village de la campagne vaudoise, avec sa femme et ses deux filles. En bon père de famille, il les a inscrites dans un collège chic des alentours, et s'occupait de ses affaires sans grand tapage. Mais des rumeurs de plus en plus insistantes, l'associant à des activités plus que douteuses allant du racket au proxénétisme, en passant par le blanchiment d'argent ont mis la justice helvétique sur sa piste. Il doit aujourd'hui répondre d'appartenance à une organisation criminelle, de falsification de documents et de violation des restrictions à l'acquisition de biens immobiliers par des étrangers en Suisse. Il risque une peine maximum de sept ans et demi de prison. Ses avocats ont annoncé qu'ils plaideraient l'acquittement.

Selon l'acte d'accusation, Sergueï Mikhaïlov serait le caïd de la Solntsevskaïa, l'un des principaux gangs moscovites. Depuis plus d'une semaine, la presse helvétique n'a pas lésiné sur l'espace consacré à ce procès. Dès l'ouverture des débats, la défense a d'ailleurs demandé son renvoi. L'un des quatre avocats du prévenu a estimé « *compromise, la garantie d'un procès équitable* » et « *piétinée, la présomption d'innocence* » en raison du battage médiatique. La présidente de la Cour correctionnelle a rejeté la requête. Dans l'après-midi, un autre avocat devait plaider, sans plus de succès, l'irrecevabilité des poursuites au regard de la Convention européenne des droits de l'homme.

Il aura fallu plus de deux ans à la justice genevoise pour instruire le dossier et boucler l'acte d'accusation d'un procès qui apparait comme celui de l'infiltration de la mafia russe en Suisse. Les enquêteurs ont demandé de l'aide à leurs collègues américains du FBI, d'autres polices occidentales et des services israéliens. Les autorités russes se seraient montrées peu coopératives. Le prévenu compterait de solides amitiés parmi les dirigeants de son pays.

Des pressions auraient été exercées sur des témoins potentiels, et un homme-clé a été assassiné d'une balle dans la tête aux Pays-Bas où il s'était réfugié. Faute de preuves suffisantes sur l'origine de 2,2 millions de dollars bloqués sur les comptes de l'accusé, le procureur a renoncé à le poursuivre pour blanchiment d'argent. Un jury populaire de six personnes a été constitué pour ce procès qui se veut exemplaire, le premier, en Europe, d'un caïd de la pègre russe. Une centaine de témoins sont cités dont un ancien cadre de la lutte antimafia en Russie, le major Nicolaï Opourov, qui a demandé l'asile politique à la Suisse après sa première déposition en janvier 1997.

Jean-Claude Buhrer

Français et Allemands sont d'accord pour aborder l'Europe sociale avec les Anglais

Paris et Bonn veulent préparer ensemble les échéances de 1999

A dix jours du Conseil européen de Vienne, qui mettra fin à la présidence autrichienne de l'Union européenne, Français et Allemands sont d'accord pour mener une « réflexion à trois » avec les Britanniques, notamment à propos de l'Europe sociale et de la restructuration de l'industrie aéronautique. Pas moins de quatorze ministres et secrétaires d'Etat français ont participé à Potsdam au 72e sommet franco-allemand.

POTSDAM
de nos envoyés spéciaux

A deux pas de la tombe de Frédéric II de Prusse – l'ami de Voltaire –, les gouvernements français et allemand se sont réunis en formation de bataille, lundi 30 novembre, à Potsdam, près de Berlin, pour tenir, avec le président Jacques Chirac, leur premier sommet biannuel depuis l'élection du chancelier social-démocrate, Gerhard Schröder. L'ensemble du cabinet allemand et, du côté français, pas moins de quatorze ministres et secrétaires d'Etat, en l'absence notable de Martine Aubry, participaient à cette rencontre exceptionnelle destinée à marquer la volonté des deux pays de préparer ensemble les importantes échéances européennes de 1999.

Pour Paris et Bonn, il s'agissait plus, à dix jours du Conseil européen de Vienne, d'émettre un signal à l'attention de leurs partenaires de l'Union que de faire des annonces concrètes. C'est ce que devait refléter la déclaration commune qui devait être publiée à l'issue des entretiens, mardi 1er décembre. Depuis l'arrivée de Gerhard Schröder au pouvoir, des contacts intenses ont eu lieu entre les deux gouvernements pour rattraper le temps perdu pendant la longue campagne électorale allemande.

Le premier entretien, indiquait-on dans l'entourage du président Chirac, a porté sur la mise en oeuvre de l'Europe sociale, la réforme du système financier international et l'Europe de la défense. Encouragés dans ce domaine par le récent changement d'attitude de Londres, les Français estiment qu'« *il y a une opportunité à saisir* » pour mener une réflexion à trois. Paris y est d'autant plus favorable que la France s'inquiète des projets de coopération entre les industries britanniques et allemandes d'aéronautique et de défense. Ce n'est un secret pour personne que le projet de fusion de British Aerospace et Dasa, la filiale aéronautique de Daimler-Chrysler, est déjà arrêté. Bonn s'efforce d'être rassurant, estimant qu'une telle fusion ne saurait être qu'une « *étape intermédiaire* » vers la constitution d'un pôle industriel européen avec les Français.

Mais l'ambiance à Potsdam était aux retrouvailles, et non à soulever des problèmes. Le dîner d'Etat offert à la délégation française avait été dressé dans le grand hall des studios cinématographiques de Babelsberg, repris après la chute du mur par des intérêts français. C'est là que Marlène Dietrich avait tourné *L'Ange bleu*. Gerhard Schröder a tenu à y célébrer l'anniversaire du président Chirac en lui offrant des porcelaines anciennes du Japon pour ses soixante-six ans.

Henri de Bresson et Arnaud Leparmentier

Bodo Hombach, ministre à la chancellerie allemande

« L'Etat-providence doit être finançable »

« Quelles réformes voulez-vous entreprendre pour les électeurs du "nouveau centre" conquis par Gerhard Schröder ?

– Il y a un consensus pour estimer que le succès économique est la base de la rénovation sociale et écologique que nous souhaitons pour la société allemande. Notre objectif central est d'assurer la compétitivité de notre économie et de renforcer les conditions structurelles de ce succès économique. Cela afin de combattre le chômage et ses conséquences directes et indirectes, comme la baisse des recettes fiscales, le niveau élevé des tranferts sociaux ou l'affaiblissement du pouvoir d'achat. Le pacte pour l'emploi, qui réunira partenaires sociaux et gouvernement, le 7 décembre, et nous accompagnera pendant toute la législature, a pour mission principale de réduire rapidement le chômage.

– Helmut Kohl n'est pas parvenu à réformer l'Allemagne. Comment espérez-vous y parvenir ?

– Un des éléments constitutifs de la démocratie allemande consistait à réunir les différents acteurs de la société – syndicats, patronat, gouvernement – pour trouver un équilibre social par le consensus, et pas dans la rue. Dans le jargon international, cela s'appelle « *capitalisme rhénan* ». Au cours de sa dernière législature, le gouvernement Kohl a cru que l'on n'avait plus besoin de consensus et que le temps de la marche forcée était venu. Il a rejeté brutalement la main tendue des syndicats. C'était une erreur de fond. Car si aucune force en Allemagne n'a le pouvoir d'imposer seule quelque chose aux autres, chacune a un pouvoir de blocage.

– Les Britanniques ont modernisé en force leur pays, tandis que l'Allemagne, qui recherche le consensus, n'y est pas parvenue.

– On a beaucoup parlé de consensus en Allemagne, mais il n'était pas pratiqué, ni organisé politiquement. Aux Pays-Bas, le consensus a été la condition du succès. Consensus ne signifie pas prendre le chemin de la médiocrité, mais trouver un équilibre, pour que chacun obtienne sa part du succès économique. C'est un principe pour motiver les gens, car l'effort doit être récompensé. Cela ne veut pas dire que nous ayons peur des réformes structurelles, au contraire.

– Quelles mesures doivent être prises ?

– Ce que les Néerlandais ont fait, nous en discutons depuis quinze ans. C'est le problème allemand : nous parlons toujours, alors qu'eux ont agi. La société n'est pas bloquée parce que nous ne savons pas ce que nous devons faire, mais parce que nous n'arrivons pas à mettre en place les réformes, faute de convaincre. Plus qu'une machine à idées, le pacte pour l'emploi doit être une machine à éclairer les idées pour atteindre le consensus qui permette enfin de les mettre en place.

– Au lieu de réformer, vous commencez par annuler les mesures prises par Helmut Kohl, sur les retraites, les licenciements, les congés maladie...

– Les annulations de réformes, Gerhard Schröder l'avait clairement indiqué avant les élections, ne sont pas des réformes, mais elles créent le climat de confiance pour que de réelles réformes de fond soient de nouveau acceptées. Au cours des seize dernières années, ce mot a été galvaudé : réforme a toujours voulu dire réduction des prestations. Le précédent gouvernement avait perdu la réputation d'agir de manière équitable, et la société s'en est trouvée bloquée.

– L'Etat social doit-il protéger tout le monde, ou seulement ceux-qui en ont besoin ?

– L'État-providence doit couvrir les risques de la vie, c'est au cœur de nos sociétés industrielles, mais il doit aussi être finançable. Les systèmes de protection sociale ont été créés après-guerre pour des phases transitoires, en période de chômage ou de convalescence. Ils n'étaient pas conçus comme un mode de vie.

> « Les prélèvements de l'Etat dans le portefeuille des salariés sont démotivants »

» Aujourd'hui, nous devons procéder à des réajustements, car le passage d'une personne bénéficiant de la protection sociale au marché du travail est devenu parfois difficile, à cause du système lui-même. Celui qui vit de l'aide sociale calcule s'il est rentable pour lui de travailler. Je ne dis pas qu'il faut ajuster le système par le bas, en abaissant le niveau de l'aide sociale. Il faut donner des incitations au travail, en permettant par exemple aux gens de conserver une part de l'aide sociale. Le filet social ne doit pas être un filet dans lequel on s'enfonce, mais un tremplin, qui permet de rebondir dans le marché du travail. L'Etat doit encourager l'initiative personnelle. On ne doit pas vivre mieux en étant passif qu'en travaillant. L'aide sociale ne doit pas devenir un mode de vie. Cela ne correspond pas à la dignité de l'homme.

– Comment allez-vous résoudre les divergences entre les partisans d'une politique de l'offre et ceux de la demande, comme le ministre des finances, Oskar Lafontaine ?

– Avec Oskar Lafontaine, nous rions de ces débats académiques, dont nous sommes convaincus qu'ils ne sont pas de ce monde. Dans la pratique, offre et demande sont très dures à séparer. Nous pensons que le pouvoir d'achat doit absolument augmenter. Pas seulement pour renforcer la demande, mais parce que les prélèvements de l'Etat dans le portefeuille des salariés sont démotivants, donc négatifs, selon la théorie de l'offre. Quelqu'un qui gagne 100 marks supplémentaires se retrouve avec seulement 34 marks dans la poche. Un artisan doit travailler cinq heures pour pouvoir se payer une heure de son propre travail !

– Quel avenir voyez-vous à la social-démocratie ?

– En Allemagne, nous savons ce que nous devons faire concrètement. Nous ferons les réformes nécessaires, en examinant les problèmes avec pragmatisme. Depuis des années, nous rejetons dans notre programme les petits emplois non soumis à cotisations sociales. Mais il existe des entreprises qui ont besoin de tels emplois et des travailleurs qui en veulent. Gerhard Schröder a pris en compte ce souhait des entreprises et des salariés dans son projet de réforme, en opposition avec le programme du parti, mais en accord avec son président, Oskar Lafontaine. Ce qui nous intéresse, c'est la résolution des problèmes, pas les vieux papiers.

» Mais nous avons besoin d'une idée pour agir, d'un script pour l'avenir. Le parti ne se contentera pas seulement d'accompagner le travail pragmatique du gouvernement. Il doit faire des propositions pour l'avenir. L'enjeu du XXIe siècle sera de synthétiser intelligemment les solutions de gauche – c'est-à-dire collectives – et libérales, comme la liberté individuelle. Même le dernier individualiste a remarqué qu'il ne pouvait pas vivre correctement si les comportements sociaux n'étaient pas bien organisés. »

Propos recueillis par Arnaud Leparmentier

Vive polémique en Allemagne sur la médiatisation et la mémoire de la Shoah

L'ALLEMAGNE doit-elle modifier son regard sur la Shoah ? En posant cette question au début du mois d'octobre, l'écrivain Martin Walser a déclenché une très vive polémique outre-Rhin. Recevant le prestigieux Prix de la Paix des libraires allemands à Francfort, Martin Walser avait dénoncé publiquement « *la routine de la culpabilisation* » et l'« *instrumentalisation* » d'Auschwitz dans le débat public allemand (*Le Monde* daté dimanche 8-lundi 9 novembre). Il soulignait que la « *représentation permanente de la honte* » dans les médias de son pays l'amenait régulièrement à « *détourner le regard* » quand des images de camps nazis passaient à la télévision.

Ces propos ont provoqué un déluge de réactions contradictoires. Certains, comme l'ancien bourgmestre de Hambourg, Klaus von Dohnanyi, félicitent l'auteur du *Cygne noir* d'avoir ouvert un débat nécessaire sur le renouvellement de la mémoire : « *On doit laisser à chacun la possibilité de dire quelle part des crimes il est capable de voir et de supporter* », écrivait-il dans la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* du 14 novembre. Sans vouloir relativiser ni méconnaître l'ampleur des crimes nazis, Klaus von Dohnanyi dénonçait la « *manipulation* » de la mémoire allemande par tous ceux qui souhaitent en tirer avantage aux dépens de l'Allemagne : il citait les écoliers allemands traités de « *nazis* » aux Pays-Bas, l'amalgame « Helmut Kohl-Hitler » régulièrement commis dans certains organes de la presse internationale ou encore l'assimilation de la RFA et du IIIe Reich par les dirigeants de Serbie.

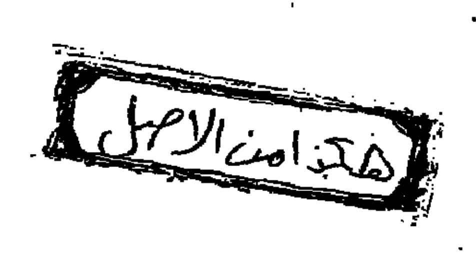
Ailleurs, les propos de Martin Walser ont été très mal perçus. Le président de la communauté juive allemande, Ignatz Bubis, reproche à Martin Walser d'être un « *incendiaire* », de prononcer un discours évoquant l'« *antisémitisme* » et de « *livrer des munitions à l'extrême droite* ». Dans un entretien, paru lundi 30 novembre dans le *Spiegel*, Ignatz Bubis reproche à Martin Walser et à Klaus von Dohnanyi de vouloir « *refouler et oublier* » le passé.

APPEL AU CALME

Ignatz Bubis ne critique pas seulement Martin Walser et Klaus von Dohnanyi (tous deux âgés d'une soixantaine d'années). Il dénonce le « *style national* » de la génération des soixante-huitards allemands – ceux qui sont aujourd'hui âgés de cinquante ans et qui viennent de prendre le pouvoir avec la nouvelle équipe rouge-verte dirigée par Gerhard Schröder. Le nouveau chancelier social-démocrate ne cesse de présenter son pays comme un « *pays adulte* » « *confiant en lui* » et « *décontracté* ». Il affirme qu'« *on doit se rappeler l'histoire, mais elle ne doit pas peser sur nos épaules tous les jours* ». Le chancelier a récemment souligné qu'il voulait mettre un terme aux débats sur l'indemnisation des victimes de la Shoah après l'an 2000. Il a également dit que le futur Mémorial de l'holocauste à Berlin devrait être ainsi conçu que les visiteurs puissent « *s'y rendre avec plaisir* ».

« *Ces propos font froid dans le dos* », dit Ignatz Bubis. « *L'Allemagne ne peut pas proclamer unilatéralement la fin de l'histoire* », ajoute le président de la communauté juive allemande, qui estime qu'il faudra attendre 2030 et la disparition des derniers survivants de la Shoah pour parler d'un nouveau chapitre de l'Histoire. Devant la violence du débat, l'ancien président de la République, Richard von Weizsäcker, a appelé au calme et demandé qu'on évite toute escalade verbale. C'est en effet la première fois depuis longtemps qu'on voit s'opposer une vision juive et non juive du passé et de la mémoire nationale.

Lucas Delattre



L'aide des pays donateurs aux Palestiniens devrait augmenter

WASHINGTON. Les pays donateurs d'aide aux Palestiniens, réunis lundi 30 novembre à Washington, se sont engagés à verser *« plus de 3 milliards de dollars »* au total au cours des cinq prochaines années en faveur de la Cisjordanie et de Gaza, a annoncé la secrétaire d'Etat américaine Madeleine Albright.

Au cours de la période précédente (1994-1998) les donateurs ont versé 2,3 milliards de dollars d'aide aux Palestiniens, afin notamment d'alimenter le budget de l'Autorité palestinienne et d'améliorer les infrastructures. Mme Albright a rappelé que les Etats-Unis avaient promis une aide supplémentaire de 400 millions de dollars pour 1999, *« en plus de notre contribution annuelle qui s'élèvera à 100 millions de dollars l'an prochain »*. Cet engagement financier fait des Etats-Unis *« le premier pays contributeur »* d'aide aux Palestiniens. – *(AFP.)*

Disparition d'un intellectuel iranien

TÉHÉRAN. Le Mouvement pour la libération de l'Iran, une formation de l'opposition tolérée en Iran, a dénoncé, lundi 30 novembre, la disparition, depuis plusieurs semaines, dans des conditions *« suspectes »* d'un intellectuel iranien, Pirouz Davani, présenté comme un *« activiste de gauche »*. Par ailleurs, la police a dispersé lundi un rassemblement spontané des sympathisants de l'opposant nationaliste Daryush Forouhar et de son épouse, assassinés le 22 novembre à Téhéran. Scandant *« sécurité, sécurité »*, des manifestants ont dénoncé *« la répression et l'insécurité »*. Plusiers milliers de personnes, dont des universitaires, des médecins, d'anciens responsables gouvernementaux et des proches de l'opposition libérale et nationaliste, avaient auparavant participé à une cérémonie religieuse. L'hodjatoleslam Mahmoud Doaï, député et proche du président réformateur Mohammad Khatami, était venu *« présenter les condoléances »* du chef de l'Etat à la famille des victimes. – *(AFP.)*

La désertification menace un milliard d'êtres humains

DAKAR. Le président sénégalais, Abdou Diouf, a ouvert, lundi 30 novembre à Dakar, la conférence de la Convention de lutte contre la désertification. Ce phénomène menace un milliard d'êtres humains, et en affecte 250 millions, selon M. Diouf. Environ 2 000 délégués représentant 500 organisations non-gouvernementales (ONG), 190 Etats et une centaine d'organismes internationaux débattent à Dakar des moyens de combattre le fléau. Entrée en vigueur le 26 décembre 1996, la Convention est aujourd'hui ratifiée par 144 Etats.

La désertification affecterait 3 milliards d'hectares de terres dans le monde. En Amérique latine et en Afrique, considérées comme les régions les plus atteintes, respectivement 74 % et 73 % des terres arides sont *« gravement ou modérément désertifiées »*. Les participants ont l'œil rivé sur les 2 milliards de dollars du Fonds mondial de l'environnement (FME). Celui-ci, selon eux, privilégie les changements climatiques ou la gestion des cours d'eau au détriment de la lutte contre la désertification. – *(AFP.)*

ASIE

■ **INDONÉSIE : plusieurs mosquées ont été attaquées par une foule** en colère à Kupang, la capitale de la province d'East Nusatengara, a-t-on appris, lundi 30 novembre, auprès d'un responsable militaire sur place. Selon cette source, le rassemblement avait été organisé pour protester contre les violences anti-chrétiennes commise à Djakarta la semaine dernière. Kupang, dans la partie occidentale de l'île de Timor qui est partagée avec l'ancienne colonie portugaise du Timor oriental, est la capitale de l'une des provinces indonésiennes où les chrétiens sont majoritaires. – *(AFP.)*

■ **MALAISIE : Zainur Zakaria, un avocat de la défense** dans le procès de l'ex vice-premier ministre malaisien, Anwar Ibrahim (accusé de sodomie et corruption), a été condamné à trois mois de prison, lundi 30 novembre, pour avoir maintenu que des preuves contre son client avaient été obtenues par *« chantage et extorsion »*. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **MACÉDOINE : le nouveau Parlement de Macédoine**, issu des élections législatives du 1er novembre, a largement approuvé la formation du gouvernement dirigé par Ljubco Georgievski, trente-trois ans, chef du principal parti de la coalition de centre-droit, le VRMO-DPMNE. L'une des premières tâches du gouvernement consistera à autoriser formellement le stationnement en Macédoine d'une force d'intervention rapide de l'OTAN chargée, en cas de nécessité, de secourir les 2 000 vérificateurs de l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe), qui seront déployés au Kosovo (sud de la Serbie). – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **SAHARA OCCIDENTAL : le plan de résolution du conflit** du Sahara occidental, préparé par l'ONU, a été *« clairement accepté »* par les autorités sahraouies, a affirmé lundi 30 novembre le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, à l'issue d'une réunion avec le président de la République arabe sahraouie démocratique (RASD) et secrétaire général du Front Polisario, Mohammad Abdelaziz. Le Maroc, que le secrétaire général des Nations unies a visité début novembre, *« a soulevé quelques questions que nous sommes en train de discuter »*, a ajouté M. Annan. Rabat est notamment opposé à la publication des listes électorales qui doivent permettre l'organisation d'un référendum d'autodétermination du Sahara occidental prévu en décembre 1999. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **CISJORDANIE : près de 3 millions de Palestiniens** vivent à Gaza et en Cisjordanie, Jérusalem-Est comprise, révèle un recensement effectué depuis deux ans et dont les résultats ont été publiés lundi 30 novembre. La population dans ces territoires est de 2,89 millions de personnes, précise l'Office central des statistiques palestinien. Environ 1,9 million de Palestiniens habitent en Cisjordanie, 1 million dans la bande de Gaza et 210 209 dans la partie arabe de Jérusalem. – *(Reuters.)*

L'armée turque lance un avertissement à la classe politique

ANKARA. L'influente armée turque a demandé, lundi 30 novembre, aux dirigeants politiques de *« montrer le soin et la sensibilité nécessaires »* dans leurs négociations pour la formation du nouveau gouvernement après la chute de celui de Mesut Yilmaz. *« Ces dirigeants doivent informer le public de façon correcte et éviter des déclarations qui pourraient impliquer les forces armées dans la politique »*, déclare le communiqué de l'état-major. *« Il est hors de question de dire que les forces armées turques préfèrent un parti à un autre »*, ajoutent les généraux. Cet avertissement fait suite aux propos du chef du Parti de la vertu (islamiste), Recai Kutan, qui aurait déclaré, samedi : *« J'ai de plus fortes chances qu'Yilmaz de former le nouveau gouvernement. Je n'ai pas d'inquiétude au sujet des militaires. Nous décelons des signes que les militaires apprécient la politique de notre parti »*. – *(Reuters.)*

Le président libanais, Emile Lahoud, fait face à la première crise au sommet de l'Etat

Le premier ministre sortant, Rafic Hariri, refuse de former un nouveau gouvernement

Le nouveau président libanais, Emile Lahoud, a annoncé, lundi 30 novembre, qu'il procéderait à de nouvelles consultations parlementaires pour désigner son premier ministre, après que le président du conseil sortant, Rafic Hariri, eut refusé de former une équipe ministérielle. M. Hariri juge *« anticonstitutionnelle »* la procédure de sa nomination. Cette mini-crise révèle des tensions structurelles.

BEYROUTH
de notre correspondant

Coup de théâtre à Beyrouth où le premier ministre milliardaire, Rafic Hariri, inamovible depuis six ans et qui, dans l'esprit de tous, aurait dû être maintenu à son poste par le nouveau président de la République, Emile Lahoud, vient de perdre ses fonctions. Un nouveau retournement de situation ne saurait être exclu, qui le ramènerait au pouvoir, mais telle n'était pas la tendance, mardi 1er décembre, moins de vingt-quatre heures après que M. Hariri eut refusé de former un nouveau gouvernement.

Comment en est-on arrivé là ? Au terme des consultations rituelles avec les parlementaires pour la désignation d'un premier ministre, le chef de l'Etat a informé M. Hariri qu'il le nommait premier ministre, tout en lui signalant que 83 des 128 députés avaient nominalement porté leur choix sur lui, mais que 31 autres s'en étaient remis au président de la République pour désigner la personnalité idoine.

Sur le plan pratique, cela ne changeait rien, puisque M. Hariri disposait, sans ces 31 voix, d'une confortable majorité. *« Inadmissible et anticonstitutionnel ! »*, a rétorqué le premier ministre sortant, invoquant l'une de ces subtilités de la cohabitation à la libanaise qui veut, depuis les accords interlibanais dits de Taëf (du nom de la ville d'Arabie saoudite où ils ont été signés) et au nom de la parité entre les communautés, que le président de la République (de confession chrétienne maronite) ne puisse pas lui-même désigner le président du conseil (de confession musulmane-sunnite).

MÉNAGE À TROIS

M. Hariri espérait peut-être, en dépit de cet accroc à la cohabitation, être prié d'accepter sa désignation. Ce ne fut pas le cas et le président Lahoud a indiqué qu'il procéderait à de nouvelles consultations parlementaires, dont on annonce déjà qu'elles mèneront à la désignation de l'ancien premier ministre, *Sélim Hoss*, rival de M. Hariri, dont il est l'antithèse : ce dernier, brasseur d'affaires, est flamboyant et fonceur tandis que M. Hoss a, lui, un profil d'homme austère et prudent.

Reste à savoir si la querelle au sommet du pouvoir libanais, apparue dès les premiers jours du mandat du président Lahoud, s'apaisera avec un changement de personne, ou si les sunnites, dans un réflexe communautaire, ne vont pas, à l'instar de M. Hariri, défendre la position dominante (par rapport à celle des chrétiens), qu'ils partagent avec les chiites depuis les accords de Taëf. Un ménage à trois complexe et souvent paralysant est, en effet, en place à la tête de l'Etat à Beyrouth, dont l'équilibre est assurément l'enjeu de la bataille en cours. Il est possible que l'écueil soit évité par l'élimination, en concertation avec Damas, de son objet : les députés qui, lors des premières consultations s'étaient abstenus de désigner le candidat de leur choix, diraient nominalement cette fois-ci à qui va leur préférence. Nul n'aura alors perdu la face.

Les spéculations vont bon train à Beyrouth sur la position de la Syrie, dont l'ombre hégémonique continue de planer sur le Liban. Il est clair que Damas se tient bien plus en retrait que dans le passé, comme si elle laissait vraiment les Libanais vider leur querelle et régler leurs problèmes. Mais il est tout aussi clair qu'il y a eu, de sa part, un agrément au moins tacite au scénario en cours. Parmi les 31 députés qui ont délégué leur choix au président Lahoud, figureraient en effet les plus notoires des prosyriens.

La première conséquence de cette mini-crise s'est traduite par une augmentation de la demande sur le dollar. La livre, défendue par la Banque du Liban qui en a maintenant les moyens, s'est dépréciée, mais de 1 % seulement. Il n'en reste pas moins que le président Lahoud et son futur premier ministre héritent d'une dette publique de 18 milliards de dollars et d'un pays en crise économique dont il faut néanmoins achever la reconstruction.

Lucien George

COHABITATION Jacques Chirac se prépare à être davantage *présent sur la scène politique*, en intervenant sur des sujets de société tels que le collège ou les mineurs délinquants. Le chef de l'Etat répond au souhait de ses partisans, qui craignent que sa situation de président contraint à une longue cohabitation ne l'empêche de se faire entendre. ● PRÉSIDÉ par Jean-Louis Debré, fidèle de toujours de M. Chirac, le groupe RPR de l'Assemblée nationale est à la fois l'un des enjeux et un instrument privilégié de la « reconquête » chiraquienne. ● LA COEXISTENCE respecte les apparences de la courtoisie, MM. Jospin et Chirac y ayant un égal intérêt. Le différend sur la réforme de la justice introduit cependant un élément de tension. La cohabitation réelle est une lutte engagée par M. Jospin pour déposséder M. Chirac de ses prérogatives politiques.

Jacques Chirac prépare son retour sur la scène intérieure

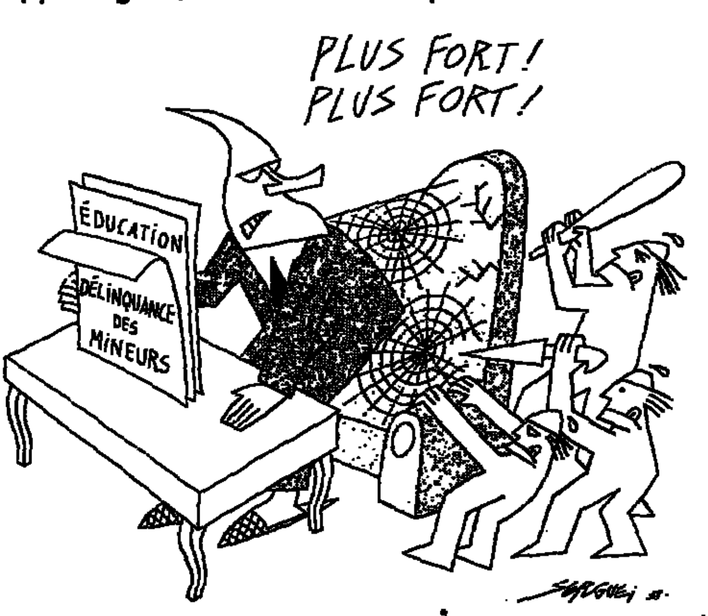
« Moderne » et « sociale » sont les deux impératifs de la communication présidentielle, qui va s'intensifier dans les jours et les semaines à venir. Candidat « par définition », selon Philippe Séguin, à un nouveau septennat, le chef de l'Etat va assumer davantage ce rôle

LA COMMUNAUTÉ JUIVE lundi, l'Europe et le couple franco-allemand mardi (*lire page 4*), les victimes du terrorisme jeudi, l'Europe et le couple franco-anglais vendredi, les handicapés corréziens samedi : *à chaque jour son Jacques Chirac*. Au calendrier diplomatique européen chargé de cette fin d'année, avant l'entrée en vigueur de l'euro, vient soudainement s'ajouter une activité débordante sur le front intérieur. On disait le chef de l'Etat absent, *muet ? Voilà de quoi démentir les insidieuses interrogations* sur l'utilité de M. Chirac ! Le président de la République est bien là, et le candidat n'est pas très loin.

Les semaines à venir devraient réserver d'autres surprises. Les *conseillers de l'Elysée travaillent à la préparation d'une intervention* de M. Chirac sur deux sujets de société : la délinquance des mineurs et l'éducation nationale, dans son maillon faible, le collège. La forme n'a pas encore été arrêtée, mais un déplacement en province est à l'étude. *La sacro-sainte « plongée dans la France profonde »*, à l'écoute des préoccupations quotidiennes des citoyens, qui rythme plus ou moins régulièrement l'activité présidentielle depuis le début du septennat, devrait toutefois changer de nature. L'entourage de M. Chirac semble avoir acquis la conviction qu'il convient désormais de « *muscler* » *un peu ces déplacements*, en ajoutant du son aux images.

Depuis plusieurs semaines, la dernière recrue de l'équipe élyséenne, Valérie Pécresse, une conseillère d'Etat originaire de *Corrèze, travaille à la préparation d'une expression du chef de l'Etat* au sujet de la délinquance des mineurs. Elle a interrogé le groupe des dix députés chiraquiens chaperonné par Henri Cuq à l'occasion d'un dîner à l'Elysée, fin octobre, et elle a entendu plusieurs autres *interlocuteurs sur le même sujet. Le but est d'assortir désormais les* critiques ou les remarques présidentielles de propositions qui dessineront, peu à peu, le socle d'un futur programme de gouvernement de droite. A charge ensuite, pour la *task force* présidentielle, de *décliner ou de relayer les propos de M. Chirac au Parlement ou dans* les médias.

Ce travail s'inscrit dans la stratégie présidentielle de M. Chirac, dont on voit se dessiner les thèmes depuis quelques semaines. Le chef de l'Etat *a déjà retrouvé les accents du candidat de la « fracture sociale »*, comme en témoignent la publicité faite à sa visite d'une épicerie sociale dans un arrondissement défavorisé de la capitale, son intervention au conseil des ministres, le 25 novembre, en faveur *d'une mobilisation pour les sans-*domicile-fixe après les drames entraînés par la vague de froid, ou encore son appel – vite nuancé – à créer une *« sécurité sociale internationale »*, lancé à Mexico à propos des désastres du cyclone Mitch en Amérique centrale.



PEUR D'ÊTRE « RINGARDISÉ »

A ce thème, M. Chirac devrait en ajouter un autre, opposant les Anciens – M. Jospin et sa majorité « plurielle » – aux Modernes, qu'il se charge, avec quelques nouvelles têtes de droite, d'incarner. La ré*flexion sur ce sujet est d'ailleurs un* legs de Jacques Pilhan, le conseiller en communication de M. Chirac, décédé en juin 1998. Au printemps, en plein débat, avorté depuis, sur la modernisation de la vie politique, celui-ci évoquait ce que devait être, selon lui, la stratégie du chef de l'Etat. *« Il faut voir Chirac en compagnie des quinze types qui font la modernité. Le Nasdaq* [le marché boursier américain de la haute technologie] *contre le Dow Jones* [celui des entreprises classiques]. »

Cette obsession de la modernité explique d'ailleurs les hésitations *de M. Chirac sur deux sujets d'ac*tualité : le PACS et la polémique sur la réhabilitation, par M. Jospin, des mutins de 1917. Dans les deux cas, l'Elysée était partagé quant à l'opportunité de s'opposer au gouvernement. Après réflexion, c'est à *Bernadette Chirac* qu'est revenue *la mission d'intervenir* contre le PACS, dans un entretien accordé au *Figaro-Magazine* (*Le Monde* daté 25-26 octobre), pour rassurer l'électorat de droite sans exposer le chef de l'Etat sur une réforme approuvée par la majorité des jeunes. De même, sur les mutins, *la réaction tardive de l'Elysée s'ex*plique par les désaccords, *dans* l'entourage de M. Chirac, au sujet de l'importance qu'il convenait d'accorder à cette incursion du premier ministre sur le terrain présidentiel. A ceux qui défendaient l'idée d'un sévère rappel à l'ordre de *M. Jospin s'opposaient* ceux qui, *comme* Claude Chirac, craignaient que le président ne se « ringardise » en défendant de manière trop appuyée une lointaine histoire officielle.

Les contraintes du plan de reconquête du candidat Chirac – faire « social » et « moderne » – ne *manquent pas, non plus, de susci*ter quelques grincements de dents à droite. Parmi les fidèles du chef de l'Etat, certains s'interrogent sur la justesse d'un positionnement politique qui avait fait les belles heures de la campagne de 1995, mais qui, en l'absence d'un adversaire *nommé Edouard Balladur, se justifiera peut-être moins si* M. Chirac est le seul candidat de la droite à la future élection présidentielle. Ceux-là font valoir qu'il importe d'abord, aujourd'hui, de reconquérir un électorat de droite toujours traumatisé par l'échec de la dissolution.

Ces interlocuteurs gardent en mémoire le triste printemps 1997. Comme le résume l'un d'entre eux, Renaud Muselier, député (RPR) des Bouches-du-Rhône, à propos des stratèges de l'Elysée : *« Eux, ils ont longtemps été les conseilleurs, mais pas les payeurs. Nous, on a été les payeurs. Maintenant, on veut être aussi les conseilleurs. »*

P. R.-D.

Jean-Louis Debré tient la permanence électorale du chef de l'Etat

***L'AMOUR**, en politique aussi, ça s'en*tretient. Et il *n'y a rien de plus dangereux* que ces longues traversées de désert électorales pour émousser les fidélités, nourrir les états d'âme ou, pis, éveiller des tentations. Le groupe RPR de l'Assemblée nationale n'échappe pas à ces langueurs. Jacques Chirac le sait, qui craignait plus *que tout de voir les députés gaullistes échapper à son influence et qui avait* considéré l'élection de l'un de ses plus fidèles lieutenants, Jean-Louis Debré, à la tête du groupe, comme la bonne nouvelle de l'automne 1997. Depuis, l'ancien ministre de l'intérieur se consacre tout entier à la mission confiée par l'Elysée : contenir *le « bovarysme » des députés RPR.*

*Il lui a fallu lutter contre la séduction que pouvaient exercer, sur des troupes dé*pitées par la dissolution ratée, le président du RPR, Philippe Séguin, voire l'ancien *premier ministre, Edouard Balladur.* Le bureau de M. Debré tient lieu, à la fois, de divan de psychanalyste, de guichet d'aide sociale et de QG de campagne. Il doit gérer les rivalités de clans ; remédier à l'amertume, voire aux situations financières difficiles des députés battus ; assurer, enfin, la permanence électorale du *candidat Jacques Chirac. Depuis qu'au printemps 1998, il a acquis la conviction* que le chef de l'Etat est décidé à tenter sa chance pour un nouveau mandat, il met tous les moyens que lui donne sa présidence au service de cet objectif.

Le journal du groupe RPR de l'Assemblée n'était qu'une feuille à usage interne. *Il se transforme peu à peu en journal de campagne présidentielle. La dernière page est désormais réservée à la reproduction* d'interventions du chef de l'Etat. Le numéro de décembre, consacré à la « *modernité » de la droite (le droit de vote des femmes, celui des jeunes à dix-huit ans,* l'avortement, la suppression du service militaire obligatoire, etc.), décline ainsi un des slogans sur lesquels travaille actuellement l'Elysée. Chaque député a été invité à fournir au groupe une liste de cinquante à soixante personnalités influentes de sa *circonscription, désormais destinataires de ce journal, dont la diffusion, officielle*ment, a été multipliée par huit.

CÂLINS À GÉOMÉTRIE VARIABLE

En plus de cette feuille mensuelle, le groupe produit des dossiers à thème, sur des sujets d'actualité, pour faire connaître *la position du RPR et,* surtout, diffuser, *anticiper ou relayer la pensée présiden*tielle. Plus de deux mille lettres ont été adressées aux médecins libéraux – une clientèle dont la désaffection avait coûté *cher aux législatives de 1997 – au lendemain de l'examen du projet de loi sur le fi*nancement de la Sécurité sociale. Pour la brochure sur la politique familiale, qui rappelait le discours du chef de l'Etat, en juin, devant l'Union nationale des associations familiales, les députés RPR avaient été priés de transmettre, en plus de leurs *réseaux habituels, les coordonnées d'électrices influentes localement.*

En plus de ce travail de propagande électorale chiraquienne, M. Debré consacre ses déjeuners du mardi et du mercredi aux députés RPR et UDF qui ont du vague à l'âme. Si le « petit câlin » ne suffit pas, ces mêmes députés reçoivent une *invitation à déjeuner à l'Elysée, par fournées hebdomadaires d'une dizaine. Pour un « gros câlin » présidentiel.*

P. R.-D.

Dialogue tendu au sujet de la justice

Après les indications venues de l'Elysée sur l'intention du chef de l'Etat *de ne pas convoquer le Parlement en Congrès pour réformer* le Conseil supérieur de la magistrature avant que le projet de loi sur la présomption d'innocence n'ait été adopté, Elisabeth Guigou a demandé que Jacques Chirac fasse connaître clairement sa position. Selon elle, si la réforme du CSM relève des prérogatives présidentielles, il n'en va pas de même des autres textes sur la justice (*Le Monde* du 1er décembre). A l'Elysée, lundi 30 novembre, on se disait *un peu surpris du ton de Mme Guigou, qui ne correspond pas, affirmait-on, au dialogue entre M. Chirac et M. Jospin sur ce sujet.* Le 25 novembre, le chef de l'Etat a indiqué au premier ministre que, faute d'accord avec l'opposition sur la réforme de la justice dans son ensemble, celle du CSM ne recueillerait pas la majorité des trois cinquièmes nécessaire au Congrès. Ils sont convenus de reprendre cette discussion le 2 décembre.

Les apparences et la réalité d'une cohabitation impeccable

RÉCIT

La courtoisie mutuelle exclut les coups bas mais n'empêche pas la concurrence

LA COHABITATION ? *Mais elle* se passe à merveille ! A-t-on déjà vu, en voyage officiel, ou pendant les multiples sommets européens, un président plus chaleureux que Jacques Chirac avec les ministres d'un gouvernement du *camp* opposé au sien ? A-t-on connu un premier ministre si courtois et déférent à l'égard du chef de l'Etat ? Et voilà pourquoi cette cohabitation d'apparence si sereine plaît *tant aux Français.*

Il y *a pourtant bien*, à la *tête* de l'Etat, une guerre sans merci, mais elle ne donne guère lieu aux batailles de coulisses ou aux chausse-trapes clandestines dont la chronique des deux précédentes cohabitations, sous François Mitterrand – surtout celle de 1986 à 1988 avec M. Chirac –, était si riche. Le paradoxe de cette guerre est qu'elle est à la fois publique et discrète. Elle se lit dans la gestion des agendas *et dans la mise en* scène méticuleuse des interventions du chef de l'Etat et du premier ministre, et mobilise une part considérable de l'énergie des équipes de l'Elysée et de Matignon.

Comme entre 1986 et 1988, cette cohabitation place face à face deux futurs adversaires à l'élection présidentielle ; mais, à la version offensive et frontale choisie par M. Chirac lorsqu'il était à Matignon – *désigner clairement* l'adversaire pour tenter de prouver, ensuite, qu'il était, lui, le meilleur candidat –, Lionel Jospin a préféré une cohabitation d'encerclement et d'étouffement : s'efforcer de dépouiller, à son profit, M. Chirac *des attributs de la fonction présidentielle pour mieux l'enfermer* dans sa posture de candidat. Les stratèges chinois de l'art de la guerre résumaient cela en une formule : *« Tuer le cheval pour atteindre le cavalier. »*

L'Europe est le champ privilégié *de la mise en œuvre de cette stra*tégie de Matignon. De ce domaine partagé du chef de l'Etat et du premier ministre, M. Jospin, aidé en cela par plusieurs de ses ministres, tente depuis plusieurs mois de faire son domaine réservé. *Dans cette bataille, le premier ministre a* disposé d'un atout majeur : l'arrivée ou la confirmation au pouvoir des sociaux-démocrates dans une majorité de pays européens, au premier rang desquels la Grande-*Bretagne* et, surtout, l'Allemagne.

La victoire de Gerhard Schröder a donné le coup d'envoi d'une rivalité sans merci entre M. Chirac et M. Jospin. Après la course-poursuite à laquelle les deux *hommes se sont livrés pour* féliciter le nouveau chancelier allemand, puis celle, tout aussi acharnée, consistant à se montrer à ses côtés afin de se prévaloir de son amitié, le sommet de Pörtschach, en Autriche, *les 24 et 25 octobre, a* été le théâtre d'une autre *confrontation directe*. A M. Chirac qui tentait, au cours d'une conférence de presse conjointe avec le premier ministre, de banaliser les conséquences d'une domination sociale-*démocrate – « l'Europe n'est ni de droite ni de gauche »*, observait-il –, M. Jospin répondait aussitôt que *« l'arrivée du nouveau gouvernement français »* avait permis de poser *« un certain nombre de questions qui n'avaient pas été posées avec autant de force auparavant »*.

Cette passe d'armes a eu une suite lors de la réunion suivante du conseil des ministres, le 28 octobre. Après que le premier ministre eut rendu compte de la réunion de Pörtschach à ses ministres, en renouvelant son analyse sur les *changements* intervenus dans la politique européenne, *notamment* dans ses priorités sociales, depuis la victoire de la gauche en juin 1997, M. Chirac a pris la parole pour déplorer, courtoisement mais fermement, que M. Jospin s'obstine à passer sous silence sa propre contribution à cet infléchissement social de l'Europe, à Florence en... 1996.

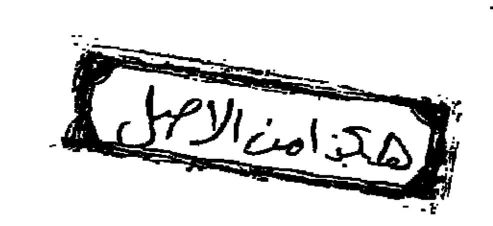
STRATÉGIE D'ÉTOUFFEMENT

La réplique est venue, lundi *30 novembre*, à Potsdam, à l'occasion du premier sommet franco-allemand depuis le départ d'Helmut Kohl *(lire page 4)*, au cours duquel les conseillers de l'Elysée se sont efforcés de « vendre » le couple Chirac-Schröder. La porte-parole de l'Elysée, Catherine Colonna, a ainsi fait savoir que le chef de l'Etat français et le chancelier allemand avaient eu un long entretien sur l'Europe sociale, que *tous deux ont*, sur ce thème, une *« sensibilité proche »* et qu'ils souhaitent *« que les questions sociales et les questions d'emploi soient davantage au centre des préoccupations européennes »*.

A cette confrontation directe se sont ajoutées des batailles *moins* visibles. M. Jospin s'est retiré du champ, pour mieux laisser ses ministres distiller le message-clé des futures élections européennes : au sein d'une Europe « rose-verte », le vrai pouvoir en France est à Matignon. On n'a ainsi pas manqué, à l'Elysée, *de s'agacer* de la publicité donnée, par Dominique Strauss-Kahn, à la signature d'un texte commun aux onze ministres sociaux-démocrates de l'économie et des finances, définissant une « nouvelle voie » pour l'Europe et destinée, là encore, à valoriser le gouvernement *français* au détriment de son président.

Cette discrète stratégie d'étouffement présidentiel est encore apparue dans un entretien avec Hubert Védrine publié par *Libération* le 24 novembre. A cette occasion, le très policé *ministre des affaires* étrangères s'en est *pris* à l'un des piliers de l'autorité présidentielle, le « couple » franco-allemand, pour expliquer que le temps des symboles est révolu. *« Depuis de Gaulle et Adenauer à la cathédrale de Reims jusqu'à Mitterrand et Kohl à Verdun, les symboles,* expliquait-il, *ont été indispensables (...) pour refonder "par le haut" la relation franco-allemande. C'est fait. Les nouveaux symboles à trouver seront liés à une approche commune de l'Union européenne de demain. »* On ne saurait mieux faire comprendre, sans l'expliciter, qu'au temps de Jacques Chirac succède à présent celui de Lionel Jospin...

Jean-Michel Aphatie et Pascale Robert-Diard



M. Hollande veut apaiser ses alliés et contrer le président du RPR

Le premier secrétaire du PS sur tous les fronts

S'IL FALLAIT donner une explication à l'activisme médiatique de François Hollande, lundi 30 novembre, où, à la manière d'un Daniel Cohn-Bendit, le premier secrétaire du Parti socialiste a été sur tous les fronts, Jean-Christophe Cambadélis l'a sans doute trouvée. Sur l'antenne de BFM, le secrétaire national du PS, chargé des relations extérieures, a prôné *« un combat plus centré contre la droite qu'en direction de tel ou tel parti de cette majorité »*.

Avec ses manières rondes et consensuelles, M. Hollande s'est efforcé d'apaiser ses partenaires de la majorité « plurielle ». Il a réservé son humour, un peu corrosif, à Philippe Séguin, clairement identifié comme chef de l'opposition. D'un front à l'autre, il s'est surtout employé à protéger Lionel Jospin, en jouant le rôle d'écran tant entre le premier ministre et ses alliés de la majorité qu'entre le chef du gouvernement et le président du RPR. A chaque fois, le député de Corrèze en a profité pour faire passer ses messages, mettant en avant l'autonomie de propositions du PS par rapport au gouvernement.

Premier exercice, à 8 heures, sur RTL. *« Philippe Séguin est un loup qui fait peur aux cabris »*, lâche-t-il à propos des réticences de l'UDF face à une liste unique de la droite aux élections européennes conduite par le président du RPR. *« J'ai le sentiment*, assure-t-il, faussement apitoyé, *que, malgré tout, les cabris ne veulent pas du loup. »* Le premier secrétaire du PS juge *« curieux »* le choix d'une tête de liste *« qui n'a pas complètement une conviction acharnée à l'égard de l'idée européenne »*. Quant aux sondages plaçant une liste de L'Alliance devant celle du PS, ils ne l'émeuvent pas : *« Si le PS arrivait à faire à lui tout seul plus que toute l'opposition réunie RPR-UDF-DL, ce serait un choc dans la vie politique française* (...). *C'est bien de se faire des pronostics qu'on est sûr de gagner. »*

Sur la même antenne, M. Hollande rappelle que la lutte contre la précarité fait partie de ses priorités. *« S'il n'y a pas un résultat satisfaisant de la négociation* [demandée sur ce sujet par Martine Aubry], *nous, nous considérons qu'il faudra, à ce moment-là, ou il faudrait – je mets le conditionnel –, légiférer. »* Evoquant la deuxième loi sur les 35 heures en 1999, M. Hollande avertit le Medef (ex-CNPF) que s'il avait la *« tentation »* d'aller *« rechercher les heures supplémentaires plutôt que l'emploi, il faudrait corriger ce point »*. *« La meilleure dissuasion*, souligne-t-il, *est de laisser entendre que les heures supplémentaires pourraient être renchéries ou qu'on en limiterait l'amplitude. »* M. Hollande s'en expliquera prochainement avec Ernest-Antoine Seillière, qui devrait être reçu, à la tête d'une délégation du Medef, rue de Solférino. Une première.

BALADE EN BANLIEUE

Second exercice, en début d'après-midi. Le premier secrétaire du PS fait une déclaration à l'AFP sur les sans-papiers. Sans se démarquer de sa position en faveur d'un traitement *« au cas par cas »*, il adopte un ton destiné à apaiser les Verts et le PCF et à contrer les propositions de M. Séguin. Assurant qu'*« il y avait, en juillet 1997, 150 000 sans-papiers et qu'il n'y en a plus maintenant que 60 000 »*, il prévient qu'*« il n'est pas question d'aller chercher chez eux les clandestins qui refuseraient de quitter le territoire ni d'utiliser à des fins policières les informations qu'ils ont été amenés à fournir dans leurs dossiers de demande de régularisation »*. *« Nous nous sommes aperçus que certaines préfectures n'ont pas appliqué les critères avec la même jurisprudence et le même effort d'humanité »*, observe-t-il, avant de conclure : *« Il faut que les recours soient examinés avec beaucoup de générosité et d'humanité, notamment en ce qui concerne le regroupement familial. »* Du Jospin très légèrement mâtiné de Cohn-Bendit.

Quelques heures plus tard, M. Hollande emprunte la ligne d'autobus 133, Le Bourget-Gare du RER/Gare RER de Sarcelles-Saint Brice, répondant à l'invitation télévisée d'un machiniste. Deux heures durant, le premier secrétaire écoute les agents de la ligne. Histoire de tenir un discours que ne renierait pas Jean-Pierre Chevènement et qui n'effrayerait pas l'électorat centriste. Sans nier les problèmes de *« moyens »*, *« les questions de sécurité doivent être examinées dans un souci de cohérence globale »*, assène-t-il en liant transports, école, logement, emplois-jeunes ou encore îlotage. Pour une journée, M. Hollande a revêtu la panoplie d'une tête de liste aux européennes. Même s'il rechigne toujours à jouer ce rôle.

Michel Noblecourt

M. Hue et M. Cohn-Bendit mettent leurs désaccords sur la table, avant la campagne des européennes

Le secrétaire national du PCF a répondu à l'invitation du député écologiste

Robert Hue et Daniel Cohn-Bendit, tête de liste des Verts aux élections européennes, se sont rencontrés pour la première fois, lundi 30 novembre à Paris. Lors de ce dîner, le secrétaire national du Parti communiste a rappelé à M. Cohn Bendit que ses déclarations intempestives étaient « *dangereuses* » pour la gauche « plurielle ». Les deux hommes se sont cependant employé à établir une relation cordiale.

IL DOIT DÎNER avec Robert hue. Les journalistes ne pensent qu'à ça, mais *« Dany »*, lui, semble ailleurs. L'après-midi, entre deux rendez-vous, il a épluché la presse française du jour, et il se repaît de ces noms d'oiseaux, de chevaux et de légumes dont le Mouvement des citoyens, lors de son conseil national, l'a aimablement affublé (*Le Monde* du 1er décembre). *« Toutes ces insultes, c'est un honneur !*, exulte la tête de liste des Verts aux européennes. *Ce sont toujours les mêmes mots, les mêmes hommes, ça fait trente que cela dure. »* Georges Sarre ! Voilà un ennemi coriace, à sa taille, qui sait tenir des propos *« bêtes et méchants »*. *« Sans lui, ma campagne ne serait pas ma campagne »*, songe l'élu européen des Grünen.

Mais Dany s'égare. Dany doit dîner avec Robert Hue. Il a pris l'initiative de ce rendez-vous, il y a quelques semaines. Une lettre est arrivée place du Colonel-Fabien. Le secrétaire national du PCF avait d'autant mieux *« pris connaissance »* de l'invitation, a-t-il répondu à ce *« cher Daniel Cohn-Bendit »*, que ce dernier l'avait *« annoncée à la radio »*. *« Je n'allais pas lui refuser, mais je n'attends rien de lui »*, confie M. Hue avant le dîner. Devant le Terminus Nord, dans le 10e arrondissement de Paris, une quarantaine de photographes patientent. *« Ce n'est pas moi qui les ai prévenus »*, jure le responsable communiste. *« Ça doit être le patron du restaurant pour se faire de la pub »*, assure sans faiblir Daniel Cohn-Bendit.

Les blagues et bons mots ont déjà été mille fois ressassés. *« Réconciliés ? On n'a jamais été fâchés »*, dit le député Verts. Puis, bon prince : *« C'est avec Marchais que j'ai eu des problèmes. »* *« Il y a trente ans, j'aurais été une crapule stalinienne »*, ajoute M. Hue pour montrer qu'il connaît ses classiques. *« Et moi, un anarchiste allemand »*, répond Daniel Cohn-Bendit. A table, Robert conclut les festivités soixante-huitardes en tendant à son convive la dernière dépêche AFP dans laquelle Alain Madelin salue celui qui *« a contribué à développer une critique de gauche du communisme assez courageuse face au "communistement correct" »*, il y a trente ans, et se félicite de sa clairvoyance de l'époque : *« Je me souviens avoir pensé alors que les jeunes libertaires finissent en vieux libéraux. »* Daniel Cohn-bendit a trouvé ça *« amusant »*. Le secrétaire national jure que le Verts n'a *« pas énormément souri »*.

Trêves de plaisanteries. Daniel Cohn-Bendit explique pourquoi il est pour l'indépendance de la Banque centrale européenne, Robert Hue pourquoi il est dangereux de *« lâcher de la souveraineté »*. *« Dany »* reprend Robert quand ce dernier explique qu'il ne tient pas à prendre la tête de la liste communiste pour les élections européennes, puisqu'il lui serait difficile d'aller siéger à Srasbourg : *« A Strasbourg ET à Bruxelles, Robert, ne fais pas comme tous les Français qui pensent que l'Europe est seulement en France ! »* *« Dany »* profite de l'occasion pour plaider pour son ami Philippe Herzog, ex-PCF, qui craint fort de ne pas se retrouver sur la liste communiste en juin 1999. Robert Hue se montre rassurant. Daniel Cohn-Bendit veut parler de tout. *« Vraiment, c'est une bonne chose que la CGT rentre dans la CES »*, dit le Verts allemand, pour qui le paysage syndical français doit mûrir au plus vite. *« Mais dis-moi, Robert, explique-moi comment le PC est devenu favorable au PACS »*, demande le député européen. *« C'est vrai qu'il y a trente ans, pour le Parti, les pédés étaient des malades »*, admet Robert Hue, qui met cette heureuse évolution sur le compte de sa *« mutation »*. Et de se laisser aller à raconter qu'il est devenu secrétaire national *« par hasard »*, qu'il n'était pas prévu...

L'affaire a duré deux heures. *« Il est vraiment très libéral »*, confie le secrétaire national : *« Chaque fois qu'il opérait une dérive libérale verbale, je lui ai sorti une phrase de Marx dédogmatisée. »* *« Il est vraiment très sympathique »*, commente Daniel Cohn-Bendit : *« Chaque fois qu'il m'a rappelé qu'il était révolutionnaire, je me suis félicité d'être réformiste. »* La campagne ne fait que commencer.

Ariane Chemin

Un spécialiste de l'aménagement rural à la tête du cabinet de Mme Voynet

JEAN-FRANÇOIS COLLIN a été nommé, lundi 30 novembre, directeur de cabinet de Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Il remplace Jacques Maire qui devrait rejoindre le cabinet de Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, pour s'occuper des affaires internationales. Voici plus de quinze jours que ce mouvement annoncé suscitait rumeurs et remous. Pour faire taire les bruits selon lesquels le départ de M. Maire aurait résulté de divergences avec sa ministre ou avec les services de Lionel Jospin, Mme Voynet avait tenu, dimanche 15 novembre, lors de l'assemblée générale des Verts à Noisy-le-Grand, à lui rendre hommage en précisant que *« la chasse au directeur de cabinet n'est pas ouverte, c'est plutôt une espèce protégée »*.

En fait, son départ était évoqué dès le mois de juillet : avant d'aborder des échéances importantes pour son ministère, Mme Voynet tenait à renforcer sa présence lors des arbitrages interministériels. Dans son entourage, on insiste sur l'absence de divergences politiques qui pourraient expliquer ce départ. L'explication est ailleurs : trouvant que son jeune directeur manquait de mordant, la ministre souhaitait que les dossiers sensibles à venir, comme la loi d'orientation sur l'aménagement du territoire, le nucléaire ou les organismes génétiquement modifiés, soient pilotés par un *« homme d'expérience »*. Le constat était largement partagé à Matignon où l'entourage du premier ministre insiste sur le fait que le remplacement de son directeur de cabinet a été géré par Mme Voynet seule.

Le choix de Jean-François Collin, fils de paysan de l'Yonne et ancien directeur de cabinet du précédent ministre de l'agriculture, Louis Le Pensec, répond au souci de Mme Voynet de renforcer son équipe. Depuis juin 1997, M. Collin a su imprimer sa marque dans les choix de la politique agricole. Il a en effet piloté la préparation de la loi d'orientation agricole en cours de discussion au Parlement, et géré des dossiers sensibles comme la limitation de la pollution des eaux par les nitrates due aux élevages porcins industriels ou celui des organismes génétiquement modifiés. Sur tous ces dossiers, il avait développé une logique politique donnant une large place à l'environnement et l'aménagement du territoire. On se réjouit d'ailleurs ouvertement, à la Délégation à l'aménagement du territoire, de son arrivée. C'est sous son impulsion également que la Confédération paysanne, syndicat agricole marqué à gauche, a été reconnue comme interlocuteur du ministère, au même titre que la FNSEA.

Sylvia Zappi

Selon le Commissariat du Plan, il pourrait y avoir plus de sept retraités pour dix actifs en 2040

Le « choc financier » du système de retraite est « inéluctable »

Le commissaire au Plan, chargé d'une mission de concertation, a transmis aux partenaires sociaux les projections démographiques et économiques sur lesquelles il va s'appuyer pour évaluer les besoins de financement des retraites d'ici à 2040. Pour en assurer l'équilibre, il faudrait presque doubler les cotisations au cours des quarante prochaines années ou diviser par deux le pouvoir d'achat des retraités.

LA MISSION d'exploration et de concertation sur l'avenir du système de retraite que Lionel Jospin a confiée, fin mai, au commissaire au Plan progresse. Jean-Michel Charpin devrait adresser d'ici à la fin de l'année au patronat, aux syndicats et aux directeurs de caisses – associés à ces travaux – les scénarios sur les besoins de financement, d'ici à 2040, des dix-neuf régimes étudiés. En attendant, le Commissariat général du Plan a actualisé, avec l'Insee, la direction de la prévision (ministère de l'économie) et de la Dares (ministère de l'emploi), les projections démographiques et les prévisions économiques à cet horizon de quarante ans.

Ces études seront soumises, jeudi 3 décembre, aux partenaires sociaux. Elles sont d'autant plus importantes que l'équilibre du système de retraite dépend des hypothèses retenues. Les projections de l'Insee indiquent qu'en 2040 « *le nombre des plus de soixante ans augmenterait de 10 millions, tandis que celui des moins de vingt ans diminuerait de 1,2 million* ». Un Français sur trois aura alors plus de soixante ans. La baisse de la mortalité observée depuis 1950 entraîne une progression de l'espérance de vie, et donc un allongement de la durée de la retraite, qui a doublé entre les générations nées en 1910 et en 1970 pour atteindre vingt-trois ans.

Autre variable importante : la population active, qui diminuera à partir de 2006. Avec l'arrivée des premiers « baby boomers » à la retraite, les générations se présentant sur le marché du travail seront moins nombreuses que celles qui en sortent, même si ce déséquilibre n'est pas fatal : l'apport de 150 000 immigrés supplémentaires par an entre 2007 et 2025 stabiliserait la population active ; un recul progressif de cinq ans de l'âge de la retraite entre 2000 et 2020 maintiendrait le poids des retraités dans la population totale à son niveau actuel jusqu'en 2020.

L'évolution du prélèvement sur les actifs pour financer les retraites dépend, notamment, du rapport entre les personnes en âge d'être à la retraite et celles en âge de travailler. Or, ce ratio ne cesse de se dégrader. Publié en 1995, le rapport Briet estimait qu'il pourrait y avoir, à l'horizon de 2040, 6,3 personnes en âge d'être à la retraite pour dix actifs potentiels. Selon les nouvelles prévisions, le taux pourrait être plus proche de 7,3 pour 10, si l'âge de la retraite et les taux d'activité restent peu ou prou ce qu'ils sont.

Les perspectives économiques sont plus difficiles à tracer. Le Commissariat du Plan a retenu un scénario « *central* » prolongeant certaines tendances actuelles. La croissance du PIB serait de 2,6 % par an entre 2000 et 2004, puis de 2,1 % jusqu'en 2009 et de 1,5 % à 1,6 % jusqu'en 2040. Le chômage serait ramené à 9 % à partir de 2005 et la croissance de l'emploi serait nulle ou légèrement négative à partir de 2010. La productivité progresserait de 1,25 % en rythme annuel (dont 1,7 % pour celle du travail), et la part des salaires dans la valeur ajoutée se stabiliserait à 73 %. La masse salariale sur laquelle sont prélevées les cotisations progresserait de 2,6 % par an jusqu'en 2004, puis s'infléchirait à partir de 2010 (entre 1,4 % et 1,6 %).

PRÉLÈVEMENT « CONSIDÉRABLE »

Vieillissement de la population, allongement de la retraite et baisse de la population active à partir de 2010 se conjuguent pour rendre la crise du système « *inéluctable* », confirme le Plan. Qui paiera ? Le prélèvement sur l'activité économique pour financer les pensions ne cesse de progresser à partir de 2006, note-t-il, et il sera « *considérable* » à l'horizon 2040. Pour maintenir une parité de niveau de vie entre actifs et retraités, il faudrait multiplier le taux de cotisation des premiers par 1,6 d'ici à 2040, à moins qu'un effort soit demandé aux seconds. A l'extrême, si les retraités portaient seuls l'effort de redressement, « *leur niveau de vie serait divisé par deux en quarante ans* ».

Selon un expert, les prévisions financières du Plan ne seront « *pas très éloignées* » de celles qui ont été faites à l'horizon 2015 pour les sept régimes étudiés dans le rapport Briet. Pour le seul régime général (salariés du privé), cette étude évaluait à 250 milliards de francs le besoin de financement supplémentaire entre 1995 et 2015. L'intérêt du rapport Charpin est de prolonger ces simulations jusqu'en 2040 et de les étendre à douze autres régimes, dont ceux des commerçants, des artisans, des professions libérales et d'entreprises publiques comme la RATP ou EDF-GDF. Après cette opération-vérité, le gouvernement devra engager une concertation régime par régime. Le plus dur reste à faire...

Jean-Michel Bezat

Les préfets vont « moraliser » leurs dépenses de petits-fours

DEVANT l'association du corps préfectoral, réunie pour son assemblée générale annuelle les 25 et 26 novembre à l'Ecole militaire, Jean-Jack Queyranne, ministre de l'intérieur par intérim, a annoncé que les préfets devront désormais « moraliser » leurs frais de représentation. En contrepartie, ils recevront enfin des primes, comme tous les hauts fonctionnaires.

Il y a très longtemps que les préfets réclament des indemnités : alors qu'ils sont les fonctionnaires territoriaux les plus sollicités, ils sont les moins bien payés. Le ministère de l'économie et des finances ne s'est jamais laissé apitoyer sur leur sort, parce qu'il les soupçonne d'arrondir leurs fins de mois grâce aux reliquats des frais de réception que l'Etat leur verse. Leur fonction de représentants de l'Etat leur impose en effet d'organiser des banquets à l'occasion du 11 novembre ou du 14 juillet. L'essor du développement local leur commande de goûter les vins de pays avec les représentants de la chambre des métiers ou de la chambre d'industrie. Leur mission de conciliation les incite à servir des petits-fours aux élus de tous bords.

Or, c'est sur leur compte personnel qu'ils encaissent les deniers publics destinés à payer ces réceptions (en moyenne 20 000 francs par mois). Il est donc difficile de savoir s'ils les dépensent en totalité. L'Inspection générale de l'administration (IGA) fait certes des tournées pour éplucher les factures du fleuriste, contrôler le contenu de la cave, s'enquérir des menus, vérifier le nombre des invités et leur identité. Elle constate que certains préfets fêtent régulièrement la Sainte-Barbe avec la confrérie du taste-vin, mais que d'autres rechignent à honorer les anciens combattants ou les pompiers. A ces hôtes parcimonieux, l'IGA adresse des remontrances, susceptibles de peser lors du prochain mouvement préfectoral qu'organisera la Place Beauvau, mais qui ne seront pas communiquées à Bercy.

Jean-Pierre Chevènement avait estimé (*Le Monde* du 18 août) qu'il fallait mettre fin à cette opacité, qui jette la suspicion sur l'ensemble du corps et sert, comme l'a dit M. Queyranne, d'« *alibi* » au ministère du budget pour refuser toute augmentation. Désormais, l'argent transitera par les services comptables des préfectures. Le ministère de l'intérieur veut en outre instituer un barème lié à la démographie, pour remplacer le système, arbitraire, mis en place avant la décentralisation et « figé » en 1982 : les frais de chaque préfecture continuent d'être calculés en fonction de ce que voulaient bien verser les présidents de conseils généraux.

C'est à l'invitation de Jean-Pierre Duport, préfet d'Ile-de-France et président de l'Association du corps préfectoral depuis le 25 novembre, que M. Queyranne a annoncé cette réforme. M. Duport n'a pas dû être surpris, puisque c'est lui qui l'avait préparée lorsqu'il dirigeait le cabinet de M. Chevènement.

Rafaële Rivais

Le report du service national pour les titulaires d'un contrat de travail est élargi

Cette possibilité s'applique désormais aux CDD

À COMPTER du 1er décembre, les jeunes susceptibles d'être appelés sous les drapeaux qui bénéficient d'un contrat de travail de droit privé à durée déterminée (CDD) peuvent demander – et obtenir sous certaines conditions – un report d'incorporation renouvelable. Cette disposition s'applique aux Français nés avant le 1er janvier 1979 et aux ex-sursitaires âgés de vingt-deux à vingt-huit ans, qui restent soumis à un service national de dix mois. Déjà, un décret du 17 mars avait reconnu aux titulaires d'un contrat à durée indéterminée (CDI) le droit de réclamer un report d'incorporation de deux ans renouvelable. Un second décret, en date du 26 novembre, vient d'ouvrir aux titulaires d'un contrat à durée déterminée (CDD) de six mois au minimum la possibilité d'un report jusqu'au terme du contrat en cours, dans la limite de deux ans. Les jeunes fonctionnaires, protégés par leur statut, ne sont pas concernés.

C'est une commission régionale, présidée par les préfets, qui accorde ou qui refuse le report, à condition de le notifier à l'intéressé dans un délai de deux mois après sa demande. La commission dispose d'une certaine marge d'appréciation. Ainsi, le candidat à un report d'incorporation peut déposer sa requête, mais il lui faudra montrer que son incorporation immédiate a pour résultat de compromettre son insertion professionnelle ou la réalisation d'une première expérience professionnelle. C'est ce qui explique que les situations varient sensiblement d'un bureau à l'autre du service national. Par exemple, selon les premières analyses qui portent sur les seuls CDI, soit 5 270 jeunes entre mars et septembre, 100 % des demandes de report ont été acceptées dans la région de Perpignan, mais 70,7 % dans celle de Nancy. En général, dans les onze autres bureaux du service national, les taux varient entre 82,5 % et 99,5 %, avec une moyenne nationale qui s'établit à 93,3 % (soit 4 920 demandes agréées).

CRAINTE DES ÉTATS-MAJORS

Inspiré d'un amendement déposé par Paul Quilès, député PS du Tarn, président de la commission de la défense à l'Assemblée nationale, et repris à son compte par le gouvernement lors du vote, en 1997, de la loi sur le service national, ce dispositif a été vivement critiqué par le général Philippe Mercier. Pour le chef d'état-major de l'armée de terre – dont les effectifs militaires en 1999 continueront d'être, à raison de plus de 36 %, composés de recrues issues du contingent –, la professionnalisation qui se met en place suppose de ne pas diminuer brutalement les effectifs d'appelés sauf à avoir recours – au risque de trop accroître la charge budgétaire – à un volontariat pour un service long. En outre, la crainte existe dans les états-majors, comme le souligne Serge Vinçon, sénateur RPR du Cher, que les bénéficiaires d'un report dès 1999, sachant utiliser les articles de la loi, n'échappent, dans la pratique, à toute incorporation avec la perspective d'un abandon total du service en 2002.

Jacques Isnard

Deux élections cantonales partielles

LOIR-ET-CHER
Canton de Blois-1 (second tour).
I., 11 587 ; V., 4 026 ; A., 65,25 % ; E., 3 799. Jacqueline Gourault, UDF-FD, c. r., 2 478 (65,22 %)... *ÉLUE*
Jean Germanaud, PS, 1 321 (34,77 %).

[Elue très facilement dans un canton traditionnellement conservateur, l'UDF Jacqueline Gourault renforce, en entrant au conseil général, son leadership sur la droite locale. La gauche, représentée par le socialiste Jean Germanaud, recule de six points et demi. Cette élection ne modifie en rien l'équilibre de l'assemblée départementale, largement dominée par les libéraux et centristes. Cette élection faisait suite au décès de l'UDF Yves Genet.

22 novembre 1998 : I., 11 587 ; V., 4 033 ; A., 65,19 % ; E., 3 940 ; *Jacqueline Gourault, 1 807 (45,86 %) ; Jean Germanaud, 681 (17,28 %) ; Miguel de Peyrecave, FN, c. m., 477* (12,10 %) ; Véronique Reineau, RPR diss., 267 (6,77 %) ; Nicole Combredet, Verts, 254 (6,44 %) ; Marcel Dutheil, MDC, 250 (6,34 %) ; Gisèle Gachet, PCF, 204 (5,17 %).

27 mars 1994 : I., 11 260 ; V., 5 767 ; A., 48,78 % ; E., 5 453 ; Yves Genet, UDF-rad., 3 200 (58,68 %) ; Marcel Dutheil, MDC, 2 253 (41,31 %).]

PUY-DE-DÔME
Canton de Clermont-Ferrand-est (second tour).
I., 7 118 ; V., 1 671 ; A., 76,52 % ; E., 1 575.
Mireille Lacombe, PS, 950 (60,31 %)... *ÉLUE*
Frédéric Chomilier, DL, 625 (39,68 %).

[La socialiste Mireille Lacombe succède à Serge Godard, sénateur PS et maire de Clermont-Ferrand, démissionnaire pour cause de cumul de mandats depuis son élection au Palais du Luxembourg. Mme Lacombe réussit à faire le plein des voix de la gauche « plurielle », améliorant même de plus de six points le score obtenu par Serge Godard en mars 1994. En revanche, son rival de Démocratie libérale, Frédéric Chomilier, est en net recul. Au conseil général du Puy-de-Dôme, la gauche est largement majoritaire avec 41 sièges contre 20 à droite.

22 novembre 1998 : I., 7 118 ; V., 1 613 ; A., 77,33 % ; E., 1 558 ; Mireille Lacombe, 554 (35,55 %) ; Frédéric Chomilier, 377 (24,19 %) ; Thierry Maillard, FN, 157 (10,07 %) ; Martine Palpacuer, PCF, 134 (8,60 %) ; Gisèle Naudier, MEI, 95 (6,09 %) ; Alain Laffont, LCR, c. m., 87 (5,58 %) ; Monique Bonnet, MDC, c. m., 84 (5,39 %) ; Yves Reverseau, Verts, 70 (4,49 %).

27 mars 1994 : I., 7 070 ; V., 3 474 ; A., 50,86 % ; E., 3 211 ; Serge Godard, PS, 1 727 (53,78 %) ; Frédéric Chomilier, RPR, 1 484 (46,21 %).]

DÉPÊCHE

■ **BOURGOGNE : le Conseil d'Etat a rejeté**, mercredi 25 novembre, les recours déposés par François Rebsamen, chef de file de la gauche du conseil régional de Bourgogne, contre l'élection du président de cette assemblée, Jean-Pierre Soisson, et des membres de la commission permanente (*Le Monde* du 28 octobre).

Les emplois de la Ville de Paris sous la surveillance du Conseil d'Etat

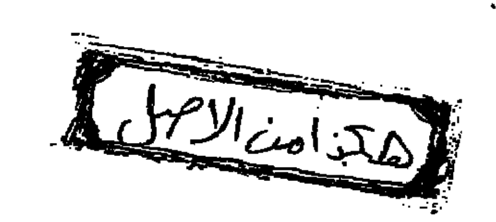
LA JUSTICE administrative ouvre une brèche dans le système de défense de la Ville de Paris à propos des emplois dits « fictifs », en examinant les demandes répétées d'un groupe de contribuables, noyau dur d'une association écologiste, qui désire porter plainte à la place de la Ville dans plusieurs dossiers.

Lundi 30 novembre, le Conseil d'Etat examinait le recours d'un de ces contribuables, Pierre-Alain Brossault, contre la décision du tribunal administratif de Paris qui, le 5 mars, lui avait refusé l'autorisation de se substituer à la Ville en déposant une plainte avec constitution de partie civile pour « *faux en écriture publique, prise illégale d'intérêts, destruction de preuves* » à propos du contrat établi, de mai 1990 à juin 1995, au profit de Philippe Ceaux, chargé de « *centraliser et de relayer les interventions des Corréziens de Paris quant aux intérêts que ceux-ci peuvent avoir dans la capitale* ». La décision doit être rendue sous quinzaine.

Le commissaire du gouvernement, Christine Maugüé, a conclu au rejet de ce recours. D'une part, elle a estimé que M. Brossault, en contestant la réalité de cet emploi, manquait « *d'indices suffisants et concordants* », sa « *source unique* » étant un article de presse et le témoignage de ses auteurs ; d'autre part, tout en admettant que l'allégation de détournement de fonds publics apparaissait plus sérieuse que celle de faux en écritures, Mme Maugüé a calculé que ce délit ne courrait que de mars 1994, date de l'entrée en vigueur du nouveau code pénal, à juin 1995, date de la fin du contrat, ce qui, estime-t-elle, ne constituerait pas un préjudice suffisant.

Si plusieurs emplois de cette nature avaient été concernés, l'intérêt à agir aurait été apprécié différemment. Ce cas de figure devrait être bientôt soumis au Conseil d'Etat, puisque le maire de Paris a décidé de faire appel d'une décision du 25 novembre, par laquelle le tribunal administratif a autorisé le même requérant à se subtituer à la Ville à propos de quelque deux cents emplois soupçonnés d'être « fictifs ».

Pascale Sauvage

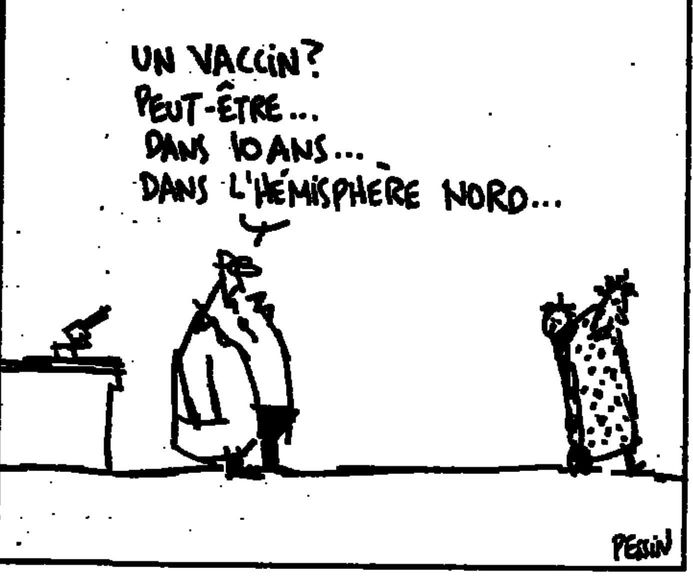


SANTÉ L'épidémie de sida ne cesse de progresser dans la plupart des pays en voie de développement et elle recule de manière significative dans l'Union européenne et en Amérique du Nord. ● UNE ÉTUDE ÉTABLIT que la réduction du nombre de décès dus au sida, en Europe, a chuté de 80 % en quatre ans grâce à l'introduction des trithérapies. ● PETER PIOT, directeur général de l'Onusida, estime que *« pour lutter efficacement, il faut impérativement sortir du petit club des spécialistes du sida et du monde des professionnels de la santé (...)*. Son objectif demeure *« d'intégrer la lutte contre la pandémie dans une perspective politique et économique »*. Claude Allègre et Bernard Kouchner ont présenté lundi 30 novembre les nouvelles orientations scientifiques de l'Agence nationale de recherche sur le sida (ANRS). *(Lire aussi notre éditorial page 16)*

Le sida en hausse dans les pays pauvres, en baisse dans les nations riches

Les différents bilans publiés à la veille de la journée mondiale de lutte contre le sida du 1er décembre témoignent de ce contraste. En France, on recense 1100 nouveaux cas déclarés au cours du premier trimestre 1998, soit 2,5 fois moins qu'en 1996 pour la même période

LE FOSSÉ se creuse chaque jour davantage : alors que l'épidémie de sida ne cesse de progresser dans la plupart des pays en voie de développement, elle recule aujourd'hui de manière significative dans l'Union européenne et en Amérique du Nord. Les différents bilans publiés à la veille de la onzième Journée mondiale de lutte contre le sida du 1er décembre témoignent pleinement de cette évolution. En France les dernières données du Réseau national de santé publique (RNSP) font état de 1 100 nouveaux cas de sida, cliniquement déclarés, diagnostiqués au cours du premier semestre de cette année, soit 2,5 fois moins qu'au cours du premier semestre de 1996, période qui précédait l'introduction et la diffusion en France des nouvelles associations médicamenteuses antirétrovirales (ou « trithérapies »), et au cours de laquelle 2 750 cas de sida avaient été recensés.



« AUCUN AUTRE FACTEUR »

On observe d'autre part une diminution du nombre des décès dus au sida, ce nombre passant de 2 000 à 400 entre le premier semestre 1996 et le premier semestre 1998. Ce phénomène n'est pas spécifique à la France. Ainsi l'étude EuroSida publiée dans *The Lancet* (daté du 28 novembre) établit que la réduction du nombre de décès dus au sida a, en Europe, chuté de 80 % en quatre ans grâce à l'introduction des trithérapies. *« Le déclin de la mortalité n'est apparu qu'après l'introduction de ces nouveaux médicaments. Nous n'avons pu trouver aucun autre facteur »*, explique le docteur Amando Mocroft (Royal Free Hospital, école de médecine de l'University College de Londres), premier signataire de cette publication qui analyse les statistiques fournies par cinquante centres spécialisés dans dix-sept pays européens. *« Après mars 1998, les taux de mortalité ont représenté le cinquième de ce qu'ils étaient au début de la période d'étude, à l'automne 1994 »*, souligne le docteur Mocroft.

Quelle que soit l'importance de tels acquis, tous les spécialistes du sida insistent sur le fait qu'il est impossible de prédire si cette tendance générale va ou non se poursuivre, ne serait-ce qu'à cause de la toxicité des molécules antirétrovirales et de l'émergence, fort redoutée, de souches de VIH résistantes aux nouveaux médicaments.

La diminution globale de la mortalité induite par le recours généralisé aux trithérapies fait que le nombre de personnes contaminées par le VIH (ayant ou non développé un sida clinique) a tendance à augmenter. Il serait aujourd'hui, selon les estimations du RNSP, *« de l'ordre de 120 000, 90 000 hommes et 30 000 femmes »*. Autre conséquence de l'efficacité des associations antirétrovirales, on estime que le nombre total de personnes vivantes souffrant en France des symptômes cliniques du sida est passé de 6 700 en 1990 à 18 000 en 1996 pour atteindre 20 500 aujourd'hui.

INSUFFISANCES DU DÉPISTAGE

Autres données importantes, les modes de contamination des 120 000 personnes infectées par le VIH vivant actuellement en France. Selon le RNSP, il s'agirait de *« pratiques homosexuelles »* dans 50 000 cas, de *« rapports hétérosexuels »* dans 45 000 cas, d'*« usage de drogues par voie intraveineuse »* dans 22 500 cas et d'*« autres modes »* pour 2 500 personnes parmi lesquelles 1 000 enfants de moins de quinze ans infectés par voie materno-foetale.

De nombreuses difficultés tiennent aux insuffisances du dépistage. Mises en place, non sans difficultés, vers la fin des années 80, les consultations de dépistage anonyme et gratuit connaissent une baisse de leurs activités. *« Le nombre de tests de dépistage volontaire de l'infection par le VIH diminue depuis 1994*, souligne-t-on auprès du RNSP. *Ce nombre est passé de 5 millions à 3,6 millions en 1997. On observe d'autre part une stabilité du nombre de personnes qui découvrent leur état de séropositivité, soit environ 5 000 cas chaque année. Il s'agit, plus de deux fois sur trois, d'hommes. »* En 1997, les consultations de dépistage anonyme et gratuit ont dépisté 16 fois moins de cas de séropositivité parmi les moins de 20 ans que parmi les personnes de 30 à 39 ans.

« Un nombre élevé de personnes infectées par le VIH ne découvrent leur séropositivité qu'au moment de l'apparition des symptômes qui caractérisent le sida-maladie, explique au *Monde* le professeur Jacques Drucker, directeur du RNSP. *Ce faible recours au dépistage de la part des personnes* a priori *les plus concernées est révélateur de la non-perception du risque – ou d'un mauvais accès au système de soins – pour certains groupes de population. Il s'agit essentiellement des personnes contaminées par voie hétérosexuelle et des sujets de nationalité étrangère, en particulier ceux des pays d'Afrique sub-saharienne. De telles carences soulignent la nécessité d'informer de façon plus spécifique ces populations sur les bénéfices qu'elles peuvent attendre du dépistage et sur la possibilité d'une prise en charge thérapeutique adaptée. »*

En d'autres termes, le temps n'est plus où l'incitation au dépistage de certains groupes à risques pouvait être perçue comme une mesure risquant de conduire à une forme de stigmatisation, les bénéfices individuels et collectifs attendus des nouvelles associations thérapeutiques justifiant des actions préventives que l'on aurait, hier, jugées inacceptables.

J.-Y. N.

Une manifestation pour Act-Up, une chaîne de la solidarité pour Aides

La 11e Journée mondiale de lutte contre le sida devait être marquée, mardi 1er décembre, par une série d'initiatives. Dénonçant le *« retour au silence »*, Act-Up Paris appelait à un rendez-vous à 18 heures devant la gare de l'Est pour une manifestation devant s'achever place du Palais-Royal. Cette association se félicite d'autre part du fait que Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale, *« se soit engagé à ce que les députés observent une minute de silence en mémoire de toutes les personnes décédées des suites d'un sida »*, lors de la reprise des débats parlementaires sur le PACS. Dans l'entourage de M. Fabius, on ne pouvait, dans la matinée du 1er décembre, confirmer cette information. Pour sa part, l'association Aides met en place, du 1er au 15 décembre, une *« chaîne de solidarité »* réunissant 4 000 commerçants qui s'engagent à reverser 1 franc à l'association pour chaque produit sélectionné vendu dans leur magasin.

Peter Piot, directeur général d'Onusida

« Lutter contre la pandémie dans une perspective politique et économique »

GENÈVE
de notre envoyé spécial

« Êtes-vous inquiet devant les derniers chiffres qu'en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé vous venez de rendre publics et qui témoignent d'une progression constante, presque inexorable, de l'épidémie de sida dans les pays en voie de développement (*Le Monde* du 25 novembre) ?

– Il y a, bien évidemment, quelque chose de désespérant à dresser et à publier, année après année, de tels bilans chiffrés. Dix millions, vingt millions, trente millions et plus, de personnes infectées par le VIH dont 95 %, aujourd'hui, dans les pays en voie de développement, le constat est dramatique. Et au niveau mondial, en valeur absolue, il est clair que l'augmentation va se poursuivre, ne serait-ce qu'à cause de la présence du virus en Inde et en Chine.

– Observez-vous aujourd'hui, près de vingt ans après l'émergence de cette épidémie, une forme de fatalité face à un mal qui continue sa progression ?

– Il y a, de fait, une certaine tendance à la fatalité. Mais j'observe que plusieurs nations africaines, qui ne prenaient pas le sida au sérieux, commencent, depuis peu, à se mobiliser. C'est le cas de l'Afrique du Sud, pays riche où le réveil se fait, il est vrai, bien tardivement. Le chef d'Etat du Botswana vient de débloquer un budget au service de la lutte contre le sida. Celui de la Tanzanie a, pour la première fois, décidé le lancement d'une campagne qui débutera dans quelques jours. Le président du Mozambique prend diverses initiatives en ce sens et ce sera aussi bientôt le cas du Gabon. Une telle mobilisation des chefs d'Etat est sans précédent. Elle est, pour une bonne part, le fruit des actions de lobbying menées auprès des gouvernements pour les convaincre que l'épidémie de sida est devenue une menace importante pour le développement économique de leur pays.

– Vous estimez donc nécessaire, pour lutter contre cette épidémie, de sortir du strict cadre médical ?

– Pour lutter efficacement, il faut impérativement sortir du petit club des spécialistes du sida et du monde des professionnels de la santé. Sans doute, ces experts perçoivent-ils clairement la réalité virologique et médicale présente et à venir mais ils ne peuvent, à eux seuls, faire progresser la lutte. Mon objectif demeure d'intégrer la lutte contre la pandémie dans une perspective politique et économique. Les chiffres fournis par les épidémiologistes n'ont plus guère, à eux seuls, de sens. A l'inverse, si l'on parle de l'impact sur l'économie, les responsables politiques sont beaucoup plus réceptifs. Au-delà des conséquences sur le développement socio-économique, ils prennent conscience du fait que le sida pourrait être un facteur majeur de déstabilisation sociale dès lors qu'il existe, dans leur pays, des millions de personnes infectées, et parmi elles, des membres du gouvernement.

– Dans quel délai pensez-vous obtenir des résultats concrets ?

– Il faudra, certes, encore un certain temps avant que la mobilisation que l'on commence à observer ait des effets mesurables. L'expérience de l'Ouganda, l'un des pays qui a su agir le plus tôt, montre qu'il faut quatre ou cinq ans avant que l'on puisse mesurer l'impact des actions de prévention. Ce phénomène se vérifie aussi dans le nord de la Tanzanie. Un objectif raisonnable serait d'obtenir, autour de 2005, une réduction de l'ordre d'un tiers des cas de nouvelles contaminations.

– Quelle analyse faites-vous de la situation présente en Chine et en Inde ?

– La question de la Chine comporte de très nombreuses inconnues. Les responsables gouvernementaux chinois ont pleinement conscience des problèmes liés à l'épidémie naissante – quelques centaines de milliers de personnes infectées – et commencent à mettre en œuvre différentes mesures de lutte. En Inde, on compte déjà environ quatre millions de personnes infectées. Dans ce pays, la prise de conscience politique est très différente selon les Etats. Certains, comme ceux du Tamil Nadu et du Maharashtra où se trouve Bombay, ont mis en place des programmes assez importants de prévention. D'autres, comme l'Uttar Pradesh où vivent cent vingt millions de personnes, ne font pratiquement rien. L'évolution devrait donc être, dans les prochaines années, très hétérogène. »

Propos recueillis par
Jean-Yves Nau

Les missions de l'Agence de recherche sur le sida élargies à l'hépatite C

CLAUDE ALLÈGRE, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, et Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale, ont présenté lundi 30 novembre les nouvelles orientations scientifiques de l'Agence nationale de recherches sur le sida (ANRS). Créée il y a dix ans, et depuis peu présidée par le professeur Michel Kazatchkine (*Le Monde* du 12 septembre), ce groupement d'intérêt public coordonne, soutient financièrement et évalue l'ensemble des travaux scientifiques concernant l'infection par le VIH. Rappelant que la recherche sur le sida demeurait *« une priorité de la recherche médicale »*, MM. Allègre et Kouchner ont fait valoir que l'extension rapide de l'épidémie dans les pays en voie de développement *« exigeait un renforcement des efforts de recherche clinique, épidémiologique et de santé publique »*. *« La France est décidée à contribuer de manière active à ce renforcement »*, ont-ils souligné.

C'est ainsi que dans le cadre des actions du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, un nouveau programme de recherche sur le sida dans les pays du tiers-monde va être mis en place. L'ANRS devrait y participer *« en collaboration avec les organismes de recherche nationaux – Inserm, Institut de recherches pour le développement, réseau des Instituts Pasteur – et en partenariat avec les chercheurs des pays concernés »*. Une place plus grande devra aussi, à l'avenir, être accordée dans ce domaine aux sciences de l'homme et de la société. MM. Allègre et Kouchner estiment d'autre part nécessaire de tenir compte des évolutions épidémiologiques. Ils ont ainsi demandé à l'ANRS de développer des recherches sur l'hépatite C.

CO-INFECTION

On observe en effet depuis plusieurs années, notamment chez les toxicomanes ayant recours à des injections intraveineuse, une proportion importante de personnes infectées à la fois par le VIH et par le virus de l'hépatite C. Selon une étude réalisée par l'Institut de recherche en épidémiologie de la pharmacodépendance et financée par l'ANRS (*Le Monde* du 27 décembre 1996), la moitié des toxicomanes seraient contaminés par le virus de l'hépatite C qui, comme le VIH, est transmissible par voie sanguine.

Or cette co-infection soulève, en pratique, des difficultés particulières depuis que l'on dipose d'une bithérapie – associant un interféron à la ribavirine – efficace contre l'infection chronique par le virus de l'hépatite C. L'une des questions aujourd'hui soulevées est celle de savoir s'il faut ou non traiter les patients co-infectés contre les deux infections dont ils souffrent. Parallèlement à cette élargissement des missions de l'ANRS, le *Journal du sida*, mensuel de l'association Arcat-sida publié avec le soutien financier de la direction générale de la santé, annonce dans son numéro de décembre qu'il *« va étendre son champ d'expertise à d'autres pathologies graves, notamment à l'hépatite C »*.

J.-Y. N.

Mme Royal a été assignée aux prud'hommes de Niort

Trois anciennes collaboratrices de la campagne législative de la ministre déléguée contestent avoir effectué du bénévolat

NIORT
correspondance

La petite salle d'audience du conseil des prud'hommes de Niort connaît rarement de grandes affluences. Lundi 30 novembre, pourtant, on s'y pressait pour pouvoir disposer d'une des rares chaises présentes. Une classe scolaire était même venue assister aux échanges verbaux entre l'avocat de Ségolène Royal, ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire, et celui de trois anciennes salariés qui l'assignent devant cette juridiction.

Evelyne Pathouot est l'ancienne assistante parlementaire de la ministre. Francine Morin et Claude Fouchier étaient secrétaires. Elles semblent gênées de se retrouver en première ligne, sous les flashes des photographes et sous l'œil des caméras de la télévision. Leur avocat Me Jacques-André Grasseau, du barreau de Poitiers, est là pour les guider. Sur le banc d'en face, Me Jean-Pierre Mignard défend la ministre, qui est retenue par un voyage officiel en Inde. Il attend les débats pour prouver son bon droit.

Les faits remontent au mois de mai 1997, au moment où le président de la République, Jacques Chirac, avait décidé de dissoudre l'Assemblée nationale. La loi impose, dans ce cas, le licenciement des collaborateurs des députés. En cas de réélection, ils peuvent être rappelés. Mais, pour être réélu, il faut faire campagne. Et Ségolène Royal, candidate aux élections législatives dans le département des Deux-Sèvres, avait besoin de personnel. Son mandataire financier, Bernard Couturier, avait donc proposé aux trois femmes un contrat à durée déterminée.

« *Il y avait cependant un problème de taille*, explique l'avocat des trois femmes, Jacques-André Grasseau. *A cette période, elles étaient toutes les trois en préavis, même si elles ne l'effectuaient pas. Et la loi autorise quelqu'un qui est dans cette situation à chercher un autre emploi.* » Lorsque Bernard Coututier propose devant l'Urssaf des contrats – à durée déterminée – courant du 12 au 31 mai, durée de la campagne électorale, il se voit répondre que ce n'est pas possible, puisque les trois collaboratrices de Ségolène Royal sont en préavis.

La situation se complique après la réélection de la future ministre aux élections législatives, puis sa nomination au sein du gouvernement de Lionel Jospin. Ses trois collaboratrices continuent à travailler pour elle jusqu'à leur prise en charge totale par le suppléant du ministre, le nouveau député Jean-Pierre Marché, à partir de la mi-juillet. Mais, pendant deux mois, Evelyne Pathouot, Francine Morin et Claude Fouchier n'ont rien touché d'autre que leur préavis.

Une classe scolaire est venue assister aux échanges entre les avocats

Si le ton reste courtois, les échanges sont vifs. « *Ce n'était pas un véritable emploi, mais du bénévolat*, clame Me Mignard. *Elles savaient bien qu'elles effectuaient le même travail que leurs amies militantes pendant la campagne.* » Sur leur banc, les trois femmes secouent la tête en signe de dénégation.

Leur avocat, lui, s'insurge. « *Pour rattraper l'erreur, des membres du PS deux-sévriens ont même envoyé des chèques à Mme Pathouot pour un total de 20 000 francs. Sans compter les 5 000 donnés en liquide par Mme Royal à ma cliente, somme que cette dernière a renvoyée.* » Me Mignard rétorque : « *Mais il s'agissait là d'avances, de prêts, pour aider Mme Pathouot, qui était en situation financière difficile.* »

Les débats ne parviendront pas à rapprocher les points de vue. Les trois plaignantes demandent au total 200 000 francs au ministre, dommages-intérêts compris. De leur côté, les avocats de Ségolène Royal réclament trois fois 15 000 francs aux trois anciennes collaboratrices. Tout se termine dans une légère cohue, caméras et appareils photo happant plaignantes et avocats. La décision, elle, sera connue le 18 janvier 1999.

L'aménagement des rythmes scolaires augmente, chez les enfants, le plaisir d'aller à l'école

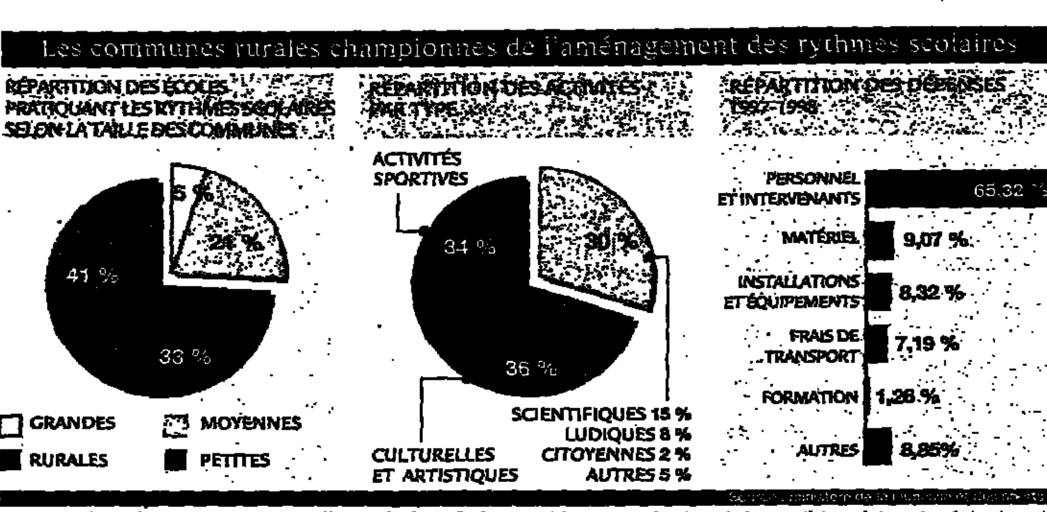
En revanche, les résultats des cent huit mille écoliers concernés ne progressent pas

Dans un rapport rendu public, mardi 1er décembre, le comité d'évaluation et de suivi des aménagements des rythmes de l'enfant dresse un bilan mitigé de cette expérience qui concerne 230 écoles et 108 000 enfants. Les écoliers travaillent le matin et font des activités sportives ou culturelles l'après-midi. Le plaisir d'aller à l'école se trouve renforcé mais les « performances scolaires » restent identiques.

C'ÉTAIT une priorité du candidat Chirac, que le président de la République a honorée. L'aménagement des rythmes scolaires (ARS), *arme fatale dans la lutte contre les inégalités, fait partie des* figures imposées à la commission de réflexion sur l'école présidée par Roger Fauroux, en 1995. Un fidèle du chef de l'Etat, Guy Drut, ministre de la jeunesse et des sports, met en œuvre cette réforme avec énergie en 1996 : en quelques mois, sous l'œil agacé du ministre de l'éducation François Bayrou et de son administration, 324 communes se lancent dans l'aventure.

Le comité d'évaluation et de suivi des aménagements des rythmes de l'enfant (Cesare) tire un bilan mitigé de cette expérience, qui organise différemment la journée scolaire. Les écoliers travaillent le matin et se livrent l'après-midi, ou une partie de l'après-midi, à des activités sportives et culturelles, en principe gratuites, prises sur le temps extra-scolaire. Jean-Paul Delevoye, président de l'association des maires de France et membre du Cesare présentait, mardi 1er décembre à la presse, ce travail qui couvre une période allant de mai 1996 à juin 1998. Le maire de Bapaume n'a pas dissimulé les obstacles que rencontre l'ARS, mais n'a pas non plus fait mystère de prêcher pour cette nouvelle façon de faire l'école.

Que représente l'ARS à la fin de l'année 1998 ? En deux ans, le nombre de sites est passé de quelques dizaines à 230, engageant 394 communes, majoritairement de petite taille. Neuf départements ne sont pas concernés, principalement parce qu'ils ont choisi la semaine de quatre jours (pas de cours le samedi matin). En augmentation de 9 % par rapport à 1997, le nombre d'enfants adeptes de l'ARS, atteint aujourd'hui 108 402, sur plus de 6 millions d'écoliers. Son coût moyen est estimé à 2 607 francs par an et par enfant en phase expérimentale et à 1 604 francs en cas de généralisation, soit un coût annuel brut de l'ordre de 6,5 milliards.



Les grandes villes ne sont guère concernées par l'aménagement des rythmes. Les activités culturelles et sportives représentent à elles deux plus des deux tiers des activités pratiquées.

Le rapport du Cesare s'attache tout d'abord à comprendre comment une telle *expérimentation* a *été possible, en dehors de la volonté politique, déjà soulignée.* Il la voit, selon l'expression d'Alain Vulbeau dans l'ouvrage, à paraître, *Les Expérimentations sociales* comme « *le fruit de la décentralisation et des politiques territorialisées* ». Des Zones d'éducation prioritaires, à la politique de la ville, en passant par l'émergence de politiques éducatives urbaines, l'ARS ne représente qu'une suite logique. Les rapporteurs estiment que l'ARS vient à point dans l'ère post-industrielle où les frontières se brouillent « *entre temps domestique, temps de travail, de formation, de loisirs* ».

Pour autant, la démarche est loin d'être exempte de critiques : les objectifs en sont flous (on ne sait pas, par exemple, quelle place accorder à la réussite scolaire, ni ce qu'elle signifie vraiment)et peuvent varier infiniment d'un site à l'autre. Les buts affichés diffèrent des buts implicites et divergent entre les trois institutions concernées, éducation, jeunesse et sports, collectivités locales. Trop souvent, les intervenants extérieurs et les enseignants se contentent de coexister. Les rapporteurs dénoncent également le danger de « zapping » des enfants, dispersés dans des activités sans lien entre elles. Enfin, « *les effets de l'ARS ne sont pas patents en ce qui concerne les performances scolaires* ».

Réduction des incivilités et des actes de violence

S'en tenir à ces obstacles, serait injustement noircir le tableau. Le Cesare a établi une liste d'effets bénéfiques tirés de l'ARS : cette expérimentation a permis de faire évoluer les mentalités et a obligé chacun à réfléchir à son métier, souligne d'abord M. Delevoye. Ensuite, les enfants réglés sur ce nouveau rythme « *dorment mieux* » et retrouvent une appétence pour l'école ou la renforcent. La plupart des enfants apprécient les activités qui leur sont proposées et une majorité de parents sont favorables à ces nouveaux rythmes. Les enfants de milieu modeste ont ainsi accès à des activités qu'ils n'auraient jamais pratiquées dans le cadre extra-scolaire. De nombreuses évaluations mettent également en exergue la réduction des incivilités, des actes de violence, meilleure écoute des autres, relation plus sereine à l'adulte.

Guy Drut, initiateur du projet, a estimé que ce bilan « *très positif* », méritait d'être pris en compte et l'a fait savoir au ministre de l'éducation, Claude Allègre, à l'Assemblée nationale, le 18 novembre. Bien que ce projet ne lui soit « *pas antipathique* », M. Allègre lui a répondu que l'absence de résultats scolaires le gênait grandement : « *figurez-vous, que pour moi, l'école ce n'est pas un jardin d'enfants, c'est d'abord pour apprendre* », a déclaré le ministre de l'éducation. C'est donc à l'inspection générale qu'il a demandé son propre bilan. Et puis, cette expérience, « *je la trouve chère* » a ajouté M. Allègre. « *La charte de l'école du XXIe siècle intégrera toutes les expériences* », comme les contrats éducatifs locaux, a-t-il conclu.

Béatrice Gurrey

Cinq mille intervenants dans une situation de grande précarité

LE DISPOSITIF *expérimental* d'aménagement des rythmes scolaires (ARS) a-t-il été créateur d'emplois ? S'appuyant notamment sur une enquête menée par le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Cereq), le rapport du Comité d'évaluation et de suivi de l'aménagement des rythmes de l'enfant (Cesare) dresse un bilan des conditions d'embauche et de professionnalisation des quelque cinq mille intervenants recrutés par les municipalités pour initier les enfants aux nouvelles activités sportives et culturelles.

Agés en moyenne de trente-cinq ans, plus de la moitié des intervenants sont des femmes. En termes de formation, 60 % sont au moins *titulaires du baccalauréat*, près de *la moitié* ont un *diplôme* professionnel dans le domaine de l'animation et 15 % n'ont aucune formation aux métiers du sport, de la culture ou de l'animation.

Quel que soit leur parcours d'études, ils ont en grande majorité déjà acquis une expérience professionnelle auprès des enfants dans des centres de loisirs ou en milieu scolaire. Une fois recrutés, 30 % des intervenants encadrent une activité sportive, 40 % une activité culturelle ou artistique et environ 25 % assurent des fonctions non spécialisées d'« animateur généraliste » ou d'« accompagnateur ».

Mais ces nouveaux acteurs de l'école connaissent en grande majorité « *une situation précaire en termes de temps de travail, de statut et de rémunération* », souligne le rapport. Travaillant en moyenne neuf heures par semaine, pour un salaire horaire moyen brut compris entre 68 et 85 francs, leur activité ne correspond, selon le Cereq, qu'à des « *bouts d'emplois* » très éloignés du modèle « classique » de poste à temps plein.

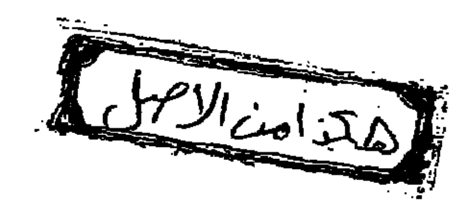
De plus, deux tiers des intervenants sont en contrat à durée déterminée et 15 % en contrats aidés (CES, contrat-emploi-ville). Alors, pour compléter ce revenu très partiel, la plupart ont dû rechercher d'autres employeurs « *un peu à la manière des travailleurs indépendants* ».

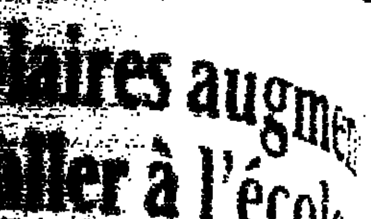
MOTIVÉS PAR LEUR TRAVAIL

« *Cette prédominance des situations précaires ne laisse pas d'interroger ; certes, elle s'inscrit dans une tendance générale du marché du travail et correspond aux caractéristiques de l'emploi dans l'animation. Mais peut-on à la fois prôner la pérennité et la qualité des prestations dans l'intérêt des enfants et accepter que les activités professionnelles liées à leur éducation soient aussi peu légitimées et reconnues statutairement* », s'inquiète le Cesare. D'ailleurs, bon nombre d'intervenants, pourtant motivés par leur travail, ont du mal à s'affirmer comme de véritables acteurs de l'école du fait de ce manque de reconnaissance sociale et institutionnelle.

Plus généralement, considère le Cereq, « *l'ARS est révélateur de la nature des difficultés engendrées par la construction de nouveaux espaces professionnels dans la sphère publique et parapublique* ». Etablissant un parallèle avec la création massive d'emplois-jeunes – eux aussi en attente d'un travail stable et de perspectives de carrière –, le Cereq estime que « *l'enjeu est bien de faire évoluer les nouveaux espaces professionnels en termes de statut, de volume d'activité et de reconnaissance* ». Sinon, prévient-il, « *ces dispositifs publics seraient considérés au final comme un vivier de petits boulots* ».

Sandrine Blanchard





Des expériences d'unités de visites familiales seraient menées dans plusieurs prisons en 1999

Elles permettront aux détenus de rencontrer leurs familles sans la présence de surveillants

L'administration pénitentiaire aurait retenu trois sites-pilotes pour l'expérimentation des unités de visites familiales, qui devraient permettre aux détenus de rencontrer leurs familles hors la présence de surveillants pour des périodes de plusieurs heures, voire de plusieurs jours. Le choix ultime reviendra cependant au garde des sceaux, Elisabeth Guigou. L'expérimentation devrait commencer en 1999.

LE DROIT à l'intimité des détenus progresse pas à pas. Lancé à la fin de l'année 1997 par l'administration pénitentiaire, le projet de création d'unités de visites familiales (UVF), ces petits appartements exempts de surveillance qui devraient permettre aux détenus de recevoir librement leurs familles (*Le Monde* du 5 décembre 1997), va faire l'objet d'une expérimentation dans quelques établissements pénitentiaires en 1999.

L'administration pénitentiaire a retenu une vingtaine de sites pour cette expérience, dont, selon le quotidien *Libération*, les centres de détention de Saint-Martin-de-Ré (Charente-Maritime), d'Ecrouves (Meurthe-et-Moselle) et la maison centrale des femmes de Rennes (Ille-et-Vilaine). Cette liste devrait être prochainement soumise au garde des sceaux, Elisabeth Guigou, afin qu'elle arrête son choix.

Longuement mûri, ce projet s'inspire d'un rapport rédigé en juin 1995, qui avait dressé un constat accablant de la misère affective et sexuelle régnant en prison. La durée très courte des parloirs – environ une demi-heure – est particulièrement traumatisante pour les enfants, leur ôtant toute possibilité d'engager de véritables liens familiaux avec leurs parents incarcérés.

VOYEURISME FORCÉ

Les relations sexuelles étant interdites dans les prisons françaises, les détenus sont contraints de se livrer, aux parloirs, à des relations clandestines avec leurs conjoints. Humiliante pour les prisonniers, cette situation est aussi dégradante pour le personnel, dont la mission de surveillance des parloirs s'apparente le plus souvent au voyeurisme forcé.

Afin de remédier à cette situation, l'administration pénitentiaire a donc décider d'instaurer *« dans les établissements pénitentiaires, des lieux privatifs permettant à la famille dont l'un des membres est détenu de vivre intra-muros pendant un certain temps toutes les dimensions de la vie familiale, de la préparation de ses repas à un sommeil partagé en passant par des rapports amoureux »*. Si *« la possibilité des relations sexuelles n'est pas exclue, elle n'est pas au cœur du dispositif, dont l'objectif principal est le maintien des liens familiaux préexistants, dans un objectif de réinsertion »*.

QUESTIONS

Conçus comme des espaces intermédiaires entre la prison et le milieu libre, les unités de visites familiales seront des petits appartements, équipés de chambres, d'un coin repas et de sanitaires. Leur accès devrait être proposé, *« à tous les condamnés affectés en établissements pour peines, non bénéficiaires de sortie ou d'un autre aménagement de peine garantissant le maintien des liens familiaux »*. Pour l'administration pénitentiaire, le projet destiné aux détenus condamnés à des longues peines ne doit pas concurrencer le dispositif de permissions de sortir.

Bien que le principe de la création des UVF soit acquis, toutes les modalités de l'expérience ne sont pas réglées. Quelles durées de visite seront accordées aux familles des détenus qui bénéficient du dispositif ? Comment assurer la sécurité au sein des UVF, qui seront privés de surveillance directe ? Quelles règles d'hygiène et d'alimentation adopter ? Autant de questions que l'expérimentation dans quelques sites pilotes devraient permettre de résoudre, avant une éventuelle généralisation du dispositif à tous les établissements pour peines.

Cécile Prieur

Les expériences étrangères

● **Canada.** Expérimentées dès 1980, les « visites familiales privées » ont lieu dans un pavillon ou un mobil-home situé hors détention, sur le site pénitentiaire. La direction peut en accorder tous les deux mois, pour une durée de deux à soixante-douze heures. Menée dans sept établissements, dont une prison pour femmes, l'expérimentation a été étendue après une évaluation. En 1995, il existait quatre-vingts unités réparties dans quarante-deux établissements au bénéfice d'environ cinq mille cinq cents détenus.

● **Espagne.** Le système du *« vis-à-vis »* prévoit une visite non surveillée d'une durée limitée à deux ou trois heures, qui se déroule dans une pièce composée d'un lit et de sanitaires. En raison de la brièveté de la visite et de la configuration des lieux, ce système est plus destiné au déroulement de relations sexuelles qu'à de véritables rencontres familiales.

● **Ailleurs.** Le Danemark autorise des visites conjugales hebdomadaires d'une durée d'une heure et demie. La Finlande et la Norvège ont imaginé un système de congés conjugaux. Les Pays-Bas ont mis en place des visites sans surveillance dans des locaux spéciaux, ainsi que dans les cellules des détenus. En Moldavie, des « hôtels pénitentiaires » permettent au détenu et à sa famille de passer plusieurs jours dans un secteur de l'établissement. En Israël, des parloirs intimes ont été aménagés dans quelques prisons.

Treize ans de réflexion

La réflexion sur les unités de visites familiales a commencé en 1985, avec un rapport de la commission architecture-prison remis au garde des sceaux de l'époque, Robert Badinter. Le document prônait la création de studios dans l'enceinte des prisons afin de permettre aux détenus de recevoir leur famille en dehors de la surveillance du personnel. Cette idée a été expérimentée au centre de détention de Mauzac, mais l'expérience n'a duré que quelques mois en raison des réticences de l'administration pénitentiaire.

En 1989, le rapport sur les surveillants de prison du député (PS) Gilbert Bonnemaison incitait l'administration à *« réfléchir, en concertation avec le personnel, au maintien dans les établissements longues peines des relations affectives et sexuelles des détenus »*. Trois ans plus tard, un groupe de travail de l'administration pénitentiaire sur les longues peines proposait la création d'espaces privatifs pour des visites familiales.

M. Tapie conteste tout contact avec le président du FN en 1993 et 1994

Il poursuit en diffamation un ex-proche de M. Le Pen

BERNARD TAPIE ne veut pas que l'on puisse dire qu'il aurait rencontré Jean-Marie Le Pen au lendemain du premier tour des élections législatives de 1993 pour sceller sa victoire à Gardanne (Bouches-du-Rhône), ni qu'il se serait entendu avec lui avant leur débat télévisé de 1994. Il le dit, bouillonnant, lundi 30 novembre, à la première chambre civile du tribunal de grande instance de Paris, où il poursuit en diffamation l'éditeur Hachette et Lorrain de Saint-Affrique, qui fut le conseiller de M. Le Pen pour la communication de 1984 à 1994.

Dans un livre d'entretiens, M. de Saint-Affrique affirmait que M. Tapie et M. Le Pen s'étaient rencontrés, qu'il y avait eu un accord pour Gardanne sur le maintien du candidat du FN et que des tractations avaient précédé le débat télévisé de 1994. *« Aucun de ces points n'est vrai »*, affirme M. Tapie. La rencontre ? *« Elle n'a jamais existé. Personne ne peut justifier le contraire. Et Le Pen lui-même a nié. »* Gardanne ? *« Tous les candidats qui avaient obtenu plus de 12,5 % se maintenaient au second tour. »* Le débat ? *« Comment peut-on penser qu'il était truqué ? Nous étions tributaires des questions du journaliste ! »*

Mais M. de Saint-Affrique maintient ses affirmations. Pour le débat de 1994, dit-il, des contacts avec Benoît Bartherotte, alors proche de M. Tapie, ont eu lieu pour *« poser la règle du jeu »*. *« Il fallait que ce débat existe, mais qu'il ne se déroule pas comme le précédent, en 1989* [NDLR : où la discussion avait failli tourner au pugilat]. *Il fallait que l'on voie cette fois Le Pen et Tapie faire de la politique. J'ai accompagné deux fois Bartherotte chez Tapie dans son hôtel de la rue des Saints-Pères. Bernard Tapie était présent. »* Selon M. de Saint-Affrique, il eut alors vent d'une rencontre entre M. Le Pen et M. Tapie en 1993. Ce que ce dernier lui aurait confirmé.

M. Bartherotte vient confirmer la présence de M. Tapie lors de l'un des entretiens de la rue des Saints-Pères avec M. de Saint-Affrique, tout en indiquant *« n'être pas au courant »* d'une rencontre directe en 1993 entre M. Tapie et M. Le Pen.

« Il fallait fixer les limites du débat, dit-il. *Tous deux avaient le même type d'électorat populiste et populaire, des intérêts convergents – élargir leur assiette commune avant de la partager – et des intérêts opposés, mais ils n'avaient pas les mêmes convictions. Leur intérêt était de ne pas poser certaines questions. »* L'un sur les « affaires » et pour l'autre sur le « détail ». *« Y avait-il un accord ? »* demande la présidente Marie-Thérèse Feydeau. *« Non. Mais, un intérêt commun à ne pas aborder ces questions. Ce sont des rôles convenus tout cela. »*

Fustigeant cette opération de « promotion commerciale », l'avocat de M. Tapie, Olivier Merlet, réclame la suppression des passages jugés diffamatoires et 200 000 francs de dommages-intérêts. Jean-Yves Dupeux, pour les défendeurs, s'interroge, quant à lui, sur le point de savoir si, en droit, le fait de dire que M. Tapie a rencontré M. Le Pen relève bien de la diffamation.

Jugement le 18 janvier 1999.

Jean-Michel Dumay

Thierry avait fait exploser une bombe pour convaincre sa femme de ne pas divorcer

LYON
de notre envoyé spécial



C'est une histoire passionnelle singulière qui vaut à Thierry Serant, trente-six ans, de se retrouver devant la cour d'assises du Rhône, lundi 30 novembre, pour une tentative d'assassinat. Le 12 novembre 1996, il a fait exploser une bombe artisanale devant l'immeuble où travaillait Sylvie, son épouse, afin de provoquer chez elle *« un choc émotionnel »*. Quelques mois plus tôt, Sylvie avait entamé une procédure de divorce et son mari espérait, grâce à cet « attentat », l'amener à consulter un psychiatre avec le secret espoir qu'elle accepterait alors de reprendre la vie commune.

Abandonné par sa mère biologique, Thierry Serant a été adopté à l'âge de trois mois par un couple aisé, des catholiques pratiquants très attachés aux valeurs familiales, dont il est lui-même imprégné. Après une scolarité moyenne dans des institutions prestigieuses (jésuites, maristes et chartreux), il lui faut cinq ans pour obtenir un DEUG de droit. Au bataillon des officiers de réserve de Saint-Cyr, qu'il intègre avant de faire son service national au 35e régiment d'artillerie parachutiste, il apprend la fabrication et le maniement des explosifs.

Lorsque Thierry Serant retrouve la vie civile, il devient attaché commercial dans une société de crédit à la consommation. C'est là qu'il rencontre sa future épouse. *« J'ai été séduit par son tempérament, c'était quelqu'un de très fantasque, avec un caractère qui portait à une certaine outrance*, explique-t-il. *Elle était très amoureuse, très tendre. J'ai trouvé en elle mon contraire. Je suis plutôt calme, rigide, manquant de fantaisie. »* Pourtant, cette idylle naissante pose des problèmes de conscience à l'accusé : Sylvie est en instance de divorce, a déjà deux enfants et Thierry redoute que cette situation soit mal perçue par ses parents.

Mais l'envie de fonder une famille est la plus forte. *« Il m'a dit : "Ce ne sera pas un échec, car si c'est un échec, c'est que je me suis trompé sur ma femme et ça, je ne le supporterai pas"*, raconte Sylvie. *On s'est installés dans notre appartement, ou plutôt, il s'est installé. Il avait mis ses photos de paras dans la chambre, ses galons dans l'entrée. C'était son univers à lui, pas le cadre d'une vie de couple. »* Le soir, quand Sylvie essaye de dormir, Thierry tapote pendant des heures sur son ordinateur installé dans la chambre et fume sans se soucier de son épouse.

> « Il s'est engagé dans un processus de crescendo passionnel », déclare un expert

« J'avais déjà la perception que ce mariage était une erreur, nous n'avions pas suffisamment de points communs, affirme l'accusé. *Je comptais sur mes parents pour me rappeler à la raison. »* Qualifié de *« narcissique »* par les experts, Thierry Serant assume rarement ses responsabilités. *« Psycho-rigide, abrupt, ne supportant pas la contestation et les frustrations »*, il rencontre des problèmes dans sa vie professionnelle, mais il en fait toujours porter la responsabilité aux autres.

Quand son couple se désintègre, c'est forcément de la faute de Sylvie. *« Elle me faisait des scènes sous des prétextes futiles, comme l'attribution des placards et des tiroirs*, indique-t-il. *Le lendemain, elle s'excusait de m'aimer si mal, c'était déstabilisant. Plus elle me faisait des scènes, plus j'y voyais un signe de détresse et plus je me sentais amoureux et responsable. »* Car Thierry est convaincu que sa femme ne va pas bien. Pour tenter de recoller les morceaux, il lui suggère de suivre une thérapie de couple. *« Il était parfois violent, notamment sous l'emprise de l'alcool »*, corrige Sylvie.

Un jour de l'été 1993, il joue devant elle à la roulette russe. C'était, raconte-t-il, *« pour provoquer un choc psychologique »*, car le couple se porte mal depuis la naissance de leur fille. Après une nouvelle altercation en février 1995, Sylvie a le nez cassé. Elle décide d'entamer une procédure de divorce et quitte le domicile familial pendant trois mois. Thierry ne le supporte pas. Il est toujours persuadé que sa femme a besoin d'une psychothérapie pour que le couple retrouve enfin la sérénité. *« Il a d'abord essayé de me récupérer*, précise Sylvie. *Après, toute la haine est ressortie. J'ai senti venir la catastrophe. »*

La jeune femme est alors harcelée : coups de fil anonymes, télécopies envoyées sur son lieu de travail, dégradation de son véhicule, fouille de son appartement. *« Tout ça c'est du délire »*, conteste Thierry Serant. C'est pourtant après ce nouvel échec qu'il prépare son « attentat ». *« Il s'est engagé dans un processus de crescendo passionnel*, déclare un expert entendu par la cour d'assises. *Il n'avait plus qu'une seule chose en tête : faire machine arrière dans le processus de dissolution familiale en cours car il ne voulait pas du divorce. »*

Paradoxalement, aucun des deux psychiatres qui l'examinent ne sentent de l'amour dans les propos que tient l'accusé. *« C'est une histoire passionnelle, pas un amour passionnel. Sa fille comme son épouse ne sont que des éléments de décor »*, affirme l'un d'eux.

A sa marraine, Diane, la fille des époux Serant, a un jour confié son désarroi : *« Je n'ai que six ans, comment veux-tu que je sache qui dit la vérité et qui ne la dit pas ? »* Pouvait-il en être autrement avec ce couple curieux qui semble poursuivre en public de vieilles querelles inachevées ? Comme si les faits reprochés à Thierry Serant n'étaient, au bout du compte, que le nouvel avatar d'une relation conflictuelle dont chacun a du mal à se sortir. Comme si la cour d'assises avait à juger d'un divorce, toujours pas prononcé, plutôt que d'une tentative d'assassinat.

Acacio Pereira

Les élus locaux s'agacent des contraintes imposés par le Parc de la Vanoise

Un projet d'interdiction du ski hors pistes dans le secteur protégé de l'Iseran a déclenché la grogne des représentants de Tarentaise et de Maurienne. Ceux-ci estiment que le ministère de l'environnement fait preuve d'« intégrisme » et va à l'encontre des intérêts de la population montagnarde

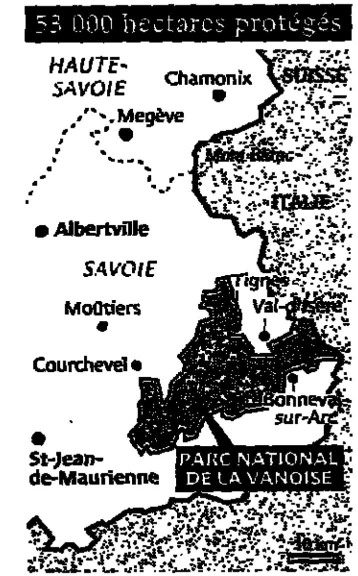
CHAMBÉRY
de notre correspondant

Depuis plusieurs semaines, les relations entre les élus locaux et le Parc de la Vanoise (Savoie) – le plus ancien des parcs français créé en 1963 par l'Etat sur une zone de 53 000 hectares – sont à l'orage. Les premiers reprochent au second de bloquer plusieurs projets d'aménagement et s'en prennent directement au ministère de l'environnement, accusé de faire preuve d'*« intégrisme »* au détriment de l'intérêt des populations montagnardes.

Un projet d'arrêté interdisant le ski hors pistes – une pratique courante – dans 2 000 hectares du secteur de l'Iseran situé en zone centrale du parc, entre les stations de Val-d'Isère (haute Tarentaise) et Bonneval-sur-Arc (haute Maurienne), a notamment suscité une vaste levée de boucliers, contraignant Michel Barnier, sénateur RPR et président du conseil général de Savoie, à sortir de la prudente réserve qu'il avait observée jusque-là. Dans un courrier daté du 27 juillet, il alertait ainsi Dominique Voynet, ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire, sur les conséquences d'une telle mesure, *« véritable provocation »* pour les élus locaux et les professionnels de la montagne, qui ne manquerait pas d'entraîner *« un phénomène de rejet du Parc national dont votre gouvernement prendra la responsabilité »*.

Dans un geste d'apaisement, Mme Voynet a décidé, à la mi-octobre, de surseoir à ce projet d'arrêté tout en annonçant la création d'un observatoire présidé par le préfet de Savoie, qui sera chargé d'étudier cet hiver les conséquences du ski sur le milieu naturel. Ce geste de bonne volonté n'a cependant pas été suffisant pour mettre un terme au malaise.

Depuis une dizaine d'années, les municipalités de Val-d'Isère et de Bonneval-sur-Arc recherchent le moyen de relier leurs domaines skiables séparés par le Parc où tout équipement est interdit. Elles avaient cru trouver une solution satisfaisante en proposant la construction d'un tunnel emprunté par un funiculaire, dont le coût est estimé à 500 millions de francs. Mais le ministère de l'environnement a bloqué le projet au motif que la législation concernant le Parc s'appliquait également au sous-sol.



Autre sujet de contentieux, l'implantation d'un système préventif de déclenchement d'avalanches (Gazex) sur la départementale 902 reliant les communes de Bessans et de Bonneval-sur-Arc et soumise à de fréquentes coulées de neige. *« Le département souhaite sécuriser cette route. Le Parc s'oppose au Gazex sous prétexte qu'il fera peur aux chamois. Chaque fois que nous trouvons une solution à nos problèmes, on nous met des bâtons dans les roues »*, se plaint René Girard, vice-président (divers droite) du conseil général de Savoie, maire d'une petite commune de Haute Maurienne et membre du conseil d'administration du Parc.

« CONCEPTION INTÉGRISTE »

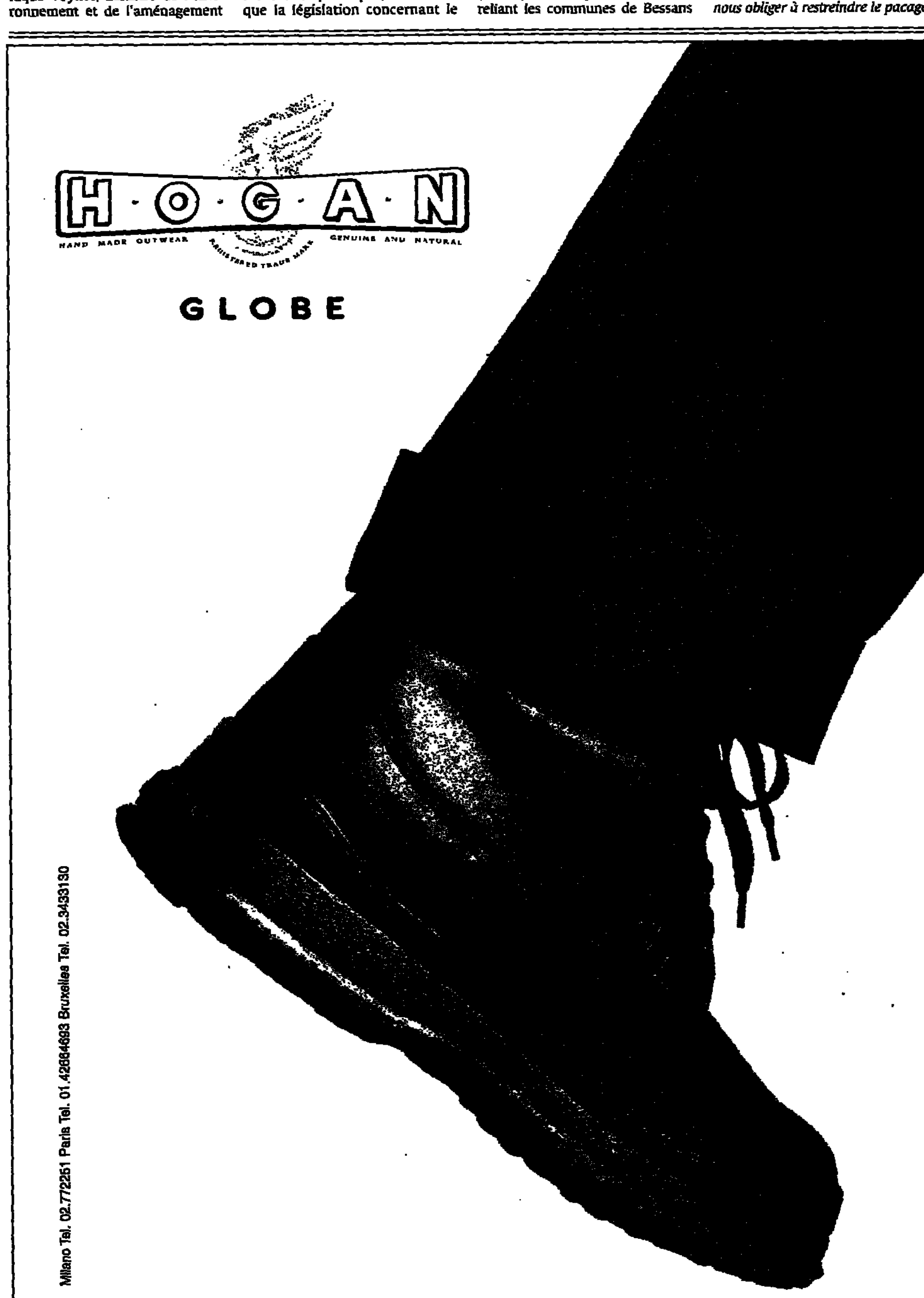
Le retour du loup, espèce protégée, ou encore la mise en œuvre de la procédure européenne Natura 2000 – qui prévoit la mise en place d'un réseau d'espaces à protéger – cristallisent également des oppositions contre le Parc, même si ce dernier n'en est pas à l'origine. Entre la zone centrale, les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Znieff) et les arrêtés de biotope, les élus locaux considèrent en effet que leurs communes ont déjà sacrifié beaucoup à la protection de l'environnement. *« On veut nous obliger à restreindre le pacage des troupeaux. On nous interdit de construire une digue de protection contre les crues du torrent de l'Arc. Et tout ça pour protéger des petites fleurs... »*, s'insurge un conseiller municipal de Bessans, affirmant que *« jamais la population n'acceptera la présence du loup »*.

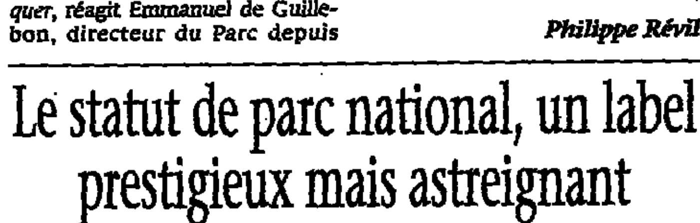
La polémique est attisée par la Ligue savoisienne, un mouvement indépendantiste que vient de rejoindre Camille Chedal-Anglays, actuel président du Parc national de la Vanoise, en fin de mandat. En compagnie du conseiller régional Patrice Abeille, président de La Ligue savoisienne, et désigné par la région Rhône-Alpes pour siéger au conseil d'administration du Parc, il multiplie les réunions publiques pour dénoncer *« une conception intégriste de l'écologie »* qui voudrait *« chasser l'homme de son habitat et réserver la montagne à la flore, la faune et au tourisme »*.

« J'ai le sentiment que la tension actuelle est plutôt de nature politique. Certains milieux n'admettent pas les lois de l'Etat français et comme le Parc est un établissement public, il est de bon ton de le critiquer, réagit Emmanuel de Guillebon, directeur du Parc depuis 1993. *Je trouve cela navrant. Le Parc a une mission fondamentale de protection. C'est un formidable atout pour les communes de Tarentaise et de Maurienne, mais également pour l'ensemble du département. »*

De son côté, la section CFDT du Syndicat national de l'environnement trouve *« affligeant »* que la plupart des personnalités qui critiquent l'établissement public appartiennent à son conseil d'administration. *« Est-ce parce que l'une des principales raisons motivant la création du Parc fut la protection du bouquetin que cet organisme devient aujourd'hui le bouc émissaire de certains hommes politiques ? »*, s'interroge-t-elle. Le conseil d'administration du Parc de la Vanoise, qui compte quarante membres dont dix représentants des collectivités territoriales, vient d'être totalement renouvelé et devrait élire son nouveau président le 15 décembre. Il aura la lourde tâche de tenter de ramener un peu de sérénité et de confiance envers une institution dont aucun élu savoyard ne se risque cependant à réclamer la suppression.

Philippe Révil





Le statut de parc national, un label prestigieux mais astreignant

D'ICI la fin du siècle, la France devrait compter dix parcs nationaux. Le premier ministre a annoncé, devant le congrès de l'Union internationale de conservation de la nature (UICN) à Fontainebleau (Seine-et-Marne), que trois nouvelles zones protégées verraient le jour avant l'an 2000 : en mer d'Iroise (Finistère), en Corse et en Guyane (*Le Monde* du 6 novembre). A cette occasion, le premier ministre, Lionel Jospin, a appelé à une *« intensification »* de la politique de protection.

Annoncés depuis 1992, ces trois projets ont connu quelques difficultés à voir le jour. Si la perspective d'un label prestigieux peut séduire les élus, les contraintes inhérentes au statut ont néanmoins suscité des réticences.

LIMITER LE TOURISME

Ainsi les élus îliens du Finistère ont-ils craint que le parc marin de la mer d'Iroise freine la pratique de la pêche. En Corse, les édiles ont tardé à se mettre d'accord sur la charte de l'établissement. En Guyane, après avoir surmonté les inquiétudes des Amérindiens, les pouvoirs publics ont dû faire face à une motion hostile au parc national votée par le conseil régional et le conseil général. Mécontents du sort qui leur était réservé lors de la discussion sur l'avenir des DOM-TOM (*Le Monde* du 24 octobre), ces élus avaient décidé de bloquer le projet pourtant en discussion depuis 1975... Même les parcs nationaux installés dans le paysage, dont les plus anciens ont trente-cinq ans d'existence, sont encore l'objet de polémiques. En effet, ces zones protégées génèrent souvent un tourisme accru, qui menace des espèces fragiles et rares. Dans celui de la Vanoise, par exemple, les pratiques en vogue de randonnées en raquettes, de ski hors piste ou de déposes en hélicoptère sont monnaie courante. Le ministère de l'environnement tente donc de faire comprendre aux élus locaux que le tourisme doit être maîtrisé : *« Quand on va dans les chambres royales de Versailles, on ne court pas avec des talons aiguilles »*, résume Jean-Pierre Raffin, conseiller technique de Dominique Voynet. Si les collectivités locales ne parviennent pas à résister à la pression économique, certaines mesures d'interdiction de fréquentation pourraient être prises.

Avant d'en arriver là, les conseils d'administration de ces établissements publics peuvent être des lieux de médiation et de dialogue. Quatre d'entre eux (Cévennes, Mercantour, Port-Cros et Vanoise) viennent d'être renouvelés. Les trois autres (Ecrins, Pyrénées occidentales et Guadeloupe) devraient suivre le mouvement début janvier 1999.

Sylvia Zappi

Le développement du rail en Suisse allégera le trafic routier transalpin

EN APPROUVANT, à 63,6 %, un plan de modernisation du rail d'un coût de 30,5 milliards de francs suisses, soit environ 124 milliards de francs (*Le Monde* du 1er décembre) les Suisses ont, d'une certaine manière, validé l'analyse proposée dans un rapport sur *« la politique française des transports terrestres dans les Alpes »*, rendu en mai, par Christian Brossier, président du Comité des directeurs de transports (*Le Monde* du 30 mai).

L'une des idées centrales de ce rapport, commandé par Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement et des transports, consistait en effet à attendre l'évolution du contexte international – principalement en Suisse et en Autriche – avant d'entreprendre de nouveaux percements sous les Alpes. Et de tirer, d'ici là, le meilleur parti des équipements existants, tels que la liaison ferroviaire sous le Mont-Cenis et les tunnels routiers du Mont-Blanc et du Fréjus.

Le résultat, prévisible, du référendum transalpin donne le feu vert à la mise en œuvre du « plan » de ferroutage suisse, qui vise à transférer sur le rail la totalité du trafic de transit routier. Cet ambitieux projet prévoit notamment le percement de deux tunnels, l'un de 57 km sous le Saint-Gothard – le plus long du monde – et l'autre de 33 km sous le Loestchberg.

Les titanesques travaux à venir, correspondant à la création d'« autoroutes roulantes » capables d'offrir quelque 1,4 million de places par an aux camions – jusqu'à présent interdits de passage au-delà de 28 tonnes –, devraient faciliter, d'ici dix ans, les liaisons ferroviaires entre le nord et le sud de l'Europe via la Suisse et, du même coup, considérablement alléger le trafic de transit sur les routes et autoroutes françaises.

Robert Belleret

HORIZONS

ENQUÊTE

1. VOYAGE EN HYPNOSE

Une histoire à dormir debout

Rejetée par Freud, qualifiée par Lacan de « barbarie », l'hypnose retrouve droit de cité en France. Débarrassée de ses clichés, elle profite de l'essor de la lutte anti-douleur. Dans une enquête en deux volets, « Le Monde » revient sur cette méthode contestée par la science qui, cependant, soulage, soigne et parfois guérit les malades

A Brest, à Toulouse, à Caen, à Rouen et dans la région parisienne, des hôpitaux utilisent l'hypnose. Des maternités y viennent. Dans le privé, psychiatres, psychologues, sexologues, dentistes, généralistes et jusqu'aux cardiologues se forment à la « nouvelle » technique. A Villepinte (Seine-Saint-Denis), le docteur Trocmé a appris l'hypnose pour préparer ses patients à la coronarographie. Il a ainsi considérablement réduit les troubles vagaux (chutes brutales de tension) et vient d'ouvrir une consultation anti-tabac.

Rien encore de très spectaculaire : 10 % des psychiatres français déclarent y recourir, pour la plupart occasionnellement, contre 60 % aux Etats-Unis. Et peu d'hôpitaux osent afficher une consultation spécialisée. L'hypnose se pratique mais rarement seule et toujours dans la discrétion. *« Elle n'est pas admise culturellement en France. Depuis peu, elle prolifère et devient à la mode, mais ça ne change pas le rapport avec l'idéologie dominante »*, soupire François Roustang, l'un des rares grands psychanalystes lacaniens converti à l'hypnose et, de ce fait, exclu du cénacle. Mais, il y a dix ans, lorsque Léon Chertok, le pionnier, se battait pour la réhabiliter, elle n'existait pas. Aujourd'hui, les deux principaux instituts de formation refusent du monde et, les guérisons augmentant, la mode s'en mêle : on s'échange des adresses comme on donne celle d'un bon plombier.

C'est ainsi que l'infortunée reporter se retrouve, par un bel après-midi d'automne, face à une *charmante hypnothérapeute*, contrainte malgré elle de devenir acteur de sa propre enquête. Comment décrire un vécu par nature intransmissible ? Comment raconter l'hypnose sans l'essayer ? Rouletabille est dans l'état d'esprit du cochon d'Inde visitant l'Institut Pasteur, à qui on dirait : *« Entrez dans cette cage, mon vieux, on va vous montrer nos méthodes ! »*

La cage, en l'occurrence, est un confortable fauteuil de relaxation. Et la méthode des plus douces. L'hypnologue, tout en parlant, lui a *délicatement* saisi le poignet, et levé la main qui reste figée en l'air. Elle suggère que cette main si légère, si détendue, va se rapprocher du corps, et que, lorsqu'elle l'atteindra, tout le corps sera à son tour détendu, léger. Et c'est exactement ce qui se passe. Le cobaye n'a pas perdu conscience, mais, à sa grande stupeur, il sent sa main se rapprocher insensiblement de sa poitrine, mue par une force inconnue. C'est lui et pas lui. Très vite, il flotte, confortable, charmé par la voix de la thérapeute qui l'encourage à se détendre, à chasser en expirant toutes les choses désagréables. Les bruits de fond ont disparu. Seules comptent la voix et cette bizarre impression de s'observer soi-même. Le corps semble doué d'esprit, et l'esprit, médusé, le regarde agir et répondre à sa place...

L'expérience est agréable, pas impressionnante pour un sou. Rien à voir avec les *« Dormez, je le veux ! »* et autres catalepsies magiques des hypnotiseurs de foire. Rien à voir non plus avec la simple relaxation. L'hypnose est ailleurs, elle est « autre », ni sommeil ni veille normale. Qu'est-elle exactement ? A vrai dire, on n'en sait rien. Depuis deux cents ans, elle échappe à toute explication rationnelle.

Est-elle, comme l'affirment les cliniciens, un état modifié de conscience, un « quatrième état » naturel, distinct du sommeil, du rêve et de la veille, une sorte de rêve lucide où la conscience se replie pour laisser parler l'inconscient ? Ou, plus prosaïquement, comme l'assurent les chercheurs, le simple produit de la suggestion, une sorte de jeu de rôle où le patient se comporte comme il s'attend à se comporter ? Entre l'hypnose et la suggestion, la frontière est ténue. Le débat existe depuis l'origine. Il n'est toujours pas tranché.

L'HYPNOSE est probablement aussi vieille que l'homme. *« Elle s'insère dans une série d'expériences appartenant au potentiel psychologique humain, où les sociétés primitives ont greffé le surnaturel et le religieux »*, explique Jean-Michel Petot, professeur de psychologie clinique à l'université de Nanterre (Hauts-de-Seine). La transe magique des sorciers, la méditation des chamans, ou l'extase mystique et les possessions diaboliques relèvent, selon lui, du même phénomène. *« En ce sens, l'hypnose est la mère de toutes les thérapies »*, affirme Thierry Melchior dans son livre *Créer le réel* (Le Seuil).

C'est en France, à la veille de la Révolution, que le phénomène hypnotique perd ses attributs surnaturels. Franz Anton Mésmer, médecin viennois installé à Paris en 1778, croit en l'existence d'un *« fluide magnétique »* et groupe ses patients autour d'un baquet rempli d'eau et de limaille de fer. Le *« fluide »*, ou *« magnétisme animal »*, en circulant, provoque des crises convulsives spectaculaires, dont le malade est censé sortir guéri. L'expérience est interdite en 1784, après le rapport de deux commissions d'étude royales évoquant, déjà, la *« simulation »*. Mais, la même année, un disciple de Mesmer, le marquis de Puységur, découvre le *« somnambulisme artificiel »*, véritable ancêtre de la transe hypnotique.

La théorie du *« fluide »* est abandonnée avec l'abbé Joseph de Faria et l'Anglais James Braid, qui montrent que les *« passes magnétiques »* ne sont pas nécessaires pour induire la transe, désormais assimilée à un *« sommeil nerveux »*. En 1843, Braid remplace le mot « magnétisme » par le terme « hypnotisme », forgé auparavant par le baron De Cuvilliers à partir du grec *hypnos* (sommeil). L'assimilation de l'hypnose au sommeil durera longtemps – elle persiste d'ailleurs souvent, alors que l'imagerie médicale a prouvé qu'il n'en est rien.

> L'expérience est agréable, pas impressionnante pour un sou. Rien à voir avec les « Dormez, je le veux ! » et autres catalepsies magiques des hypnotiseurs de foire

A la fin du XIXe siècle, deux écoles se disputent la vérité sur l'hypnose, dans des termes étonnamment proches du débat actuel. A Nancy, Bernheim soutient que l'hypnose n'est qu'un sommeil naturel provoqué artificiellement par la suggestion. Dans certains cas, ajoute-t-il, les sujets, *« trompés par la suggestion, ne paraissent avoir que l'illusion du sommeil »*. A Paris, le grand Charcot défend la thèse inverse : l'hypnose, dit-il, est un *état pathologique, différent* de la veille comme du sommeil normal. Freud les met tous deux d'accord en enterrant l'hypnose.

C'est à Paris, auprès de Charcot, que le jeune Sigmund s'initie. Il s'agit alors d'une hypnose autoritaire, du type *« Dormez ! »*, qui ne marche qu'avec moins d'un tiers des personnes, notamment les hystériques (qui somatisent leur anxiété). Frustré par ces maigres résultats et effrayé par la réaction d'une malade qui, au sortir d'une transe, lui a sauté au cou, Freud abandonne l'hypnose en 1896. Elle ne permet pas, dit-il, de *« reconnaître la résistance qui fait que le malade s'accroche à sa maladie »*. Ce faisant, il découvre le transfert et fonde la psychanalyse.

Née de cette rupture, la psychanalyse est responsable du déclin de l'hypnose du début du siècle jusqu'aux années 50 aux Etats-Unis, et jusque dans les années 80 en Europe. Outre-Atlantique, c'est la seconde guerre mondiale qui remet l'hypnose en selle. En 1943, un mobilisé sur dix est atteint d'un trouble mental. Les psychiatres militaires s'aperçoivent que la psychanalyse n'est d'aucune aide sur un champ de bataille et « dépsychiatrisent » les troubles. Nul besoin de revenir à la petite enfance pour soulager immédiatement les traumatisés ! L'hypnose, en revanche, est particulièrement efficace : 70 % des sujets traités peuvent être réintégrés dans les rangs.

Après la guerre, le gouvernement consacre 5 millions de dollars aux recherches sur l'hypnose, d'autant qu'avec la guerre froide se développe la hantise du « lavage de cerveau ». C'est un mythe, mais il nourrit la recherche. Au début des années 60, un autre souci prend le relais : la santé mentale des plus démunis. Les « désaxés » du West Side n'ont pas les moyens de s'offrir une psychanalyse. Les psychologues et les travailleurs sociaux développent de nouvelles méthodes dites « brèves », qui s'attachent à guérir le symptôme en moins d'un an, plutôt qu'à en découvrir les causes profondes en plusieurs années : thérapies analytiques, comportementalistes, cognitivistes, familiales, analyse transactionnelle, etc. Pragmatiques, mesurables, elles démodent peu à peu la vieille psychanalyse, aujourd'hui quasiment abandonnée – moins de 1 % des thérapeutes américains la pratiquent encore.

L'hypnose est revue et corrigée, notamment par un psychothérapeute de génie, Milton Erickson. Finies les injonctions autoritaires et stéréotypées. La nouvelle hypnose est plus subtile, plus respectueuse du patient. Elle n'ordonne plus, elle suggère, elle accompagne. Chaque patient est différent et relève d'une approche spécifique ; l'inconscient, loin d'être maléfique, recèle au contraire les ressources nécessaires à la guérison. Au thérapeute de le stimuler, d'adapter ses méthodes, de faire preuve de créativité. La transe profonde, caractérisée par l'amnésie et la catalepsie, n'est pas nécessaire. Une transe légère, voire une conversation dérivée, suffit souvent. *« Un tiers du temps, je fais de l'hypnose ; un tiers, je n'en fais pas ; le reste, je ne sais pas »*, disait Milton Erickson.

Chemin faisant, l'hypnose a perdu de sa spécificité. Tout le monde, à quelques rares exceptions près (paranoïaques et psychotiques notamment), est désormais « hypnotisable » à un degré ou à un autre. Où finit la suggestion, où commence l'hypnose ? Le débat reste ouvert. Presque tous les cliniciens penchent pour la thèse « étatiste ». C'est un état naturel, que chacun expérimente tous les jours, expliquent-ils. *« Quand je conduis ma voiture, parfois je suis ailleurs. Je fais tout ce qu'il faut. Je m'arrête. Je ralentis. Et pourtant je suis dans un état de conscience très différent de celui d'un pilote de formule 1 »*, raconte Sami Tawil, qui dirige une unité d'hospitalisation dans le service de psychiatrie du professeur Ferreri à l'hôpital Saint-Antoine, à Paris. L'enfant fasciné par son jeu, la foule bouche bée devant un spectacle, l'étourdi qui, plongé dans sa lecture, oublie sa station de métro, l'artiste absorbé dans sa création, vivent la même expérience.

« L'esprit oscille tout le temps entre deux modes de fonctionnement, assure le docteur Dominique Megglé. *Dans l'un, on est en prise avec l'action, dans l'autre, on décroche, on s'absorbe plus ou moins à l'intérieur. Selon certaines hypothèses, ces phases hypnotiques diurnes interviendraient toutes les 90 minutes, comme le sommeil paradoxal – le rêve –, pendant la nuit. Elles permettraient d'engranger l'expérience faite. »*

POUR passer de la phase hypnotique courante à la transe, le clinicien guide le patient jusqu'au point où l'inconscient prend les rênes. *« Notre travail consiste à aller plus loin, là où se trouve la créativité »*, dit le docteur Jean-Marc Benhaïem, qui a recours à cette pratique auprès de fumeurs. *« L'hypnose gomme le moi, l'inconscient est à nu »*, renchérit le docteur Tawil. A l'appui de la thèse « étatiste », des expériences montrent que certains sujets, particulièrement doués, présentent des stigmates à l'issue de la transe : si on leur a suggéré une brûlure, ils ont des cloques sur la peau...

Face aux praticiens, la plupart des chercheurs, sociologues, ethnologues, doutent. *« Tout est dans la suggestion*, assure le docteur Bouhassira, neurologue. *Elle permet de modifier un rythme cardiaque, la pression artérielle, la température corporelle et surtout la sensation de douleur. Un soldat blessé continue de courir. » « Il n'y a pas d'état spécifique*, ajoute Irving Kirsch, professeur de psychologie à l'université du Connecticut. *Les gens expérimentent ce qu'ils attendent d'expérimenter. l'hypnose est une méthode honnête et sûre pour engager le mécanisme psychologique qui est responsable de l'effet placebo. »*

Le fait est que, malgré de nombreuses recherches, il n'a jamais été possible de mesurer une modification de l'activité du cerveau liée à l'« état » hypnotique. Plus troublant : les études évaluant l'efficacité de plusieurs thérapies brèves tendent à prouver que seule agit la suggestion, utilisée de façon plus ou moins ouverte dans toutes, et que la technique importe moins que le talent du médecin...

Au cours d'une expérience, on a injecté un produit à deux groupes de témoins. Le premier groupe a été prévenu que le produit apaiserait son état neurovégétatif. Pas l'autre. Tous ont été placés dans une situation stressante. Les premiers sont restés très calmes, tous les autres ont fait une crise d'angoisse. *« L'état de conscience modifié répond à l'idée qu'on s'en fait*, explique Jean-Michel Petot. *Mais savoir s'il existe ou non dans l'hypnose est une question très artificielle. On n'a pas démontré qu'il existe sous une forme mesurable, mais c'est une expérience humaine particulière, qui a sa spécificité, comme beaucoup d'autres. »* L'hypnose garde son mystère. Pourtant elle guérit. Comment ? On commence à le savoir.

Véronique Maurus
Dessin : Brian Cronin

Prochain article : Les chemins de la guérison

Les économistes et le PACS

par Hervé Defalvard

BEAUCOUP a déjà été écrit au sujet du Pacte civil de solidarité (PACS). Nous ne connaissons pas encore la forme définitive qu'il prendra. De beaucoup de points de vue différents, la forme sociale de relation à l'autre qu'il institue par contrat a été considérée. Toutefois, en dépit d'un examen sous toutes ses coutures, l'un des aspects du PACS est resté inaperçu.

Pour le repérer et en dévoiler l'extrême importance, nous aurons recours à un dialogue entre deux économistes. Ces derniers ne s'occupent-ils pas, depuis Adam Smith au moins, du lien social tel qu'il résulte de l'accord entre des personnes ? Malgré cette bonne raison de faire appel aux économistes, certains pourraient s'étonner qu'ils puissent nous apprendre quelque chose du PACS et de ses enjeux : ce serait là un sujet en dehors de leur champ de compétence.

Ce serait oublier deux choses. D'une part, que depuis plusieurs décennies, les économistes traitent avec leurs outils de l'économie de la famille et du mariage, dans le sillage des travaux de Gary Stanley Becker, qui lui valurent le Prix Nobel d'économie en 1992. D'autre part, que le PACS lui-même est un projet en partie motivé par des problèmes tristement économiques, relatifs à l'allocation des biens entre les personnes.

Soit l'économiste 1. Il est individualiste au sens où, pour lui, l'accord entre les personnes relève de contrats non contraignants tels que chacun reste entièrement libre de son engagement à tout moment, agissant de manière unilatérale et selon son intérêt. L'économiste 1 place donc ses travaux au sein du programme de John Nash (Prix Nobel d'économie 1994), où l'accord entre les personnes est rendu par le concept d'« équilibre de Nash » : une situation telle que chacune des personnes, étant données les décisions des autres, n'a pas intérêt à modifier unilatéralement sa propre décision.

En face de l'économiste 1, l'*économiste* 2. Lui est un économiste holiste : *pour lui*, à l'*inverse* du premier, l'accord entre les personnes relève de contrats appelés *« contraignants »* dans la mesure où leur réalisation repose sur une autorité. De telle sorte que les parties ne sont plus entièrement libres de le suivre selon leur bon plaisir. Le dialogue *qui va s'engager entre eux est déséquilibré* puisque l'économiste 1 a la force du nombre avec lui alors que l'économiste 2 appartient à une espèce en voie de disparition.

L'autre, quel qu'il soit, devient un objet jetable

L'économiste 1 engage sans attendre la discussion sur le PACS, *sachant qu'il tient là un sujet favorable à ses thèses*. Interrogeant l'économiste 2, il lui demande quel est, selon lui, le concept d'accord approprié afin de rendre compte de la relation d'un couple ayant signé un PACS. *L'économiste 2 concède sans difficulté que nous avons là un cas de* contrat non contraignant puisque le contrat peut être résilié de manière unilatérale par l'une des parties. Il admet qu'il est tout à fait justifié d'appliquer le concept *d'équilibre de Nash pour de telles relations contractuelles*. Pour lui-même, *l'économiste 2 se demande alors si l'économiste individualiste doit cette victoire au* fait que son modèle, très largement diffusé, a fini par modeler la réalité ou bien au fait que *le programme de Nash est plus réaliste* que le sien puisqu'il s'applique à la réalité. Laissant cette question qui ressemble à celle de la poule et de l'œuf, il s'adresse à son tour à l'économiste 1.

Certes, si tout couple ayant signé un PACS sera nécessairement à l'équilibre de Nash, il lui demande alors *si* tout équilibre de Nash *est optimal* socialement *s'il est toujours la meilleure situation* pour les personnes prises ensemble. L'économiste 1, sachant que l'univers walrasien (dans lequel tout équilibre était un *optimum* social) est derrière lui, répond que, dans de nombreux cas, l'équilibre de Nash est sous-optimal.

Poussant à son terme le raisonnement, l'économiste 1 anticipe alors que les couples n'ayant accès qu'au PACS, du fait de son aspect non contraignant, auront beaucoup plus de chance de connaître un état sous-optimal, de *« sous-bonheur » si l'on veut, que ceux qui ont accès à des* contrats contraignants, dont la réalisation se réfère à une autorité (qu'elle soit laïque ou religieuse est ici secondaire).

Devant ce retournement qui transforme la victoire de l'économiste 1 *en une sorte de victoire à* la Pyrrhus, l'économiste 2 *confie* que, pour sa part, fidèle à sa philosophie, il ne signera jamais de PACS, que la personne avec laquelle il vive soit une sœur ou un frère, un homme ou une femme. *Car la qualité de l'autre est somme toute bien secondaire par* rapport à l'enjeu de savoir si l'autre peut être réductible à un objet jetable, comme en l'état le prévoit le PACS, faute de référer le contrat à une autorité. Il regrette alors que, les économistes *individualistes l'ayant rêvé*, le présent gouvernement ouvre l'époque des contrats non contraignants, laissés aux seuls intérêts des parties et où l'autre, quel qu'il soit, devient un objet jetable.

***Hervé Defalvard** est économiste, maître de conférences à l'université de Marne-la-Vallée.*

Abolir la justice sans appel

par Charles Libman

LE conservatisme des fonctionnaires de justice, légendaire dans notre pays, cherche une nouvelle victoire facile dans « l'enterrement » de la réforme instaurant *une possibilité* d'appel pour les *décisions de cour d'assises*. En la matière, pourtant, le souci de modernité ne faisait que rejoindre l'appétit d'équité et le simple bon sens. Toute décision de justice – de la simple contravention au délit susceptible d'entraîner une lourde condamnation en correctionnelle – *peut aujourd'hui être examinée* en appel et confirmée ou *infirmée* par d'autres juges que ceux qui ont examiné le dossier en première instance. Une exception pour le moins paradoxale veut que, pour ce qui concerne les crimes, la cour d'assises ait à la fois le premier et le *dernier mot*. Il y a là plus qu'un archaïsme : *un reste de barbarie*.

La réflexion avait progressé sur ce point ces dernières années, notamment après qu'une commission présidée par Jean-François Deniau eut fourni des pistes de réforme, approfondies dans un avant-*projet du garde des sceaux*. *Le gouvernement suivant* et la chancellerie avaient ensuite examiné la possibilité de légiférer sur ce projet mais l'ordre des priorités est sans cesse modifié. Les « immobilistes » utilisent en outre, pour freiner le changement, des *arguments de nature fort discutable*.

Lorsque les obstacles financiers et les moyens matériels sont mis en avant pour refuser un progrès nécessaire, le procédé est à la fois on ne peut plus classique et *certainement légitime*.

Quand, en revanche, d'éminentes plumes de la magistrature évoquent le caractère circonstanciel – voire passionnel – d'une telle réforme (votre page Débats du 20 novembre), *je ne peux que m'insurger*. Dès 1974, alors que la peine de mort n'avait pas été abrogée, dans le chapitre « Mort sans appel » d'un livre intitulé *Justice impossible*, je réclamais cette réforme. J'en ai rappelé à nouveau l'impérieux besoin dans un ouvrage publié en 1996. On m'accordera – ainsi qu'à tous les citoyens qui luttent pour une justice de pays civilisé – que cette continuité dans la *démarche* n'a pas grand-chose à voir avec l'*humeur du moment*.

La cour d'assises a à la fois le premier et le dernier mot. Il y a là plus qu'un archaïsme : un reste de barbarie

Il y a plus grave. Le conservatisme judiciaire se veut aujourd'hui protecteur du citoyen contre, en substance, l'alliance des avocats et des journalistes créant *« le spectre de l'erreur »*. Il n'est pas de dessein plus manipulatoire, *en vérité, que celui qui consiste* à agiter le spectre du complot. Comme si les avocats et les journalistes *représentaient des corporations* fermées sur *elles-mêmes* et épargnées par les oppositions d'intérêt. Les premiers défendent des clients et des causes qui sont tout pour eux. Les seconds informent des citoyens et, le cas échéant, dénoncent des injustices. Si certains *dossiers sont dès le départ empoisonnés par le soupçon et les accusations univoques*, ce n'est certainement pas à cause des défenseurs. Mais bien plutôt en raison des informations qui « filtrent » des milieux de l'enquête, du parquet et de l'instruction. Veut-on que quelqu'un présenté *comme coupable dès sa mise en examen puis* pendant des années n'ait qu'une seule occasion – celle de son unique procès, souvent peu serein – pour s'adresser à la société qui va l'envoyer à la nuit d'une longue détention ? Continuera-t-on à affirmer que les *personnes susceptibles d'être jugées* le plus sévèrement doivent l'être aussi le plus sommairement ? Si c'est cette triste image de la justice que l'on souhaite maintenir, il faut le dire sans faux-fuyant.

***Charles Libman** est avocat.*

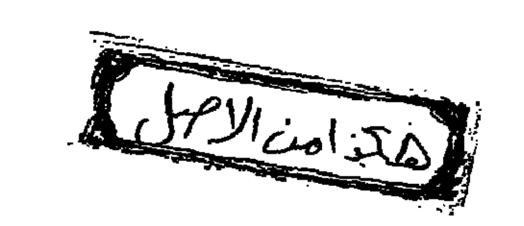
AU COURRIER DU « MONDE »

LE CNRS FACE AUX MANDARINS

La *composition du Conseil national de la science* qui a été nommé récemment paraît pour le moins étonnante. A côté de huit membres étrangers et de sept personnalités représentant la recherche *industrielle ou appliquée, on trouve onze professeurs du* Collège de France ou des universités, un seul directeur de recherche au CNRS et aucun chercheur de l'Inserm. Ces proportions ne reflètent évidemment pas les populations respectives de ces ensembles. Elles *doivent donc représenter l'opinion* que le ministre de l'éducation nationale se fait du rapport de leurs valeurs scientifiques respectives.

Ce biais illustre parfaitement les *intentions du ministre en ce qui concerne la subordination* de la recherche à la hiérarchie universitaire et nous ramène à l'époque d'avant-guerre. N'oublions pas que le CNRS a été créé par un gouvernement de gauche pour *permettre* à des scientifiques brillants, tel Frédéric Joliot-Curie, à des « juifs allemands », à d'autres « métèques » et à des femmes de travailler pour la France malgré les obstacles accumulés sur leur route par les mandarins universitaires (...).

François Rostas
Meudon (Hauts-de-Seine)



35 heures : les salariés se crispent, les entreprises s'adaptent

Les salariés se raidissent sur la réduction du temps de travail. De plus en plus de patrons s'engagent dans cette démarche avec réserve



COORDINATION
Gérard Courtois
Jérôme Jaffré

D'ORES et déjà, la loi du 19 mai 1998 sur les 35 heures est le symbole de la volonté du gouvernement de Lionel Jospin de vouloir peser sur le cours économique des choses, au nom de l'intérêt général. De l'issue de ce chantier dépendent non seulement la solidité de la *majorité « plurielle » mais* aussi la démonstration de l'utilité de la démocratie. Le chômage est la principale préoccupation de nos compatriotes, depuis vingt-cinq ans. Or l'échec des différentes alternances à le réduire et l'idée dominante dans l'opinion que les politiques, de droite comme de *gauche, sont similaires fondent la* fracture entre les Français et leurs représentants. Marque de l'exception française, les électeurs ont continué à voter lors des dernières élections législatives en ayant d'abord en tête, pour 75 % d'entre eux, « l'emploi » (sondage CSA sortie des urnes, 27 mai 1997).

Dans l'idée de réduction du temps de travail (RTT) demeurent, bien sûr, la réminiscence de la baisse continue du temps de travail, *du XIXe siècle (84 heures) aux* 40 heures de 1936 et aux 39 heures en 1982, et l'attrait de la conquête du temps libéré. *« Avec le progrès technologique et les gains de productivité, il est normal que les gens travaillent moins »*, acquiescent 72 % des Français (sondage CSA, 3-4 octobre 1997). Mais nos compatriotes retiennent d'abord, dans *« l'idée d'aménager et de réduire le temps de travail »*, les *« emplois qui pourront être créés »* (54 %). *« Le temps libre ainsi dégagé pour sa vie personnelle »* et les *« réorganisations du travail dans l'entreprise »* sont relativisés (18 % et 20 %) (sondage CSA, 23-24 octobre 1998). Le « travailler tous » devance fortement le « travailler mieux » et le « travailler moins ».

Cela explique comment, dans un pays au sein *duquel 6,9 millions* de personnes sont, selon une étude du Commissariat général au Plan, touchées par le sous-emploi, les Français approuvent (à 49 % contre 41 %) la loi, avec une date-butoir en l'an 2000 pour la mise en place des 35 heures par semaine (sondage CSA, 23-24 octobre 1998). Les moins de cinquante ans, les salariés, les chômeurs, les sympathisants de gauche et les écologistes y sont les plus favorables.

Or, si le principe de la RTT est majoritairement approuvé, les 35 *heures ne font pas partie des* priorités de nos compatriotes. Si les salariés estiment à 70 % qu'il est possible de constater *« des avancées significatives en matière de réduction du temps de travail à 35 heures »*, ce thème n'arrive qu'au huitième rang de leurs attentes à l'égard des syndicats (sondage CSA, 4-5 octobre 1998), et en huitième position des priorités assignées par les Français au gouvernement (sondage CSA, 28-29 août 1998). Cette contradiction entre accord de principe et faible investissement personnel tient sans doute à ce que l'objectif attendu de création d'emplois *semble obéré par l'hostilité du* Medef (ex-CNPF), l'attitude des cadres et les divergences des syndicats. Qu'il s'agisse de la réduction du temps de travail à 35 heures avec compensation salariale ou sans, une majorité des Français (51 % et 47 %) ne croit pas à son *« efficacité pour créer des emplois »*. Avec une perception d'un jeu social à somme nulle, les Français ne sont pas prêts à lâcher la proie de la fiche de paie pour l'ombre de la création d'emplois.

Les préoccupations des salariés européens

en pourcentage

	Allemagne	Italie	Espagne	France
Le salaire	50	49	49	28
Le maintien de l'emploi	15	19	21	38
Le temps de travail	24	19	16	31

Dans l'arbitrage actuel entre RTT et salaire, 42 % des Français (et 48 % des salariés) conditionnent leur adhésion aux 35 heures par le maintien du salaire, 30 % (et 34 % des salariés) s'y déclarent favorables qu'il y ait ou *non compensation salariale, et* 6 % (et 3 % des salariés) s'y déclarent favorables mais sous condition de réduction de salaire. Enfin, 14 % sont opposés à la réduction du temps de travail quelles qu'en soient les modalités salariales (sondage CSA, 23-24 octobre 1998). Les salariés du secteur *public se montrent plus favo*rables à la RTT et plus polarisés par le maintien du salaire que ceux du secteur privé. Une majorité absolue de salariés gagnant moins de 7 500 francs par mois et d'ouvriers veulent les 35 heures sans réduction de salaire. Ceux qui sont favorables à la RTT avec ou sans compensation salariale en espèrent, à 64 %, la création d'emplois : ils sont prêts à gagner *moins s'ils ont l'assurance du* « travailler tous ».

Dans un contexte où, en 1997, le salariat n'a jamais fait aussi peu grève depuis cinquante ans (322 840 journées, hors fonction publique, soit – 21 % par rapport à 1996), les réticences des cadres et l'hostilité du patronat fragilisent *l'appropriation par les salariés de* la RTT. Les cadres des entreprises privées se déclarent à 54 % hostiles au principe de *« la loi avec date-butoir en l'an 2000 »* (sondage CSA, 27-28 janvier 1998). Leur résistance provient d'abord de leur anticipation qu'ils travailleront autant qu'aujourd'hui (soit 45 heures en moyenne), et que la mise en place des 35 heures *« va rendre plus difficile l'organisation de leur travail »* (60 % contre 39 %). Enfin, l'encadrement estime que les 35 heures ne sont *« pas compatibles avec l'exercice de responsabilités »* (54 % contre 43 %). Fragilisés, comme nous le révèlent les études qualitatives, par le poids des contraintes financières de court terme sur leur métier, par la concurrence des techniciens su*périeurs, et surtout par le constat* que leur implication personnelle ne les met pas à l'abri des licenciements, les cadres perçoivent dans les 35 heures un risque de remise en cause de leur statut, spécifique à notre pays.

Restent comme vecteurs des 35 heures les partenaires sociaux, patronat et syndicats, invités par la loi à définir, par la voie des négociations par branche ou par entreprise, le contenu de la RTT. Le Medef, critiqué pour la *« rupture des négociations sur la RTT à 35 heures »* à l'issue du sommet de Matignon (46 % contre 28 %) (sondage CSA, 23-24 octobre 1998), suscite la défiance de 58 % des Français et de 62 % des salariés pour l'avenir de la RTT. Elle est similaire lorsque l'on questionne les Français sur *« la confiance dans les entreprises »* (sondage CSA, 29-30 septembre 1997), vocable moins stigmatisant que celui « d'organisations patronales ». En vis-à-vis, les syndicats de salariés recueillent la confiance de 46 % des Français et de 50 % des salariés (contre respectivement 44 % et 41 % d'avis contraires dans ces catégories) pour « l'avenir de la RTT à 35 heures ». Les partisans de la RTT sont une majorité absolue à leur faire confiance. C'est également le cas des moins de trente-cinq ans, des employés et ouvriers, de ceux qui gagnent moins de 20 000 francs par mois, des sympathisants de gauche, notamment communistes, mais aussi des écologistes.

Depuis le sommet de Matignon, les accords signés dans la métallurgie et les industries sucrières – détournant l'esprit de la loi (la création d'emplois) ou baissant les salaires – ont crispé les attitudes. En l'espace d'un an, les Français sont plus nombreux à vouloir la RTT sans baisse de salaire (+ 13 points) ; ils sont aussi moins nombreux à accepter une baisse de salaire (– 7 points).

LOGIQUEMENT, la confiance envers les organisations patronales ou syndicales diminue (– 5 et – 9 points), alors que celle à l'égard du gouvernement augmente, passant de 49 % à 52 %. Est ainsi renvoyé au gouvernement le soin de trouver le bon *équilibre entre le souhaitable et le* possible, et à la loi le soin d'étendre le champ de ce dernier. Reste qu'existent des leviers, a priori sous-estimés par les salariés mais que révèlent les études qualitatives en entreprise : le mandatement syndical, le retour du législateur lors de la seconde loi et l'effet *de la RTT sur l'amélioration des* conditions et de l'organisation du travail, et la redéfinition d'un projet commun.

« Expérimentation hasardeuse », disait Jacques Chirac à propos des 35 heures. Les Français semblent savoir gré au gouvernement d'expérimenter là où le président de la République a semblé abandonner le combat contre la « fracture sociale » six mois après son élection en 1995. Hasardeuse ? Au chef du gouvernement de faire la démonstration dans l'Hexagone et auprès de ses collègues européens que le hasard rejoint la nécessité démocratique.

Stéphane Rozès
directeur de CSA Opinion

Le cadre, la pointeuse et le portable

RÉDUIRE le temps de travail nécessite, dans un premier temps, de le maîtriser, donc de pouvoir le compter. La coutume sociale a voulu que la non-soumission au temps et à la pointeuse soit le signe distinctif du cadre par rapport à l'exécution. Travailler beaucoup est ainsi devenu le signe de son utilité pour l'entreprise. Or le cadre non dirigeant, soumis aux mêmes règles *de droit du travail que le non*-cadre, travaille en moyenne 45 heures par semaine, 36 % travaillant même plus de 45 heures. Les hommes, les plus de cinquante ans, les cadres administratifs et commerciaux, ceux du commerce, des transports et ceux des petites entreprises sont les plus occupés.

Ceux qui travaillent le plus sont les plus opposés aux 35 heures. 62 % des cadres ne croient pas à une réduction, pour eux, du temps de travail, et 30 % pensent que la réduction du temps de travail (RTT) leur permettra de travailler entre 35 et 45 heures. Plus on croit à une RTT pour soi, plus on y est favorable. Les dimensions idéolo*giques ne sont pas absentes. Les* sympathisants de la CFDT et de la CGT y croient. Ceux de la CGC et, dans une moindre mesure, de FO n'y croient pas.

A l'heure du portable et du télétravail, les cadres optent pour des formules de récupération libérant des plages de vie plutôt que des heures de travail.

Ils souhaitent les congés payés supplémentaires (26 %), la demi-journée gagnée dans la semaine (20 %) ou la journée tous les quinze jours (17 %), voire le compte épargne temps (15 %), plutôt que l'heure gagnée le soir (11 %) ou le matin (4 %).

Les hommes utiliseront d'abord *le temps libéré pour leurs loisirs* personnels (65 %), alors que les femmes le consacreront d'abord à la vie familiale. Les pesanteurs ont aussi la vie dure dans la vie privée.

S. R.

Le fossé se creuse entre les moyennes et les grandes entreprises

SUR le plan des principes, les *trois quarts des chefs* d'entreprise demeurent hostiles à la loi sur les 35 heures, mais, dans les faits, une proportion croissante s'adapte à la nouvelle donne et commence à négocier. Le panel des chefs d'entreprise *Usine Nouvelle*/Sofres, qui porte sur le secteur industriel, permet de bien suivre l'évolution des attitudes, les mêmes chefs d'entreprise étant interrogés d'une vague à l'autre.

On peut ainsi classer les chefs d'entreprise en trois catégories, selon leurs réponses de septembre : ceux qui ont déjà engagé des négociations sur les 35 heures (18 % de l'échantillon), ceux qui disent vouloir le faire bientôt (20 %) et ceux qui déclarent ne pas l'envisager avant d'y être contraints par la future loi (59 %).

L'entrée dans le processus des 35 heures est étroitement liée à la taille des entreprises : 57 % des entreprises de plus de 200 salariés déclarent avoir engagé des négociations ou envisager de le faire. Entre 50 et 200 salariés, la proportion est de 51 %. En dessous de 50 salariés, elle est de 34 %. Même dans les entreprises de 10 à 20 salariés, non concernées par la date-butoir de l'an 2000, le tiers des patrons interrogés sont déjà entrés dans une phase active.

Deux facteurs jouent dans le déclenchement du processus. Tout d'abord, le jugement des patrons sur la situation de leur entreprise : 43 % de ceux qui l'estiment en amélioration sont entrés ou vont entrer dans la négociation, contre 33 % de ceux qui la jugent détériorée. En deuxième lieu, l'appréciation portée sur la politique économique et fiscale du gouvernement n'est pas sans influencer la prise de décision. Les chefs d'entreprise les plus critiques ne sont que 34 % à engager ou envisager le processus de négociation, les moins critiques sont en revanche 48 % à le faire.

Sur leur vision des 35 heures, les réponses des chefs d'entreprise évoluent selon la façon dont ils intègrent le processus de négociation. Pour ceux – toujours majoritaires, rappelons-le – qui s'y refusent, les 35 heures vont *« beaucoup »* pénaliser leur activité (62 % le ressentent ainsi) ; 29 % pensent qu'ils seront conduits à supprimer des emplois, 48 % qu'ils devront développer le travail temporaire, 38 % les heures supplémentaires et 29 % les délocalisations. Enfin, 56 % pensent que l'augmentation de leur masse salariale sera supérieure à cinq points.

Les électeurs de droite prêts à accepter les 35 heures ?

en pourcentage

	Contre	Hésitants	Pour
Ensemble des actifs	20	35	45
Actifs de gauche	14	34	52
Actifs de la droite modérée	24	32	44

Invités à dire s'ils accepteraient les 35 heures dans leur entreprise en échange de la flexibilité et d'une moindre augmentation de salaire dans les années à venir, 45 % des actifs, interrogés par la Sofres, répondent oui aux deux conditions posées, 35 % à une seule (en général, la flexibilité) et 20 % à aucune des deux. La surprise vient du fait que les électeurs de *droite ont une opinion à peine différente des électeurs de gauche* : 44 % se montrent franchement favorables aux 35 heures.

A la vérité, le clivage est moins politique que social : les cadres supérieurs se montrent favorables à 69 %, les professions intermédiaires (les anciens cadres moyens) à 53 %. En revanche, les employés ne le sont qu'à 41 % et les ouvriers à 40 %. Enfin, les partisans des 35 heures se montrent les plus disposés au développement de l'actionnariat populaire, prêts en majorité à échanger des augmentations de salaire contre des actions de leur entreprise.

Parmi les chefs d'entreprise qui envisagent des négociations mais ne les ont pas encore ouvertes, les craintes sont déjà moins répandues. Certes, ils sont encore 50 % qui s'attendent que leur activité soit *« beaucoup »* pénalisée, mais seulement 5 % à penser devoir supprimer des emplois et 39 % à fixer l'augmentation de la masse salariale à plus de cinq points. Comme conséquences pour la vie de l'entreprise, ils mettent en avant sa réorganisation (à 64 %) et le développement de la flexibilité (à 71 %).

Quant aux chefs d'entreprise engagés dans la négociation, ils citent volontiers une flexibilité accrue (à 80 %), l'accroissement de la productivité (à 54 %), *de la du*rée d'utilisation des équipements (à 46 %) et même un climat social meilleur (à 24 %). En revanche, 61 % d'entre eux avouent que les 35 heures n'auront pas d'effets sur la vie professionnelle de leurs cadres.

Tout serait-il donc rose dès lors que les chefs d'entreprise, surmontant leurs craintes, démontrent leur capacité d'adaptation et de récupération ? En *réalité, parmi les chefs d'entre*prise engagés dans la négociation, 57 % déclarent que les 35 heures n'auront aucun effet sur l'emploi, 37 % que leur activité sera *« beaucoup »* pénalisée (ils n'étaient que 28 % à le penser en juin), et 43 % évaluent à plus de cinq points le surcoût de leur masse salariale.

Au surplus, les 35 heures présentent l'inconvénient d'accentuer le fossé entre, d'une part, les petites et les moyennes entreprises (de 10 à 50 salariés) et, d'autre part, les grandes. Parmi celles déjà engagées dans les négociations ou qui envisagent de le faire, les différences sont significatives. Les entreprises moyennes craignent beaucoup plus que les grandes d'être fortement pénalisées (48 % contre 36 %) : elles s'inquiètent davantage du surcoût de la masse salariale (48 % l'évaluent à plus de cinq points contre 38 % des grandes) ; elles n'accordent aucun effet particulier aux cadres (à 73 %), alors qu'une grande entreprise sur deux engagée dans la négociation s'apprête à rechercher des modalités particulières pour cette catégorie. Enfin, au cours de ces derniers mois, l'inquiétude des grandes entreprises demeure stable (autour du tiers), alors que celle des petites et moyennes s'accroît : de 37 % en juin à 48 % en septembre.

Beaucoup d'entreprises s'accommodent des 35 heures en échange de davantage de flexibilité et de productivité, mais elles envisagent peu d'embaucher pour autant (seules 22 % citent les aides de l'Etat pour les embauches) et voient dans le surcoût de leurs charges salariales une véritable bombe à retardement si la conjoncture économique venait à se retourner.

Jérôme Jaffré
directeur du Centre d'études et de connaissances sur l'opinion publique (Cecop)

Pour en savoir plus

- ***Négocier la réduction du temps de travail***, de Michel Miné, Edition de l'Atelier, 1998. Dans la mouvance de la CGT.
- ***Du bon usage des 35 heures***, de Nicole Notat, Editions du Seuil, 1998. Dans la mouvance de la CFDT.
- ***L'euro et les 35 heures ou la compétitivité des entreprises en question***, d'Ernest-Antoine Seillière, Editions Forum du futur, 1998. Dans la mouvance du Medef.
- ***La réduction du temps de travail***, de Dominique Taddéi, Documentation française, 1997.
- ***35 heures, le double piège***, de Pierre Larrouturou, Editions Belfond, 1998.
- « Le défi des 35 heures ». *Le Monde*, Dossiers et Documents, nº 268, 1998.

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http ://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Le sida, plus que jamais

NE serait-ce que pour rappeler l'inexorable progression de la pandémie, le rituel de la journée mondiale contre le sida est important. Sans elle, se soucierait-on, au moins une fois l'an, des conséquences dramatiques de l'infection par le virus du sida, le VIH, en particulier dans les pays en voie de développement ? Au-delà du sentiment d'angoisse provoqué par la lecture des données publiées par Onusida, comment ne pas observer, de la part des pays les plus riches de la planète, une certaine gêne à constater qu'à mesure que la situation s'améliore chez eux elle ne fait qu'empirer en Afrique et en Asie ? Cette année, sur les six millions de personnes qui ont contracté le virus, 95 % vivent dans des pays en voie de développement. Et le pire est à venir.

Ainsi que l'explique Onusida, *« l'épidémie de sida est encore en pleine gestation : le nombre de décès augmente chaque année* [2,5 millions de personnes sont mortes des suites du sida en 1998] *et 16 000 personnes viennent chaque jour grossir les rangs des séropositifs »*. Dans les pays d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud et du Sud Est – les plus touchés par l'infection –, on commence seulement maintenant, vingt ans après le début de la pandémie, à en mesurer les répercussions démographiques et économiques. Dans les neuf pays d'Afrique les plus touchés – ceux où la population adulte contaminée représente plus de 10 % de la population totale –, l'espérance de vie a reculé de dix ans. *« Jamais,* déclarent les responsables d'Onusida, *le sida n'avait représenté un aussi grand péril pour le développement. »*

A cette situation, s'ajoute un paradoxe dramatique : à mesure que recule la pandémie dans les pays industrialisés, la mobilisation et les moyens mis à la disposition de tous ceux – chercheurs, médecins et militants associatifs – qui luttent contre la maladie diminue. Cette constatation vaut aussi bien dans l'industrie pharmaceutique que dans la plupart des grands instituts de recherche où la mise au point tant de nouveaux médicaments que de vaccins efficaces contre le sida n'est plus considérée comme une véritable priorité.

Comme si une nouvelle fois s'appliquait la règle non écrite selon laquelle ce n'est pas tant le nombre de malades concernés par une maladie qui détermine une priorité en matière de recherche, mais plutôt le niveau de solvabilité des patients qui en sont ou qui en seront atteints.

La communauté internationale ferait bien de se méfier de tels raisonnements. A trop considérer la rentabilité des programmes de recherche, elle oublie que cette pandémie aura forcément des répercussions économiques et financières pour les pays créditeurs. L'heure n'est plus aux « initiatives-gadgets » et aux beaux discours : faute d'une réelle remobilisation, il y a fort à craindre que l'on assiste, du fait du sida, à la naissance de véritables pôles d'instabilité sanitaires et politiques dans quelques-unes des régions les plus sensibles de la planète.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz (Editoriaux et analyses),
Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ; Michel Kajman (Débats) ;
Eric Le Boucher (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Franck Nouchi (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ;
Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 985 000 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde,
Fonds commun de placement des personnels du Monde,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

A qui la faute ? *par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française*

« IL N'Y A PLUS DE MORALITÉ ! » Tel est le lieu commun offert, avec l'entrée dans le troisième millénaire, par les camelots de la modernité.

Rien de moins vrai ! Si le prochain siècle doit être féru de quelque chose, ce n'est pas de religion, mais plutôt de jugement moral, ou mieux : de suites judiciaires. Les records de barbarie du siècle écoulé, la mondialisation des crimes politiques et des jurisprudences pénales, ont entraîné nombre de procès à retardement et une sainte horreur de l'impunité. Il ne se passe plus de jour que les opinions publiques de la planète ne soient saisies de repentances, de délibérés et de recours à valeur universelle. Tant de guerres et de massacres, à qui la faute ? Qui punir ? Qui absoudre ? Dans quels délais ? On n'avait pas prévu qu'*informatique* rimerait à ce point avec *casuistique* !

En un seul week-end (le dernier de novembre), il nous a fallu décider en notre âme et conscience d'une bonne douzaine d'affaires cruciales, dont celles-ci : dans quels délais et proportions remboursera-t-on les biens dont les nazis ont spolié les juifs il y a cinquante-cinq ans ? Pinochet doit-il répondre de ses crimes d'il y a un quart de siècle ? En Espagne, chez lui, ou nulle part et jamais ? Les dictateurs salués sabre au clair sur les perrons de notre République jouiront-ils longtemps du privilège d'immunité accordé à qui n'a pas fini de nuire ? Mettre en doute l'honnêteté d'un président défunt, est-ce un droit, pour un ex-premier ministre, ou une simple faute de goût ? A quelle hauteur de responsabilité dans l'Etat est-il loisible de considérer comme *« broutilles »* des dissimulations fiscales qui vaudraient enquêtes et redressements au contribuable de base ?

Plus généralement, chacun de nous a été sommé de trancher, avant les tribunaux eux-mêmes, si le droit des victimes de poursuivre les bourreaux prime ou non celui des bourreaux de négocier une retraite paisible avec des successeurs de meilleure réputation ; si c'est une dérive coupable, ou un caprice légitime, de suspendre un temps la démocratie, ou de faire passer avant le service du pays la jouissance personnelle de régner, comme l'a institutionnalisé en France une sorte d'érotique hédoniste du pouvoir ?

A ces interrogations de philosophie politique s'en ajoutent de tous ordres, dites « de société » : la famille, était-ce si bien que cela ? Etre élevé par un père et une mère dormant ensemble et ne s'engueulant pas, ne serait-ce pas du dernier *ringard* ? Faut-il se méfier d'élus homosexuels, de maires ayant changé de sexe ? Doit-on refouler les émigrés ou accueillir « toute » la misère du monde ? Achever les mourants ? Faire don de ses organes ?… Sans parler des appels continuels à notre bon cœur, qui nous obligent à trier entre les causes déchirantes dont on nous fait quotidiennement témoins ?

Allons plus loin : « Sommes-nous coupables de qui nous aimons, de qui nous sommes ? » Les confesseurs audiovisuels font mine de découvrir la question, mais elle n'est pas d'hier. Elle hantait déjà Racine, comme nous l'a fait oublier la « modernisation » des programmes scolaires ; et avant lui, Euripide. S'agissait-il de la même culpabilité ? Tandis que des dirigeants peu recommandables sillonnaient la capitale, sirènes hurlantes, et que les ondes sollicitaient à tout propos un sens moral prétendument aboli, notre helléniste nationale, Jacqueline de Romilly, invitait des amoureux de Racine à… comparer les aveux de la Phèdre antique et ceux de la Phèdre du Grand Siècle !

La scène est passée inaperçue, dans une discrétion de catacombe, quelque part au fond de l'Institut. La leçon n'en était que plus intense. Vive l'explication de texte, si bêtement décriée ! L'étude comparée de quelques répliques des deux tragédies répandait des clartés essentielles sur l'histoire des interdits et de la mauvaise conscience. Du désir trouble de rejoindre un être qu'on s'imagine hors d'atteinte, l'attention glissait vers le sort de certains sens et de certains sons à travers les siècles, au travail qu'une langue opère sur elle-même, modèle de ce à quoi devraient tendre nos esprits.

Ce bonheur d'approfondir la vie des concepts et des sentiments, seul l'autorise l'apprentissage des langues anciennes. Les responsables décidés à supprimer cette plus-value du plaisir à vivre sont si conscients du tort commis qu'ils s'y prennent en douce, en jurant leurs grands dieux qu'il n'en sera rien. *Modernité*, que de crimes en ton nom… !

A qui la faute ? Il faudra bien qu'un jour soient instruites les plaintes de ces autres victimes encore à naître, plaintes émises en considération du futur – et non du passé, comme on tente de le faire croire. Priver les lycéens du prochain siècle de la jubilation d'approcher ce qui sépare et rapproche Racine d'Euripide, cela devrait relever du forfait imprescriptible.

L'ange des casseurs *par Ronald Searle*



IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Retour de la fantaisie pour les sacs

DÉCEMBRE *est le mois de toutes les tentations, des étrennes, des surprises et des cadeaux. Cette année, les accessoires se sont renouvelés au point de capter tous les désirs féminins. Le « coup de cœur » vous guette au coin de cette rue du Faubourg-Saint-Honoré où chaque boutique suggère de nouvelles et irrésistibles tentations !*

Le sac a les honneurs de l'actualité. Pendant trop d'années, la pénurie des matières premières nous avait vouées à un unique réticule spacieux et utilitaire sans élégance. Il n'est pas d'accessoire plus féminin qu'un sac, et il se doit, plus qu'aucun autre, d'être placé sous le signe du caprice et de la fantaisie.

Les formes ovalisées triomphent de toutes les autres. Plus de bandoulières naturellement, mais des poignées tressées, torsadées, drapées avec un art infini. Pour le matin, voici revenus les reptiles. Le crocodile luisant, le lézard cendré, tous les box doux et moelleux dans des tons délicats : gold, bordeaux chauds comme des bourgognes, verts aux luisances de sapins… Les fermoirs dorés cèdent la place à d'autres recouverts de cuir, plus sportifs et plus adaptés aux élégances matinales.

Voici l'après-midi avec ses mille tentations : aumônières d'antilope, réticules d'inspiration Directoire et Empire, rectangles, losanges, ovales de suède veloutés. Tous sont ornés de fermoirs ciselés comme des bijoux. Pour le soir, satins et moires, brochés et lamés, chatoient, miroitent, scintillent, reflètent les étincelles des lumières auxquelles ils ont été dédiés.

E. de Semont
(2 décembre 1948.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-08-78-30
Index et microfilms du *Monde* : 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : http ://www.lemonde.fr

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

M. Chirac se protège en défendant M. Dumas

Suite de la première page

Mais, à l'inverse des mitterrandistes, qui clament l'innocence de l'un des leurs, les barons du RPR se gardent de contester le bien-fondé de la mise en cause d'un adversaire de toujours, et plus encore d'engager le moindre débat moral. Ils se concentrent sur une préoccupation d'ordre institutionnel, que l'on pourrait résumer ainsi : aucune personnalité, même investie d'une haute responsabilité publique, ne doit être contrainte à la démission par le soupçon judiciaire.

Pour expliquer cet empressement chiraquien, il serait vain de rechercher une connivence cachée, voire un pacte secret. Il ne semble pas exister, entre Jacques Chirac et Roland Dumas, ces affinités subtiles qui se dessinent parfois, au fil des affrontements politiques, entre combattants d'expérience. Pour comprendre le soutien dont l'Elysée gratifie le président du Conseil constitutionnel, il faut chercher au-delà des relations personnelles, sans doute même au-delà du dossier judiciaire dans lequel se débat M. Dumas.

L'inquiétude grandissante éprouvée par l'entourage du chef de l'Etat, également hanté par la menace des juges, est la clé de cette attitude inattendue. Tout se passe comme si M. Chirac, en défendant l'ancien ministre de son prédécesseur, cherchait d'abord à se préserver lui-même. Aucun document, aucune note secrète ne reflète cette crainte inavouée. Mais les témoignages et confidences abondent, qui permettent de comprendre comment, au fil de l'enquête menée par un juge d'instruction de Nanterre (Hauts-de-Seine), Patrick Desmure, sur le financement du RPR, l'hypothèse s'est peu à peu fait jour d'une mise en cause directe du président de la République, en tant qu'ancien chef du parti gaulliste et ancien maire de Paris.

Longtemps tenu à l'écart des nombreuses procédures judiciaires concernant la gestion de la capitale – qu'il a dirigée de 1977 à 1995 – et le parti qu'il a fondé en 1976, M. Chirac a pu redouter, au printemps, d'apparaître en première ligne après la déposition du trésorier historique du RPR, Robert Galley. Ce dernier avait mis en avant, devant le juge, les *« grands efforts d'imagination »* qui lui avaient été demandés par le futur président, au titre de leurs *« rapports privilégiés »*, pour pallier *« la misère financière du mouvement »*.

Publiées par *Le Monde* le 5 mai, ces déclarations avaient été prononcées le 22 avril, soit une semaine avant la mise en examen de M. Dumas. Elles furent suivies par une série de confidences devant des avocats et des magistrats, prêtées au juge Desmure, d'où il ressortait que celui-ci n'hésiterait pas à remonter *« jusqu'aux sommets »* si son enquête l'exigeait, et qu'il ne se sentait lié par aucune inviolabilité présidentielle. A en croire certains familiers du pouvoir chiraquien, ces propos rapportés ont contribué aux inquiétudes de l'Elysée devant la perspective d'une mise en examen d'Alain Juppé, au point que plusieurs collaborateurs du chef de l'Etat se sont alors mobilisés pour tenter d'endiguer les progrès de l'enquête : après l'ancien premier ministre, le juge ne risquait-il pas de s'attaquer au président ?

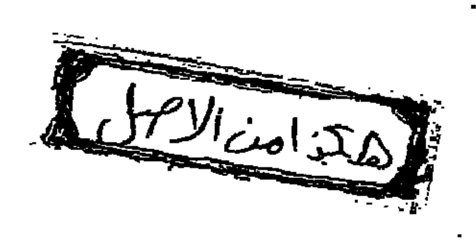
RÉGRESSION ÉTHIQUE

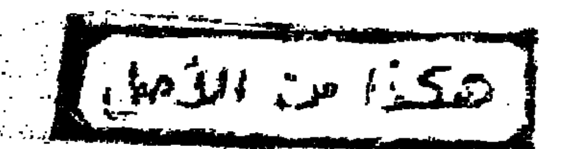
Depuis, M. Juppé a effectivement été mis en examen, et les spéculations se sont poursuivies en haut lieu sur les intentions du juge Desmure, dont la procédure est suspendue à une requête en annulation que l'Elysée a suivie de fort près. Replacée dans ce contexte, l'invocation insistante de la *« présomption d'innocence »* par le chef de l'Etat et ses porte-parole autorisés paraît relever davantage de la prévention d'une menace que de l'affirmation d'un principe. Si le pire – la mise en cause personnelle du président de la République – devait un jour se produire, M. Chirac pourrait ainsi invoquer le précédent de M. Dumas pour se maintenir à l'Elysée.

Quel qu'en soit le fondement, la tolérance publiquement consentie au président du Conseil constitutionnel par le président de la République ne peut qu'apparaître comme le signe de l'abandon de la règle jusqu'ici en vigueur, selon laquelle un ministre mis en examen doit impérativement se démettre. Une règle approuvée par l'actuel chef de l'Etat, qui avait déclaré, lors du premier conseil des ministres du gouvernement Juppé, le 20 mai 1995, que *« dans un esprit de rigueur et d'exemplarité, tout membre du gouvernement mis en examen* [devrait] *démissionner immédiatement »*. Plus qu'aucun autre responsable politique n'avait osé le faire avant lui, M. Séguin, dimanche, a d'ailleurs assumé ce revirement en prenant ses distances avec la pratique imposée par Pierre Bérégovoy, puis Edouard Balladur, la qualifiant de *« choix politique »* plutôt que de règle éthique.

Si cette tendance devait se confirmer, l'affaire Dumas, en plus des nombreuses questions qu'elle suscite sur la compromission des intérêts publics sous l'influence de comportements privés, pourrait constituer un tournant en matière de déontologie politique, une régression éthique.

Hervé Gattegno





FUSION Jean-René Fourtou, président de Rhône-Poulenc, et Jürgen Dormann, président du directoire de Hoechst, ont annoncé, mardi 1er décembre, leur intention de fusionner leurs activités de sciences de la vie dans une nouvelle entité. ● LES DEUX GROUPES *détiendront chacun* 50 % de cette nouvelle entreprise de droit français, qui s'appellera Aventis, et dont le siège sera à Strasbourg. ● CE NOUVEAU GÉANT, dont *le budget de recherche sera le premier* de son secteur, occupera le deuxième rang mondial des sciences de la vie derrière le suisse Novartis. Il sera aussi numéro deux de la pharmacie de prescription, derrière l'américain Merck, et numéro un de la protection des cultures. ● LE RAPPROCHEMENT se réalisera en deux étapes pour aboutir dans trois ans à une fusion complète. *D'ici là*, les deux groupes devront avoir vendu leurs activités dans la chimie.

Rhône-Poulenc et Hoechst créent un leader mondial de la pharmacie

Le groupe français et son partenaire allemand donnent naissance à une société commune, Aventis. Celle-ci est appelée à devenir le numéro deux mondial des sciences de la vie (pharmacie, santé animale et végétale), derrière le suisse Novartis

SYMBOLE oblige, Jean-René Fourtou et Jürgen Dormann, respectivement *président* de Rhône-Poulenc et président du directoire de Hoechst, ont choisi le 1er décembre pour annoncer la naissance d'Aventis, leur filiale commune, en plein sommet franco-allemand de Potsdam. « *Notre volonté est de créer une entreprise nouvelle, de culture européenne et d'ambition mondiale capable de profiter des grandes opportunités offertes par les sciences de la vie au XXIe siècle* », affirment-ils en chœur. Réunis dans Aventis, Français et Allemands se hissent au numéro deux mondial des sciences de la vie derrière le suisse Novartis.

Détenue à parité par les *deux* groupes, la nouvelle société de droit français a son siège à Strasbourg. *Aventis* emploiera 95 000 salariés, réalisera 20 milliards de dollars de chiffre d'affaires (114 milliards de francs) et sera dotée du plus important budget de recherche au monde. Les synergies qui devraient résulter de cette fusion sont estimées à 1,2 milliard de dollars sur trois ans, 60 % dans la pharmacie et 40 % dans l'agrochimie. Aucune estimation de suppressions d'emplois n'a été communiquée.

La fusion se fera en deux étapes. Elle *devrait débuter en juin 1999*, délai nécessaire pour obtenir l'aval des assemblées générales d'actionnaires, d'organiser les concertations syndicales, et d'avoir le feu *vert des autorités de la concurrence* européenne et américaine. Elle s'achèvera, dans trois ans au plus tard, en 2002.

Dans un premier temp, Hoechst *et Rhône-Poulenc créeront Aventis* dans laquelle ils apporteront toutes leurs activités dans la pharmacie et l'agrochimie. Pour les Français, cela comprend : Rhône-*Poulenc Rorer, les vaccins Pasteur* Mérieux Connaught, Rhône-Poulenc Agro, Rhône-Poulenc nutrition animale, la participation de 50 % dans Mérial (santé animale) et Centeon, détenue en commun avec Hoechst. Pour les Allemands, il s'agit d'Hoechst Marion Roussel (HMR), d'AgreVo, dont Schering possède 34 %, et de la participation de 32,5 % détenue dans Dade Behring. La nouvelle société sera détenue à 50/50 par les deux groupes qui resteront cotés avec *des noms modifiés, précédés* d'Aventis.

Aventis Hoechst et Aventis *Rhône-Poulenc auront trois ans* pour céder toutes leurs activités chimiques. En juin, le groupe français a mis en Bourse plus de 30 % de Rhodia. Son voisin d'outre-Rhin a annoncé mi-novembre son intention de mettre sur le marché toutes ses participations en fusionnant auparavant Celanese et Ticona en une société indépendante appelée Celanese.

Ces désengagements effectués, les deux maisons-mères disparaîtront en fusionnant à parité dans Aventis. La société sera alors cotée en Bourse. Les structures de direc*tion ont été aménagées de ma*nière à se confondre dans l'étape finale. Les mêmes responsables se *retrouvent dans les trois structures* Aventis Hoechst, Aventis Rhône-Poulenc et Aventis, à des respon*sabilités différentes* selon les cas.

La nouvelle société aura deux pôles d'activités : la pharmacie *(72 %) et l'agrochimie (28 %). L'ef*fet de taille est instantané : respectivement 9e et 17e mondial dans la pharmacie, Hoechst et Rhône-Poulenc talonneront désormais l'américain Merck. Leur part de marché avoisinera 4,6 % sur un marché qui reste encore très éclaté. Dans la protection des cultures, un secteur plus concentré, jusqu'alors 6e et 8e, les deux partenaires prendront la tête devant le suisse Novartis avec 15 % des ventes.

Même scénario pour la recherche et le développement où le groupe disposera du plus important budget au *monde* (2,4 milliards de dollars pour la pharmacie) devant le britannique Glaxo *Wellcome (1,9 milliard). Ce poten*tiel, combiné à une gamme de technologies nouvelles pour la gé*nomique ou la chimie combina*toire, devrait permettre selon le nouveau groupe une croissance à long terme.

En recherche, Rhône-Poulenc et Hoechst se complètent : si le groupe français procède à des lancements de médicaments, son *« pipe line de recherche »* à moyen terme (trois ans) était moins fourni. La situation est inverse pour Hoechst. La nouvelle société devrait procéder à 30 lancements de produits jusqu'en 2002, et dispose *de 60 projets en développement* entre la phase 1 après la découverte et l'enregistrement. Les do*maines couverts vont des maladies* cardio-vasculaires, aux anti-infectieux, l'oncologie, les vaccins, l'asthme, le diabète, le système nerveux central, les produits biologiques et les maladies osseuses.

Aventis renforcera sa *« force de frappe commerciale »* principalement aux Etats-Unis, premier marché mondial où il devient le cinquième acteur. Ce marché est jugé prioritaire pour la pharmacie comme pour l'agrochimie. Dans ce secteur, l'effort sera mis également sur les ressources génétiques et la biotechnolgie végétale. L'allemand *Schering, associé avec Hoechst* dans AgrEvo devrait rester partenaire dans la nouvelle structure. *De même en santé animale*, l'américain Merck qui détient 50 % de Merial devrait conserver sa participation.

Au vu des chiffres 1997, la rentabilité d'Aventis est faible, légèrement supérieure à 10 %, loin des 22 % de ses concurrents dans les sciences de la vie et des 28 % à *30 % des meilleurs dans la pharma*cie. L'une des priorités est de faire remonter au plus vite ce ratio, en *profitant des lancements* de nouveaux produits, mais aussi des économies d'échelle que pourraient amener la fusion. Face aux craintes des syndicats, du côté français comme allemand, la CGT s'opposant à l'opération et la CFDT exprimant ses doutes, des consultations devraient être rapidement organisées.

D. G.

Naissance d'un nouveau géant

AVENTIS

50 % AVENTIS/HOECHST — *Cotée*

50 % AVENTIS/RHÔNE-POULENC — *Cotée*

CHIMIE

SCIENCES DE LA VIE — PHARMACIE & AGROCHIMIE

68 % RHODIA - CHIMIE (1)

étape 1 — (1) : Désengagement avant fin 2001

AVENTIS

Fusion totale et à parité des sociétés-mères RP et H.

Leurs actionnaires deviendront les actionnaires de la nouvelle société cotée en Bourse

2001 *étape 2*

STRUCTURE DE LA DIRECTION

• *DIRECTOIRE* : Président Jürgen Dormann (Hoechst), Vice-président Jean-René Fourtou (Rhône-Poulenc), et deux autres membres Igor Landau (RP), Horst Waesche (H).

• CONSEIL DE SURVEILLANCE : Président Marc Viénot (RP), Vice-président Martin Frühauf (H). Cinq personnes sont issues du conseil d'administration de RP et cinq du conseil de surveillance de H.

• COMITÉ EXÉCUTIF : les quatre membres du directoire et cinq autres dirigeants – Alain Godard, directeur général d'Aventis Agriculture (RP), Richard J. Markham, directeur général d'Aventis Pharma (H), Patrick Langlois, directeur financier (RP), René Pénisson, directeur des ressources humaines (RP) et Klaus Schmieder, directeur administratif (H).

• AVENTIS PHARMA : *président Igor Landau (RP)* et directeur général Richard J. Markham (H).

• *AVENTIS AGRICULTURE* : président Horst Waesche (H) et directeur général Alain Godard (RP).

UN LEADER DANS LA PHARMACIE

VENTES* 1997 en milliards de dollars

MERCK		11,3
AVENTIS		11,2
GLAXO WELLCOME		10,9
NOVARTIS	(Suisse)	10,8
BMS		9,0
J & J		8,6
PFIZER		8,3

N°1 DE LA PROTECTION DES CULTURES

VENTES 1997 en milliards de dollars

AVENTIS	(Fr / All.)	4,5
NOVARTIS	(Suisse)	4,2
MONSANTO	(USA)	3,0
ZENECA	(GB)	2,7
DU PONT	(USA)	2,5
BAYER	(All.)	2,3

HOECHST : Gallus Vermögensverwaltungsgesellschaft, société d'investisssement liée au groupe pétrolier koweïtien KPC (24,5%) ; Frankfurter Gesellschaft für Chemiewerte (société *ad hoc* regroupant des actionnaires privés, 10,2%) ; investisseurs institutionnels, notamment allemands (15,1%) et américains (10,6%) ; personnel (6%).

RHÔNE-POULENC : institutionnels français (32,7%), dont SG (3%), AGF (2,5%), et BNP (1,5%) ; internationaux (51,6%, dont 30% d'américains) ; particuliers (15,7%, dont personnel 3,8%).

Rapprochement imminent entre Sanofi et Synthélabo

Les français Sanofi, filiale d'Elf, et Synthélabo, filiale de L'Oréal, doivent annoncer leur fusion avant la fin de la semaine. Le mariage du 24e laboratoire avec le 37e mondial renforcerait leur position au niveau européen et se hisserait au 15e rang mondial. Sanofi emploie 28 700 personnes et Synthélabo 8 500. *Une nouvelle* holding regrouperait les activités des deux entreprises, à l'excep*tion de la filiale parfums Sanofi* Beauté, qui possède Yves Rocher et Yves Saint-Laurent. Cette branche serait mise en vente. Les deux principaux actionnaires – Elf Aquitaine et L'Oréal – aurait repectivement 30 % et 20 % du nouvel ensemble, au chiffre d'affaires proche de 35 milliards de francs.

COMMENTAIRE

LE PARI D'AVENTIS

En plein sommet franco-allemand, une entreprise européenne est née, saluons-la ! L'allemand *Hoechst et le français Rhône-Pou*lenc ont porté sur les fonts baptismaux leur enfant commun, Aven*tis. Le montage juridique et le* dosage des postes ont su créer un équilibre entre Français et Allemands et éviter toute suprématie dans ce nouveau géant des sciences de la vie. Mais des questions restent posées.

La principale tient à la capacité des deux groupes de mener à bien cette fusion. Il faut donner acte aux dirigeants de la qualité de la préparation de l'opération. Les deux patrons s'apprécient. Tout a été minutieusement préparé sur le plan financier, juridique, sans parler de la répartition des postes de direction au sein des différentes entreprises. Une manière de conjurer le sort. Ces derniers mois, faute de *préparation*, trois rapprochements dans l'industrie pharmaceutique se sont soldés par des échecs.

*Tout n'est pas gagné pour au*tant. Hoechst a eu des difficultés à constituer sa filiale pharmaceutique HMR, née de la mise en commun de ses activités allemandes, américaines (Marion) et françaises (Roussel Uclaf). Rhône-Poulenc n'a cessé depuis douze ans de se restructurer, en se désengageant du textile, de la chimie lourde pour se concentrer sur les sciences de la vie. Ces remodelages permanents ont pu désorienter les salariés et démotiver une partie de l'encadrement concerné.

Les deux groupes ne sont pas parmi les plus performants. Ils n'ont pas de médicaments inscrits dans les premiers du palmarès *mondial*. Leurs faiblesses réunies donneront-elle une force ? Les promoteurs de l'alliance mettent *en avant leur potentiel de re*cherche et leurs complémentarités. Aventis a trois ans pour prouver qu'elle n'est pas qu'une idée romantique entre deux dirigeants du Vieux Continent et devenir *« une société aux racines européennes et aux ambitions mondiales »*.

Dominique Gallois

Les laboratoires français sont contraints de sortir de leur isolement

ANALYSE

Les politiques de santé des Etats et le coût de la recherche *poussent aux alliances*

JUSQU'ALORS épargnés par les grandes manœuvres qui bouleversaient l'industrie pharmaceutique mondiale depuis cinq ans, les laboratoires français ont fini par changer *de stratégie. Le numéro* un français, Rhône-Poulenc, annonce son mariage avec l'allemand Hoechst *pour constituer un groupe* européen, numéro deux mondial des sciences de la vie derrière le suisse Novartis. *Simultanément*, les deux autres grands laboratoires de l'Hexagone, Sanofi et Synthélabo, contrôlés respectivement par le pétrolier Elf et le groupe de cosmétiques L'Oréal, étudient les derniers détails de leur rapprochement, pour se hisser au quinzième rang mondial.

Indifférence aux restructurations ou incapacité à trouver un terrain d'*entente* ? C'était la question que suscitait jusqu'à présent l'immobilisme français. En l'espace de cinq ans, la *vague de* restructurations, partie des Etats-Unis, a rapidement gagné l'Europe, d'abord la Grande-Bretagne avec la *fusion Glaxo-*Wellcome, puis l'Allemagne avec le rachat par Hoechst de l'américain Marion. La déferlante affectait *même la* très prudente Suisse, où Sandoz et Ciba constituaient Novartis. Leur compatriote Roche prenait le contrôle de l'allemand Boehringer Mannheim. Les transactions n'ont cessé de battre des montants records.

Trois raisons ont provoqué ce mouvement : le durcissement par les gouvernements du monde entier de leurs politiques de santé, le coût de plus en plus élevé de la recherche pharmaceutique et la nécessité d'avoir une présence mondiale.

Le *« krach pharmaceutique »* s'est produit en 1993, lorsque les Etats-Unis ont décidé de mieux maîtriser leurs dépenses de santé. Cette décision volontariste du pré*sident Clinton*, même si elle n'est pas allée au bout de sa logique, a été reprise à leur compte par les *pays européens. Ces politiques* mettaient fin à la hausse constante des prix des médicaments, qui progressaient *de 10 % l'an jusqu'alors*. Ils suivent désormais le rythme de l'inflation.

Conscients d'une *baisse* potentielle de leurs revenus, les laboratoires se sont retrouvés *écartelés* entre deux *impératifs* contradictoires : continuer à innover et augmenter leur présence dans les médicaments génériques, ces copies de médicaments appelées à se développer car elles sont vendues à des prix plus bas que la « molécule » originale, dont le brevet est tombé dans le domaine public. *Ils ont dû se concentrer sur la re*cherche pour disposer d'importantes ressources financières et fo*caliser leurs programmes sur* quelques axes thérapeutiques en raison de l'ampleur des investissements. *Il* faut aujourd'hui dépenser environ 300 millions de dollars (1,8 milliard de francs) pour découvrir une molécule et la mettre sur le marché, avec seulement trois chances sur dix de récupérer la mise de départ. Sur cent molécules découvertes, seules trois peuvent devenir des médicaments vedettes.

COMMERCIALISATION RAPIDE

La taille du laboratoire et l'importance des budgets améliorent les chance de succès, mais elles ne constituent pas une garantie. Le très envié suédois Astra, numéro quinze mondial, en est l'exemple. Son traitement anti-ulcère, le Losec, est devenu le premier médicament vendu au monde (3,8 millards *de dollars en 1997). Mais ce dernier* devrait être rapidement dépassé par le Viagra, la pilule contre l'im*puissance masculine mise sur le* marché cette année par l'américain Pfizer, le sixième laboratoire mondial.

Découvrir ne suffit pas. Il faut aussi pouvoir assurer la commercialisation du médicament sur les principaux marchés que sont les Etats-Unis (36,1 % du marché mondial) et l'Europe (29 %). Les laboratoires n'ont qu'une dizaine d'années pour bénéficier de la *protection de leurs brevets. Le mé*dicament tombe ensuite dans le domaine public et est très vite concurrencé. *Le laboratoire Glaxo-*Wellcome en fait l'expérience avec la disparition progressive des protections sur son médicament vedette, l'anti-ulcéreux Zantac.

Dans une industrie très morcelée où les dix premiers groupes mondiaux détiennent moins de 30 % du marché mondial, estimé à 295 milliards de dollars, les rapprochements et les fusions, après une année de pause, sont repartis de plus belle en 1998, mais les trois derniers projets annoncés se sont soldés par des échecs. Mal préparées, les négociations ont été rendues publiques trop vite et se sont heurtées à des conflits de personnes. American Home Products (AHP) a rompu ses fiançailles avec le britannique Smithkline Beecham, puis avec l'américain Monsanto. Smithkline Beecham a, de son côté, abandon*né son idée de rapprochement avec* son compatriote Glaxo-Wellcome.

Les entreprises pharmaceutiques *françaises ont cru pouvoir rester* à l'écart. Les petits laboratoires familiaux, qui ont longtemps prospéré sur un marché hexagonal protégé, se refusent à entrer dans la course : ils n'ont pas la taille requise pour discuter d'un rapprochement d'égal à égal. A de rares exceptions près, beaucoup préfèrent attendre que se pose un problème de succession pour réfléchir à l'avenir.

Les trois premiers groupes fran*çais ont cru pouvoir échapper au* mouvement de concentration en privilégiant leur développement in*terne fondé sur leur recherche, tout* en acquérant des firmes – l'américain Rorer et le britannique Fisons pour Rhône-Poulenc –, ou en nouant des alliances commerciales pour Sanofi. La course à la taille n'était pas considérée comme une fin en soi.

BUDGET RECORD

Cette politique a très rapidement connu ses limites avec les tentatives de regroupement des plus grands. Si le mariage Glaxo-Smithkline avait abouti, le nouveau groupe aurait eu, selon les analystes, le plus gros budget du monde en recherche-développement, trois fois supérieur à celui de la pharmacie française... Un des premiers médicaments français comme l'anti-cancéreux Taxotère de Rhône-Poulenc, malgré sa forte progression depuis deux ans, n'est pour l'instant qu'aux alentours de la quatre-vingtième place dans le *classement mondial et pèse près de* dix fois moins en chiffre d'affaires que le premier du palmarès.

Ce sont finalement les actionnaires qui ont déclenché le mouvement dans la pharmacie française. En décembre 1996, Elf décidait de se désengager d'une partie de Sanofi pour lui permettre de trouver un partenaire qui assure son développement. Afin de dégager une meilleure rentabilité et d'améliorer *le cours de son action*, Rhône-Poulenc était poussé à se séparer de la chimie, à l'exemple des ses concur*rents, pour se concentrer sur les* sciences de la vie. Le tout sur fond de rumeurs de raids boursiers hostiles.

Une fusion entre Rhône-Poulenc et Sanofi a été étudiée, puis écartée. *Le* numéro un français s'est alors tourné vers des groupes présents dans l'agrochimie et la pharmacie : l'américain Monsanto, l'allemand Bayer et le britannique Zeneca. Les discussions se seraient heurtées au souhait français de réaliser une fusion d'égal à égal. La seule proposition retenue sera finalement celle faite, depuis plusieurs mois, par Jürgen Dormann, président du directoire de Hoechst, lui aussi à la recherche d'un partenaire. Pendant des semaines, juristes et dirigeants ont discuté des modalités d'une société contrôlée à égalité par les deux partenaires, bien qu'au départ le groupe allemand pèse plus lourd que le français.

Il faudra au moins trois ans pour juger de la pertinence des rapprochements : *« Les acquisitions ne sont pas un chemin de roses »*, rappelait en septembre Philippe Jaffré, le président d'Elf Aquitaine, en évoquant une étude de la London Business School selon laquelle la moitié des fusions-acquisitions ne créent pas de valeur.

D. G.

Total l'emporte sur Elf Aquitaine en se rapprochant du belge Petrofina

Le financier Albert Frère devient le premier actionnaire du pétrolier français

Total s'apprête à acheter 41 % de Petrofina. L'homme d'affaires belge Albert Frère, qui lui cède sa participation, deviendra premier actionnaire du pétrolier français, avec 8,8 %. Le groupe que dirige Thierry Desmaret prend ainsi la tête de l'industrie pétrolière française et se hisse au cinquième rang mondial par son chiffre d'affaires. L'action Total perdait, mardi 1er décembre, 8,5 % à l'ouverture de la Bourse.

BRUXELLES
de notre correspondant

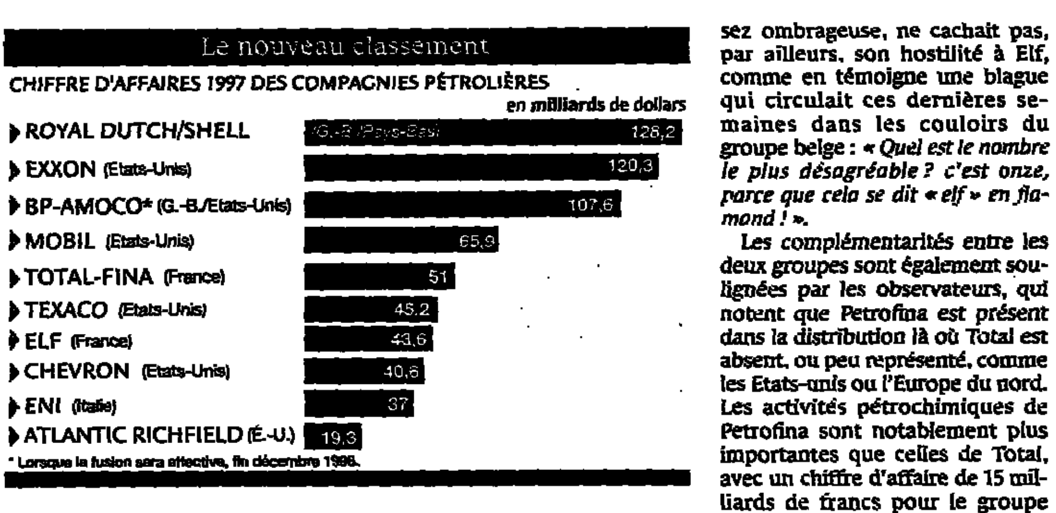
On attendait Elf, ce fut Total... A l'issue d'une manœuvre menée, comme d'habitude, de main de maître, le financier belge Albert Frère a accepté de céder, lundi 30 novembre, les 30,8 % d'actions possédées par son holding GBL dans le groupe pétrolier belge Petrofina. Cette opération s'effectuera sous la forme d'une offre publique d'échange, l'ensemble de l'actionnariat de Petrofina étant invité à échanger 2 actions de leur société contre 9 actions de Total.

Outre GBL, les actionnaires appartenant au groupe Générale de Belgique (Fortis, Tractebel et Electrabel), qui contrôlent 11,3 % du capital, participent à l'opération, amenant Total à acquérir environ 41 % du pétrolier belge. L'action Petrofina est ainsi valorisée à 19 482 francs belges (3 247 FF), alors que le dernier cours enregistré à la Bourse de Bruxelles, avant la suspension, lundi, de la cotation du titre, était de 14 250 francs belges (2 375 FF).

Albert Frère réalise ainsi une remarquable plus-value en se défaisant au meilleur prix d'une valeur qui se traînait à la Bourse de Bruxelles, en dépit de sa présence obligée dans tous les portefeuilles des pères de famille belges. De plus, poursuivant la simplification des structures de son groupe *(lire ci-contre)*, le « fils du marchand de clous de Charleroi » devient, avec 8,8 % du capital, le principal actionnaire de Total, porté par cette fusion au rang de cinquième pétrolier mondial selon le chiffre d'affaires, et au sixième par la production de brut.

L'arrivée, en 1990, d'Albert Frère à la présidence du conseil d'administration de Petrofina avait constitué une éclatante revanche du franc-tireur roturier sur l'establishment belge. *« J'ai toujours eu envie de Petrofina, mais j'en ai eu encore plus envie lorsqu'on m'a fait comprendre que l'on ne voulait pas de moi. Non, il ne fallait pas que l'on excite le taureau »*, confiait-il récemment à José-Alain Fralon, auteur d'une biographie de l'homme d'affaires belge. Les envies d'Albert Frère se situant maintenant à l'échelle européenne, voire mondiale, le parcours en solitaire de Petrofina, jugé jusqu'à cet été parfaitement viable par la direction du groupe, a été interrompu.

L'art d'Albert Frère a consisté à mettre, au bon moment, en concurrence des groupes pétroliers européens soucieux d'atteindre une « taille critique » pour faire face à la concurrence mondiale. D'emblée, le français Elf et l'italien Agip avaient manifesté leur intérêt, mais c'est, *in extremis*, Total qui l'a emporté. Outre l'offre financière – Elf n'ayant finalement pas chiffré sa proposition – ce succès s'explique par l'engagement pris par Total de maintenir en Belgique des centres de décisions. C'est de Bruxelles que seront gérées les activités raffinage-distribution et pétrochimie de Total-Fina. Des assurances ont été également données, semble-t-il, sur le maintien en activité des raffineries Petrofina d'Anvers, en Flandre et de Feluy, en Wallonie.



COMPLÉMENTARITÉS

Quatre nouveaux administrateurs belges entreront au conseil de Total, et François Cornélis, président de la direction de Petrofina, deviendra vice-président du comité exécutif de Total-Fina, dirigé par le français Thierry Desmarets. Le management de Petrofina, dont la « culture d'entreprise » est assez ombrageuse, ne cachait pas, par ailleurs, son hostilité à Elf, comme en témoigne une blague qui circulait ces dernières semaines dans les couloirs du groupe belge : *« Quel est le nombre le plus désagréable ? c'est onze, parce que cela se dit « elf » en flamond ! »*.

Les complémentarités entre les deux groupes sont également soulignées par les observateurs, qui notent que Petrofina est présent dans la distribution là où Total est absent, ou peu représenté, comme les Etats-unis ou l'Europe du nord. Les activités pétrochimiques de Petrofina sont notablement plus importantes que celles de Total, avec un chiffre d'affaire de 15 milliards de francs pour le groupe belge, contre 2 milliards pour Total. *« La création du nouvel ensemble devrait permettre d'améliorer, dans les trois ans, le résultat opérationnel d'un montant récurrent d'environ 300 millions d'euros »*, affirme le communiqué conjoint de Total et de Petrofina annonçant la fusion.

Cette prise de contrôle par un groupe français d'un nouveau « joyau » de la finance et de l'industrie belges provoque l'amertume impuissante des derniers défenseurs de la « belgitude » économique, qui ont vu, en peu de temps, des entreprises phares comme la Royale Belge, reprise par AXA, ou Cockerill-Sambre, absorbée par Usinor, passer sous contrôle français. Elle ne devrait pas être sans conséquence sur l'avenir d'une autre entreprise franco-belge, la Générale de Belgique, par l'intermédiaire de laquelle Suez-Lyonnaise contrôle le groupe énergétique Tractebel. Où iront les plus-values engrangées par la cession des titres Petrofina par Générale de Belgique ? Ceux-ci se répartissent pour moitié chez Tractebel et Electrabel, deux entreprises que Philipe Bodson, le PDG de Tractebel, verraient bien fusionner pour se dégager de l'emprise de la maison-mère. Une perspective qui se heurte à l'opposition de Gérard Mestrallet, PDG de Suez-Lyonnaise.

Luc Rosenzweig

Shell-Texaco et Exxon-Mobil : destins contraires

Le pétrolier anglo-néerlandais Royal Dutch Shell et l'américain Texaco ont annoncé, le 30 novembre, qu'ils renonçaient à leur projet d'alliance qui visait à regrouper leurs activités en Europe à partir de 1999. *« Bien qu'une étude menée conjointement par des équipes des deux compagnies ait confirmé les bénéfices des synergies initialement envisagées, nous sommes arrivés à la conclusion que le projet proposé ne maximiserait pas la valeur des actions »*, a déclaré Paul Skinner, président de Shell Europe Oil Products. Shell et Texaco avaient signé le 3 septembre un protocole d'accord pour associer l'ensemble de leurs activités européennes dans le domaine du raffinage, de la commercialisation et de la distribution d'essence.

En revanche, les deux premières compagnies américaines, Exxon et Mobil, s'apprêteraient à annoncer dès mardi leur projet de fusion, pour former non seulement le numéro un mondial du pétrole mais *une des plus grosses entreprises du monde. Les deux compagnies réunies auraient une capitalisation boursière de 238 milliards de dollars (176 milliards pour Exxon et 61 milliards pour Mobil).*

Albert Frère achève la transformation de son empire

PREMIER ACTIONNAIRE de Suez-Lyonnaise des eaux, avec plus de 10 % du capital, premier actionnaire de CLT-UFA, à égalité avec Bertelsmann, premier actionnaire de Total, avec l'absorption de Petrofina.... Albert Frère a réussi à donner une ampleur à son empire et à prendre un poids dans le capitalisme français dont personne ne l'aurait crédité il y a encore deux ans. Pour parvenir à cette position influente, l'homme d'affaires belge n'a pas hésité à tout reprendre, à dénouer les alliances passées, et à céder les participations patiemment acquises au cours des années 80 et au début des années 90.

En vendant Petrofina, M. Frère se sépare de la dernière pépite belge qu'il avait dans son portefeuille. Bien que petit par rapport à ces concurrents, le groupe pétrolier belge était considéré comme un des plus rentables de son secteur et un des grands du royaume belge. Mais l'homme d'affaires belge savait que Petrofina n'aurait bientôt plus la taille suffisante, et son cours en Bourse était très médiocre. Plutôt que de laisser se déprécier sa participation, il a préféré profiter des restructurations en cours du monde pétrolier pour vendre la compagnie au plus offrant. Total lui a fait la meilleure offre, non seulement par le prix mais en lui garantissant un poids personnel considérable dans la nouvelle configuration. Il sera le premier actionnaire du nouvel ensemble, avec le titre de vice-président du conseil d'administration.

M. Frère a adopté la même logique il y a quelques mois avec ses actifs financiers. Ne se sentant pas de taille à jouer un rôle actif dans la reconfiguration bancaire à l'heure de l'Europe et de l'euro, il a choisi de tirer un trait sur ses participations financières. Après vendu la Banque de gestion privée (BGP) au Crédit agricole, il a abandonné le pouvoir de la Banque Bruxelles-Lambert au hollandais ING. Puis, il a cédé sa participation de 13 % dans le groupe d'assurance Royale Belge, renoncé à ses liens avec AXA-UAP avant de liquider les derniers vestiges de sa participation dans Paribas, mettant fin à une très longue alliance avec le groupe bancaire.

RECONFIGURATION

Mais Albert Frère n'est pas homme à s'embarrasser du passé. Sans remord, il a aussi rompu ses liens historiques avec Vivendi (ex-Générale des eaux). Il a racheté, au printemps, la participation que le groupe de Jean-Marie Messier détenait dans Electrafina, une de ses holdings de contrôle.

A l'avenir, Albert Frère pourra peut-être encore simplifier sa cascade de holdings, en supprimant une ou deux structures intermédiaires, ou souhaiter vendre Imétal, société française de matériaux de construction performante mais de petite taille. Mais dans les grandes lignes, la reconfiguration de son empire est achevée.

En Belgique, l'homme d'affaires n'a plus que quelques participations, comme dans les éditions de bandes dessinées Dupuis, qui tiennent plus du capital-développement que l'investissement classique. Au Benelux, il possède 50 % de CLT-UFA qui lui tiennent à cœur et lui permettent d'exercer une grande influence dans le monde audiovisuel. En France, son rôle s'est considérablement renforcé : grâce à Total-Fina et Suez-Lyonnaise des eaux, il est le premier actionnaire des premier et quatrième groupes français.

Dans les prochains mois, Albert Frère pourrait renforcer encore son poids dans le groupe pétrolier et porter sa participation autour de 10 %. Au-delà, il ne lui reste plus qu'à gérer ses grandes lignes de portefeuille, et à jouer son rôle d'actionnaire important. Même s'il déteste que l'on évoque son éventuelle retraite, l'homme d'affaires souhaitait cette situation afin de léguer un empire liquide et facilement gérable à ses enfants. Pour le reste, il lui reste encore de nombreuses ressources financières pour satisfaire son penchant de collectionneur d'affaires. Il a racheté récemment le cru bordelais château cheval blanc.

Martine Orange

Des actionnaires mécontents portent plainte contre Deutsche Bank et Bankers Trust

Les rumeurs de rachat avaient été démenties

CERTAINS actionnaires de Bankers Trust et de Deutsche Bank sont mécontents. Ils n'acceptent pas que, dans un entretien publié par le magazine allemand *Der Spiegel* daté du 26 octobre, Rolf Ernst Breuer, le président du directoire de la Deutsche Bank, ait démenti les rumeurs de marchés qui faisaient état de discussions entre les deux groupes. Ces informations avaient été révélées par le *Financial Times*, dans son édition du 20 octobre. Les deux banques n'ont avoué que le 23 novembre être en négociations, la décision de rachat ayant été finalement annoncée lundi 30 novembre.

Interrogé sur son intérêt pour Bankers Trust, M. Breuer avait répondu au *Spiegel* : *« Il n'y a rien là que je puisse dire aux actionnaires. »* Interrogé plus précisément sur d'éventuelles discussions avec les Américains, il précisait : *« Dans ce secteur, tout le monde parle avec tout le monde. Mais il n'y a pas eu de discussions en vue d'une reprise »*, précisant, en réponse à une autre question, qu'il n'avait pas eu accès aux comptes de Bankers Trust. Bankers Trust n'avait pas davantage confirmé ces rumeurs. Une fuite dans le quotidien américain *USA Today* du 27 octobre avait seulement indiqué que Franck Newman, le président de Bankers Trust, avait révélé le 20 octobre aux membres de son conseil d'administration avoir reçu une proposition de la banque allemande, mais l'avoir déclinée.

Des actionnaires ont donc décidé de porter plainte contre les deux banques. Ils affirment qu'elles ont *« nié faussement qu'elles étaient engagées dans des discussions pour un rachat (...) afin de faire baisser artificiellement les cours des titres ordinaires de Bankers Trust pour que Deutsche Bank puisse les racheter à un prix artificiellement bas »*.

« EN NOM COLLECTIF »

C'est ce qu'ont indiqué lundi 30 novembre leurs avocats, du cabinet new-yorkais Bernstein Liebhard Lifshitz LLP. La plainte *« en nom collectif »* a été déposée devant une cour fédérale du Southern District de New York au nom d'actionnaires qui ont acheté ou vendu des titres Bankers Trust entre le 26 octobre et le 20 novembre.

A la Deutsche Bank, on relativise la portée de la plainte, soulignant que ce type de démarche est quasi-systématique dans les opérations de fusions et acquisitions anticipées par des rumeurs sur les marchés. Le porte-parole de la banque, Dierk Hartwig, qui a assisté à l'entretien avec le *Spiegel*, affirme qu'il ne s'agissait pas d'un démenti et qu'à ce moment, les discussions n'étant qu'à un stade préliminaire, elles ne pouvaient faire l'objet d'une information aux actionnaires. Selon l'agence Bloomberg, la banque allemande aurait commencé à s'intéresser à Bankers Trust dès le mois de juillet, date à laquelle elle étudiait la possibilité d'acquérir une autre maison américaine, Hambrecht and Quist.

Sophie Fay

Le passage aux cotations électroniques n'a pas permis de relancer le Matif

MALGRÉ LE SUSPENSE entretenu par les banquiers centraux sur une éventuelle baisse des taux en Europe, les volumes de transactions restent très faibles sur le Matif (Marché à terme international de France), où se négocient notamment les produits dérivés sur instruments obligataires. Depuis une semaine, seulement 30 000 à 40 000 lots sont traités quotidiennement sur le contrat vedette du marché, le notionnel à 10 ans, contre une moyenne de 80 000 lots d'ordinaire. Et cette activité est près de dix fois inférieure à celle observée sur le contrat concurrent, le Bund allemand négocié à Francfort.

Depuis un an, le Matif est en crise. Le délicat passage à l'électronique s'est achevé, le 6 novembre, par l'arrêt définitif des cotations à la criée. La salle Eurofloor, aménagée à grands frais (150 millions de francs) en 1997 pour rassembler les différents parquets de négociations, a fermé ses portes. L'automatisation des transactions, entamée le 7 avril 1998, est désormais complète. En avril, la direction de Matif espérait encore que la criée conserverait sa place, mais cette illusion fut balayée en moins d'une semaine.

La révolution électronique des cotations a eu un coût social très élevé. Sur le marché à terme londonien, le Liffe, elle conduira à la suppression de 60 % des effectifs au cours des seize mois à venir. A Paris, les 450 emplois liés à l'usage de la criée ont disparu. Matif SA, organisateur du marché, en a supprimé à lui seul 101, ramenant ses effectifs à 245 personnes. Dans ses belles années, le Matif a employé jusqu'à 420 personnes, et pas des « golden boys ». Les trois-quarts d'entre eux avaient moins de trente ans, et la moitié seulement avaient fait des études supérieures. Sur les 101 postes supprimés, 25 personnes ont été reclassées et 60 licenciées : le plan social a coûté 30 millions de francs.

Matif SA a également alloué une enveloppe de plus de 70 millions de francs aux courtiers pour leur permettre de réduire leurs effectifs. Les deux plus importants, Finacor et Viel, ont supprimé une cinquantaine de postes chacun. Finacor, en grande difficulté financière, est en train de négocier un nouveau plan de licenciements qui porterait sur 50 à 70 personnes.

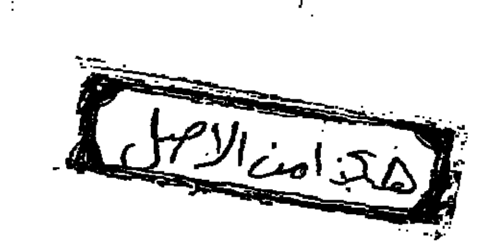
Enfin, les « stars » du « parquet », les anciens négociateurs individuels de parquet (NIP), dont certains gagnaient plus de 10 millions de francs par an, ont également dû faire face à l'apparition de l'électronique, qui les a privés de leur technique de spéculation. Au terme d'un conflit avec Matif SA, une centaine des 120 NIP de la place avaient accepté de devenir spéculateurs sur le système électronique avec le statut de négociateurs pour compte propre (NCP). Ils ont démarré avec la gratuité de l'accès au système électronique et des courtages, un prêt individuel de 300 000 francs du Matif, et ils ont été incités à animer le marché en se partageant des primes sur les contrats notionnel 10 ans et Matif 5 ans. Une vingtaine de NCP ont déjà jeté l'éponge.

PERTES COURANTES

Le problème est qu'aujourd'hui tous les acteurs perdent de l'argent : Matif SA (qui a réduit ses frais de transaction de 60 % sur un volume d'échanges qui a été divisé par plus de deux en un an), les courtiers et les NCP (réduits à s'échanger des contrats entre eux). Le déficit de Matif SA pour 1998 devrait atteindre 300 millions de francs, mais les budgets pour 1999 prévoient encore des pertes courantes puisque les coûts fixes restent nettement supérieurs aux recettes.

Pour réduire ces frais, la Société des Bourses françaises (SBF), propriétaire à 100 % de Matif SA et de Monep SA, a mis en œuvre une politique commune pour ses deux marchés à terme. Elle a procédé, le 1er octobre, à la fusion des équipes opérationnelles du Matif et du Monep. La SBF réfléchit à d'autres simplifications de structures, comme une unification des chambres de compensation. Mais les entités SBF, Matif et Monep ne devraient pas être fusionnées pour autant. Car il y a un intérêt stratégique à conserver des conseils d'administration distincts pour impliquer le plus grand nombre possible de représentants de la place financière parisienne.

Enguérand Renault





Les journalistes font grève pour défendre leur pouvoir d'achat

Le mouvement lancé mardi 1er décembre vise à éviter que la suppression de l'abattement fiscal de 30 % ne se traduise par une importante perte de salaire. Il devrait créer des perturbations dans les quotidiens et dans l'audiovisuel

L'INTERSYNDICALE des journalistes (Syndicat national des journalistes, CFDT, SNJ-CGT, FO et CGC) a appelé à un mouvement de grève de la profession, mardi 1er décembre, pour protester contre la suppression de l'abattement fiscal de 30 % dont bénéficient les journalistes depuis 1934.

Une manifestation devait avoir lieu, mardi à 14 h 30, devant l'Assemblée nationale. Le mouvement devrait avoir d'importantes répercussions sur les journaux, mais elles restaient difficiles à évaluer mardi matin. Dans la presse parisienne, *Le Figaro* et *L'Humanité* devraient être absents des kiosques mercredi 2 décembre, de même que *l'Indépendant* de Perpignan, *Le Havre-Presse, Le Havre-Libre* et *L'Yonne républicaine. L'Equipe, Le Parisien* et de nombreux régionaux paraîtront dans des versions allégées. Des assemblées générales devaient avoir lieu, mardi, dans plusieurs quotidiens – notamment à *Ouest-France, Sud-Ouest, Libération* ou *La Tribune*.

Le mouvement est largement suivi à l'Agence France-Presse (AFP) et dans l'audiovisuel public : mardi 1er décembre, France-Info diffusait un programme musical et France-Inter ne prévoyait que trois bulletins (à 7 h, 13 h et 19 h). Les journaux télévisés de France 2 et de France 3, notamment en régions, devaient être perturbés.

Les quotidiens régionaux réagissaient diversement. Au *Progrès* de Lyon, l'intersyndicale a appelé à un arrêt de travail et n'excluait pas la non-parution du titre, mercredi 2 décembre. *« Il faut régler le problème des 30 % une fois pour toutes. Si on doit trouver une conclusion à ce dossier, c'est maintenant ou jamais »*, souligne Jacques Eloi, du SNJ. Au *Dauphiné Libéré* (Grenoble), la direction a proposé un « journal minimum », avec publication des revendications des journalistes et des problèmes rencontrés par la profession, dont des représentants devaient rencontrer, le 1er décembre, les députés PS de l'Isère, Didier Migaud, rapporteur général du budget, et Michel Destot, maire de Grenoble. *« Les journalistes du* Dauphiné libéré *n'ont pas les moyens de perdre un mois de salaire »*, déclare l'intersyndicale SNJ-FO-CGC et CFDT. A France 3 Lyon, la mobilisation est *« faible »* selon un technicien, *« nous avons surtout besoin d'informations »* sur les négociations.

Les journaux alsaciens paraîtront mercredi 2 décembre avec une pagination réduite. Les *Dernières Nouvelles d'Alsace* ont voté la grève, mais avec une faible participation. La direction, avec l'appui d'une bonne partie de la rédaction, a donc l'intention d'éditer le journal en version réduite. *L'Alsace* (Mulhouse) devrait paraître avec une pagination réduite et publier un communiqué des journalistes. Radio France Alsace et France 3 Alsace devaient se prononcer sur la grève, mardi matin. L'esprit étant plutôt au débrayage, il ne devait pas y avoir de bulletins radio ni télévisé, mardi 1er.

TROIS ANS DE MOBILISATION

La situation est similaire dans le Nord : mardi, il n'y avait pas de journaux radio ou télévisé dans le Nord-Pas-de-Calais ni en Picardie. La motivation est forte, mais les rédacteurs se plaignent d'un manque d'information de la part des instances syndicales nationales. L'intersyndicale de *La Voix du Nord* a choisi de faire publier des informations dans ses colonnes plutôt que de recourir à la grève. A *Nord-Eclair*, en pleine nouvelle formule, la grève n'est pas suivie. A Clermont-Ferrand, la majorité de la rédaction de *La Montagne* a voté la grève. *La Provence* (Marseille) prévoyait de paraître dans une version *« aménagée »*. Enfin, à Toulouse, si *La Dépêche du Midi* semble ne pas être touchée par la grève, les bulletins d'information de Sud-Radio devraient être *« allégés »*.

C'est la troisième année que les journalistes se mobilisent pour protester contre la suppression de l'abattement fiscal de 30 %, plafonné à 50 000 francs. En 1996, Alain Juppé, alors premier ministre, avait décidé de supprimer l'ensemble des abattement fiscaux dont bénéficient 72 autres professions. Depuis, syndicats et gouvernement s'opposent sur les modalités, les premiers se mobilisant pour que la suppression de cet abattement ne se traduise pas par une baisse de revenus des journalistes, alors qu'il est généralement considéré comme un élément constitutif du salaire. Le 15 octobre, l'Assemblée nationale a adopté un dispositif qui prévoyait une déduction globale de 30 000 francs sur les revenus annuels, au titre d'une *« allocation de frais d'emploi »*. Ce qui a déclenché la colère des syndicats qui dénoncent *« la lourde perte de pouvoir d'achat des journalistes »*. Le Sénat a supprimé cette réduction et rétabli les abattements fiscaux pour un an. Le texte doit être examiné en seconde lecture par l'Assemblée. La commission des finances prévoit de fixer la déduction forfaitaire à 50 000 francs pour un plafond maximum de revenus annuels qui sera fixé entre 300 000 et 400 000 francs. Les syndicats ont maintenu leur mouvement pour dénoncer *« la rupture unilatérale »* des discussions par le gouvernement. Ils craignent aussi que ce dispositif spécifique aux journalistes soit jugé inconstitutionnel.

Alain Salles
(avec nos correspondants régionaux à Lille, Lyon, Strasbourg et Toulouse)

EchoStar et Murdoch trouvent un compromis

APRÈS UNE TENTATIVE d'alliance avortée, un dénouement a été trouvé au litige qui opposait depuis dix-huit mois le groupe de Rupert Murdoch, News Corp, associé à la compagnie de télécommunications MCI, au troisième opérateur de télévision par satellite américain, EchoStar, qui compte 1,7 million d'abonnés aux Etats-Unis.

Pour contrer les deux géants du secteur – les bouquets numériques DirectTV et Primestar –, News Corp. et MCI, qui a depuis fusionné avec WorldCom, s'étaient associés pour développer un bouquet numérique concurrent, American Sky Broadcast, et devaient apporter dans l'alliance avec EchoStar deux satellites de télévision.

Finalement MCI/WorldCom va céder à EchoStar les licences d'opération de 28 canaux de diffusion, deux satellites et un centre de diffusion. En contrepartie, le groupe Murdoch et ses alliés recevront 37 % du capital et 8,5 % des droits de vote d'EchoStar. Toutes les actions judiciaires entre les ex-rivaux seront arrêtées après la finalisation de la transaction.

Dans le cadre de cet accord, EchoStar diffusera pendant trois ans Fox News Channel, une chaîne du groupe Murdoch, tandis que ce dernier achètera 500 000 décodeurs EchoStar d'ici à fin 2002. En ajoutant ces deux satellites à ceux déjà en service, EchoStar pourra offrir 500 canaux sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis. L'an dernier, News Corp. avait essuyé un premier revers dans la télévision par satellite aux Etats-Unis. Il souhaitait dans un premier temps revendre American Sky Broadcast à PrimeStar, mais le département de la justice américain s'était opposé à ce projet.

« Il y a d'autres chemins pour devenir riche »

LILLE
de notre correspondant régional

« La grève, je n'en ai entendu parler que cet après-midi, au dernier moment » : Frédéric Delage, journaliste à *Nord Eclair*, n'a pas eu beaucoup le temps d'y réfléchir, mais il reconnaît que *« cela n'aurait pas changé grand-chose »*, parce que, dit-il, *« ce n'est pas la période pour nous »*.

La rédaction du quotidien roubaisien est engagée dans une réforme graphique, véritable révolution culturelle pour un titre très proche de son lectorat, au moment où prenaient forme des possibilités de restructuration de la presse francophone dans les Flandres et en Belgique, autour des groupes Hersant et Rossel et du quotidien concurrent *La Voix du Nord*.

STRESSANT MAIS MOTIVANT

Frédéric, trente ans, se considère comme relativement privilégié : *« Je n'ai pas connu la galère des CDD ; j'en vois partout autour de moi. »* Il n'empêche qu'il n'a pas eu à faire des choix faciles. Après son bac à Périgueux, hypokhâgne à Bordeaux et l'IUT de journalisme de Tours, deux stages à *Sud-Ouest* et à *Midi olympique*, il a dû choisir entre Mantes-la-Jolie pour *Paris-Normandie* et l'agglomération lilloise pour *Nord Eclair*, où il a été embauché après sept mois de CDD. Pas de regrets, même si sa Dordogne natale lui manque. Il a débuté comme localier à Villeneuve-d'Ascq, puis dans quatre ou cinq villes. *« Cela m'a permis de m'habituer à l'agglomération. Le plus beau, ça a été Roubaix. Le fait-divers, c'est dur, stressant, mais motivant, dans une ville où les gens défendent leur cité et dans un journal qui se défend lui aussi. Je ne sais pas combien de temps on peut tenir en faisant ce boulot-là. Ça use. »*

« On tourne, on fait tout. On n'a jamais fini. Le plus dur, ce sont sans doute les horaires », dit Frédéric, qui ne regrette pas son choix : *« C'est sûrement un métier plus intéressant que la plupart des autres. Mais si l'argent vous intéresse, il faut choisir autre chose. Il y a d'autres chemins pour devenir riche, pas celui de la PQR. »*

Après sept ans de métier, il gagne environ 10 000 francs net par mois, ne sait pas combien d'heures il travaille par semaine. Il n'est pas syndiqué : *« Je n'ai jamais réussi à choisir entre la CFDT et le SNJ. »* Et il croit bien se souvenir, mais n'en est pas sûr, que l'an dernier il avait déjà suivi un semblant de grève pour protester contre la suppression de l'abattement fiscal...

Pierre Cherruau

DÉPÊCHES

■ **TÉLÉVISION : Mezzo, chaîne opéra et danse, a conclu un accord de partenariat avec Unitel, filiale du groupe Kirch.** Ce rapprochement ouvre à Mezzo l'accès au premier catalogue mondial de programmes musicaux. La chaîne thématique française et le groupe allemand sont aussi convenus de collaborer au développement international d'un programme de musique classique.

■ **ITALIE : Telepiù a conclu un accord avec Cecchi Gori**, premier producteur et distributeur italien de films. Avec ce contrat, annoncé lundi 30 novembre, la chaîne cryptée, contrôlée à 90 % par Canal Plus, acquiert l'exclusivité pour la télévision à péage et le paiement à la séance des films les plus récents du catalogue de Cecchi Gori.

■ **ALLEMAGNE : le groupe audiovisuel allemand Kirch** a indiqué, lundi 30 novembre, qu'il allait regrouper ses activités de télévision à péage au sein d'une holding à partir du 1er janvier 1999. La société rassemblera les participations dans la chaîne Premiere, DF1, la société suisse Teleclub, la société conjointe Discovery Channel et Krimitel.

■ **MULTIMÉDIA : le groupe Lagardère et le bouquet numérique Télévision par satellite** (TPS) fourniront par satellite des services multimédias éducatifs au profit de l'enseignement et de la recherche. Leur offre commune, baptisée SAT et CLIC, vise à *« concevoir et diffuser, par satellite et à haut débit, un bouquet de services multimédias éducatifs sur deux cent cinquante sites pilotes (écoles primaires, collèges, lycées, universités) »*.

■ **Le quotidien *La Tribune* lance un « bouquet de sites » sur Internet**, mardi 1er décembre : La Tribune interactive, Les Marchés et Le Journal proposent de l'information économique en direct et des services, ainsi que l'accès intégral au quotidien.

■ **PUBLICITÉ : le groupe français Publicis a acquis une participation de 60 %** dans l'agence vénézuélienne 67 Publicidad basée à Caracas. Cette agence, classée au dix-huitième rang au Venezuela, réalise 38 millions de francs de chiffre d'affaires.

■ **ÉDITION : le groupe britannique Pearson a achevé le rachat** des divisions éducation, référence et affaires de l'éditeur américain Simon and Schuster à Viacom pour 4,6 milliards de dollars (environ 26 millions de francs). Après l'échec de la revente d'une partie de ces activités à la société d'investissement américaine Hicks, Muse, Tate and Furst, le groupe britannique devient le premier éditeur scolaire au monde.– (*AFP*)

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **AVENTIS : Rhône-Poulenc et Hoechst** devaient annoncer, mardi 1er décembre, leur rapprochement et la constitution d'une société commune de droit français Aventis *(lire p 17)*.

● **PETROFINA : en rachetant le belge Petrofina,** Total devient le premier groupe industriel français, devant Elf *(lire p 18)*.

● **RENAULT : Le constructeur automobile prévoit de céder Rimex,** sa filiale de mécanique mexicaine spécialisée dans la fabrication de moteurs, à un consortium nord-américain. La production de cette usine employant 524 personnes a fortement baissé depuis le retrait de Renault des Etats-Unis.

● **PEUGEOT : le groupe PSA Peugeot Citroën** devrait augmenter de 40 % les effectifs de son usine anglaise Peugeot de Ryton pour faire face à une forte demande du modèle 206. La société se refuse à tout commentaire.

● **FIAT : le groupe automobile italien** a annoncé, lundi 30 novembre, qu'il réduit son capital investi en vendant neuf immeubles pour une valeur totale de 420 milliards de lires (1,4 milliard de francs). Fiat relouera ensuite ces locaux.

● **BTP : La Fédération nationale des travaux publics** (FNTP, patronat) a proposé lundi de titulariser 12 500 salariés précaires en 1999 grâce à l'accord sur les 35 heures dans cette branche. La fédération réclame l'extension de cet accord par le gouvernement à toutes les entreprises du bâtiment d'ici fin décembre.

● **AEROSPATIALE : le groupe aéronautique français** souhaite débloquer la transformation d'Airbus en société intégrée. *« Nous n'accepterons pas d'être marginalisés »* en cas de mariage entre l'allemand DASA et le britannique British Aerospace, a indiqué lundi le vice-président d'Aerospatiale Jean-François Bigay.

● **NESTLÉ : le groupe alimentaire** fait de nouveau l'objet d'un chantage à l'empoisonnement. Dans une lettre adressée au bureau de Bonn de l'AFP, les maîtres-chanteurs affirment avoir empoisonné cinq produits émanant de Nestlé ou de ses filiales Alete, Maggi et Thomy, et qui se trouveraient dans des supermarchés de la chaîne Edeka en Hesse (centre-ouest).

● **BENETTON : le groupe textile italien** a affirmé lundi qu'aucun enfant ne travaillait dans le groupe turc Bermuda, qui fabrique des vêtements Benetton en Turquie, contrairement à ce qu'avait affirmé le quotidien *Corriere della Sera*. Benetton va autoriser la reprise des rapports de sous-traitance avec ce groupe. Le journal italien maintient ses affirmations.

FINANCE

● **MET LIFE : le conseil d'administration de l'assureur** new-yorkais a décidé d'abandonner son statut de mutuelle et a approuvé le principe d'une entrée en Bourse de la société. La mise en Bourse pourrait avoir lieu d'ici la fin 1999 et permettrait de lever jusqu'à 14 milliards de dollars.

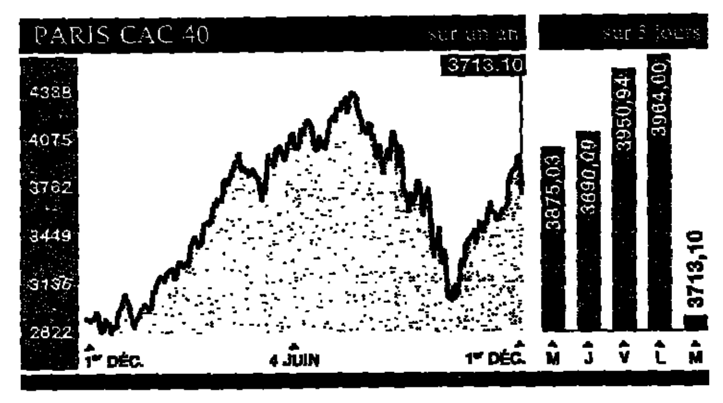
● **CRÉDIT AGRICOLE : la banque verte a franchi en hausse le seuil des 10 %** des droits de vote dans le capital de Suez-Lyonnaise des eaux, dont elle possède 6,45 %.

● **GRÈCE : la Banque du Pirée va acheter 37,3 % de la Banque de Chios** pour un montant de 1,5 milliard de francs.

RÉSULTATS

■ **ANDRÉ : le groupe André** (chaussures, textile...) a enregistré un bénéfice net part du groupe en hausse de 50,2 % pour l'exercice 1997/98 (clos fin août) à 296 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 10,3 milliards de francs, a annoncé le groupe lundi.

★ Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse



Indices boursiers

Europe 12 h 30	Cours 01/12	Var. % 30/11	Var. % 31/12
PARIS CAC 40	3713,10	−3,38	23,81
- SBF 120	2514,35	−3,06	22,56
- SBF 250	2396,54	−1,97	23,22
- SECOND MAR.	1996,08	−0,60	10,27
- MIDCAC	1052,64	−1,13	4,67
LONDRES FT100	5596,90	−2,56	8,98
AMSTERDAM AEI	1063,60	−3,36	16,41
BRUXELLES BEL	3292,25	0,49	36,13
FRANCFORT D30	4855,35	−3,33	14,25
MADRID IBEX35	9264,50	−2,91	29,07
MILAN MIB30	31907	−3,14	27,82
SUISSE SMI	6991,10	−2,57	10,14
STOXX 666	264,02	−2,67	—
EURO STOXX 326	273,90	−2,78	—
STOXX 50	3159,59	−2,92	—
EURO STOXX 50	3336,36	−2,90	—

Monde	Cours 30/11	Var. % veille	Var. % 31/12
NEW YORK DJ	9333,08	0,20	18,02
- SP 500	1192,33	0,46	22,87
- NASDAQ	2016,44	1,57	28,41
BUENOS-AIRES M.	—	—	—
JOHANNESBURG	6290,59	−0,94	−15,29
MEXICO BOLSA	3514,40	−1,34	−30,82
SANTIAGO IPSA	—	—	—
SAO PAULO BOU.	—	—	—
TORONTO FSE I.	—	—	—
ASIE 10 h 43	01/12	30/11	31/12
BANGKOK SET	25,29	−3,27	1,19
HONGKONG H.	10402,32	−3,16	−2,89
SÉOUL	461,93	−1,26	22,65
SINGAPOUR ST.	1416,55	1,56	−6,04
SYDNEY ALL O.	2673,80	0,07	5,99
TOKYO NIKKEI	14883,70	−1,23	−2,46

Principaux écarts au règlement mensuel

Hausses	Cours 30/11	Var. % 27/11	Var. % 31/12
ELF GABON	855	+18,38	−18,02
CFF.(FERRAILL	235	+8,39	+10,19
COFLEXIP	415,80	+4,21	−37,47
LAPEYRE	440,50	+3,83	+34,89
ESSO	500	+3,73	+1,21
BOLLORE TECHN.	1130	+3,29	+48,86
EURAFRANCE	3600	+2,85	+46,93
LEGRIS INDUST	248	+2,73	+18,68
GAZ ET EAUX	255	+2,59	+15,77
SALVEPAR (NY)	432	+2,50	+5,92

Baisses	Cours 30/11	Var. % 27/11	Var. % 31/12
PERNOD-RICARD	370,10	−7,46	+4,54
BOUYGUES	1060	−7,28	+55,42
THOMSON-CSF	214	−6,95	+12,80
B.N.P.	435	−6,47	+35,97
CAP GEMINI	832	−6,30	+73,80
ALSTOM	133,10	−6,26	—
LEGRAND	1542	−6,29	+28,80
SCHNEIDER SA	349,50	−6,04	+6,94
EIFFAGE	455	−5,67	+79,17
SGE	265,25	−5,60	+70,64

PARIS SBF 250 3 mois — 2396,54 — 2502, 2385, 2269, 2153, 2036, 1920 — 2 SEPT. 15 OCT. 1er DÉC.

NEW YORK Dow Jones 3 mois — 9333,08 — 9702, 9154, 8696, 8178, 7669, 7161, 6653, 6145 — 3 SEPT. 15 OCT. 30 NOV.

LONDRES FT100 3 mois — 5596,90 — 6199, 5901, 5603, 5305, 5008, 4711, 4419, 4115 — 4 SEPT. 16 OCT. 1er DÉC.

FRANCFORT DAX 30 3 mois — 4855,35 — 6510, 5928, 5346, 4764, 4182, 3600, 3018 — 4 SEPT. 16 OCT. 1er DÉC.

TOKYO Nikkei 3 mois — 14883,70 — 18466, 16346, 15425, 13142, 11620 — 3 SEPT. 16 OCT. 1er DÉC.

LES PLACES BOURSIÈRES

PARIS

A LA BOURSE DE PARIS, l'indice CAC 40 était en forte baisse à la mi-séance, cédant 2,84 % à 3 738,04 points, mardi 1er décembre. La chute continue du dollar (à 5,6553 francs contre 5,7437 francs vendredi à la clôture) ainsi que l'annonce des détails des opérations de rapprochement entre plusieurs entreprises ont pesé lourdement sur la tendance. Ainsi, le titre Total, premier volume du jour avec un million de titres échangés, faisait l'objet d'opérations d'arbitrage et cédait 10,1 % après l'annonce de sa fusion avec échange d'actions avec le belge Petrofina. Le titre Rhône-Poulenc poursuivait sa baisse (− 6,7 %) après l'annonce des modalités de sa fusion avec Hoechst. Les valeurs bancaires, particulièrement à l'honneur la semaine passée, étaient victimes de prises de bénéfice affectant notamment Paribas (− 5,9 %), CPR (− 5,7 %), et BNP (− 4,9 %).

FRANCFORT

MARDI 1er décembre, l'indice Dax a débuté la séance sur une baisse de 1,61 %, à 4 945,18 points. Le groupe Hoechst qui doit confirmer sa fusion avec Rhône-Poulenc ce jour à Strasbourg, a vu son action reculer de 0,50 mark.

La veille, le marché allemand avait déjà perdu 2,58 %, à 5 026,14 points, en raison du brutal recul du dollar face au deutschemark, à 1,69 mark.

LONDRES

LUNDI 30 novembre, l'indice FT 100 a abandonné 1,72 %, à 5 743,9 points, entraîné à la baisse par la mauvaise orientation du marché américain. Les rumeurs de fusions *ont encore animé* la place londonienne. Ainsi la banque Barclays pourrait intéresser Halifax (crédit immobilier) et l'éditeur musical EMI pourrait être la proie de News Corp ou de Bertelsmann.

TOKYO

L'INDICE Nikkei de la Bourse de Tokyo a terminé en repli de 0,32 % à 14 890 points, mardi 1er décembre, limitant sa baisse en dépit de la faillite, la veille, de JDC, une entreprise de BTP de taille moyenne.

NEW YORK

L'INDICE Dow Jones de la Bourse de New York a chuté de 2,32 %, à 9 116,55 points, lundi 30 novembre. La séance a été dominée par des prises de bénéfice dans les secteurs en proie aux rumeurs de restructurations. Ainsi, les valeurs financières notamment Morgan Stanley Dean Witter (− 6,9 %), Merrill Lynch (− 6,25 %), Citigroup (− 5 %) et JP Morgan (− 4 %), étaient en repli. Seul le titre Bankers Trust, après la confirmation de son rachat par Deutsche Bank, progressait de 1,7 %. Les valeurs liées à Internet, Yahoo et Ammazon (− 11,5 %) et AOL (− 7,5 %) chutaient également.

Valeur du jour : recul paradoxal de Bouygues

LES BOURSIERS aiment l'odeur du sang. Depuis le 11 décembre 1997, date d'entrée de Vincent Bolloré dans le capital de Bouygues, la valeur de l'action du groupe de BTP et de communication s'était envolée. Elle était passée de moins de 700 francs à 1255 francs le 16 novembre, trois jours après l'annonce de la fin de l'action de concert entre les Bouygues et M. Bolloré. A priori, donc, la chute de 7,3 % de l'action Bouygues, retombée à 1 060 francs lundi 30 novembre – la deuxième plus forte baisse de la séance –, malgré l'annonce du rachat par Artémis, la holding personnelle de François Pinault, des 12,6 % d'actions détenues par M. Bolloré, semble paradoxale. M. Pinault n'a pas plus que M. Bolloré la réputation d'être un tendre, et nul n'imagine qu'il est là comme investisseur « *dormant* ».

Action Bouygues — en francs à Paris — 1 060 le 30 nov. — 1 300, 1 200, 1 100, 1 000, 900, 800, 700, 600 — J F M A M J J A S O N

Lundi, la rumeur courait que M. Bolloré n'aurait pas seulement agi pour son compte propre, mais aurait également, en quelque sorte, « roulé » pour M. Pinault, qui avait regardé avant lui le dossier Bouygues, voici un an. Une hypothèse qui fait hurler, de rire ou d'indignation, les entourages des trois parties. *« Totalement farfelu »*, s'exclame un conseiller de M. Bolloré. *« Vincent et François sont deux grands fauves, qui se respectent mais qui sont en compétition »*, commente un proche de M. Pinault. *« Si c'était le cas, M. Bolloré serait un grand acteur... »*, ironise-t-on chez Bouygues.

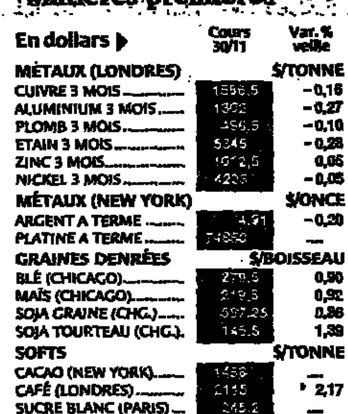
Les deux hommes d'affaires bretons se ressemblent trop, leur parcours est trop similaire, pour s'entendre. Même sur le dos de Bouygues. Jusqu'à vendredi, M. Bolloré cherchait un allié pour poursuivre sa bataille. Découvrant la présence de

Cette baisse peut être interprétée comme un retour à la normale. C'est aussi le signe de l'attentisme de la place. Aux termes de la réglementation boursière, Artémis dispose de cinq jours francs pour déclarer le franchissement de seuil, puis de deux semaines pour dévoiler ses intentions. M. Pinault ne devrait pas attendre aussi longtemps. L'affichage, d'entrée de jeu, du fait qu'il est désormais un plus gros actionnaire que les héritiers Bouygues (propriétaires de 14,5 %), est interprété comme *« une déclaration de force »* en direction de Martin Bouygues, le PDG du groupe.

M. Pinault dans le capital de Bouygues, il l'a considéré manifestement comme un concurrent plus que comme un partenaire potentiel. Du coup, la prise de contrôle du groupe de BTP devenait à la fois problématique et d'un coût prohibitif : une OPA serait revenue à 33 milliards de francs environ. Le marché a salué ce revirement – et la plus-value de 1,5 milliard qu'il a entraîné – puisque le titre Bolloré Technologies gagnait 3,3 % à la clôture, lundi.

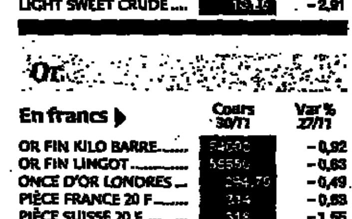
Pascal Galinier

Matières premières



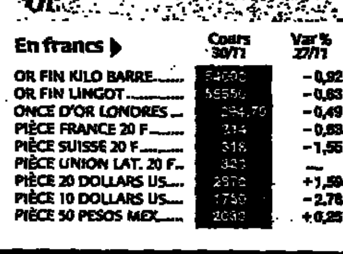
En dollars	Cours 30/11	Var. % veille
MÉTAUX (LONDRES)		$/TONNE
CUIVRE 3 MOIS	1556,5	−0,16
ALUMINIUM 3 MOIS	1302	−0,27
PLOMB 3 MOIS	498,5	−0,10
ETAIN 3 MOIS	5345	−0,28
ZINC 3 MOIS	1012,5	0,05
NICKEL 3 MOIS	4225	−0,05
MÉTAUX (NEW YORK)		$/ONCE
ARGENT A TERME	4,91	−0,20
PLATINE A TERME	348,50	—
GRAINES DENRÉES		$/BOISSEAU
BLÉ (CHICAGO)	279,5	0,90
MAÏS (CHICAGO)	219,5	0,92
SOJA GRAINE (CHG.)	537,25	0,86
SOJA TOURTEAU (CHG.)	145,5	1,39
SOFTS		$/TONNE
CACAO (NEW YORK)	1456	—
CAFÉ (LONDRES)	2155	2,17
SUCRE BLANC (PARIS)	245,2	—

Pétrole



En dollars	Cours 30/11	Var. % veille
BRENT (LONDRES)	12,48	0,16
WTI (NEW YORK)	11,[illegible]	−0,78
LIGHT SWEET CRUDE	13,16	−2,91

Or



En francs	Cours 30/11	Var % 27/11
OR FIN KILO BARRE	54050	−0,92
OR FIN LINGOT	55550	−0,63
ONCE D'OR LONDRES	294,70	−0,49
PIÈCE FRANCE 20 F	314	−0,63
PIÈCE SUISSE 20 F	318	−1,55
PIÈCE UNION LAT. 20 F	323	—
PIÈCE 20 DOLLARS US	2070	+1,50
PIÈCE 10 DOLLARS US	1750	−2,78
PIÈCE 50 PESOS MEX	2030	+0,25

ÉCONOMIE

La Banque de France s'oppose à la thèse de la déflation

LE RYTHME historiquement faible de hausse des prix en France *« s'explique par les prix importés »* et *« ne doit pas être interprété comme un symptôme de déflation »*, estime la Banque de France dans une étude publiée lundi 30 novembre.

« Lorsque le repli des prix internationaux et en particulier celui de l'énergie aura cessé d'exercer son effet modérateur, il faut s'attendre que la hausse des prix retrouve un rythme légèrement plus rapide sous l'effet des facteurs internes », juge l'institut d'émission.

Pour réfuter la thèse de la déflation, évoquée par certains économistes, la banque centrale souligne que *« la modération des prix en France n'est pas le produit d'une compression des marges des entreprises, restées stables depuis 1996 »* et *« n'est pas non plus la conséquence d'un manque de liquidités »*.

■ **47 % de Français jugent la politique économique du gouvernement mauvaise** contre 42 % qui la considèrent bonne, le solde négatif des opinions s'étant toutefois réduit en un mois de 10 à 5 points, selon un sondage BVA réalisé du 20 au 21 novembre pour *l'Expansion* et LCI.

■ **Une majorité (84 %) des Français voient dans le revenu minimum d'insertion (RMI)** *« le dernier recours pour éviter les drames »*, indique un sondage *La Croix*-CSA publié mardi. Par ailleurs, 71 % se disent *« d'accord »* avec une question évoquant la suppression du RMI *« à ceux qui refusent des travaux d'insertion qu'on leur propose »*. Enfin, 65 % estiment que *« le RMI crée des situations d'assistance qui font que »* les allocataires *« ne veulent plus travailler »* alors que 32 % sont d'un avis contraire.

■ **FRANCE-ALLEMAGNE : le ministre allemand des finances, Oskar Lafontaine,** a estimé lundi que l'évolution de la situation économique en Europe *« se ressent sensiblement de l'évolution des exportations, et pas de façon positive »*.

■ **UNION EUROPÉENNE : l'Union européenne va accorder aux Palestiniens** une aide de 400 millions d'écus (environ 3 milliards de francs) au cours des cinq prochaines années, a annoncé lundi le ministre autrichien des affaires étrangères, Wolfgang Schuessel.

■ **JAPON : le Fonds monétaire international (FMI)** a déclaré mardi que l'économie japonaise demeurait vulnérable et a exhorté Tokyo à stimuler la croissance dans l'année à venir.

■ **THAÏLANDE : la Thaïlande doit encore restructurer 569,5 milliards de bahts (90 milliards de francs)** de dettes privées, dont 82 milliards de bahts sont dus aux banques étrangères et dont la moitié a pour origine la crise financière des entreprises industrielles, a indiqué lundi la Banque de Thaïlande (banque centrale).

■ **CHINE : le gouverneur de la Banque populaire de Chine (banque centrale) Dai Xianglong** a indiqué lundi qu'une politique monétaire *« relativement serrée »* et une certaine *« flexibilité »* dans l'offre monétaire sont les *« bases nécessaires pour garantir »* la stabilité de la monnaie chinoise, dans un article du *Quotidien du peuple* marquant le 50e anniversaire de la fondation de la banque centrale.

■ **La Chine a réaffirmé lundi son intention de mener à bien** la restructuration de son secteur public largement déficitaire, tout en donnant à sa bureaucratie jusqu'au 20 décembre pour couper tous ses liens avec les entreprises.

■ **AUSTRALIE : le déficit commercial en Australie a atteint en octobre son plus haut niveau en neuf ans,** à 1,11 mds de dollars australiens (4 milliards de francs), a indiqué lundi le bureau des statistiques.

MONNAIES

● **Dollar :** Le dollar était en légère baisse, lors des premières transactions entre banques sur *les places européennes, mardi 1er décembre.* La devise américaine cotait 1,6910 mark, 5,6755 francs et 122,99 yens.

La veille, déjà, le billet vert s'était inscrit en net repli face aux devises européennes, sous l'effet du recul de l'indice *Dow Jones, à New York, et des achats de marks contre* livre sterling que certaines rumeurs attribuaient à la Bundesbank. De plus, à l'approche de la réunion de cette dernière, jeudi, les opérateurs semblent écarter la possibilité d'une *baisse des taux en Allemagne, et également* en France.

En revanche, le dollar restait ferme face au yen après les déclarations pessimistes du gouverneur de la Banque du Japon sur la conjoncture et dans l'attente de la publication du *PIB nippon, prévue vendredi, qui devrait* confirmer ces sombres prévisions.

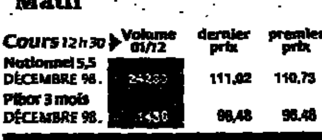
Cours de change

01/12 12 h 30	Cours DOLLAR	Cours ECU	Cours LIVRE	Cours FR. S.	Cours FLORIN	Cours YEN 100	Cours LIRE 100	Cours DM	Cours FRANC
FRANC	5,70	6,59	9,40	4,07	2,97	4,64	0,34	3,35	—
DM	1,69	1,96	2,78	1,22	0,89	0,14	0,99	—	0,30
LIRE (100)	1669,35	1942,71	2750,59	1206,67	878,08	1361,79	—	989,92	295,20
YEN (100)	122,56	142,66	202,01	88,76	64,46	—	7,34	72,68	21,68
FLORIN	1,90	2,21	3,13	1,38	—	1,55	0,11	1,13	0,34
FR. S.	1,38	1,61	2,28	—	0,73	1,13	0,08	0,82	0,24
LIVRE	0,61	0,71	—	0,44	0,32	0,50	0,04	0,36	0,11
ECU	0,86	—	1,42	0,62	0,45	0,70	0,51	0,51	0,15
DOLLAR	—	1,16	1,65	0,72	0,53	0,82	0,06	0,59	0,18

Taux d'intérêt (%)

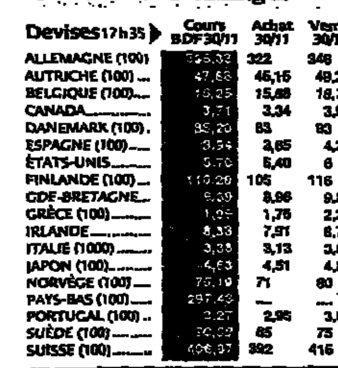
Taux 30/11	Taux J.J.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,35	3,33	4,08	4,87
ALLEMAGNE	3,40	3,58	4	4,83
GDE-BRETAG.	6,94	6,46	4,72	4,45
ITALIE	3,33	3,52	4,23	5,14
JAPON	0,25	0,13	1,09	—
ÉTATS-UNIS	5	4,54	4,80	5,15
SUISSE	2,25	1,82	2,40	3,78
PAYS-BAS	2,50	3,42	4,09	4,88

Matif



Cours 12 h 30	Volume 01/12	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5 DÉCEMBRE 98	[illegible]	111,02	110,73
Pibor 3 mois DÉCEMBRE 98	[illegible]	96,48	96,48

Marché des changes



Devises 17 h 35	Cours BDF 30/11	Achat 30/11	Vente 30/11
ALLEMAGNE (100)	335,33	322	346
AUTRICHE (100)	47,66	46,15	49,25
BELGIQUE (100)	16,25	15,68	16,78
CANADA	3,71	3,34	3,94
DANEMARK (100)	88,20	83	93
ESPAGNE (100)	3,94	3,65	4,25
ÉTATS-UNIS	5,70	5,40	6
FINLANDE (100)	110,20	105	116
GDE-BRETAGNE	9,39	8,96	9,81
GRÈCE (100)	1,95	1,76	2,25
IRLANDE	8,33	7,91	8,75
ITALIE (1000)	3,39	3,13	3,63
JAPON (100)	4,63	4,51	4,86
NORVÈGE (100)	75,19	71	80
PAYS-BAS (100)	297,43	—	—
PORTUGAL (100)	3,27	2,95	3,65
SUÈDE (100)	34,39	65	75
SUISSE (100)	406,07	392	416

TAUX

● **France :** le Matif a ouvert en hausse mardi 1er décembre après la baisse des marchés d'actions sur *les grandes places boursières.* Le contrat notionnel, qui retrace l'évolution des emprunts d'Etat, gagnait 18 centimes, à 110,90 points, quelques minutes après le début des cotations. Le rendement de l'OAT émise à 10 ans s'établissait à 4,09 %.

● **Allemagne :** le marché obligataire était bien orienté, mardi 1er décembre, peu de temps après l'ouverture des marchés. Le rendement de l'obligation émise à 10 ans, qui évolue à l'inverse du prix, s'inscrivait en baisse à 3,97 %.

● **Etats-Unis :** lundi 30 novembre, les investisseurs se sont repliés sur les marchés obligataires alors que la Bourse américaine fléchissait sous l'effet de prises de bénéfices. Le rendement de l'obligation du Trésor à 30 ans s'affichait en forte hausse en fin de séance, à 5,070 % contre 5,159 % vendredi en clôture.

هكذا من الأصل

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 1er DÉCEMBRE
Liquidation : 23 décembre
Taux de report : 3,63
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS
-3,22 %
CAC 40 : 3719,65

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + -	Montant coupon (1)
B.N.P. (T.P)	970	[illegible]	—	[illegible]
Cr.Lyonnais(TP) Ly	925	[illegible]	- 2,05	[illegible]
Renault (T.P.)	2610	[illegible]	+ 0,38	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1135	[illegible]	+ 0,88	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	960	[illegible]	—	[illegible]
Accor	1250	[illegible]	- 2,32	[illegible]
AGF	337	[illegible]	- 2,07	[illegible]
Air Liquide	967	[illegible]	- 2,89	[illegible]
Alcatel	752	[illegible]	- 3,59	[illegible]
Alstom	133,10	[illegible]	- 1,27	[illegible]
Altran Techno. #	1321	[illegible]	- 1,89	[illegible]
Atos CA	1220	[illegible]	- 4,59	[illegible]
Axa	735	[illegible]	- 2,99	[illegible]
Bail Investis	790	[illegible]	+ 0,63	[illegible]
Bazar Hot. Ville	804	[illegible]	- 0,74	[illegible]
Bertrand Faure	390	[illegible]	+ 0,51	[illegible]
BIC	355	[illegible]	- 1,40	[illegible]
BIS	575	[illegible]	- 4,17	[illegible]
B.N.P.	435	[illegible]	- 5,24	[illegible]
Bollore Techno.	1130	[illegible]	- 1,76	[illegible]
Bongrain	2452	[illegible]	+ 1,22	[illegible]
Bouygues	1060	[illegible]	+ 10	[illegible]
Bouygues Offs.	145	[illegible]	- 3,10	[illegible]
Bull#	45,50	[illegible]	- 2,19	[illegible]
Canal +	1307	[illegible]	- 0,30	[illegible]
Cap Gemini	832	[illegible]	- 2,52	[illegible]
Carbone Lorraine	295	[illegible]	- 0,67	[illegible]
Carrefour	4025	[illegible]	- 1,01	[illegible]
Casino Guichard	540	[illegible]	- 0,74	[illegible]
Casino Guich.ADP	335	[illegible]	- 0,29	[illegible]
Castorama Dub.(Li)	1150	[illegible]	- 0,78	[illegible]
C.C.F.	489,40	[illegible]	- 4,47	[illegible]
Cegid (Ly)	1100	[illegible]	+ 0,18	[illegible]
Cerus Europ.Reun	41,20	[illegible]	- 0,48	[illegible]
CFF.(Ferrailles)	235	[illegible]	+ 1,70	[illegible]
CGIP	307	[illegible]	- 7,16	[illegible]
Chargeurs	298,50	[illegible]	- 2,01	[illegible]
Christian Dalloz	472	[illegible]	+ 0,63	[illegible]
Christian Dior ■	613	[illegible]	- 6,08	[illegible]
CIC - actions A	479	[illegible]	- 2,50	[illegible]
Ciments Français	349	[illegible]	- 4,18	[illegible]
Clarins	439,90	[illegible]	- 1,34	[illegible]
Club Mediterranee	470,30	[illegible]	- 3,04	[illegible]
CNP Assurances	172	[illegible]	- 1,16	[illegible]
Coflexip	415,80	409	- 1,63	7,50
Colas	1261	1195	- 5,23	28
Comptoir Entrep.	13,10	12,40	- 5,34	7,50
Comptoirs Mod.	3610	3625	+ 0,41	27
CPR	281	265,50	- 5,51	22
Cred.Fon.France	90,50	88,10	- 2,65	28
Credit Lyonnais CI	499,10	496,20	- 0,58	10
CS Signaux(CSEE)	452	427,10	- 5,50	5,50
Damart	4700	4601	- 2,10	67
Danone	1660	1619	- 2,46	18,50
Dassault-Aviation	1949	1911	- 1,94	33
Dassault Systemes	222	216	- 2,70	1,15
De Dietrich	298	291,10	- 2,31	6,30
Deveaux(Ly)#	785	755	- 3,82	30
Dev.R.N-P.Cal Li #	66,95	66	- 1,41	—
Dexia France	853	835	- 2,11	13,30
DMC (Dollfus Mi)	76,40	73,85	- 3,33	4
Dynaction	166	164,70	- 0,78	3
Ecia	807	802	- 0,61	15
Eiffage	465	445	- 4,30	7,20
Elf Aquitaine	709	680	- 4,09	15
Eramet	180	175,50	- 2,50	7,50
Eridania Beghin	1054	1012	- 3,98	35
Essilor Intl	2215	2200	- 0,67	12
Essilor Intl.ADP	2000	2000	—	17,80
Esso	500	492	- 1,60	15
Eurafrance	3600	3550	- 1,38	53
Euro Disney	8	8,10	+ 1,25	0,68
Europe 1	1330	1300	- 2,25	19
Eurotunnel	7,15	7,10	- 0,69	—
Fimalac SA	671	660	- 1,63	17
Finextel	120,60	120,40	- 0,16	3,97
Fives-Lille	480	480	—	7
France Telecom	395	384,70	- 2,60	6,50
Fromageries Bel	4660	4649	- 0,23	55
Galeries Lafayette	6480	6330	- 2,31	12
Gascogne	448	444	- 0,89	36
Gaumont #	356	356,50	+ 0,14	2,50
Gaz et Eaux	286	281	- 1,74	55
Geophysique	389	384	- 1,28	8
G.F.C.	677	675	- 0,29	19,50
GrandVision	127,50	129	+ 1,17	1,30
Groupe Andre S.A.	678	670	- 1,17	6
Groupe GTM	642	600	- 6,54	8,50
Groupe Partouche #	455	435	- 4,39	9
Gpe Valfond act.R#	334,80	325	- 2,92	2,50
Gr.Zannier (Ly) #	121	122	+ 0,82	2,50
Guilbert	800	794	- 0,75	13,50
Guyenne Gascogne	2470	2395	- 3,03	34
Hachette Fili.Med.	1195	1165	- 2,51	15
Havas Advertising	985	975	- 1,01	15
Imetal	530	532	+ 0,37	17,50
Immeubl.France	504	497	- 1,38	6,50
Infogrames Enter.	355	353,20	- 0,50	—
Ingenico	163,20	158	- 3,18	3
Interbail	145	145,10	+ 0,06	17,15
Intertechnique	1730	1690	- 2,31	25
ISIS	411	408	- 0,72	14,20
Jean Lefebvre	521	521	—	12
Klepierre	582	575	- 1,20	28
Labinal	1431	1380	- 3,56	27
Lafarge	536	533	- 0,55	11
Lagardere	231,50	221,60	- 4,27	4,40
Lapeyre	446,50	430	- 3,69	5,60
Lebon (Cie)	229,90	223,10	- 2,95	7
Legrand	1542	1510	- 2,07	4,50
Legrand ADP	913	891	- 2,40	7,84
Legris indust.	248	241	- 2,82	6
Locindus	802	804	+ 0,24	60,61
L'Oreal	3541	3444	- 2,73	16
LVMH Moet Hen. ■	1093	1042	- 4,66	6,30
Marine Wendel	1030	950	- 7,76	19
Metaleurop	27	26,80	- 0,74	4
Michelin	245,50	232,90	- 5,13	3,80
Montupet SA	230	221	- 3,91	15
Moulinex	99	97	- 2,02	4
Natexis	359	357,90	- 0,30	10
Norbert Dentres.#	203	201,20	- 0,88	8,50
Nord-Est	176,70	176,60	- 0,05	5,50
Nordon (Ny)	497	—	—	—
NRJ #	986	971	- 1,72	7,50
Olipar	51,95	50,50	- 2,79	—
Paribas	507	480	- 5,32	—
Pathe	1200	1214	+ 1,16	10
Pechiney Act Ord A	189,40	185,20	- 2,21	4
Pernod-Ricard	370,10	365,60	- 1,21	5,30
Peugeot	900	883	- 1,88	3
Pinault-Print.Red	970	966	- 0,41	39
Plastic Omn.(Ly)	490	489	- 0,20	10
Primagaz	531	529	- 0,37	8,60
Promodes	3719	3658	- 1,64	17
Publicis #	1002	965	- 3,69	0,30
Remy Cointreau	99,50	96	- 3,51	4,60
Renault	264	251,60	- 4,69	3,50
Rexel	510	501	- 1,76	23,50
Rhodia	89,05	87,50	- 1,74	—
Rhone Poulenc A	283,50	268,50	- 5,29	3,75
Rochefortaise Com.	645	632	- 2,01	4,80
Rochette (La)	18	17,30	- 3,88	1,20
Royal Canin	337	328,10	- 2,64	3
Rue Imperiale (Ly)	6740	6700	- 0,59	128
Sade (Ny)	224	224,10	+ 0,04	12,50
Sagem SA	3962	3879	- 2,09	27,50
Saint-Gobain	840	816	- 2,85	18,50
Salvepar (Ny)	492	481	- 2,23	18,50
Sanofi	1015	989	- 2,56	7
Saupiquet (Ns)	405	392,60	- 3,06	10
Schneider SA	349,50	335,50	- 4	6,50
SCOR	363,50	354,10	- 2,58	10
S.E.B.	539	525	- 2,59	12,40
Sefimeg CA	392,20	392,10	- 0,02	15,06
SEITA	330	327	- 0,90	7,30
Selectibanque	72,10	72	- 0,13	6
SFIM	540	535	- 0,92	30
SGE	266,20	268,90	+ 1,01	4
Sidel	431	429,60	- 0,32	5
Silic CA	1100	1089	- 1	37,34
Simco	504	502	- 0,39	15
S.I.T.A.	1410	1395	- 1,06	13,50
Skis Rossignol	84,50	85,50	+ 1,18	1,50
Soc.Fonc.Lyon.#	925	880	- 4,86	19,24
Societe Generale	896	868	- 3,12	21
Sodexho Alliance	1105	1092	- 1,17	55
Sogeparc (Fin)	470	472	+ 0,42	15,25
Sommer-Allibert	161	161	—	4,50
Sophia	237,90	237,10	- 0,35	14,25
Spir Communic. #	324,50	322	- 0,77	15
Strafor Facom	367,50	375	- 3,22	8,50
Suez Lyon.des Eaux	1123	1102	- 1,86	15
Synthelabo	1189	1141	- 4,03	6,16
Technip	492	478	- 0,82	14,50
Thomson-CSF	214	205,50	- 3,97	3,60
Total	705	635	- 9,92	15
UIF	574	562	- 2,09	13
Unibail	794	791	- 0,37	30
Union Assur.Fdal	753	717	- 4,78	20
Usinor	64	62,95	- 1,64	3,30
Valeo	487	471	- 3,28	6,50
Vallourec	230,50	227,50	- 1,30	7,50
Via Banque	174	172,20	- 1,03	12
Vivendi	1256	1362	- 1,86	15
Worms (ex.Someal)	89,70	89,80	+ 0,11	—
Zodiac ex.dt divid	1290	1284	- 0,46	11,50
Elf Gabon	805	770	- 4,34	88,65

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% + -	Montant coupon (1)
ABN Amro Hol.#	117	111,10	- 5,04	1,33
Adecco S.A.	2420	2380	- 1,65	14,35
Adidas-Salomon AG#	620	514	- 0,96	4,07
Allianz AG	2099	1980	- 5,66	4,68
American Express	581	561	- 3,44	3,05
Amvescap Act ord	47	45	- 4,25	—
Anglo American #	181	180,50	- 0,27	5,82
Anglogold Ltd #	274	263	- 4,01	6,65
Amgold #	251	256	+ 1,99	6,71
Arjo Wiggins App.	10,80	10,70	- 0,92	0,29
A.T.T. #	362,60	350,60	- 3,30	1,57
Banco Santander #	116	112	- 3,44	0,50
Barrick Gold #	113,10	112,50	- 0,53	0,41
B.A.S.F. #	217,10	211	- 2,80	4,93
Bayer #	235,40	229,10	- 2,67	4,68
Crown Cork ord.#	195	192	- 1,53	1,17
Crown Cork PF CV#	181	—	—	2,21
DaimlerChrysler	533	519	- 2,62	—
De Beers #	84,35	84,60	+ 0,29	0,64
Deutsche Bank #	353	339	- 3,96	4,44
Diageo PLC #	64,50	60	- 6,97	1
Dresdner Bank	255,10	243	- 4,74	3,82
Driefontein #	30,45	30	- 1,47	0,52
Du Pont Nemours #	339,50	330	- 2,79	1,65
Eastman Kodak #	426,10	410,10	- 3,75	2,06
East Rand #	1,15	1,14	- 0,86	8,10
Echo Bay Mines #	12,50	12,20	- 2,40	0,15
Electrolux #	90,80	85	- 6,38	6,59
Equant N.V.	320	302,50	- 5,46	—
Ericsson #	148	150,10	+ 1,41	1,90
Ford Motor #	320	311,30	- 2,71	2,16
Gencor act.regr.	9,90	9,75	- 1,51	0,36
General Elect. #	518	507	- 2,12	1,40
General Motors #	400,10	393,10	- 1,74	2,37
Harmony Gold #	28,40	27,65	- 2,64	0,47
Hitachi #	34,05	33,15	- 2,64	0,20
Hoechst #	241,60	237,90	- 1,53	3,70
I.B.M #	947	927	- 2	1,04
I.C.I #	53,60	51,85	- 3,26	1,17
Ito Yokado #	343,70	337	- 1,94	0,60
Kingfisher plc #	54,50	53,40	- 2,01	0,34
Matsushita #	92,05	92	- 0,05	0,21
Mc Donald's # ■	405,60	396,60	- 2,21	0,43
Merck and Co #	884	871	- 1,47	2,51
Mitsubishi Corp.#	36,50	36,25	- 0,66	0,14
Mobil Corporat.#	460	500	+ 8,69	2,69
Morgan J.P. #	630	610	- 3,17	4,39
Nestle SA Nom. #	11760	11650	- 0,95	91,35
Nipp. MeatPacker #	79,10	—	—	0,58
Nokia A	569	535	- 5,97	3,26
Norsk Hydro #	210,10	204	- 2,90	5,87
Petrofina #	2370	2850	+ 20,25	35,97
Philip Morris #	325,60	312	- 4,17	2,04
Philips N.V #	367	350,10	- 4,60	4,45
Placer Dome Inc #	93,60	93,10	- 0,59	0,21
Procter Gamble	507	496,30	- 2,11	1,52
Quilvest	320,50	—	—	14,94
Randfontein #	16,40	15,90	- 3,04	0,62
Rio Tinto PLC #	66,05	65,10	- 1,43	0,92
Royal Dutch #	272,60	264,50	- 2,97	3,03
Sega Enterprises	140	140	—	0,52
Schlumberger #	254	251,10	- 1,14	1,04
Shell Transport #	35,30	33,60	- 4,81	0,49
Siemens #	395	386	- 2,27	3,70
Sony Corp. #	415,10	415	- 0,02	0,87
STmicroelectronics	398	376,10	- 5,50	—
Sumitomo Bank #	64,05	62,20	- 2,86	0,14
T.D.K #	466,40	451,50	- 3,19	0,87
Telefonica #	267	260,10	- 2,58	1,83
Toshiba #	31,40	30,65	- 2,38	0,17
Unilever #	450	435,50	- 3,22	1,80
United Technol. #	628	607	- 3,34	1,10
Volkswagen A.G #	479,80	452,20	- 5,23	29,57
Yamanouchi #	164,90	168	+ 1,87	0,35
Zambia Copper	8,75	9,20	+ 5,14	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MARDI 1er DÉCEMBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	—	[illegible]
CEPME 9% 89-99 CA#	103,75	2,836
CEPME 9% 92-06 TSR	—	4,044
CFD 9,7% 90-03 CB	123,25	8,026
CFD 8,6% 92-05 CB	—	[illegible]
CFF 10,25%90-01CB#	113,70	7,424
CLF 8,9% 88-00 CA#	107,28	4,098
CNA 9% 4/92-07	130,80	5,777
CRH 8,6% 92/94-03	118,30	9,329
CRH 8,5% 10/87-88#	101,16	6,381
EDF 8,6%88-89 CA#	105,55	6,880
EDF 8,6% 92-04 #	—	[illegible]
Finansder 9%91-06#	132,81	8,197
Finansd.8,6%92-02#	114,42	2,328
Floral9,75% 90-99#	103,66	3,353 o
OAT TMB 87/99 CA#	100	2,999
OAT 8,125% 89-99 #	102,10	4,296
OAT 8,50%90/00 CA#	—	5,885
OAT 85/00 TRA CA#	—	[illegible]
OAT 10%5/85-00 CA#	109,08	5,339
OAT 89-01 TME CA#	100	[illegible]
OAT 10% 90-01 ecu	—	[illegible]
OAT 7,5%7/86-01CA#	109,75	[illegible]
OAT 8,5% 91-02 ecu	—	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	118,48	[illegible]
OAT 8,50% 89-19 #	—	[illegible]
OAT 8,50%92-23 CA#	—	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	103,10	[illegible]
Suez Lyon.Eaux 90	1110	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES		Cours précéd.	Derniers cours
Arbel		27,10	27
Baccarat (Ny)	◆	680	680
Bains C.Monaco	◆	825	825
Bque Transatlantl.		247	247,10
Bidermann Intl	◆	110	110
Champex (Ny)	◆	35	35
C.I.T.R.A.M. (B)	◆	2599	2599
Continental Ass.Ly		613	585
Darblay	◆	529	529
Didot Bottin		821	862
Eaux Bassin Vichy	◆	2012	2012
Electr.Madagascar		130	129
Elect.Strasbourg	◆	749	749
Ent.Mag. Paris		1650	1680
Fichet Bauche	◆	42	42
Fidei		66	66
Finalens		243	243,40
F.I.P.P.	◆	200	200
Francarep	◆	300,20	300,20
From. Paul-Renard	◆	1156	1156
Generali Fce Assur		2000	1979
Gevelot		650	630
Grd Bazar Lyon(Ly)	◆	205	205
G.T.I (Transport)	◆	405	405
Immobail		255	260
Immobanque		680	680
Lucia		82	82
Monoprix		539	550
MLPC International	◆	470	470
Mors		5,60	5,60
M.R.M. (Ly)		316	315
Navigation (Nle)	◆	115	115
ONA 100 DH	◆	582	582
Optorg	◆	393	393
Eva.Clairefont(Ny)		635	635
Paris Orleans		338	338
Promodes (CI)		2330	2300
PSB Industries Ly		575	574
Raynal Roq.ex.SAP	◆	362	362
Rougier #		303,90	303
Saga	◆	305	305
S.I.P.H.	◆	150,20	150,20
Sofragi		5000	5000
Taittinger		3995	4090
Tour Eiffel		456	460
Vermandoise Sucr.	◆	6060	6060
Vicat		502	501
Caves Roquefort	◆	1855	1855
Finaxa		570	545
Gaillard (M)	◆	1680	1680
Gd Moul.Strasbourg	◆	1780	1780
Hotel Lutetia		598	599
Hotels Deauville	◆	945	945
L.Bouillet (Ly)	◆	400	400
Lloyd Continental	◆	13900	13900
Matussiere Forest		51,90	50
Moncey Financiere	◆	3300	3300
Part-Dieu Fin.(Ly)	◆	128,90	128,90
Poliet		544	540
Sabeton (Ly)		760	750
Samse (Ly)		1208	1208
Sechilienne (Ly)		1400	1352
Sucr.Pithiviers		2751	2760

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MARDI 1er DÉCEMBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	◆	38,50	38,50
AFE #		668	649
Aigle #		505	506
Albert S.A (Ns)		89	85
Arkopharma #		428	424,90
Assystem #		122,50	120,50
Bque Picardie (Li)	◆	952	952
Bque Tarneaud(B)#		400	405
Bque Vernes	◆	124	124
Beneteau CB#		808	799
B I M P	◆	150	150
Boiron (Ly)#		459	453
Boisset (Ly) #	◆	330	390
But S.A.		298,50	300
C.E.E #		160	151,90
Change Bourse (M)		185	188,50
CNIM CA#		225	225
Codetour		374	325
Conflandey #		257	256,90
C.A. Hte Normandie		345	345
C.A. Paris IDF		947	941
C.A.Ille & Vilaine		310,90	302
C.A.Loire Atl.# Ns	◆	313,90	313,90
C.A.Pas de Calais		561	555
C.A.du Nord#(Li)		503	500
C.A. Oise CCI		380	381
C.A. Somme CCI		335	330
C.A.Toulouse(B)		465	464
Groupe J.C.Darmon		420	402
Devernois (Ly)		366	350
Ducros Serv.Rapide		48,50	49,10
Emin-Leydier (Ly)#		291,50	293
Europ.Extinc.(Ly)		324	330
Expand s.a		287	285
Factorem		840	840
Faiveley #		170	172
Finacor	◆	22,10	22,70
Fininfo		1000	998
Assur.Bq.Populaire		625	625
Gautier France		352	358
Gel 2000		13,90	13
GEODIS #		364	364
GFI Industries #		216	215
Girodet (Ly) #	◆	10,40	10,40
GLM S.A.		142,10	147
Gpe Guillin # Ly		169	168
Kindy #		110	106
Guerbet S.A.		132	132
Hermes intl		431	420
Hurel Dubois		700	692
ICBT Groupe		120	120
I.C.C. #		178,50	178,50
ICOM Informatique		220	212,50
Idianova Particip.	◆	95	95
Int. Computer #		55	54
IPBM	◆	47	47
M6-Metropole TV		936	923
Manitou #		750	748
Manutan		400	392
Marie Brizard		496	496
Maxi-Livres/Profr.		40,10	40
Mecelec (Ly)	◆	78,35	78,35
MGI Coutier #		286,70	287
Monneret Jouets Ly#		82,65	82,20
Naf-Naf #		78,60	78,90
NSC Gpe (Ny)		700	700
Onet #		681	683
Paul Predault		140	135,10
P.C.W.		19	—
Petit Boy #		91,65	90
Phyto-Lierac #		200,10	199
Pochet		558	558
Poujoulat Ets (Ns)		108	110
Radiall #		565	555
Robertet #		889	875
Rouleau-Guichard		225	222,80
Securidev #		68,90	65,50
Smoby (Ly) #		400	400
Sofco (Ly)	◆	9	9
Sofibus		340	340
Sopra #		1944	1937
Steph.Kelian #		110	104,50
Sylea		323	319
Teisseire-France		148	147
TF1		995	1000
Thermador Gpe. #		340	345
Transiciel #		577	552
Trouvay Cauvin #		84,05	85,40
Unilog		2451	2437
Union Fin.France		665	675
Viel et Cie #		126	125
Vilmor.Clause Cie#		571	570
Virbac		420	425

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MARDI 1er DÉCEMBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Appligène Oncor	◆	25	25
Belvedère		335	330
BVRP		344,90	332
Chemunex		7,05	7,20
Duran Duboi		390	380,10
Eurofins scientific		471	455
FDM Pharma n.	◆	18	18
Genset		498	450
Guyanor action B		4,10	4
Infonie		185	178
Joliez-Regol		60	60
La Cie Group		107	103,20
Olitec		729	729
Omnicom		604	591
Picogiga		112,50	113
R2I Santé		370	370
Serp Recyclage		775	780

MARCHÉ LIBRE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MARDI 1er DÉCEMBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Euraltech	◆	39,90	39,90
Europe Finance Ind.	◆	695	695
Cibox-LCI	◆	219	219
CTT-SCETA	◆	489,80	489,80
Sté lecteurs du Monde	◆	155,10	170,60
Troc de l'Ile	◆	134,40	134,40

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demande; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 30 novembre

VALEURS		Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI			
Agipi Ambition (Axa)		167,10	159,14
Agipi Actions (Axa)		155,56	148,15
BNP — 3615 BNP			
Antigone Trésorie		923399	923399
Natio Court Terme		14809	14809
Natio Court Terme 2		402183	402183
Natio Epargne		2274,05	2251,53
Natio Ep. Croissance		4010,96	3932,31
Natio Ep. Patrimoine		169,59	166,26
Natio Epargne Retraite		196,01	192,17
Natio Epargne Trésor		12021,30	11997,81
Natio Euro Valeurs		1345,89	1319,50
Natio Euro Oblig.		1134,40	1123,17
Natio Euro Opport.		1270,38	1245,47
Natio Euro Perspect.		2155,39	2113,13
Natio Immobilier		1764,76	1730,16
Natio Inter		1173,29	1150,28
Natio Monétaire C		5648,39	5648,39
Natio Monétaire D		5199,14	5199,14
Natio Oblig. LT		242,96	238,20
Natio Oblig. MT C		940,06	930,77
Natio Oblig. MT D		908,62	899,62
Natio Opportunités		230,66	226,14
Natio Placement C		81817,22	81817,22
Natio Placement D		75876,94	75876,94
Natio Revenus		1144,11	1132,78
Natio Sécurité		11492,04	11492,04
Natio Valeurs		1779,27	1744,38
BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT			
Monelion		96558,53	96558,53
Oblig. tres cat.		304,45	299,95
CDC Asset Management — www.cdc-assetmanagement.com			
Livret Bourse Inv. D PEA		1091,78	1070,37
Nord Sud Dévelop. C		2657,78	2652,48
Nord Sud Dévelop. D		2380,43	2375,68
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC			
Patrimoine Retraite C		331,77	325,26
Patrimoine Retraite D		314,10	307,94
CDC TRESOR — Minitel : 3616 CDC TRESOR (1,29 F/mn)			
Fonsicav C		20536,70	20536,70
Mutual. dépôts Sicav C		20401,57	20381,19
CAISSE D'EPARGNE — Sicav en ligne : 08 36 68 09 00 (2,23 F/mn)			
Écur. Act. Futur D PEA		376,66	369,27
Écur. Capitalisation C		273,02	273,02
Écur. Expansion C		87039,53	87039,53
Écur. Géovaleurs C		4353,17	4267,81
Écur. Investis. D PEA		300,91	295,01
Éc. Monét.C/10 30/11/98		1349,81	1349,81
Éc. Monét.D/10 30/11/98		1217,73	1217,73
Écur. Trésorerie C		331,19	331,19
Écur. Trésorerie D		310,53	310,53
Écur. Trimestriel D		2088,36	2088,36
Éparcourt-Sicav D		197,81	197,81
Géoptim C		14489,39	14275,26
Géoptim D		12971,61	12779,91
Horizon C		2863,56	2807,41
Prévoyance Écur. D		106,68	106,68
CRÉDIT AGRICOLE — INDOCAM Asset Management — 08 36 68 56 55 (2,23 F/mn)			
Amplia	◇	124636,74	124636,74
Atout Amérique		218,61	213,28
Atout Asie		82,71	80,69
Atout France Europe		1118,87	1091,58
Atout France Monde		274,12	267,43
Atout Futur C		1087,28	1060,76
Atout Futur D		1072,82	1046,67
Coexis		2136,41	2084,30
Dièze		2678,79	2613,45
Elicash	◇	992019,52	992019,52
Eurodyn		3332,74	3251,45
Indicia	◆	2327,39	2275,92
Indocam Convert. C		16009,78	15543,48
Indocam Convert. D		14655,44	14228,58
Indocam Europe Nouv.	◆	10391,16	10088,50
Indocam Hor. Eur. C		1282,10	1244,76
Indocam Hor. Eur. D		1209,91	1174,67
Indocam Multi Oblig.		988,15	959,37
Indocam Orient C	◆	178,17	173,08
Indocam Orient D	◆	160,08	152,82
Indocam Unijapon		887,16	846,39
Indocam Str. 5-7 C		2132,87	2097,22
Indocam Str. 5-7 D		1525,84	1500,35
Moné.J C	◇	12379,48	12379,48
Moné.J D	◇	11727,36	11727,36
Oblifutur C		620,61	610,24
Oblifutur D		571,99	562,43
Oraction		1247,53	1217,10
Revenu-Vert		1213,73	1193,84
Sévéa	◆	123,72	120,70
Synthésis		21439,59	21060,50
Univers Actions		301,27	293,92
Uni Associations	◇	122,06	122,06
Uni-Foncier		1862,62	1817,19
Uni-Régions		1980,32	1932,02
Univar C	◇	320,84	320,84
Univar D	◇	300,81	300,81
Univers-Obligations		271,85	267,31
Fonds communs de placements			
Indocam Dollar 3 m.	◆	16759,59	16490,97
Indocam Val. Restr.	◆	17227,23	16725,47
Optalis Dynamiq. C	◆	119,98	117,63
Optalis Dynamiq. D	◆	118,78	116,45
Optalis Équilib. C	◆	117,16	114,86
Optalis Équilib. D	◆	114,18	111,94
Optalis Expansion C	◆	109,84	107,69
Optalis Expansion D	◆	109,84	107,69
Optalis Sérénité C	◆	110,59	108,42
Optalis Sérénité D	◆	105,64	103,57
Pacte Sol. Logem.	◆	523,36	518,18
Pacte Vert T. Monde	◆	536,40	531,09
CIC BANQUES			
Francic		193,39	187,76
Francic Pierre		179,19	176,54
Europe Régions		268,08	260,27
CIC PARIS			
Associc		1142,37	1142,37
Cicamonde		181,07	175,80
Converticic		490,01	482,77
Ecocic		2004,85	1946,46
Mensuelcic		10075,89	9979,10
Oblicic Mondial		4266,10	4203,05
Oblicic Régions		1256,54	1237,97
Rentacic		167,13	164,66
CRÉDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT			
Eurco Solidarité		1496,96	1482,14
Lion 20000 C		17761,73	17761,73
Lion 20000 D		16200,66	16200,66
Lion-Associations C		11742,09	11742,09
Lion-Associations D		11127,98	11127,98
Lion Court Terme C		27557,75	27557,75
Lion Court Terme D		24278,66	24278,66
LionPlus C		1780,09	1745,19
LionPlus D		1630,59	1598,62
Lion Trésor		2676,74	2650,24
Oblilion		2432,94	2408,85
Sicav 5000		969,03	950,03
Slivafrance		1628,55	1596,62
Slivam		676,52	663,25
Slivarente		273,13	267,77
Slivinter		937,53	919,15
Trilion		5275,40	5207,70
Crédit Mutuel			
Avenir Alizes		2854,89	2798,91
CM Option Dynamique		175,88	171,37
CM Option Equilibre		322,50	315,40
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.		173,42	168,78
Créd.Mut.Ep.Cout.T		978,24	978,24
Créd.Mut.Ep.Ind. C		196,60	191,53
Créd.Mut.Ep.J		23809,07	23809,07
Créd.Mut.Ep.Monde		1923,86	1872,37
Créd.Mut.Ep.Oblig.		2071,67	2031,05
Créd.Mut.Ep.Quatre		1126,73	1104,64
Fonds communs de placements			
CM Option Modération		116,43	114,15
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE			
Asie 2000	◆	429,75	411,24
Saint-Honoré Capital	◆	22607,56	21949,09
St-Honoré March. Émer.	◆	367,21	351,40
St-Honoré Pacifique	◆	525,28	502,66
St-Honoré Vie Santé	◆	2184,12	2090,07
LEGAL & GENERAL BANK			
Sécuritaux		1895,75	1895,75
Stratégie Ind.Europe		1182,04	1136,58
Stratégie Rendement		2219,57	2149,78
LA POSTE — Sicav Info Poste : 08 36 68 50 10 (2,23 F/mn)			
Amplitude Amérique C		136,29	132,97
Amplitude Amérique D		135,90	132,59
Amplitude Europe C		210,22	205,09
Amplitude Europe D		206,14	201,11
Amplitude Monde C		1205,08	1175,69
Amplitude Monde D		1126,89	1099,40
Amplitude Pacifique C		88,25	86,10
Amplitude Pacifique D		87,56	85,42
Élanciel France D PEA		254,34	248,14
Élanciel Euro D PEA		629,06	613,72
Émerg.Euro Poste D PEA		185,13	180,61
Géobilys C		738,28	727,37
Géobilys D		690,91	680,70
Intensys C		124,47	124,28
Intensys D		114,51	114,34
Kaleis Dynamisme C		1338,99	1312,74
Kaleis Equilibre C		1224,82	1200,80
Kaleis Sérénité C		1147,76	1136,40
Latitude C		154,09	154,09
Latitude D		136,82	136,82
Oblitys D		687,07	676,92
Plénitude D PEA		263,49	257,06
Poste Gestion C		15508,65	15508,65
Poste Gestion D		14919,22	14919,22
Poste Première		42272,70	42272,70
Poste Première 1 an		252522,49	252070,42
Poste Première 2-3		54253,26	54144,97
Revenus Trimestr. D		5342,16	5339,27
Thésora C		1101,94	1091,99
Thésora D		964,11	954,56
Trésorys C		279314,90	279314,90
Solstice D		2409,93	2403,92
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT — Serveur vocal : 08 36 68 34 62 (2,23 F/mn)			
Actimonétaire C		39473,89	39473,89
Actimonétaire D		30444,75	30444,75
Cadence 1 D		1087,44	1076,67
Cadence 2 D		1074,49	1063,85
Cadence 3 D		1076,25	1065,57
Capimonétaire C		424,54	424,12
Capimonétaire D		373,78	373,41
Sogeoblig C/D		684,09	677,32
Interoblig C		333,14	329,84
Intersélection France D		462,61	453,54
Sélect Défensif C		1178,78	1158,51
Sélect Dynamique C		1373,55	1345,30
Sélect Équilibre 2		1002,28	985,04
Sélect PEA 3		955,23	938,80
Sogepea Europe		1430,32	1402,27
SG France opport. C		2574,08	2523,61
SG France opport. D		2436,65	2388,87
Sogenfrance C		2767,71	2713,44
Sogenfrance D		2512,74	2463,47
Sogépargne D		305,61	302,58
Soginter C		337,48	330,86

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

ESPACE **Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, Claude Allègre, a annoncé, lundi 30 novembre, au Sénat, l'entrée de la France dans l'aventure martienne, aux côtés des Etats-Unis. ● UN ORBITEUR, chargé de ramener sur Terre des échantillons de sol, prélevés par des engins automatiques américains, devrait être construit par la France et emmené vers Mars en 2005 par une fusée Ariane-5, qui emportera également un atterrisseur et un robot américains. ● LE CNES ET LA NASA mettent la dernière main à ce projet, qui entre dans le cadre d'un programme sur dix ans d'exploration américain de la planète rouge. Le montant de la participation française s'élèvera à 2,5 milliards de francs, pour un budget américain de 11 milliards de francs. ● L'EXISTENCE d'une vie passée sur Mars, avancée par la NASA pour relancer ce programme, semble de plus en plus hypothétique.**

La France rejoint les Etats-Unis pour explorer la planète Mars

Une fusée Ariane-5 devrait emporter en 2005 un engin de fabrication française. Mission : récupérer en orbite martienne des échantillons de sol, récupérés auparavant par des robots américains, et les ramener sur Terre en 2008. Une participation évaluée à 2,5 milliards de francs

*« **NOUS SERONS** présents dans cette grande aventure. Nous avons signé un accord avec les Américains. »* C'est en ces termes que le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, Claude Allègre, a annoncé, lundi 30 novembre lors du débat sur les crédits de la recherche au Sénat, la participation de la France aux missions de retour d'échantillons de sol martien que prépare la NASA. Une participation qui, a précisé le ministre, coûtera à la France 2,5 milliards de francs.

M. Allègre révélait ainsi publiquement un projet sur lequel les ingénieurs du Centre national d'études spatiales (CNES) travaillent discrètement depuis un an avec leurs collègues du Jet propulsion laboratory (JPL) de la NASA. Une réponse à la requête des Américains, qui, engagés dans un programme d'exploration martienne (à l'aide de robots) planifié jusqu'en 2005, cherchent depuis longtemps une participation étrangère pour alléger un peu leurs charges financières. Lors de sa dernière visite officielle à Paris, en octobre 1997, Daniel Goldin, le patron de la NASA, a demandé au gouvernement français de fournir une Ariane-5.

La sollicitation avait déjà été formulée plusieurs années auparavant, sans grande réaction de Paris. Cette fois, pourtant, elle tombe à un moment très favorable. Le CNES se cherche un grand programme pour 2000-2005 et même après, et dispose pour cela d'un budget. Claude Allègre entend affirmer la présence française au sein de l'Europe spatiale. Il est très intéressé par l'exploration planétaire et, en tant que géologue, a participé à l'étude des échantillons de sol lunaire ramenés par les astronautes américains dans les années 70. Il saute sur l'occasion : d'accord pour une Ariane, mais à condition que la participation française soit plus consistante.

GROUPE DE TRAVAIL

Dès lors, les choses vont très vite. En février, les hommes du JPL viennent à Paris présenter leur projet de retour d'échantillons martiens. Réunis à Arcachon, le mois suivant, pour préparer le programme scientifique spatial des années à venir, les chercheurs français jettent les bases d'un gros effort sur Mars, susceptible de s'intégrer à celui de leurs collègues américains. En mai, M. Allègre signe une lettre fixant les grandes lignes d'une participation française à l'aventure. En juillet et en août, un groupe de travail franco-américain entame ses travaux au siège du JPL, à Pasadena en Californie. En font partie, côté français, Jacques Blamont, conseiller auprès de la direction du CNES, Richard Bonneville, responsable du groupe exploration planétaire au CNES, Christophe Sotin, directeur du laboratoire de géodynamique et de planétologie à l'université de Nantes et président du « groupe système solaire » au CNES, Francis Rocard, ingénieur au CNES et Michel Courtois, directeur du centre toulousain du CNES, plus particulièrement chargé des évaluations techniques.

Depuis, les réunions se succèdent. Cette semaine encore, la direction du CNES séjourne au JPL pour discuter des coûts et de l'architecture précise des principaux éléments fabriqués par la France. Il s'agit d'abord, pour les responsables français, de s'assurer que l'ensemble entre bien dans leur enveloppe financière. Mais, assure-t-on au CNES, *« si notre budget reste constant jusqu'en 2007, nous devrions pouvoir absorber les 2,5 milliards de francs évoqués par le ministre ».*

Dans l'état actuel des négociations, le CNES fournit, pour 2005, une Ariane-5 (valant approximativement 800 millions de francs) ; l'orbiteur chargé de ramener sur Terre les conteneurs d'échantillons de sol – ramassés par des robots américains et envoyés par eux en orbite martienne – et le Netlander, un réseau de quatre petits atterrisseurs d'une cinquantaine de kilogrammes chacun. Dérivées de la capsule européenne Huyghens, ces ministations sont construites avec *« une forte participation européenne »*, notamment allemande et finlandaise. Elles effectueront des expériences géochimiques et géophysiques et, notamment, des sondages sismiques – analogues à ceux utilisés pour la recherche pétrolière –, qui fourniront des informations sur la structure interne de Mars et sur la présence éventuelle d'eau ou de glace en profondeur dans le sous-sol.

Tout cela, ainsi qu'un atterrisseur et un robot américains, seront emmenés par une Ariane-5, qui devrait décoller de Kourou en août 2005. L'orbiteur arrivera en orbite martienne en juillet 2006. Après avoir largué les quatre atterrisseurs du Netlander, il se mettra à la recherche du petit étui sphérique de vingt centimètres de diamètre contenant les échantillons ramassés par la mission américaine lancée en 2003 et qui tournera déjà autour de la planète rouge depuis un an. Si tout va bien, les paramètres de son orbite auront été déterminés par les Américains. L'orbiteur traquera son gibier par radio, d'abord, puis, dès que sa caméra l'aura repéré, par navigation optique. En fin d'approche, un système de guidage automatique – fourni par la NASA américain – prendra la relève, jusqu'à ce que le conteneur soit « gobé» par une sorte de cône situé à l'extrémité de la capsule de rentrée atmosphérique (terrestre) – américaine elle aussi – dont sera doté l'orbiteur.

MISSION AMBITIEUSE

Cette mission est extrêmement ambitieuse et risque d'être difficile. La France, ni même l'Europe, n'ont jamais réalisé ce genre d'exploit. *« C'est un peu l'équivalent du concept Apollo, mais en automatique, mille fois plus loin de la Terre, et avec des budgets sans commune mesure »*, estime Francis Rocard. *« Avec de la chance, il nous restera suffisamment de temps pour récupérer le second conteneur, celui de la mission 2005. Sinon, nous l'abandonnerons*, poursuit-il. *Car la date de rentrée* [avril 2008 sur Terre] *est impérative. Si on ne la respecte pas, on manque d'ergols* [le carburant utilisé] *pour le retour ».*

Ce superbe scénario verra-t-il le jour ? Pour l'instant, rien ne permet d'en douter. Les Américains sont extrêmement coopératifs. Ils ont des raisons pour cela : la participation française devrait leur permettre d'économiser plus de 700 millions de dollars, soit près de 4 milliards de francs (sur un budget de 2 milliards de dollars sur dix ans). Conciliants, ils sont allés jusqu'à modifier un peu leur programme pour satisfaire les Français, désireux d'axer davantage leurs recherches sur la géologie et la structure de Mars que sur la recherche d'éventuelles traces de vie fossiles, explique Christian Sotin. Confiants, les planificateurs de la NASA ont aussi déjà porté, sur leurs propositions de planning, des missions identiques à celles de 2003-2005 pour 2007-2009 et pour 2011-2013. Mais, pragmatiques, ils ont aussi prévu une solution de repli en cas de défection française.

Jean-Paul Dufour

« Une valeur symbolique importante »

Dans l'entourage de Claude Allègre, on précise que ce projet d'accord franco-américain a fait l'objet, en mai et juin, d'un échange de *« lettres d'intention »* entre le ministre français de la recherche et le patron de la NASA, Daniel Goldin. On ajoutait, mardi 1er décembre, que la signature du *« memorandum of understanding »* entre la NASA et le CNES est *« imminente »*. Ce texte, qui a valeur d'*« engagement »*, précisera la part respective de l'Europe et des Etats-Unis dans l'élaboration de ce programme. Un accord plus formel sera signé ensuite par les dirigeants du CNES et de la NASA.

Au cabinet de M. Allègre, on indique que ce projet, outre *« sa valeur symbolique importante »*, témoigne de la grande valeur des chercheurs français et européens dans les domaines de la géologie et de l'analyse des échantillons prélevés sur les planètes du système solaire. Au début de février 1999, un colloque international sur ce sujet sera organisé à Paris par l'Agence spatiale européenne (ESA).

Une décennnie sous le signe de la planète rouge

Après le succès de la mission du petit robot Sojourner durant l'été 1997 et celle, encore en cours, du satellite Mars Global Surveyor, qui renvoie d'étonnantes photographies du sol de la planète rouge, les Etats-Unis prévoient d'envoyer désormais des engins sur Mars tous les deux ans , avec la collaboration des Européens.

● **Mars Climate Observer.** Lancé par une fusée Delta-2 le 10 décembre, cet engin de 633 kg doit arriver autour de Mars en septembre 1999. Placé sur une orbite quasi circulaire survolant les pôles, il étudiera pendant deux ans le climat et l'interaction entre le sol et l'atmosphère martienne.

● **Mars Polar Lander.** Prévu pour partir avec son compagnon, cet « atterrisseur » sera lancé le 3 janvier 1999 et entrera dans l'atmosphère martienne onze mois plus tard. Il doit se poser à la limite de la calotte glaciaire sud, où il étudiera les changements climatiques et analysera quelques échantillons de sol. Une « micro-sonde » sera aussi du voyage.

● **Mars 2001 Orbiter.** Ce satellite d'observation et de relais devrait être lancé en mars 2001. Il plongera dans la haute atmosphère martienne pour ralentir sa course et se placer immédiatement en orbite.

● **Mars 2001 Lander/Rover.** Réplique de Mars Pathfinder, cette mission prévoit l'envoi d'un « amarsisseur » en avril 2001, qui servira de base de départ pour Marie-Curie, un petit robot motorisé similaire à Sojourner.

● **Mars Express.** L'Agence spatiale européenne devrait lancer en juin 2003 un satellite héritier de l'engin russe Mars 96, retombé dans le Pacifique, qui pourrait emporter un atterrisseur d'une soixantaine de kilos.

● **Mars 2003 Lander/Rover.** Lancé au printemps 2003, il comporte un robot motorisé évolué, et une micro-fusée capable de rapporter des échantillons en orbite, dans l'attente de leur récupération.

● **Mars 05 Sample Return.** Réédition de la mission précédente, sur une autre région martienne. Les échantillons renvoyés en orbite seront récupérés en 2006 par une sonde développée par le Centre national d'études spatiales (CNES) français et lancée par une Ariane-5. Retour prévu : 2008. Des « micromissions » lancées par la fusée européenne proposées par les Français pourraient s'ajouter à ce calendrier déjà chargé.

L'espoir d'une vie sur Mars recule

Le 6 août 1996, Daniel Goldin, administrateur de la NASA, annonce que l'agence américaine a *« fait une découverte surprenante qui tendrait à prouver qu'une forme primitive de vie microscopique peut avoir existé sur Mars il y a plus de trois milliards d'années »*. Deux ans plus tard, après un intense débat médiatico-scientifique, la messe est dite : les prétendues « bactéries filamenteuses fossiles » qui ornaient la météorite originaire de Mars, ALH 84001, tombée dans l'Antarctique il y a 13 000 ans environ, et retrouvée dans les glaces en 1984, ne sont que des artefacts, ou des traces de contamination terrestre. Au cours d'un colloque récent de la NASA à Houston, les principaux protagonistes ont reconnu qu'il n'a pas été possible de confirmer les hypothèses avancées par les partisans de la vie sur Mars. Ce qui n'a pas empêché qu'un nouveau programme d'exploration martienne soit lancé.

Les scientifiques de l'ESA cherchent des fonds

SI LE BUDGET du programme scientifique de l'Agence spatiale européenne (ESA) continue à baisser régulièrement, *« nous ne pourrons ni aller sur Mars ni continuer nos activités au rythme actuel »*. Roger Bonnet, directeur scientifique de l'ESA, est formel : les économies sur les coûts ont atteint leurs limites. Une rallonge budgétaire va être demandée aux membres du conseil de l'Agence, qui, les 15 et 16 décembre, doit se prononcer sur le niveau des ressources.

En 1995, à Toulouse, lors de la dernière assemblée générale de l'ESA, le budget du programme scientifique de l'Agence avait été maintenu en euros courants. L'inflation aidant, *« notre pouvoir d'achat baisse d'au moins 3 % par an*, explique Roger Bonnet. *Le manque à gagner est déjà de 40 millions d'euros* [1 euro équivaut à 6,50 francs environ] *et atteindra 71 millions d'euros en 2001 si cela continue. »* Antonio Rodotà, directeur général de l'ESA, et Roger Bonnet comptent donc demander dans quinze jours aux délégués du conseil scientifique *« un engagement de maintien du budget scientifique à niveau constant à partir de 1998 pour les cinq prochaines années et, si possible, pour après ».*

En dépit de ces restrictions, *« nous avons fait plus que dans le passé et, dans certains cas, nous avons obtenu des résultats meilleurs que ceux des Américains »*, plaide Antonio Rodotà. La révision du calendrier et du contenu de certaines missions n'a pas empêché quelques beaux succès. D'autres projets sont en préparation : les observatoires spatiaux à rayons X (XMM) et à infrarouge (First) ; Planck, un satellite pour l'étude des traces du Big Bang ; le successeur du télescope Hubble, en coopération avec les Etats-Unis. Tous ont été approuvés par le comité du programme scientifique de l'ESA, qui s'est tenu au début de mois.

Cette instance – dont les délégués ont rang d'expert – a aussi *« approuvé à l'unanimité les grandes lignes de la mission Mars Express, à la condition, toutefois, que les fonds nécessaires soient débloqués et que les autres projets déjà approuvés n'en souffrent pas*, précise Roger Bonnet. *J'ai indiqué clairement aux délégués durant les discussions qu'il n'était pas question pour l'ESA de proposer un report des missions First et Planck pour faire de la place à Mars Express. »*

MAUVAIS EFFET

L'annulation de la participation européenne à l'exploration martienne ferait assez mauvais effet. La NASA compte en effet sur Mars Express, qui devrait être lancé en 2003, pour servir de relais à des missions retour d'échantillons. En outre, affirme Roger Bonnet, *« son coût, 150 millions d'euros tout compris, en fait la moins chère des missions martiennes jamais engagées »*. Il n'empêche. Si onze délégués sur quatorze soutiennent la demande de maintien de pouvoir d'achat qui sera présentée au conseil de l'Agence, l'un d'eux a voté contre – le représentant de l'Allemagne, plus gros contributeur en matière scientifique – et deux se sont abstenus – ceux de la France et de l'Espagne...

J.-P. D.

Des grottes ornées de peintures rupestres découvertes à Bornéo

Des centaines d'empreintes de mains relancent le débat sur le peuplement de l'Asie du Sud-Est

PLUSIEURS grottes ornées de peintures rupestres viennent d'être découvertes à l'est de Kalimantan – la partie indonésienne de Bornéo – par Jean-Michel Chazine, ethnoarchéologue du CNRS (université d'Aix-Marseille), Luc-Henri Fage, spéléologue, et Pindi Setiawan, chercheur à l'université de Bandoung.

Les trois hommes avaient entrepris d'explorer, à la demande du ministère du tourisme indonésien, cette zone ravagée par une exploitation forestière intensive et les récents incendies qui ont dévasté l'île. La progression dans ce secteur mal connu a été très pénible.

Une première grotte, ornée d'une frise de mains négatives, avait déjà été inventoriée en 1994 par la même équipe. Les représentations picturales observées dans deux nouveaux ensembles de grottes – mis au jour en septembre –, distants l'un de l'autre de 80 kilomètres, ouvrent des perspectives passionnantes, affirme Jean-Michel Chazine.

Le premier comporte deux grottes situées à mi-falaise, à une trentaine de mètres l'une au-dessus de l'autre, qui présentent chacune un panneau d'une trentaine d'empreintes de mains en négatif. Dans le second ensemble, également en haut d'une falaise très difficile d'accès, trois salles en enfilade contiennent plus de 200 motifs : environ 140 mains négatives, disposées en éventail, un *« bouquet de mains »* qui forme un ovale, des animaux – dont trois bovidés de plus d'un mètre d'envergure et deux cerfs –, ainsi que des représentations anthropomorphes.

ENTRE 6 000 ET 20 000 ANS

« Une telle profusion de peintures d'une telle qualité, disposées de manière aussi esthétique, était inédite à Bornéo », indique Jean-Michel Chazel. Un épais voile de calcite recouvre certaines d'entre elles. Ce qui indique leur ancienneté. En attendant des mesures au carbone 14, leur datation reste aléatoire. Leurs découvreurs évoquent une fourchette imprécise : entre 6 000 et 20 000 avant notre ère.

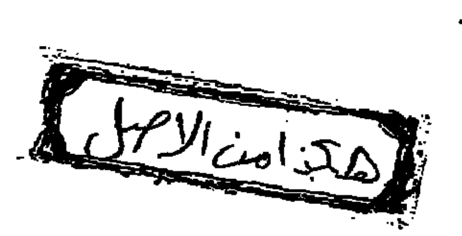
Pour le chercheur aixois, il est probable que ces mains négatives en éventail, ces tracés linéaires aux couleurs ocre, se détachant sur des parois ou des plafonds plus clairs, ont une *« analogie formelle avec l'art rupestre ancien des Aborigènes australiens »*. De plus, certains tracés au pochoir évoquent des tatouages *« encore fréquents chez les Aborigènes vivant dans l'archipel indonésien »*. Enfin, comme en Australie, on remarque une absence de céramiques dans les sites.

Ces découvertes, qui *« demandent rapidement un programme d'investigation beaucoup plus important que ce qui a été entrepris jusqu'à présent »*, fourniraient donc une image nouvelle de l'occupation de l'espace en Asie du Sud-Est.

On estimait jusqu'à présent que ce type d'expression rupestre, n'apparaissant qu'entre l'archipel des Célèbes et les îles orientales de l'Insulinde, ne pouvait provenir que d'Australie.

Le fait de trouver des peintures à l'ouest du détroit de Macassar (entre Bornéo et les Célèbes) montre que cette influence pré-austronésienne s'est étendue beaucoup plus à l'ouest. Ou qu'elle s'est développée, en sens inverse, à partir de Bornéo. Une nouvelle expédition est prévue pour 1999.

Emmanuel de Roux



Salée, moins salée

Certains chefs concoctent des notes plus légères

C'EST aussi par la table que le scandale arrive. Pendant que le prince, emmitouflé dans l'atroce hiver de 1684, dévore les *écus du* royaume, ses sujets sont à genoux grattant la terre pour en extirper les dernières racines qu'elle veut bien encore leur donner. Les paysans succombent à la famine, le roi se goberge ; aux cuisines, le droit divin est encore tout-puissant. Il n'est d'ailleurs pas dit que les affamés qui mouraient en silence n'auraient pas trouvé scandaleux que leur souverain puisse être soumis à la moindre contrariété gastronomique. Par les armes et les lois, mais aussi par l'immaculé de la nappe blanche et la ballottine de faisan en volière, les grands sont les grands. Vivons-nous sous un régime si différent ?

De toutes les tentations que développe l'arsenal du luxe, celle ayant trait aux exploits de bouche reste la plus confidentielle, la plus mystérieuse. Un rivage à jamais vierge de l'empreinte de tout godillot. Ses postes d'octroi veillent au partage des entrants et des enviants avec une indiscutable autorité. On pourrait imaginer des moments de grogne ou de jacquerie devant ces portes si largement ouvertes pour les uns et si remarquablement closes pour les autres. Pas *du tout* ; de la *fatalité* seulement, agrémentée de larges festons de rêve. Tout se passe comme si la permission du succulent était en priorité à réserver aux autres. A ceux qui savent et qui ont les moyens de pénétrer dans ces forteresses du goût, offrant des miettes de récit comme on jette du pain aux oiseaux.

« *Que font-ils de tout cet or,* se demandaient les Incas devant la gloutonnerie des conquérants, *ils le mangent ?* » Aujourd'hui, on peut vraiment manger de l'or. De l'or-truffe, de l'or-caviar – les « restorators » en mettent partout –, de l'or-homard, de l'or-chapon. Sur pattes, à pinces, en velouté, à la thermidor, braisé, refroidi, crémé, croustillant. A mesure que nos chefs se battent pour décrocher médailles et croix d'honneur, à force de pousser leurs recherches jusqu'au point de rupture entre la réalité et l'excès, les voilà contraints de partir en expédition de plus en plus profonde vers les dernières loges écologiques où *poussent*, paissent, nagent et gigotent les merveilles encore en bonne santé que la sainte nature a su protéger. Certes, la course-poursuite est louable, mais elle n'est pas non plus sans prix.

DESSINS DESCLOZEAUX

DÉCERVELAGE

Curieusement, il semble que cela n'ait plus d'importance ; quand on aime, on ne compte pas... Les listes d'attente sont en crue, on tuerait père *et* mère *pour prendre* la place du voisin, pour serrer la main du maître, pour un mot, un geste, un regard de lui. C'est violent comme démangeaison. Le repas en ville chez une star de la table sert désormais de certificat *de bonne conduite* ; *on serait* tout prêt à élever le geste au rang de devoir, d'acte patriotique. On sent passer ici comme un léger courant d'air de décervelage.

Longtemps patron des fourneaux aux Ambassadeurs, le restaurant de l'Hôtel de Crillon, place de la Concorde, Christian Constant n'ignore rien des soucis et des demandes de cette clientèle de précieux fringalés pour laquelle il a beaucoup donné. Homme de Montauban, il s'est amusé durant des années à troubler son monde en lui imposant des plats de sa région, qu'il adoucissait de préciosités mondaines pour que le compte soit rond. Mais on se lasse de tout. Le voilà depuis quelque temps déjà chez *lui*, dans ses murs, rue Saint-Dominique, au Violon d'Ingres, établissement où il tente de faire la jonction entre ses anciennes additions et des *douloureuses plus acceptables. La* middle-class n'a pas tardé à lui emboîter le pas et semble n'avoir qu'à se louer des efforts consentis par ce vieux grognard aux armées muté des rôtissoires de l'état-major à l'auberge salonnarde de ville. Au *tableau* d'avancement, on *le* devine bien placé.

Mais, mieux que ce revirement de carrière, on lui doit surtout d'avoir su astucieusement apprendre à toute une génération de toques brillantes l'art de faire bon et néanmoins pauvre, modeste et néanmoins bon. Franchir la barre des 1 200 francs par couvert est un exercice délicat, mais dont on peut se tirer avec du talent et beaucoup d'entregent ; passer sous celle des 120 francs est une tout autre affaire.

Quand il demandait à Anne Desplanques de relever le pari, en n'oubliant rien de l'attention que l'on doit mettre dans le polissage d'un bouillon de crabes verts ou d'un *gigot de sept heures, il savait* le boulot de galérien auquel il l'astreignait. Elle le fit. Rue Amelot, à ce même Camelot, avec en ce moment à l'ardoise, pour 30 francs de *plus, un autre disciple de* Constant, le courage est exactement le même et le lapin au romarin aussi vaillant.

COQUELUCHE DE PARIS

Plus fort. C'est aujourd'hui l'un des bistrots coqueluche de la capitale : La Régalade, avenue Jean-Moulin, dans le 14ᵉ. Aux commandes, Yves Camdeborde, toujours issu de la squadra du Crillon, Palois ardent et cuisinier persuadé qu'avec un peu d'idée et le sens du devoir on sauvera le coup de l'addition courte et du repas réussi. Exemple : saint-jacques rôties en coquille, canard sauvage préparé en deux services, soufflé chaud au Grand Marnier, total 175 francs. C'est bien, c'est très bien. L'ennui, c'est que l'endroit commence à être connu et que l'on devra s'y prendre sérieusement à l'avance pour y être reçu. A visiter tout de même.

Jean-Pierre Quélin

★ Le Camelot, 50, rue Amelot 75011 Paris. Tél. : 01-43-55-54-04.
★ La Régalade, 49, avenue Jean-Moulin 75014 Paris. Tél. : 01-45-45-68-58.



Les ravioles

Se payer une grosse pour 10 francs, c'est ce *que font régulièrement* les habitants de Romans, dans l'Isère. Rien de sexiste en cela puisque ce terme, qui remonte au Moyen Age, correspond simplement à une unité de mesure. Déguster une grosse à soi tout seul ne fait d'ailleurs pas peur dans le Dauphiné à un homme digne d'appétit : il s'agit simplement de trois plaques de 48 ravioles farcies d'un mélange de fromages et de persil. Dans l'inventaire du patrimoine culinaire de la France (éditions Albin Michel), l'historienne Marie Hyman raconte que, si le nom de cette spécialité est attesté depuis le XVIᵉ siècle dans la région Rhône-Alpes, ce n'est qu'au début du XIXᵉ siècle que la raviole fut fabriquée à Romans et alentour selon la recette que nous lui connaissons actuellement. *« Contrairement au ravioli italien, la raviole du Dauphiné ne contient pas de hachis de viande mais un mélange de comté, de fromage blanc, d'œuf et de persil »*, explique-t-elle. *« Ce plat en apparence simple demandait en fait beaucoup de patience pour être réalisé. On a beau les surnommer aussi "oreilles d'âne", les ravioles sont en réalité minuscules : des carrés d'à peine 2 centimètres de côté et qu'il fallait à l'époque réaliser entièrement à la main. Au siècle dernier, on louait donc dans la région, aux veilles des mariages et des communions, des "ravioleuses" qui venaient à domicile pour prendre en charge cet ouvrage délicat. »*

C'est en 1873 que l'une d'entre elles, la mère Maury, vint s'établir sur la place de la mairie à Romans et se mit à vendre ses ravioles dans son café des Allées. Il existe d'ailleurs toujours dans cette petite ville une fabrique à son nom, l'une des dernières dans la région à utiliser encore exclusivement du persil frais et non pas surgelé. D'autres ravioleuses s'établirent à leur tour, même si le produit resta encore *relativement confidentiel* pendant près d'un siècle.

Au début des années 50, cette spécialité ne se vendait réellement que dans la région de Grenoble ou de Valence. Si la raviole du Dauphiné vient d'obtenir, en septembre, l'attribution d'un label rouge et que l'on en trouve maintenant dans presque tous les supermarchés, c'est que l'objet n'a pas échappé à la sagacité des consommateurs. Ils trouvent en lui un compromis idéal entre terroir et restauration rapide. Un produit régional, authentique, et qui se prépare en moins de deux minutes, poché dans un peu d'eau salée ou un bouillon de volaille.

Au Salon Saveurs, qui se tient à partir du vendredi 4 décembre à Paris, le plus important de tous les ravioleurs actuels, celui qui fabrique les ravioles du Royan, viendra faire goûter ses produits. Nul doute que, parmi toutes les gourmandises proposées lors de ce rendez-vous gastronomique, certains succomberont, eux aussi, au charme des grosses.

Guillaume Crouzet

★ *En grandes surfaces, ravioles Saint-Jean.* 17 F environ les 250 g. Renseignements : Salon Saveurs, tél. 01-46-05-80-77.

BOUTEILLE

AOC Côtes-du-Rhône-Villages

Cairanne Rouge 1997
Domaine Richaud

La cuvée l'Ebrescade du domaine Richaud, qui provient d'une parcelle de 4 hectares en limite de Rasteau, a assuré une telle renommée à son propriétaire qu'il est désormais contraint d'en limiter la vente à six bouteilles tant la demande est forte. Le rendement, il est vrai, est limité à 25 hectolitres. Voilà une bonne raison de s'intéresser à l'AOC « grand ordinaire » rouge 1997.

Ce vin est élaboré avec des vignes de quarante à cinquante ans en moyenne, et un rendement de 35 hectolitres à l'hectare. C'est un assemblage de grenache des Combes avec des syrah et des mourvèdres du quartier de Chantal, deux zones aux sols maigres et graveleux, situées en milieu de côteaux, sous le vent. La robe de cette bouteille est pourpre. Le vin développe, au nez, un arôme déjà volumineux de fruits bien mûrs et, en bouche, l'équilibre parfait des vins de Marcel Richaud, à la fois gras et limpide, avec une finale de tanins très doux. Il sera judicieux d'attendre cette bouteille deux ou trois ans ; mais son potentiel de garde est bien supérieur. A boire à seize, sur quelques oiseaux doucement rôtis à la broche, dans la cheminée.

★ Cairanne rouge 1997 : 37 F TTC la bouteille à la propriété.
Domaine Richaud-Route de Rasteau 84290 Cairanne. Tél. : 04-90-30-85-25. Télécopie : 04-90-30-71-12.

TOQUES EN POINTE

Bistrot

LA MARE AU DIABLE

■ Du « *petit castel jeté en pleine Brie, à deux lieues de Melun* » (George Sand), subsiste l'inimitable atmosphère campagnarde qui imprègne son œuvre. C'est un manoir du XVᵉ siècle, aux poutres d'origine, avec cheminées et combles aménagés. Un lieu douillet, enchâssé dans un grand parc boisé, où Aurore Dupin, baronne Dudevant, avant de devenir le célèbre écrivain romantique, venait plus aisément qu'à Nohant. La cuisine embrasse la tradition bourgeoise (mironton de queue de bœuf aux aromates), une forme plus actuelle (escalope de foie gras chaud au cidre et au miel), et s'aventure avec succès jusqu'au gratin de langoustines aux blancs de poireaux et jus d'huîtres. Un chef à la solide formation classique assure avec sa brigade un fort honnête travail appliqué aux légumes du potager et à des produits de qualité. Quelques soirées de découverte des vins rythment les saisons. L'accueil de la propriétaire est fort courtois et le service consciencieux et plaisant. Cave généreuse en bonnes surprises.

Formule jardin : 95 F (déj. sem.). Menu 155 F-215 F (vin et café compris, en semaine, 245 F). A la carte, compter 350 F.

★ Réau. Le Plessis Picard. RN 6 (77550). Tél. : 01-64-10-20-90. Fermé dimanche soir et lundi.

AU CHAPEAU GRIS

■ *Lieu de mémoire versaillais, cette auberge fut créée en 1774, et les chapeaux* gris des cochers encombraient les patères. Une valeur sûre de la ville depuis deux lustres déjà, avec un décor fleuri délicieusement provincial. Pierre Brown, artisan chevronné, présente une cuisine traditionnelle, qui au fil des ans est devenue limpide, les vieilles recettes se sont affinées. En entrée, le mille-feuille de moules de bouchot, crème de Noilly, ou bien la parfaite tête de veau sauce tartare, petits légumes à la vapeur. Tout le monde en fait, elle est souvent quelconque. Saluons ici la réussite ! Civet de marcassin, poule faisane braisée, c'est de saison, mais nous avons apprécié un simple gigot d'agneau dominical aux flageolets. Signalons aussi la chiffonnade de raie à la crème et au vinaigre de cidre, la vaillante bouillabaisse du pêcheur et un dessert charmant, les pruneaux d'Agen au coulis de vin, glace à la cannelle. Ici l'expression « comme au bon vieux temps » n'a rien perdu de sa saveur. Une carte des vins riche en bordeaux, et pour le menu un beaujolais 1997 fera l'affaire. Menu-carte 160 F et 200 F. A la carte, comptez 250 F.

★ Versailles. 7, rue Hoche (78000). Tél. : 01-39-50-10-81. Fermé mardi soir et mercredi.

Brasserie

LE CANARI

■ Quand la grande brasserie Marty, aux Gobelins, justement réputée pour la qualité de sa cuisine, se permet de refuser un client après 14 h 30 ou 23 heures, l'aimable Canari accueille sous son aile protectrice les amateurs de solides portions auvergnates, les charcuteries de Saint-Flour, la terrine et saucisse sèche de l'Aveyron et, naturellement, le tripoux d'Auvergne pommes vapeur, moelleuse préparation de tripes de mouton dans une sauce aromatique et onctueuse. L'andouillette parfaitement grillée, le saucisson de Lyon, le confit de canard assurent l'ordinaire, ainsi que les belles pièces de viande (aloyau, tournedos, tartare). Avec une « fillette » d'Anjou, moulin de chateaupanne (40 F). L'addition se maintient dans des limites parfaitement raisonnables. Service dégourdi. A la carte, compter 140 F.

★ Paris. 119 bis, rue Monge (75005). Tél. : 01-45-87-06-00. Fermé le dimanche.

Jean-Claude Ribaut

Boxe : Laurent Boudouani conserve son titre de champion du monde

LE BOXEUR FRANÇAIS LAURENT BOUDOUANI a imposé sa puissance et sa technique pour conserver son titre de champion du monde des poids super-welters (WBA), en battant l'Américain Terry Norris par jet de l'éponge à la 9e reprise, lundi 30 novembre, à Paris. *Superbe de clairvoyance et d'intelligence*, le Français a livré un match très accompli prenant sans arrêt de vitesse l'inlassable danseur que fut Norris, mais qui ne mérite plus son surnom de « *Terrible* ». Laurent Boudouani a notamment réussi une perfection de sixième round, en enchaînant les droites au visage et en éprouvant sérieusement Norris sur une terrible direct du gauche. Au neuvième round, après un enchaînement de gauche et de droite au visage, l'Américain était à la dérive et son coin a choisi de jeter l'éponge. C'est la 38e victoire (la 32e avant la limite) de Laurent Boudouani, qui a défendu son titre victorieusement pour la quatrième fois. Lors de cette soirée de réouverture du Palais des sports de la porte de Versailles, le Français Mamadou Thiam s'est imposé en deux rounds face à son compatriote Saïd Bennajem pour le titre de champion d'Europe des super-welters. – *(AFP.)*

DEPÊCHES

■ **FOOTBALL : Gigi Simoni, l'entraîneur de l'Inter de Milan,** a lui-même annoncé son licenciement par le club italien, lundi 30 novembre. *« J'ai été renvoyé, voilà la vérité »*, a dit Gigi Simoni, qui, à cinquante-neuf ans, venait de recevoir le Banc d'or du meilleur entraîneur du championnat italien. – *(AFP.)*

■ ***Deux cents personnes ont été arrêtées par la police de Buenos Aires*** dans la soirée qui a suivi la victoire de Boca Juniors dans le championnat d'Argentine. Invaincu après dix-sept journées dans le tournoi d'ouverture du championnat argentin, le club entraîné par Carlos Bianchi a assuré son premier titre en six ans grâce à un match nul (0-0) obtenu face à l'Independiente, lundi 30 novembre.

■ ***RUGBY : Paul Thorburn, le directeur de la Coupe du monde*** 1999, a assuré que le rendez-vous mondial sera propre. *« L'International Rugby Board va revoir les procédures du contrôle antidopage au début de l'année prochaine »*, a-t-il affirmé. Dimanche 29 novembre, l'ancien arrière gallois JPR Williams avait dénoncé le dopage dans le rugby. *« Il est de notoriété publique que certains joueurs ayant pris des stéroïdes anabolisants sont passés au travers des contrôles »*, avait-il déclaré au *Sunday Times.*

■ **DOPAGE : *le parquet de Berlin a requis 14 400 marks*** (environ 48 800 francs) d'amende à l'encontre de Bernd Pansold, un ancien cadre sportif de la RDA soupçonné de complicité de blessures corporelles sur neuf nageuses mineures par administration d'anabolisants, entre 1975 et 1984. L'ancien médecin sportif du SC Dynamo de Berlin-Est travaille aujourd'hui pour le champion de ski autrichien Hermann Maier.

■ ***JUDO : Djamel Bouras risque l'exclusion du PSG-Judo*** après *avoir refusé de combattre en championnat de France pour cause* de *« fatigue »*, dimanche 29 novembre à Marseille. *« Djamel s'est mis hors-jeu tout seul. Il peut chercher un autre club »*, a déclaré Thierry Rey, le président du PSG-Judo, à *Libération.*

■ **OMNISPORTS : Maurice Bruzek, président de la Fédération française de randonnée pédestre** et du Conseil national des sports de nature du comité sportif et olympique français, vient d'être élu membre du groupe de travail européen Sport et Environnement, *lors de l'assemblée générale des comités olympiques* européens.

Vente de boissons alcoolisées dans les stades : le Conseil d'Etat annule le « décret buvette »

Pour le commissaire du gouvernement, le texte est « entaché d'illégalité »

Les dix dérogations annuelles à la loi Evin du 11 janvier 1991 interdisant la vente de boissons alcoolisées dans les stades, prévues par un décret du 8 août 1996, le fameux « décret buvette », ont paru illégales au commissaire du gouvernement, selon lequel le texte a *« altéré la portée de l'interdiction »* et *« méconnu l'objectif poursuivi par le législateur »*, qui voulait assurer la protection de la santé des jeunes.

LE « DÉCRET BUVETTE » n'a pas résisté à l'examen du Conseil d'Etat : ce texte réglementaire du 8 août 1996, qui a porté de une à dix le nombre des dérogations annuelles pouvant être accordées à l'interdiction de la vente d'alcool *dans* les stades, a été annulé, lundi 30 novembre. Le Conseil d'Etat considère en effet qu'il est *« entaché d'illégalité »* parce qu'il a *« altéré la portée de l'interdiction »* édictée par la loi Evin du 11 janvier 1991 et *« méconnu l'objectif poursuivi par le législateur »*, qui entendait assurer la protection de la santé des jeunes.

Paradoxalement, c'est à la demande d'un lobby de l'alcool que ce texte a été condamné : le Conseil d'Etat avait été saisi par la Fédération *nationale de l'industrie hôtelière. Ce syndicat des cafetiers*-limonadiers estime que l'ouverture de débits de boisson dans les stades limite les recettes de ses mandants. Il demandait l'annulation du décret au nom du respect de la loi Evin.

Cette loi du 11 janvier 1991, relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme, a interdit la vente de boissons alcoolisées dans les stades. Mais elle a prévu que des dérogations temporaires, liées notamment à des événements sportifs, pourraient être accordées, *« dans des conditions fixées par décret »*. *Un décret du 26 août* 1992 a autorisé une dérogation par an et par club. Le décret du 8 août 1996 a porté ces dérogations à dix par an et par club.

En présentant l'affaire, le 13 novembre, le commissaire du gouvernement – magistrat indépendant –, Didier Chauvaux, *avait noté* que le décret attaqué *« ne va à l'encontre d'aucune disposition expresse »* de la loi, puisque celle-ci ne précise pas la nature des dérogations pouvant être accordées. Mais il avait rappelé que lorsque le gouvernement *« n'est pas guidé par de telles précisions »*, il doit *« respecter l'esprit de la loi »* : *« Le fait qu'une habilitation législative n'encadre pas le pouvoir qu'elle attribue au gouvernement ne signifie donc pas que celui-ci a carte blanche »*, avait-il insisté.

UNE FOIS SUR DEUX

En l'espèce, Didier Chauvaux avait estimé que la loi avait été *« dénaturée »*. Pour arriver à cette conclusion, que le Conseil d'Etat a faite sienne, il avait rappelé les objectifs du législateur : Claude Evin, *ministre des affaires sociales* et de la solidarité de Michel Rocard, avait voulu mettre fin à une pratique illégale, qui consistait à vendre de l'alcool dans les établissements sportifs. *« Le législateur a certainement tenu compte du problème de la violence dans les stades »*, avait affirmé Didier Chauvaux, *en faisant* allusion à l'affaire du Heysel. En *outre*, l'intention du législateur était d'*« éviter autant que possible que la pratique du sport puisse être associée à la consommation d'alcool »*.

Or le décret du *26 août 1992* a eu des conséquences très sensibles sur les finances des petits clubs locaux, dont les ressources provenaient, à hauteur du tiers environ, des recettes des buvettes. Leurs responsables ont vivement fait pression sur les parlementaires, afin qu'ils fassent sauter ce verrou. *La discussion de la loi du 28 mai 1996*, portant diverses dispositions d'ordre sanitaire, social et statutaire, a donné lieu au dépôt d'un amendement, dit « amendement buvette », qui autorisait la vente d'alcool dans les stades pendant vingt week-ends par an. *Une discussion* très vive avait opposé ses partisans, qui associaient sport, alcool et convivialité à la française, et ses adversaires, qui insistaient sur la gravité de l'excès de consommation d'alcool chez les jeunes.

L'amendement, adopté par l'Assemblée *nationale, repoussé par* le Sénat, rétabli en deuxième lecture au Palais-Bourbon, avait finalement été supprimé en commission mixte paritaire. Trois mois plus tard, le gouvernement prenait un décret (*Le Monde* du 30 août) dont *Didier Chauvaux estime qu'il* n'est *pas compatible* avec la position du Parlement. Il calcule en effet qu'il offre des possibilités de dérogations proportionnellement plus importantes que ne le laisse croire le nombre de dix.

Dans un sport comme le football, l'*année sportive* ne dépasse *pas quarante semaines*, du fait des interruptions observées de l'été et de l'hiver. Un club joue une fois sur son terrain, une fois chez ses adversaires. S'il ne compte qu'une seule équipe, il n'organise pas plus de vingt rencontres par an, quinze *en milieu rural*. Le « décret buvette » autorise donc la présence d'alcool une fois sur deux, voire deux sur trois. Une telle générosité dénature la notion même de dérogation, qui est érigée en règle, et altère le principe d'interdiction posé par la loi.

Rafaële Rivais

L'avenir du basket-ball américain reste suspendu à la signature d'un improbable accord salarial

LOS ANGELES
correspondance

« L'important, c'est d'abord de communiquer. » Cette devise semble être devenue le credo des basketteurs professionnels *américains soucieux de conserver la forme. Depuis le début du* lock-out, le 1er juillet, la destinée hypothétique du championnat de la National Basketball Association (NBA) est suspendue à la signature d'un accord salarial entre les propriétaires de club et *le syndicat des joueurs. Mais, depuis leur « licenciement économique »*, les rois des paniers ne chôment pas. Sans toucher le moindre ballon, la plupart des vedettes américaines de la balle orange entretiennent leur image de marque selon leur lubie du moment.

Karl *Malone*, le *meneur de jeu* des Utah Jazz, anime une émission de radio sur la bande FM de Los Angeles. L'attaquant des Charlotte Hornets, Anthony Mason, a débuté une carrière cinématographique en acceptant un rôle dans *Celebrity*, le dernier film de Woody Allen. Dennis Rodman, enfin, l'indomptable *« rebondeur »* tatoué des Chicago Bulls, actuellement hors contrat, s'est marié avec l'actrice Carmen Electra, l'une des naïades de la série *Alerte à Malibu*, avant de demander le divorce, neuf jours plus tard. Sous *l'emprise de l'alcool, il aurait été contraint.*

Les exemples de ce style foisonnent. D'autres basketteurs, conscients de la gravité de la crise, ont préféré éviter ces dérives hollywoodiennes pour retrouver les sensations rugueuses des parquets et l'atmosphère *musclée des séances d'entraînement*. Depuis un mois, un gymnase privé de Houston s'est ainsi transformé en repaire de champions *« inactifs »*. Plusieurs fois par semaine, les propriétaires du Westside Tennis Club ont le privilège de voir virevolter Anfernee Hardaway (*Orlando Magic*), Shaquille O'Neal (Los Angeles Lakers) ou Tim Duncan (San Antonio Spurs) sous des paniers vierges de publicités. Dans l'espoir d'une reprise du championnat, une cinquantaine de joueurs ont élu domicile dans la métropole *texane pour mieux affûter* leur *physique* en suivant une thérapie de groupe. D'autres préfèrent lever de la fonte en solitaire ou *« shooter »* entre amis, ailleurs. Dans ce même esprit, l'ancien arrière des Dallas Maverick, Kenny Smith, a mis sur pied *un match de charité qui opposera*, samedi 5 décembre, à Dallas, deux équipes de basketteurs professionnels.

Cette agitation ne change rien. Le championnat est dans l'impasse. L'entêtement des deux *parties paralyse les négociations* et la crise salariale s'éternise depuis cent cinquante-quatre jours. Instauré par les propriétaires de franchise au début de *l'été*, cet interminable lock-out vise à enrayer la spirale inflationniste *que subissent les budgets* de certains clubs. Selon David Stern, le *commissioner* de la NBA, plus de la moitié des franchises seraient devenues déficitaires et, pour mieux contenir *cette hémorragie financière*, ce dernier souhaiterait faire chuter de 57 % (en 1997) à 50 % la part colossale des salaires dans la trésorerie des clubs. Bien entendu, les basketteurs contestent cette analyse. *La volonté des* propriétaires de clubs, *soutenus par* la NBA, demeure toutefois d'imposer un plafond salarial au syndicat des joueurs, qui refuse systématiquement d'obtempérer.

Depuis le début *de la crise, les* avancées n'ont pas été concluantes et trente journées de championnat ont déjà été annulées par la League, soit un total de 190 *matches. Les joueurs* ont perdu l'équivalent de 1,8 milliard de francs de salaire et l'opinion publique commence à manifester son mécontentement. Selon un récent sondage, organisé par le réseau câblé ESPN *auprès de 7 515 personnes*, 79,9 % *des supporteurs* américains estiment que la saison 1998-1999 devrait être purement annulée. Les fans traditionnels de la NBA ont d'ailleurs choisi de s'intéresser à la NCCA, le championnat de basket-ball universitaire, *qui a débuté il y a deux semaines.*

Les équipementiers sont aussi victimes du lock-out

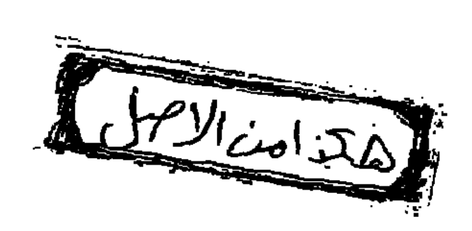
Aux Etats-Unis, la situation de la NBA a précipité la récession commerciale qui touche, depuis un an, le secteur de la chaussure de sport. Pour la première fois de son histoire, à l'issue du premier semestre 1998, Nike a vu ses bénéfices américains fondre sur le marché du basket-ball. Cette crise, qui frappe également Reebok, *Adidas*, Converse *et Fila*, a ses raisons. Outre-Atlantique, les consommateurs hésitent à se chausser au prix fort sous prétexte d'imiter Michael Jordan, Grant Hill ou Kobe Bryant. La persistance du lock-out de la NBA n'arrange pas les affaires. Les stars n'ont plus la cote. Les équipementiers se sont adaptés. Reebok, par exemple, a refusé de renouveler 45 des contrats passés avec des basketteurs professionnels avant d'annuler l'accord d'exclusivité liant la firme à Shaquille O'Neal, la vedette des Los Angeles Lakers. *« Les conséquences du lock-out sont désastreuses*, a reconnu, pour sa part, un des responsables de Nike. *Mais nous avons prévu des solutions de remplacement publicitaire en cas d'annulation de la saison.* » En attendant, le slogan de la marque est clair : *« Start the saison. Hurry ! »*, *« Commencez le championnat. Dépêchez-vous ! »*

Seul souci : le « point de non retour », synonyme d'annulation de la saison, approche

Les conséquences négatives du lock-out sur la réputation de *la NBA* sont désormais tangibles. *Pourtant*, la *perspective* d'un inéluctable *manque à gagner* financier n'a pas mis fin à l'immobilisme qui paralyse les pourparlers et menace la saison. Pour certains observateurs, cette situation ressemble au lock-out *qui, en 1995*, avait gelé le championnat *américain de hockey sur* glace. A l'époque, *Gary Bettman*, le *commissioner* de la National Hockey League (NHL), avait attendu le dernier moment pour signer un accord avec le syndicat des *joueurs. Or Gary* Bettman est un *ami de longue date de* David Stern et l'un de ses conseillers les plus avisés. Seul souci : le *« point de non retour »*, synonyme d'annulation de la saison, approche.

Si un accord est signé dans les *prochains jours*, un championnat *« allégé »* pourrait débuter vers le 25 janvier 1999. Le marché des transferts s'ouvrirait alors en décembre dans une atmosphère de foire d'empoigne. *La majorité* des équipes ont en effet des *effectifs* réduits et doivent à tout prix renforcer leur cinq majeur. En attendant cet improbable dénouement, le traditionnel match de Noël qui devait opposer les Chicago Bulls aux Los Angeles Lakers a été rayé des programmes de télévision. La rencontre a été remplacée par l'inévitable film de Frank Capra, *It's a Wonderful Life*, avec James Stewart. *La vie est belle*, même sans basket. Qui l'eût cru ?

Paul Miquel



Pluie sur le sud-est, gris ailleurs

MERCREDI. Un vaste anticyclone est situé des Iles Britanniques à la Russie et dirigé sur notre pays de l'air froid et humide. Une dépression en Méditerranée apporte de la pluie sur le sud-est.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Le temps sera gris le matin, puis l'après-midi, il y aura quelques belles éclaircies. Le vent de nord-est sera sensible près des côtes. Il fera de 2 à 6 degrés.

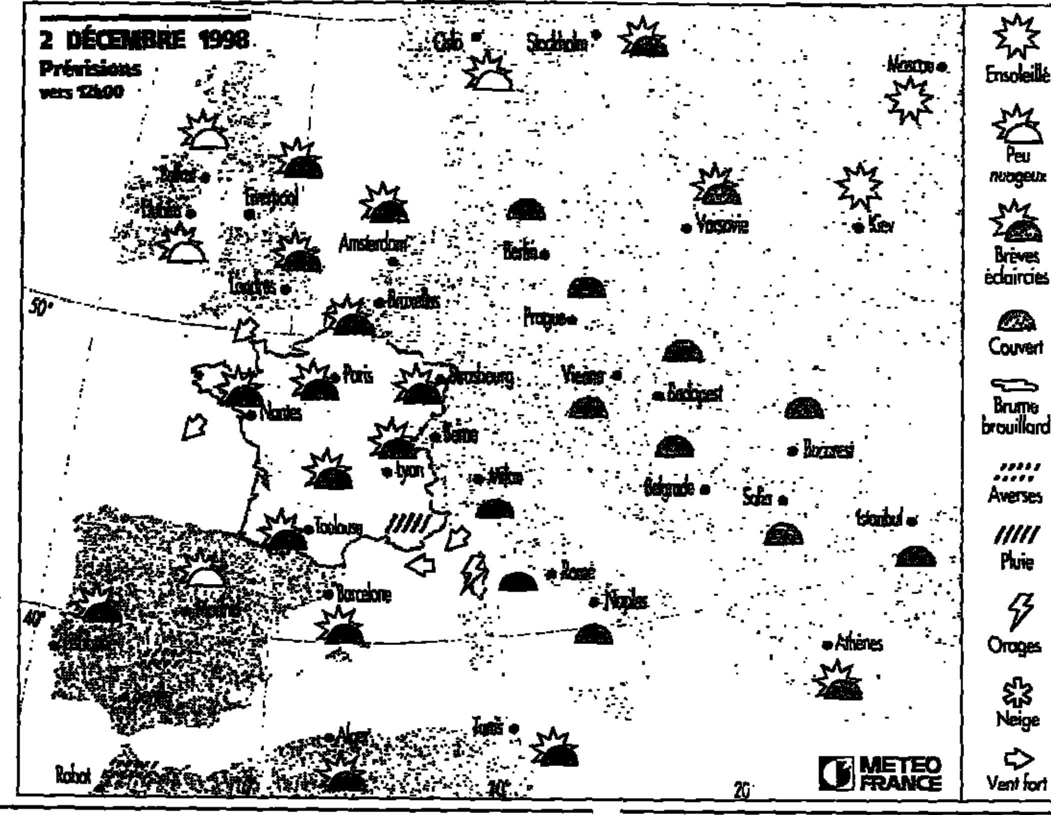
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Les nuages resteront nombreux toute la journée, mais quelques éclaircies se dessineront par endroits l'après-midi. il fera de 0 à 4 degrés du nord au sud.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – La grisaille persistera une bonne partie de la journée, mais le soleil brillera largement en montagne au-dessus de 800 mètres. Il fera froid avec 0 à 3 degrés l'après midi.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Le ciel sera très nuageux, avec de plus belles éclaircies l'après-midi des Charentes à l'Aquitaine. Il fera de 4 à 7 degrés au meilleur moment de la journée.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Les nuages bas seront nombreux, avec quelques belles éclaircies l'après-midi. Il fera beau en montagne. Les températures maximales avoisineront 2 à 5 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Sur la Corse, il pleuvra fortement, surtout sur la côte orientale. Ailleurs, il pleuvra faiblement en général. Il neigera au dessus de 700 mètres sur le relief. Le vent de nord-est soufflera à 80 km/h en rafales entre la Corse et le continent. Il fera de 12 à 14 degrés l'après-midi.



PRÉVISIONS POUR LE 2 DÉCEMBRE 1998
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	24/29 P	KIEV	-16/-13 S	VENISE	3/7 P	LE CAIRE	15/23 S
				POINTE-A-PIT.	23/29 C	LISBONNE	3/12 N	VIENNE	-6/0 C	MARRAKECH	6/13 C
				ST-DENIS-RÉ.	23/28 N	LIVERPOOL	1/4 N	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	14/24 S
				EUROPE		LONDRES	0/3 N	BRASILIA	19/27 C	PRETORIA	18/26 C
				AMSTERDAM	-7/-4 N	LUXEMBOURG	-6/-4 C	BUENOS AIR.	21/35 S	RABAT	5/15 P
FRANCE métropole		NANCY	-3/0 N	ATHENES	11/17 S	MADRID	-3/7 N	CARACAS	23/27 S	TUNIS	10/17 N
AJACCIO	5/13 P	NANTES	-1/4 N	BARCELONE	7/12 S	MILAN	1/6 C	CHICAGO	10/15 N	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	-1/6 N	NICE	6/13 P	BELFAST	5/7 N	MOSCOU	-17/-11 S	LIMA	14/22 C	BANGKOK	26/32 P
BORDEAUX	-2/4 N	PARIS	-1/2 C	BELGRADE	-2/2 C	MUNICH	-8/-3 C	LOS ANGELES	11/15 S	BOMBAY	20/32 S
BOURGES	-2/3 N	PAU	-1/4 C	BERLIN	-9/-5 C	NAPLES	9/16 C	MEXICO	8/19 S	DJAKARTA	26/31 P
BREST	4/8 N	PERPIGNAN	4/13 P	BERNE	-5/1 C	OSLO	1/4 N	MONTREAL	2/12 N	DUBAI	17/28 N
CAEN	-2/2 C	RENNES	-1/3 N	BRUXELLES	-7/-3 N	PALMA DE M.	9/13 P	NEW YORK	6/14 S	HANOI	25/29 P
CHERBOURG	3/7 N	ST-ETIENNE	-3/2 C	BUCAREST	-8/-5 C	PRAGUE	-9/-4 C	SAN FRANCS.	11/15 C	HONGKONG	22/24 C
CLERMONT-F.	-3/2 C	STRASBOURG	-2/0 C	BUDAPEST	-4/3 C	ROME	8/14 C	SANTIAGO/CHI	12/29 S	JERUSALEM	14/23 S
DIJON	-2/0 C	TOULOUSE	-2/3 C	COPENHAGUE	-2/0 N	SEVILLE	2/15 P	TORONTO	5/12 S	NEW DEHLI	9/24 S
GRENOBLE	-2/2 C	TOURS	-2/2 C	DUBLIN	6/8 N	SOFIA	-1/1 C	WASHINGTON	3/19 S	PEKIN	-10/-6 N
LILLE	-2/0 N	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	-4/-2 C	ST-PETERSB.	-6/3	**AFRIQUE**		SEOUL	-2/6 P
LIMOGES	-4/3 N	CAYENNE	24/30 P	GENEVE	-4/1 C	STOCKHOLM	-1/2 S	ALGER	9/15 N	SINGAPOUR	26/31 P
LYON	-2/1 C	FORT-DE-FR.	23/29 C	HELSINKI	2/5	TENERIFE	12/17 N	DAKAR	24/29 S	SYDNEY	14/22 S
MARSEILLE	2/12 P	NOUMEA	23/28 P	ISTANBUL	8/11 C	VARSOVIE	-12/-9 N	KINSHASA	22/29 P	TOKYO	7/11 C

Situation le 1er décembre à 0 heure TU

Prévisions pour le 3 décembre à 0 heure TU

METEO FRANCE

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **ATHÈNES.** Airhéliades, filiale du voyagiste Heliades, spécialiste de la Grèce, lance des vols à bas prix entre Paris-Beauvais et Athènes, chaque jeudi et dimanche, entre le 13 décembre et 28 mars 1999. L'avion de Princesse Airlines, loué par Heliades, propose un prix unique : aller-retour à partir de 1 291 F, taxes inclues. Une liaison supplémentaire est assurée vers Stuttgart, deux fois par semaine, pour 990 F. L'aéroport de Beauvais, à une heure quinze de Paris, met à disposition des automobilistes un parking gratuit quelle que soit la durée du séjour. Les navettes partent de la porte Maillot (50 F par trajet) 2 h 30 avant le décollage. Réservation au 0803-885-885.

■ **ISLANDE.** La fusion Alantours-Comptoir d'Islande a permis en 1998, à deux mille six cents clients de découvrir l'île. Ce succès explique la décision de Icelandair d'exploiter, à partir du 29 mars 1999, des vols directs de Paris.

PRATIQUE

Nordmann, épicéa ou sapin artificiel, qu'offrirez-vous à vos guirlandes pour Noël ?

VOUS avez déjà acheté votre sapin de Noël ? Tant pis ! S'il s'agit d'un arbre naturel, il risque fort de perdre sa parure avant le 25 décembre. Véritable calamité pour les maîtresses de maison, la chute des aiguilles est provoquée par le dessèchement du pédoncule dû à l'absence de sève. On limitera les dégâts en se procurant un sac à sapin pour recueillir les aiguilles et la dépouille de l'arbre, tout en accomplissant une bonne action, puisque 10 francs seront reversés à Handicap International.

Pour éviter de voir le conifère se déplumer prématurément, il faut l'acheter le plus tard possible, et être attentif à son degré de fraîcheur. La durée moyenne de conservation d'un arbre coupé est de deux à trois semaines. Il est généralement présenté dans un pot rempli de sable, que l'on peut humidifier régulièrement ; cet expédient est préférable au traditionnel croisillon de bois.

On trouve aussi des sapins arrachés dont les racines sont enfouies dans du terreau humide, ou encore des arbres cultivés en containers. Un arbre arraché n'aura que 5 % de chances de survie. Un sapin cultivé en pot ou en container aura 100 % de chances de s'acclimater sur un balcon ou dans un jardin, si on ne le laisse pas plus de quinze jours à l'intérieur de la maison. Pour reconnaître le sapin élevé en pot, il suffit de le prendre par le tronc et de le soulever, en passant outre aux protestations du vendeur ; si le pot vient avec, c'est bon signe ; si la motte se détache facilement, c'est qu'il y a eu transvasement.

La variété la plus robuste est le Nordmann. *« Originaire de Norvège, avec des aiguilles rondes, dure et brillantes, fermes sous la paume, le Nordmann possède un taux de résine très élevé qui retarde le dessèchement »* explique Jean-Piere Bayard, président de la fédération nationale des fleuristes. Seul problème, le Nordmann est cher : de 150 à 500 francs selon la taille qui peut aller de 80 cm à 2 m 50, contre seulement 25 à 240 francs pour son concurrent, l'épicéa, qui peut mesurer de 60 cm à 3 m 50.

Selon l'enquête de la Sofres réalisée en 1997, un foyer sur trois achète un sapin de Noël. Les adeptes du Nordmann se recrutent dans la frange la plus aisée de la population. Sa diffusion progresse. avec 16,6 % des achats en 1997 (contre 9,9 % en 1993) grâce à l'augmentation de la production française dans les Vosges et le Morvan, qui a fait baisser les prix.

L'épicéa, bon marché, mais fragile, a l'inconvénient de se dessécher rapidement. D'autres variétés ont fait leur apparition. D'abord, l'Abies koster originaire d'Europe du nord, aux aiguilles fermes et bleutées ; acheté en container, il a 80 % de chances de survie à l'extérieur. Ensuite, le Cupressus Arizonica (cyprès de l'Arizona), en forme de cône, plus dense que l'épicéa. Et le Pinus nigra, pin noir d'Autriche, dont les longues aiguilles sont particulièrement accueillantes aux guirlandes. Enfin, certains choisiront un *« sapin floqué »*, recouvert d'une matière synthétique qui imite la neige. Il faut vérifier s'il est bien estampillé *« sapin ignifugé »*.

Les adeptes du sapin artificiel (23 % des acheteurs en 1997) s'épargneront bien des tracas, et feront un achat de plus longue durée, puisqu'on peut le démonter après les fêtes, et le conserver plusieurs années. Ils devront cependant renoncer au parfum de la résine : les bombes aérosols odorantes ne sont que de pâles imitations. La taille peut aller de 90 cm à 3 m. Les prix varient de 79 à 700 francs. La qualité dépend de la densité des branches : le sapin de luxe est très bien fourni et plus agréable au toucher. Fabriqués en Asie, certains sont vendus entièrement décorés, ou même avec un éclairage intégré. Enfin, ils doivent respecter les critères de qualité imposés par la norme Afnor (NFS-54200), pour la flexibilité des branches.

PÈRE NOËL EN LATEX

Les sapins artificiels ne sont pas ignifugés, contrairement à ceux qui décorent les lieux publics. Quant aux sapins naturels, pour peu que les aiguilles soient desséchées, ils sont hautement inflammables. C'est pourquoi, il ne faut être attentif au choix des guirlandes lumineuses. Elles doivent répondre à des normes de sécurité électrique attestant qu'elles ont subi des tests (vieillissement accéléré notamment), que toutes les parties sous tension sont correctement isolées, et qu'un dispositif assure la continuité électrique si le filament d'une lampe venait à se rompre. Ces indications figurent rarement sur l'emballage. Seul le marquage CE garantit la conformité du produit aux normes européennes.

Certaines guirlandes de moindre qualité cessent de fonctionner lorsqu'une ampoule s'éteint. Il est difficile de trouver des lampes de remplacement. Aux Etats-Unis, il existe même des détecteurs d'ampoules défectueuses.

Les Parisiens qui ne veulent pas se déplacer peuvent commander leur sapin par minitel ou par fax à Telemarket. Enfin, on peut même acheter chez les décorateurs en ballons, un sapin en latex, gonflé d'air (de 300 à 700 francs) et, comble du raffinement, un Père Noël gonflé à l'hélium, qui tiendra debout tout seul et bondira autour de l'arbre, sur ses grosses galoches.

Michaëla Bobasch

Exposition au Parc floral de Vincennes

● **Exposition.** La direction des espaces verts de Paris organise au Parc floral de Vincennes une exposition « Le sapin et Noël ». Au cours d'une promenade féerique, les visiteurs découvriront l'histoire du sapin, les décorations traditionnelles, et neuf sapins imaginaires. Du 2 décembre au 6 janvier. Entrée : 10 F.

● **Artisanat.** Animations au Viaduc des arts (avenue Daumesnil, 75012 Paris) sur le thème du « sapin imaginaire », du 7 décembre au 4 janvier.
Dégustation des produits de la Chocolaterie royale d'Orléans au Viaduc café et au Père tranquille.

● **A domicile.** Telemarket : 08-03-00-70-00 ; de 190 à 320 francs pour un sapin norvégien. Livraison gratuite les 5, 8, 9 ou 10 décembre.

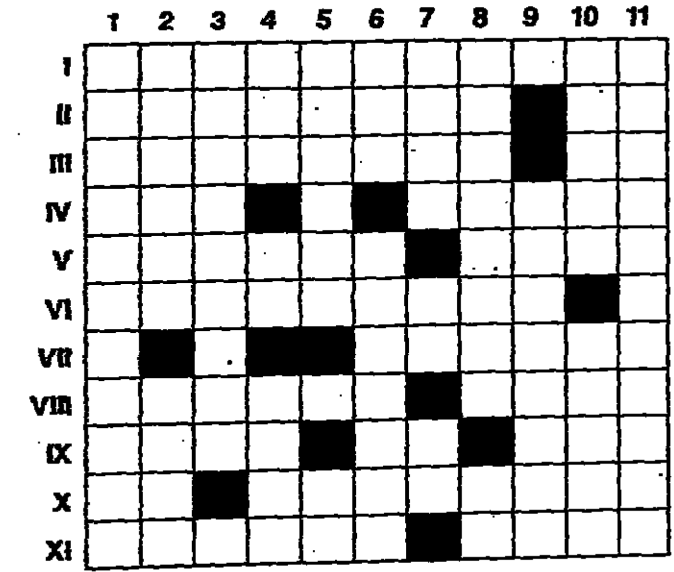
● **Ballons.** Pères Noël gonflés à l'hélium (Anagram) : de 150 à 250 francs selon la taille et les boutiques.
Au Cotillon moderne, Ballon Balloons, Balloon et Compagnie à Paris. Tout en ballon à Bordeaux. Planet Balloon à Montpellier.

● **Normes.** Les guirlandes lumineuses doivent répondre à des normes de sécurité électrique pour le câble (NFC-32204 et NFC-322011) et pour les luminaires (NFEN-60598-2 et 20).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 98287

◆ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*



HORIZONTALEMENT

I. En marge elles prennent de l'importance. – II. Préparer les aveux. Conjonction. – III. Sort des profondeurs de l'Atlantique. Tracé pour le promeneur. – IV. Mesure d'énergie. Musicien militaire. – V. Fausse, elle est belle mais dangereuse. Fait beaucoup. – VI. Jeu où le parieur a toutes chances de perdre. – VII. Attaqua sur les côtés. – VIII. Tombera comme la bobinette. Apporte son eau à la Garonne. – IX. Peintres nippons. Négation. Peut consoler. – X. Indicateur de liaison. Grouse en Ecosse. – XI. Décide rapidement. Lasses.

VERTICALEMENT

1. Fait vinaigre. – 2. 98287 aujourd'hui. Reçoit ou est reçu. – 3. Madame Butterfly et ses amies. – 4. Fait le saut. Aux bouts du neutron. Manifeste. – 5. Bon pour *Le Monde* quand il est gros. Sont au départ et à l'arrivée. – 6. Ignorant. Sort de l'ordinaire. – 7. Moitié de voiture ancienne. Points en opposition. Envoyée dans les prés. – 8. Qui attaque les tissus. Forme de pouvoir. – 9. Simples et sans excès. – 10. Porteur de plume discret. Attaque en surface. – 11. Agressives.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 98286

HORIZONTALEMENT

I. Improductif. – II. Mouise. Elle. – III. Priseur. – IV. Rat. Exhalât. – V. Elsa. Pu. Obi. – VI. Ci. Stomacal. – VII. Attiriez. Ti. – VIII. Te. Lin. Aras. – IX. Dentelure. – X. Omo. Isle. Dé. – XI. Natal. Fétis.

VERTICALEMENT

1. Imprécation. – 2. Moralité. Ma. – 3. Puits. Dot. – 4. Ris. Asile. – 5. Osée. Trinil. – 6. Deux-points. – 7. Rhume. Elf. – 8. Ce. Azalée. – 9. Tlaloc. Ru. – 10. Il. Abâtardi. – 11. Fertilisées.

SCRABBLE®

PROBLÈME N° 98

Le troisième mot

1. Tirage : E E M N S T U

a) Trouvez et placez un mot de sept lettres.

b) Avec ce même tirage, trouvez cinq mots de huit lettres en le complétant avec cinq lettres différentes appartenant à l'un des mots placés sur la grille.

N. B. Dès que vous avez trouvé une solution, effacez-la avant de continuer.

2. Préparation de la grille de la semaine prochaine

c) I N O P R S V : trouvez deux sept-lettres. A D E L N N R. En utilisant une lettre du tirage précédent, trouvez un huit-lettres.

Solutions dans *Le Monde* du 9 décembre

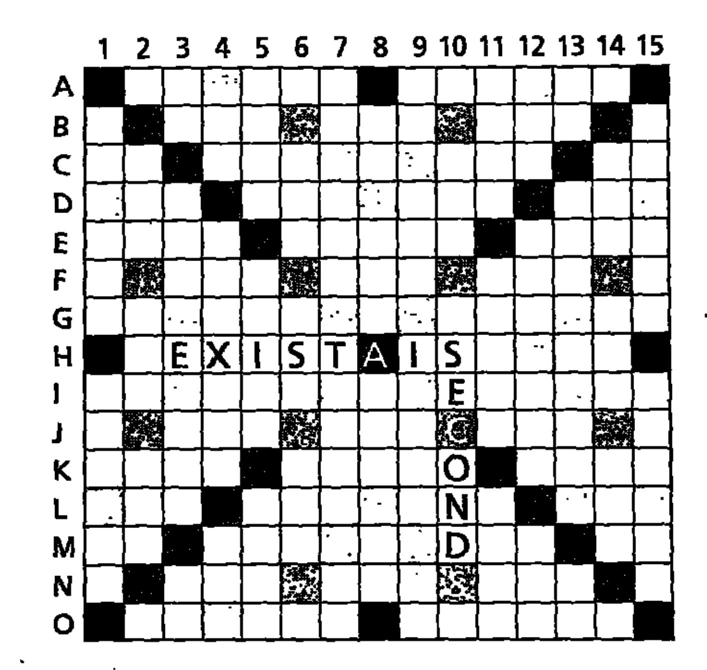
Solutions du problème n° 97 paru dans *Le Monde* du 25 novembre

Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal ; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.

a) MANDALE, *coup (argot)*, 2 H, 94, en collante à gauche de HUAIENT.

b) FLAMANDE, C4, 66-DAMNABLE. 7 C, 66-ALLEMAND, 8 G, 61-ALDERMAN, *magistrat anglo-saxon*, 10 D, 66, ou l'anagramme MALANDRE, *dermatose du cheval*, 10 B, 66.

Michel Charlemagne



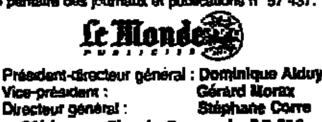
Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.

ISSN 0395-2037




Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE



Le Monde PUBLICITÉ

Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du dimanche 29 novembre sont publiés :

● **France Télécom** : un arrêté fixant les modalités du transfert au secteur privé de participations minoritaires de l'Etat au capital de l'entreprise nationale France Télécom : 20 492 292 actions détenues par l'Etat seront cédées de gré à gré à Deutsche Telekom, au prix unitaire de 390 francs par action ; deux avis de la Commission des participations et des transferts.

● **Parcs** : plusieurs arrêtés portant nomination au conseil d'administration du Parc national des *Cévennes*, du Parc national du Mercantour, du Parc national de Port-Cros et du Parc national de la *Vanoise*.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Ferdinand

est né le 27 novembre 1998,
chez

Jean-Thomas RENAUD
et Hélène de BONIS.

Le cercle des familles **Renaud, de Bonis, Picard, Nife Necker** et **Vincenti** applaudit à grands cris.

Anniversaires de naissance

– Saint-Michel. Angeac. Mindelo. *Tobago Cays. Cap Canaveral. Poitiers.*

2 décembre 1980 – 2 décembre 1998.

Alice,

Quels beaux souvenirs d'enfance tu nous laisses...
Reste toi-même.
Papa et maman.

– Bon anniversaire, les filles !

Gwenola, trente ans,
Marion, vingt-cinq ans,
Salomé, cinq ans.

Armelle, Jacques, Franck, Christophe, Aurélia et Benjamin.

– 2 décembre 1948 – 2 décembre 1998.

Cher

Jean-Paul,

Bon vent pour un autre demi-siècle de bonheur avec tous les tiens.

De la part de
Maman, Marie-Françoise, Geneviève et Julien.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– De Laval à Ajaccio,
de Paris à Angers,
en passant par Saint-Cloud et Corte.

Toute la famille se joint à nous pour te souhaiter un joyeux anniversaire.

Papounet.

Flo-Flo et Zabou.

Juliette, Louis et Baptiste
souhaitent un très joyeux anniversaire à

leurs grands-parents,

pour leurs cent vingt ans, les 1er et 4 décembre 1938.

Décès

– Mme Marc Archambault de Montfort,
son épouse,

Mme Sophie Archambault de Montfort,
M. et Mme Bernard Lheureux,
ses enfants,
Ses petits-enfants et son arrière-petite-fille,
Mme Claude Handelsman,
Mme *Anne-Marie Kitabgi Khan*,
ses sœurs et leurs enfants et petits-enfants,
M. François Archambault de Montfort,
son frère,

M. et Mme Jacques Corpechot,
M. et Mme Frédéric Reliquet,
ses beaux-enfants et leurs enfants,

ont le chagrin de faire part du décès de

Marc ARCHAMBAULT de MONTFORT,
avocat honoraire
à la cour d'appel de Paris,
ancien secrétaire de la Conférence,
président des anciens combattants du Palais,

officier de la Légion d'honneur,
médaille militaire,
officier de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945 avec palmes,
croix du combattant volontaire de la Résistance,
croix du combattant,
médaille des internés de la Résistance,
commandeur de l'ordre Polonia-Restituta,

survenu à Paris, le vendredi 27 novembre 1998, dans sa soixante-seizième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 3 décembre 1998, à 14 h 30, en l'église Saint-Louis des Invalides (Esplanade des Invalides, Paris-7e).

L'inhumation aura lieu dans la stricte *intimité familiale.*

46, avenue des Ternes,
75017 Paris.

Vous pouvez nous transmettre vos annonces la veille pour le lendemain jusqu'à 17 h

---

– *Mireille Bensimon,*
sa fille,
Hélène Rozemblum et Stéphane Bensimon,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Raymond BENSIMON,
née Julie STIRN,

survenu à Paris, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

Les obsèques auront lieu le jeudi 3 décembre 1998, au cimetière *parisien de Pantin.*

Réunion à 10 h 45 précises, porte principale (entrée par la porte de La *Villette*).

Cet avis tient lieu de faire-part.

Ni fleurs ni couronnes.

Bensimon,
37, rue Victor-Massé,
75009 Paris.

Mme Alfred BOUCHER,
née Marie-Jeanne BARRAU,

s'est éteinte dans la paix du Seigneur, à quatre-vingt-dix-sept ans, chez elle, entourée de ses enfants, le 10 novembre 1998. Elle a rejoint son mari,

Alfred BOUCHER,
contrôleur général de l'armée,
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,

qui l'avait précédée le 2 février 1960.

L'inhumation a eu lieu à Versailles, le 14 novembre.

« Et quand je serai allé
vous préparer une place, je reviendrai
vous prendre avec moi, afin que,
là où je suis, vous soyez vous aussi. »
Jean XIV, 3.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– *Francine,*
son épouse,
Michel, Dominique et Frédéric,
ses fils,
Et leurs familles,
ont la tristesse de faire part du décès de

Georges BRUTIN,

survenu à son domicile, le 25 novembre 1998.

Georges sera incinéré le jeudi 3 décembre, à 13 heures, au crématorium du Père-Lachaise.

9, rue du Val-de-Grâce,
75005 Paris.

– Mme Colette Cohade,
son épouse,
Catherine et Pierre Duflos,
Isabelle et Jean-Christophe Barjon,
Anne et Philippe Zivkovic,
François (†),
ses enfants,
Toute la famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Roland COHADE,

survenu le 28 novembre 1998, à Paris.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 2 décembre, à 9 heures, en l'église Sainte-Marie des Batignolles, à Paris-17e.

147, rue de Rome,
75017 Paris.

– Le président, Marcel Bluwal,
Et les *membres* de la commission de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques
font part de leur tristesse après la disparition de

Huguette DEBAISIEUX,
leur consœur et amie,
scénariste, écrivain,
journaliste et grand reporter.

Ils *adressent* à sa famille et à ses proches l'expression de leurs sentiments *affectueux.*

SACD,
11 *bis*, rue Ballu,
75009 Paris.

(*Le Monde* du 1er décembre.)

– Alain Gervais de Lafond, Marie et Thomas,
Ses enfants,
Sa famille,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Andrée GERVAIS de LAFOND,
procureur général
près la cour d'appel de Dijon,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

survenu le dimanche 29 novembre 1998.

La cérémonie religieuse sera célébrée *le jeudi 3 décembre*, à *15 heures, en* l'église de Montlouis-sur-Loire, suivie de l'inhumation.

Famille Gervais de Lafond,
21, rue Maréchal-Foch,
37270 Montlouis-sur-Loire.

– Mme Asa Roussel,
son épouse,
M. et Mme Dominique Roussel,
ses enfants,
Mme Fanny Albouy,
sa sœur,
ont la tristesse de faire part du décès de

Claude ROUSSEL,
ancien PDG
de l'Agence France-Presse,

survenu à Antibes, le 29 novembre 1998.

Cet avis tient lieu de faire-part.

(*Le Monde* du 1er décembre.)

– Erwan et Alan,
ses fils,
Mme Rose Guillais,
sa maman,
Françoise,
sa compagne,
Marianne, Nicolas, Mélanie et Léo,
Antoine,
son frère,
Elizabeth et Catherine,
ses sœurs,
ont la douleur de faire part du décès de

André GUILLAIS,
conseiller régional
des Verts de Bretagne,

survenu samedi 28 novembre 1998, à Vannes, dans sa cinquante-huitième année.

Les obsèques auront lieu le mardi 1er décembre, à 15 heures, au cimetière du Bono.

– Giana, Camilla, Suzanna Kurti,
Et Hervé This
ont la très vive douleur de faire part de la disparition de

Nicholas KURTI,

à Oxford.

– *René La Borderie et Marie-Claude* Bietry,
Fernande et Serge Deffontaine,
ses enfants,
Véronique La Borderie et Alain Matoug,
Christian et Frédérique La Borderie,
Luc La Borderie,
Clelia La Borderie,
Christine Deffontaine,
Eric Deffontaine,
ses *petits-enfants,*
Léonard, Lucrèce, Antoine, Arthur, Benjamin,
ses arrière-petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès, dans sa quatre-vingt-treizième année, de

Félicie LA BORDERIE,
née DELPY-SAINT-MARTIN,

le 26 novembre 1998.

La Toulzanie,
46330 Saint-Martin-Labouval.

– Richard et Isabelle Ducousset,
Laurent et Alix Laffont,
ses enfants,
Adrien, Jeanne, Félix et Eloïse,
ses petits-enfants,
Jean-Pierre et Marie-Odile Faye
et leurs enfants,
Ses frère, belle-sœur, neveu et nièce,
ont le chagrin de faire part du décès de

Mme Simone LAFFONT-FAYE,

le 30 novembre 1998, à l'âge de *soixante*-dix-sept ans.

La messe d'obsèques aura lieu en l'église Saint-Pierre de Chaillot, 35, avenue Marceau, Paris-16e, le mercredi 2 décembre, à 10 h 30, suivie de l'inhumation au cimetière du Montparnasse.

Cet avis tient lieu de faire-part.

27, rue Auguste-Vacquerie,
75116 Paris.

– Paris, Bamako, Dioro, Saint-Louis du Sénégal.

Mme Aminata Moineau-N'Diaye,
son épouse,
Mélanie N'Diaye et Ismaël-Gaël Moineau,
ses enfants,

Monique Moineau,
Jean *Moineau,*
Thérèse et Dominique Reinhard,
Geneviève et Jean Reinhard,
Philippe et Annie Moineau,
Bernardette Moineau,
Chantal et Jean Sebillotte,
Marie-Françoise et Daniel Penet,
Luc et Maryvonne Moineau,
Marie-Odile et Philippe Mayaud,
ses sœurs et frères, belles-sœurs et beaux-frères,
Ainsi *que ses neveux et nièces,*
Et leurs enfants,
La famille N'Diaye (Bamako, *Dioro*, Saint-Louis du Sénégal),
Et toutes les familles Emile Moineau et Léon Aubin,
ont la douleur de faire part du décès de

Jacques MOINEAU,
ingénieur agronome (INA),

survenu, à cinquante-sept ans, *le* samedi 28 novembre 1998, à Paris.

Une cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 3 décembre, à 9 h 30, en la chapelle Saint-Bernard de Montparnasse (sous l'horloge de gauche de la gare Montparnasse), 34, place Raoul-Dautry, Paris-15e, métro Montparnasse.

L'enterrement aura lieu à Laignes *(Côte-d'Or), le même jour*, à 15 h 30.

Cet avis *tient lieu* de faire-part.

– Mme Lise Schmitt,
son épouse,
Ses sept enfants,
Et ses sept petits-enfants,
Ses belles-filles et ses gendres,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean SCHMITT,
Saint-Cyr 1937-1939,
ancien prisonnier
Oflag XC 1940-1945,
camp de *représailles* de *Lübeck,*
professeur d'histoire,
essayiste politique,

survenu, le 26 novembre 1998, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Une cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 2 décembre, à 11 heures, en l'église de Saint-Honest, à Yerres (Essonne).

L'inhumation aura lieu, à 15 heures, au *cimetière* de Vinets (Aube), son village natal.

30 *bis*, rue Paul-Doumer,
91330 Yerres.

– Le Groupe Dupont, groupe de recherche en géographie
a la tristesse de faire part du décès de

Michel VIGOUROUX,
membre fondateur du groupe,
enseignant-chercheur de qualité
et joyeux camarade.

Le Groupe Dupont assure la femme et les filles de Michel de sa profonde sympathie.

– Les membres de l'unité mixte de recherche Espace (Aix, Avignon, Montpellier, Nice)
font part avec tristesse du décès de

Michel VIGOUROUX,
géographe.

Cet ami chaleureux demeure dans nos pensées.

Anniversaires de décès

– Saint-Cloud.
Suède.

Il y a un an, le 1er décembre 1997, disparaissait

Eric CARLSTÉN,
interprète AIIC.

– Le 2 décembre 1996,

Flavie CHAILLET

est entrée dans la Paix de Dieu.

Tous ceux qui l'ont connue pensent à elle avec amour.

– *Il est entré dans ma vie le 10 février* 1951 pour ne jamais en sortir.

Pierre KNEIP,
14 décembre 1944 - 2 décembre 1995.

Marie.

« Mon corps ne fut jamais
que le creux de tes mains. »

Pierre KNEIP,
14 décembre 1944 - 2 décembre 1995.

Richard.

– Le 2 décembre 1995, disparaissait

Pierre KNEIP,
directeur-fondateur
de Sida info service.

Le comité d'entreprise et les représentants des salariés ont toujours *une pensée solidaire à sa mémoire* et à celle de tous les salariés et volontaires de *Sida info service décédés du sida.*

Cérémonie religieuse

– Il y a un mois, décédait

Marc ARON,
président d'honneur
du B'nai B'rith de France,
ancien président
du CRIF Rhône-Alpes,
officier de la Légion d'honneur.

Les shloshim seront célébrés à la synagogue, 12, rue Ancelle, à Neuilly-sur-Seine, dimanche 6 décembre, à 17 h 15.

SOUTENANCES DE THÈSE
67 F HT la ligne
Tarif Etudiants 98

Formations

PARLEZ CHINOIS
Du débutant au chinois des affaires

Une méthode exclusive
Facile, agréable et très pratique
Formations courtes, résultats garantis

CHINA LANGUE EXPRESS
01-42-23-12-53

Réservé uniquement aux entreprises.

– *L'université Paris-VIII et le Centre* universitaire de thérapie familiale organisent du 25 janvier au 16 décembre 1999 une formation aux thérapies familiales et pratiques systémiques, qui débouche sur un DESU (bac + 4).
Renseignements au 01-49-40-65-59, fax : 01-49-40-65-57.

Débats

LA SHOAH EN ROUMANIE
Mardi 1er décembre 1998, à 20 h 30
TÉMOIGNAGES

Avec Claude Lanzmann, cinéaste ; Carol Iancu, professeur à l'université Paul-Valéry-Montpellier-III ; Edgar Reichmann, écrivain ; Charles Gruber, avocat, et Tudor Banus, artiste-peintre.
Au centre communautaire de Paris, 5, rue de Rochechouart, 75009 Paris, Mo *Cadet (PAF).*
Renseignements : 01-49-95-95-92.

Conférences

– Conférence de Dominique Noguez « Pris/pas pris en photo », le mercredi 2 décembre 1998, à 18 h 30.

Centre national de la photographie,
11, rue Berryer,
75008 Paris.

Entrée libre.

Colloques

– Le comité parisien de vigilance contre l'extrême droite organise un débat sur le thème : **Connaître et combattre la presse d'extrême droite**, samedi 5 décembre, à *15 heures*, à l'Espace Regards, 15, rue Montmartre, Paris-1er.

– Le colloque **« L'enfant dans la thérapie familiale »** organisé les 4 et 5 décembre 1998, à l'occasion des vingt *ans du* CEFA avec la participation de : S. Cirillo, S. Hirsch, D. Flagey, C. Martin, T. Nathan, R. Neuburger, M. Soule, aura lieu au Centre Chaillot-Galliéra, 28, avenue George-V, Paris-8e (en remplacement du lieu initialement prévu).
Pour tous renseignements et inscriptions, contacter le CEFA au 01-43-54-98-84.

– Université Paris-IV, colloque international, *La poésie de langue d'oc des troubadours à Mistral*, les 17, 18, 19 décembre 1998, salle Louis-Liard.

L'Istituto Italiano di Cultura
organise un colloque le 4 décembre, de 9 h 30 à 18 *heures, et* le 5 décembre, de 9 h 30 à 13 heures, Hôtel de Gallifet, 50, rue de Varenne, Paris-7e.

Union européenne,
crise de l'Etat, réformes économiques : une comparaison entre Italie et France.

Avec la participation de Michel Aglietta, Tito Boeri, Andrea Boltho, Daniel Cohen, Franco Debenedetti, Andrea Goldstein, Claude Henry, Jacques Le Cacheux, Giuseppe Nicoletti, Pippo Ranci, Mark Roe, Nicola Rossi, Michele Salvati, Stefano Scarpetta, Stefan Schirm, Ignazio Visco.
Avec le soutien d'Eridania-Beghin-Say.

Communications diverses

– L'ANCEF – Association nationale des centres de ski de fond – informe ses adhérents de la tenue de son assemblée générale le 11 décembre 1998, à partir de 9 h 30, à l'hôtel Climat de France, à Meylan (Isère).

– Maison de l'hébreu : pour lire en *deux heures ou s'initier efficacement au* biblique et au moderne en dix séances. Professeur Jacques Benaudis : 01-47-97-30-22.

Thèses

– Géraldine Gaudefroy-Demombynes *soutiendra sa thèse de musicologie* : **« Proposition d'une édition *critique* et *Essai* sur la tragédie lyrique : l'Exemple de *« Didon »* (1693) de *H. Desmarest* et Mme de Saintonge »**, le 7 décembre 1998, à 14 heures au Centre d'études supérieures de la Renaissance à Tours, salle Rapin. Jury : Mmes M. Biget-Mainfroy, G. Durosoir, S. Bouissou, MM. J. Duron, H. Schneider.

CARNET DU MONDE - TARIFS 98
TARIF à la ligne

DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS	109 F HT
TARIF ABONNÉS	95 F HT
NAISSANCES, ANNIVERSAIRES, MARIAGES, FIANÇAILLES	500 F TTC Forfait
Toute ligne suppl. : 60 F TTC	10 lignes
THÈSES - ÉTUDIANTS : 67 F HT	
COLLOQUES - CONFÉRENCES : *Nous consulter*	

☎ 01.42.17.39.80 - Fax : 01.42.17.21.36
01.42.17.29.96



MUSIQUE Du 3 au 5 décembre, les Transmusicales de Rennes fêteront leur vingtième anniversaire en restant fidèles à leur esprit. La nostalgie n'y aura pas sa place, le programme de l'édition 1998 continuant de parier sur les découvertes. ● FONDÉ par des militants du rock portés par la vague punk, le festival s'est imposé en s'ouvrant aux autres courants (chanson, rap, musiques électroniques). Dans une ville prompte à la fête, il a su gagner la confiance du public. ● ANCIEN LEADER du groupe rennais Marquis de Sade, Philippe Pascal se souvient de ses débuts aux Transmusicales. Le musicien revient cette année sous le nom de Pascal. ● PIONNIER du « big beat », Fatboy Slim est actuellement le plus festif des DJ anglais. Sa prestation, mêlant rock, hip-hop, reggae, house, rhythm'n'blues, devrait épuiser le public.

Vingt ans de fête et de rock au festival des Transmusicales de Rennes

L'édition 1998 de ce rendez-vous annuel des découvreurs de sons neufs aura lieu dans la capitale de la Bretagne du 3 au 5 décembre. Aucune place pour la nostalgie, le cap restant fixé sur le futur de la scène internationale

JEAN-LOUIS BROSSARD, programmateur des Rencontres transmusicales de Rennes depuis leur origine, a décidé que les « Trans », comme on le dit presque affectueusement, ne souffleront pas leurs vingt bougies dans la facilité. Le plus bel hommage que le festival pouvait se rendre à lui-même était de continuer à prendre des risques. Le menu de l'édition 1998 – programmée du 3 au 5 décembre – s'annonce comme l'un des plus aventureux de l'histoire, d'un événement qui parie pourtant depuis longtemps sur l'inattendu. Ce refus de la nostalgie artistique n'empêche pas le souvenir. Depuis le 20 novembre, et jusqu'au 20 décembre, l'Ubu, club-concert emblématique, s'est transformé en petite salle d'exposition. Cent trente clichés retracent une histoire folle. Aucun autre festival consacré en France aux musiques populaires n'aura généré à ce point sa propre culture. Affaire d'audace, de convivialité et… d'inconscience.

Il en fallait sans doute à trois copains – les étudiants Béatrice Macé et Jean-Louis Brossard et leur camarade disquaire Hervé Bordier – pour créer, au milieu des années 70, l'association Tetrapia, destinée à organiser des concerts. Rennes est alors une ville morte pour les amateurs de rock. Grâce au trio, Higelin, Can et Nico passent bientôt par la préfecture d'Ille-et-Vilaine. Les compères foncent ensuite dans le mouvement punk quand la France se complait encore dans le rock baba-cool. En juin 1979, un déficit pousse Terrapin à organiser un concert de soutien qui réunit la fine fleur du rock local, alors en plein boom. On le baptise Rencontres transmusicales, sans qu'il soit destiné à devenir un festival. Douze groupes (dont Marquis de Sade, la première formation de Philippe Pascal, qui donna un spectacle impressionnant), deux soirées, participation libre, 1 800 personnes réunies salle de la Cité. Un an et demi plus tard, le concept ressurgit, et l'impact de la new wave rennaise – Les Nus, Ubik et le tout premier concert d'Etienne Daho – fait de cette deuxième édition un événement. Les Trans naissent au bon endroit, au bon moment.

UNE HISTOIRE D'AMBIANCE

La complémentarité du duo de programmateurs Bordier-Brossard ira en s'affirmant. Peu à peu, le festival élargit ses curiosités à la France, puis à l'Europe. Les Transmusicales militent d'abord pour le rock ; il s'agit de prouver (les premiers concerts de Litfiba, Stephan Eicher, Minimal Compact…) qu'il existe une alternative à la dominante anglo-saxonne. Plus tard, les organisateurs traverseront la Manche et l'Atlantique, effaceront les frontières des genres musicaux, toujours à la recherche d'intuitions décisives. La seule liste des groupes invités – généralement quasi inconnus lors de leur passage – est un bel hommage à la sensibilité de ces découvreurs : Noir Désir, Fishbone, Mano Negra, les Négresses vertes, IAM, Stereo MC's, Nirvana, Ben Harper, The Prodigy, Portishead, The Propellerheads, Yann Tiersen, Daft Punk…



PIERRE RENÉ-WORMS

Philippe Pascal (au premier plan), alors leader de Marquis de Sade, dans les coulisses de la salle de la Cité, en 1980.

Le succès des Transmusicales est une histoire d'ambiance. Les organisateurs s'impliquent souvent physiquement dans l'animation des concerts. Ils ont dû se mettre à genoux pour que Portishead joue un rappel, mais aussi bombarder de cannettes une bande de provocateurs britanniques (Sigue Sigue Sputnik, en 1985). Jean-Louis Brossard n'hésite jamais à prendre le micro pour communiquer son enthousiasme. Danny Briottet, membre de Renegade Soundwave, se souvient de l'entrain du programmateur : *« Jean-Louis se tenait en bordure de scène avec des bouteilles de champagne. A chaque fois que nous essayions de sortir de scène, il me tendait une coupe en me disant : "Allez Danny, encore une !" ».*

Ce goût du décalage, partagé par les artistes, les organisateurs, les médias (près de 500 journalistes aux Transmusicales 1997, dont beaucoup d'étrangers) et les spectateurs, a toujours fait le charme des Trans dans une ville prompte à la fête. *« Les Trans sont organisées par des Rennais dans leur ville »*, précise Jean-Louis Brossard, sous-entendant que des festivals comme les Francofolies de La Rochelle, le Printemps de Bourges ou les Eurockéennes de Belfort n'ont pas la même authenticité, leurs programmateurs étant tous parisiens. Forte de ses 60 000 étudiants, la capitale bretonne compte un public avisé de noctambules. Pendant les Transmusicales, leur énergie est décuplée, les bistrots allant jusqu'à organiser leur festival parallèle, ces « bars en Trans » très fréquentés.

Le succès du festival tient aussi à la confiance que le public accorde aux organisateurs. Jamais acquis d'avance à la cause des groupes, les spectateurs réagissent d'abord à l'aune de leur plaisir. Cela a pu provoquer des fiascos mémorables, de véritables révélations comme des enthousiasmes sans lendemain (les triomphes bretons de Screaming Target, des Mint Juleps, de Doctor and The Medics ou des Chevalier Brothers…). Ce caractère imprévisible est aussi un gage de tolérance. Edmond Hervé, le maire (PS) de Rennes, aime à se rappeler cette soirée de 1992, salle de la Cité. *« Au milieu d'une succession de groupes de rock dur, Bordier et Brossard avaient programmé Denez Prigent, un jeune chanteur de gwerz, ces blues bretons traditionnels chantés a capella. En quelques secondes, il s'est imposé. Je me suis rendu compte de la générosité de ce public. »*

Depuis le milieu des années 80, la municipalité est le principal bailleur de fonds d'un festival qui n'existerait plus sans son soutien. Car le succès des Transmusicales s'est aussi accompagné de spectaculaires crises de croissance. A partir de 1990, la mairie a accepté de financer les projets à l'année de l'ATM (Association trans-musicales) : gestion d'une salle de concerts, production de spectacles, publication d'un magazine, programme d'action et d'éducation artistique… *« Nous étions devenus boulimiques*, regrette Béatrice Macé, administratrice des Trans. *Nous avons surévalué nos compétences. »* En 1995, l'effet cumulé de la grève des cheminots et d'une programmation incomprise a fait plonger le déficit. Début 1996, un trou de 2,7 millions de francs obligeait l'ATM à une restructuration drastique. Hervé Bordier annonçait son départ. La mairie a continué d'épauler l'association mais en s'appropriant le nom. Edmond Hervé ne voulait pas risquer de la voir lui échapper. *« Les Transmusicales font partie du patrimoine rennais »*, dit le maire de la ville.

L'ÉCLECTISME TOUJOURS

En 1997, l'apurement de la dette a été de nouveau mis a mal par une perte de 1 million de francs. L'organisation de cette vingtième édition en a été un peu chamboulée. Le budget global reste à peu près le même (9 millions de francs, dont 4,4 millions venus de la mairie, 1,6 million du ministère de la culture, 110 000 francs du département et 200 000 francs de la région), même si l'enveloppe artistique a diminué de 1 million de francs (7,5 millions cette année). Il n'y aura pas de rave géante au Parc des expositions. Malgré son succès public répété – près de la moitié des 25 000 entrées du festival –, les investissements techniques étaient difficiles à rentabiliser. Désormais seul aux commandes de la programmation, Jean-Louis Brossard a de nouveau fait preuve d'éclectisme. Un peu de rock, du folk, des musiques traditionnelles de Bretagne et de beaucoup plus loin, moins de techno, plus de hip-hop et beaucoup d'alchimistes électroniciens dont on ne sait pas s'ils passeront l'épreuve de la scène. Le public jugera. En toute amitié.

S. D.

TROIS QUESTIONS À…

PHILIPPE PASCAL

1 En 1979, vous étiez le leader de Marquis de Sade, le groupe vedette de la première édition des Transmusicales de Rennes. Quel souvenir en avez-vous gardé ?

Je me souviens d'abord d'un concert, donné à Rennes, un an auparavant. Nos cheveux courts, nos costumes sombres, nos références new wave et européennes ont scandalisé le public baba cool de l'époque. Le sonorisateur avait fermé le rideau de scène au bout de trois morceaux. Une personne est pourtant venue nous encourager : Hervé Bordier, futur co-organisateur des Trans et notre futur manager. L'année d'après, nous étions tête d'affiche des Transmusicales, Rennes devenait une ville branchée. Quelques semaines après ce concert passionné, nous enregistrions notre premier album.

2 Vous avez déjà joué six fois aux Transmusicales, que ce soit avec Marquis de Sade, Marc Seberg ou sous votre nom. En gardez-vous aussi des souvenirs de spectateur ?

Comme Picasso, le festival a eu ses périodes bleue, rose, cubiste… Chacune est intéressante. J'ai toujours aimé partir à l'aventure après l'un de nos concerts. Débarrassé de ce poids, on peut entrer en résonance avec la ville. Je me souviens de bouts de concerts incroyables comme ceux d'Orchestre rouge, Yargo ou Morphine. Je me souviens surtout y avoir apprécié pour la première fois les nouvelles musiques électroniques lors d'une rave, en 1992.

3 Après plusieurs années d'absence, vous allez vous produire à nouveau aux Trans sous le nom de Pascal. Qu'attendre de ce concert ?

Avec ma femme, Pascale Le Berre, nous nous sommes passionnés pour les musiques électroniques. A la maison, nous avons installé un home-studio. Nous avons donné quelques performances sous des pseudos. L'une d'elles a plu à Jean-Louis Brossard, qui nous a programmés. Ces vingtièmes Trans n'invitent que le fantôme de Philippe Pascal.

Propos recueillis par
Stéphane Davet

Le programme de l'édition 1998

● **Jeudi 3 décembre.** Villejean, à 16 h 30 : Maniacs vs Sharkiat, Clotaire K, Aïsha Kandisha's Jarring Effects, DJ Cheb Aziz. Le Liberté Bas, à 19 heures : Tryo, Amadou & Mariam, Baaba Maal, Cypress Hill, Kariang Vibes featuring Prezident Brown, Doniki, Kulcha Knox, Terry Ganzie with The Shashamani Band, DJ Zebra, DJ Morpheus. Le Liberté Haut, à 19 heures : High Tone, Dr Israel, Digicay, Purity, Sidestepper, DJ Rodriguez.
● **Vendredi 4 décembre.** La Cité, à 16 heures : The Little Rabbits with Purple Penguin, Bedlam Ago Go, Delakota, DJs Richard Cameron & Karin Ras. Cleunay, à 16 h 30 : Kyu, Tahiti 80, Petit Vodo, Virago. Triangle, à 19 h 45 : Imperial 35, Black Blanc Beur, DJ Mouss. Maison du Champ de Mars, à 19 heures : L'Ile électrique, Pink Iced Club, Bed, Bruno Green. Le Liberté Bas, à 19 heures : Nitin Sawhney, Les Frères Morvan, Denez Prigent, Johnny Dowd, P18, El Gran Silencio, Mich Gerber, DJ Benoit de Grooves. Le Liberté Haut, à 19 heures : Doctor L & The Explorers, Pascal, Seven Dub, Subsonic Legacy, Indian Ropeman, DJ Morpheus.
● **Samedi 5 décembre.** La Cité, à 19 heures : Godspeed You Black Emperor !, Rhudabega, Père Ubu, Princess Superstar, Nashville Pussy, DJ Core Dump. Maison du Champ de Mars, à 19 heures : L'Ile électrique, Pink Iced Club, Bed, Bruno Green. Le Liberté Bas, à 17 heures : Richard Cameron & Karin Ras, Faze Action, Terminalhead, Rasmus, Basement Jaxx Sound System, DJ Da Lua, Freestylers, Fatboy Slim, Dave Clarke, Richie Hawtin AKA Plastikman, Stacey Pullen. Le Liberté Haut, à 17 heures : DJ Stix, The Scartch Perverts, Rae & Christian, DJ Krush, The Wiseguys, DJ Spinna feat. Jigmastas, Kurtis Mantronik, Dee Jay Punk-Roc, Trumystic Sound System.
Du 4 au 6 décembre. Théâtre de l'Aire Libre, à 19 h 30 : Mathieu Boogaerts.
Renseignements et vente par téléphone : 02-99-30-08-73.

Fatboy Slim, le DJ hédoniste de Brighton

PORTRAIT

L'ancien Housemartin Norman Cook danse aujourd'hui derrière ses platines

LASSÉES de la robotique techno, les Transmusicales de Rennes ne continuent pas moins de valoriser la culture des DJ. Mais derrière leurs platines, ces bricoleurs essentiels feront preuve d'une sensualité plus organique. Symbole de cette tendance nouvelle : Fatboy Slim, alias Norman Cook, le plus festif des DJ anglais. Qu'il anime quelques-unes des soirées les plus courues de Grande-Bretagne – Heavenly Social ou The End à Londres, Big Beat Boutique à Brighton –, qu'il travaille sur les remixes d'autres artistes (Cornershop, Beastie Boys…) ou qu'il produise ses propres disques – les tubes *The Rockafeller Skank*, *Gangster Trippin*, tirés de son deuxième album, *You've Come a Long Way, Baby* –, tout semble réussir à ce trentenaire souriant.

Londonien de naissance, il s'est installé très tôt à Brighton. *« Au début des années 80, j'ai déménagé là-bas pour sortir en boîte*, dit-il en riant. *Je m'y suis d'abord intéressé pour l'alcool, les filles et les disques. La danse et la drogue sont venues plus tard. »* En dix ans, la station balnéaire est devenue la capitale de l'hédonisme house. La clientèle fournie par l'université, les *weekenders* londoniens et la plus grande communauté gay d'Europe ont su convaicre de nombreux DJ de s'y installer. A son arrivée, Norman Cook entretenait avec la musique des relations schizophrènes. Amoureux des rythmes noirs, il joue comme bassiste dans un groupe de pure pop blanche. Disciples des Smiths, les Housemartins connaîtront un immense succès en Grande-Bretagne.

L'échantillonneur lui permettra de faire le lien entre sa passion des platines et ses talents de musicien. A la séparation des Housemartins, en 1988, Norman Cook est d'abord peu sensible à l'acid house naissante, préférant s'investir dans un mélange de funk, de soul et de reggae avec des groupes comme Beats International ou Freakpower.

PUBLICITAIRE DE L'ECSTASY

Une série de hits n'empêchera pas la dépression et une absence de deux ans de la scène. A son retour, le musicien est devenu un autre homme, par la grâce des musiques de danse et d'une petite pilule. Alors que la presse britannique ne cesse de condamner les ravages de la *drug culture*, Norman Cook vante les mérites de l'ecstasy…

Parmi les nombreux personnages que l'ancien bassiste, devenu DJ à plein temps, s'est amusé à créer, celui de Fatboy Slim a connu le succès le plus spectaculaire. En soirée, le DJ se transforme en *showman* déchaîné. *« J'aime bouger derrière mes platines, danser comme un fou et divertir le public de grands gestes et de cris. »* Musicalement, Fatboy Slim a pris le parti d'additionner les éléments rythmiques et sonores les plus orgiaques. *« Le punk m'a appris à ne respecter aucune musique en particulier. J'utilise et je trafique tout ce qui me plaît. Rock, hip-hop, reggae, house, rhythm'n'blues… »*

Cet adepte de la jouissance a accouché d'un style musical, le big beat, dont Norman assume la paternité avec d'autres DJ comme Jon Carter ou les Chemical Brothers. Efficaces, drôles, les disques de Fatboy Slim peuvent épuiser l'auditeur autant que les danseurs. *« Le seul défaut de Fatboy*, s'amuse Norman Cook, *est qu'il ne s'arrête jamais pour réfléchir. Honnêtement, j'ai essayé de rendre ce nouvel album plus sérieux. J'ai échoué. »*

S. D.

Susan Buirge, chorégraphe

« La danse doit participer à la survie de l'homme »

À PRÈS de soixante ans, Susan Buirge, originaire de Minneapolis et disciple du maître Alwin Nikolaïs à New York, installée à Paris depuis 1970 par amour de la France, incarnation de la vieille Europe, fait ses premiers pas au Théâtre de la Ville. Cette invitation si tardive est un événement, une injustice réparée. La chorégraphe présentera *Le Cycle des saisons*, œuvre forte, à nulle autre pareille, qu'elle entreprenait en 1992 à Kyoto, avec sept danseurs exceptionnels et l'Ensemble Ichi-hime du compositeur Tomihisa Hida. Pourquoi l'artiste américaine a-t-elle décidé, au tournant des années 90, de partir pour le Japon, s'absentant plusieurs mois par an de Paris ? La réponse tient à la fois du malentendu artistique et du dépit amoureux.

Dès son arrivée, devenue très vite professeur réputé, elle défend les bases de son enseignement : prééminence de l'abstraction, règles strictes de composition. Notions austères qui se heurtent de plein fouet à une jeune danse française, caracolante, ivre de narrations éclatées, citant Jean-Luc Godard pour le récit, le Living Theatre pour la transgression du corps. La réussite de *Parcelle de ciel*, qu'elle signe en 1985, pièce lente, hiératique, arrive trop tard pour infléchir le jugement de ses contemporains.

A-t-elle eu raison trop tôt ? Blessée que son travail soit si peu reconnu, elle quitte Paris et entreprend un voyage, sorte de coup de dé, afin d'étudier la représentation de l'espace dans le théâtre non occidental. Elle hésite à se fixer en Ethiopie, en Syrie, et finit par trouver au Japon sa terre d'élection. A Kyoto, ses rencontres avec le musicien Tomihisa Hida, par ailleurs prêtre shintoïste – il l'initiera à la pensée fondatrice du Japon –, avec Michel Wasserman, alors directeur de l'Institut français du Kansaï – il choisit la chorégraphe pour inaugurer les résidences d'artistes français à la Villa Kujoyama – la détermineront à relancer sa carrière aux antipodes. Stratégie buirgienne ? Son père voulait qu'elle soit diplomate...

Elle était pourtant loin de se douter qu'elle allait émouvoir à ce point les spectateurs. L'Arsenal de Metz en premier, puis les festivals de Montpellier, de Saint-Florent-le-Vieil, et enfin d'Avignon, subjugués par la force de Susan Buirge à la reconquête d'elle-même, décident de présenter les œuvres japonaises, au fur et à mesure qu'elles voient le jour. Cet été, à Avignon, *Le Cycle des saisons* fut l'un des grands succès du festival. Ce travail pose une question apparemment simple, au cœur d'un débat très actuel : *« Comment réinsérer la danse dans la vie ? »*

« L'avant-garde n'est jamais là où on le croit »

« Une Occidentale peut-elle enraciner sa danse dans une pensée asiatique, comme le shintoïsme japonais ?

– Un proverbe chinois dit : *« Jusqu'à quarante ans, tout est école. A quarante ans, on sait comment faire. A cinquante ans, ce qu'il faut faire. A soixante ans, on sait pourquoi on le fait. »* Pour moi qui approche de mes soixante ans, ce proverbe est une évidence : ces six ans passés à créer au Japon m'ont progressivement dévoilé pourquoi je danse. Cette prise de conscience s'est révélée à travers les *kagura*, danses très anciennes du shintoïsme qui rythment aujourd'hui encore la vie du village. Elles ont lieu à date fixe, pour des événements précis. Etroitement liées au cycle agraire, donc aux saisons, elles ont pour rôle d'aider les hommes à passer les seuils. Le danseur est là pour rappeler à la terre, au soleil, à la pluie, aux nuages de faire en sorte que les êtres aient toujours de quoi se nourrir. La racine de la danse est dans cette responsabilité première de "veiller au grain", au sens large. Elle participe à la survie de l'homme, renoue avec sa fonction sociale, communautaire.

– N'est-ce pas une attitude passéiste que de vouloir créer des danses ritualisées en Occident ?

– C'est une démarche éminemment contemporaine ! Je ne prêche pas le retour à la tribu. Comme tout le monde, j'adore l'eau chaude, le téléphone, mais le progrès doit être réexaminé d'urgence. Nos sociétés, essentiellement urbanisées, se sont déchargées sur les technologies de cette responsabilité de vigilance. On ne sait plus ce qu'on mange, ni comment les choses poussent. On commence tout juste à s'occuper de la qualité de l'air. Pour moi, la question est la suivante : comment réamorcer l'idée qu'il faut des veilleurs ? Les danseurs doivent jouer un rôle. Notre désir, à Hida et à moi, n'est pas de reconstruire des danses anciennes, mais de bâtir des *kagura* contemporains. Comme autant de signes pour déchiffrer vers quoi on tend. Je trouve de bon augure qu'en France, aujourd'hui, quelques chorégraphes interrogent l'esprit des danses traditionnelles pour avancer, féconder leur art. L'avant-garde n'est jamais là où on le croit.

– L'université shintoïste d'Isé a été fermée par les Américains pendant de longues années après la seconde guerre mondiale : n'êtes-vous pas gênée par la collusion de cette pensée avec le fascisme ?

– Il faut clarifier les idées. Au moment de l'ère Meiji, en 1868, le shintoïsme devient une religion d'Etat. Il va engendrer le nationalisme, l'ordre. Moi, je suis intéressée par le shintoïsme d'avant le bouddhisme, fondé sur l'idée du renouvellement.



PIERRE JEAN DE SAN BARTOLOMÉ

Susan Buirge.

La danse des *kagura* (il en existe plus de soixante mille) est une écriture d'avant l'écriture des idéogrammes, apparue au Japon vers le VIe siècle. C'est pourquoi elle est extrêmement élaborée, détaillée, lisible par tous.

– Le passage au troisième millénaire excite-t-il votre imagination ?

– Comment quitter, comment entrer dans les choses ? En juin 1999, je créerai *Le Jour d'avant*. La chorégraphe Karine Saporta m'a demandé de lui écrire un solo. Elle sera en scène avec quinze enfants de la maîtrise de Radio France. Patrice Markland écrit la musique. La pièce sera aux Bouffes du Nord, à Paris, inscrite au programme que propose l'Ircam. Le *Jour d'après* aura lieu en mai 2000. Il s'agit d'une danse pour cinq danseurs et un chanteur. Elle fêtera la fin de ma résidence d'artiste-associée à l'Arsenal de Metz.

– Vous-même, que ferez-vous pour le passage en l'an 2000 ?

– *Je resterai dans mon lit !* »

Propos recueillis par Dominique Frétard

★ *Le Cycle des saisons*. Les 1er et 2 décembre, Hiver et Printemps. Les 3 et 4, *Eté et Automne*. A 20 h 30. Théâtre de la Ville, place du Châtelet, Paris 4e. Mo Châtelet. Tél. : 01-48-87-22-77. Le 8 décembre, à la Maison de la culture de Bourges ; le 10, au Théâtre du Parvis de Tarbes ; le 12, à l'Espace Malraux de Chambéry.

DÉPÊCHES

■ **ÉDITION : Jean-Marie Le Pen et le Front national attaquent en diffamation Les éditions POL et l'écrivain Mathieu Lindon** pour son roman *Le Procès de Jean-Marie Le Pen*, paru le 27 août (*Le Monde* du 27 août). La maison d'édition a fait savoir qu'elle faisait, depuis le 27 novembre *« l'objet d'une citation à comparaître le 18 décembre devant la 17e chambre du tribunal de grande instance de Paris »*. M. Le Pen a donc agi à l'extrême limite des trois mois dont il disposait pour déposer plainte. Paul Otchakovsky-Laurens, PDG des éditions POL, estime cette action judiciaire *« stupide puisqu'il s'agit d'un roman, donc de personnages de fiction s'exprimant sur un personnage réel »*.

■ **ARCHITECTURE : les prix d'architecture de la revue *Bauwelt*** ont été décernés pour la première fois le 23 novembre, par un jury d'architectes comprenant notamment l'Anglais David Chipperfield et le Français Yves Lion. Ces prix sont attribués pour des édifices bâtis dans le monde entier (350 dossiers avaient été soumis pour cette première année), classés en six catégories. Deux équipes allemandes (agence Mey et Panzer, agence Liquid) figurent parmi les lauréats. Les autres projets sont suisse, danois, hollandais et français. Le projet français est un ensemble d'Odile Seyler, qui vient par ailleurs d'être primé par le jury des éditions du Moniteur.

■ **ARCHÉOLOGIE : une cité pharaonique localisée au nord du Caire par un magnétomètre.** Ahmad Gouda, directeur du département électromagnétique de l'Institut égyptien de recherches astronomiques (IERA), a annoncé la découverte d'une ville enfouie, vieille de 3 000 ans, de l'époque de Ramsès II, qui occupe une surface de 1 kilomètre carré. Elle est située sous un champ, à Qantir, dans la province de Charqiya, à 130 kilomètres au nord du Caire. Les experts ont utilisé un magnétomètre qui mesure la résistance électrique et le niveau magnétique dans le sol, et donne une image de ce qu'il y dans le sous-sol. Une autre expérience à Sohag, dans le sud de l'Egypte, a permis de localiser des tombes et douze bateaux solaires.

Le ballet de Nancy en état d'urgence

La ville, l'Etat et la région n'ont pu se mettre d'accord sur le budget 1999

NANCY
de notre correspondante

Les quarante danseurs du Ballet national de Nancy et de Lorraine n'ont plus le moral. Ils viennent de descendre dans la rue pour alerter le public sur la précarité de leur situation. Le ballet est en effet menacé de mort lente. Au même moment se tenait à l'hôtel de ville de Nancy un conseil d'administration houleux qui a débouché sur une impasse, la ville, l'Etat et la région n'ayant pu se mettre d'accord sur le budget de l'année 1999. *« Si rien ne se passe avant le 31 décembre, le Ballet national sera en cessation de paiements »*, a constaté tristement André Larquié, président de la compagnie, qui s'efforce de calmer le jeu. Celui-ci présentait pourtant un budget dans lequel la part de la ville était réduite et celle de l'Etat augmentée de 800 000 francs. Cela n'a pas suffi. Les ennuis financiers du ballet, qui a connu une époque brillante lorsque Patrick Dupond le dirigeait, ne sont pas nouveaux.

A l'origine de cette crise, la décision du maire de Nancy de placer ses partenaires devant leurs responsabilités. La ville, après avoir soutenu un plan de redressement entre 1994 et 1997, n'entend plus subventionner aussi fortement cette institution installée à Nancy depuis vingt ans et comptant soixante salariés. Le contribuable nancéien apporte 8 des 20 millions qui constituent le budget du ballet. Cette somme inclut la mise à disposition des locaux. L'Etat verse 7 millions et la région Lorraine 3,8 millions.

« PROBLÈME DE FRÉQUENTATION »

André Rossinot a laissé entendre qu'il allait réduire de moitié sa participation à une compagnie nationale trop lourde pour une ville de 100 000 habitants. *« Marseille et ses 800 000 habitants verse 8 millions de francs et Bordeaux 6,5 millions pour 450 000 habitants. Proportionnellement, le contribuable nancéien est le plus sollicité. A la fin de l'été, il y avait un déficit de près de 1 million de francs*, explique Dominique Flon, l'adjoint à la culture. *A cela s'ajoute un problème de fréquentation. On nous dit que l'évolution globale du nombre de spectateurs est positive. D'accord, mais ce sont les tournées à l'étranger qui voient cette hausse, alors qu'à Nancy le nombre de spectateurs décroît. »*

L'analyse de la ville est simple. Pourquoi les Nancéiens supporteraient-ils la charge d'une compagnie dansant surtout à l'étranger ? André Rossinot engage donc une épreuve de force, risquée politiquement, dans une ville où la culture est importante. En mai, le ministre de la culture a lancé une réflexion de fond sur l'organisation des activités symphoniques, lyriques et musicales lorraines. Les premières conclusions n'ont pas permis de dénouer une crise qui tourne au psychodrame avec la remise en question de l'administrateur du ballet et des critiques émises à l'intérieur sur les choix artistiques.

« Les danseurs ont envie que les directions artistique et administrative changent. Ce n'est un secret pour personne qu'il aurait fallu trancher bien plus tôt », confie un des danseurs, excédé. Pour l'heure, les trois tutelles ont convenu de se réunir d'urgence avec le ministère de la culture. A la mi-décembre, Catherine Trautmann, qui doit tenir une conférence de presse sur la politique de la danse, ne manquera certainement pas d'évoquer le cas de Nancy. En attendant, les danseurs réfléchissent à des moyens d'action spectaculaires avec leurs camarades d'autres institutions culturelles nancéiennes.

Monique Raux

L'Equerre d'argent à Rem Koolhaas

L'ÉQUERRE D'ARGENT, récompense décernée chaque année à une œuvre architecturale par les Éditions du Moniteur, a été attribuée lundi 30 novembre à la maison construite pour un client privé par le Néerlandais Rem Koolhaas à Floirac (Gironde) (*Le Monde* du 18 février). Ce bâtiment construit pour une famille « autour » du handicap du maître d'ouvrage, atteint de paraplégie, a fortement impressionné le monde de l'architecture, suscitant des réactions passionnelles.

Le jury a décerné deux mentions, l'une à un ensemble de logements PLA à Saint-Jacques-de-la-Lande (Ille-et-Vilaine) construit sur une commande de la ville par Vincen Cornu et Benoît Crépet ; l'autre à une résidence pour étudiants à Evry (Essonne), dont le maître d'ouvrage est la Sonacotra. Le Prix de la première œuvre va à un collège de Mathieu Poitevin et Pascal Reynaud, construit à Marseille, une mention étant attribuée à Odile Seyler, dont ce n'est plus, il est vrai, la première et unique œuvre, pour un ensemble de logements locatifs, rue des Lyanes à Paris. Le jury, placé sous la présidence de Marc-Noël Vigier, comprenait notamment l'architecte italien Vittorio Gregotti, le critique et architecte Jacques Lucan, et les lauréats de l'Equerre d'argent 1997, Jean-Marc Ibos et Myrto Vitart (Palais des beaux-arts de Lille).

Un tableau de Monet vient ajouter au trouble sur les œuvres d'art spoliées pendant l'Occupation

Détenu par le Musée des beaux-arts de Caen, il aurait été volé par les nazis au marchand Paul Rosenberg

Alors que s'ouvrait, lundi 30 novembre, la conférence de Washington sur la spoliation des juifs pendant la seconde guerre mondiale, la commission Mattéoli *publie un rapport d'étape sur les MNR* (Musées nationaux récupération), ces œuvres retrouvées en Allemagne et qui n'ont pas été restituées à leurs propriétaires. Par ailleurs, un tableau de Monet, détenu par le Musée des beaux-arts de Caen, aurait appartenu au marchand Paul Rosenberg.

LA QUESTION des œuvres d'art spoliées durant l'Occupation est désormais au centre d'un débat de plus en plus public. Alors que s'ouvrait lundi 30 novembre la conférence de Washington (*Le Monde* daté 29-30 novembre), le député (Verts) Noël Mamère devait interpeller à ce propos la ministre de la culture Catherine Trautmann sur l'attitude des Musées nationaux. La commission Mattéoli publie par ailleurs un rapport d'étape sur l'état de ses recherches. Les biens culturels y font l'objet d'un compte-rendu de deux pages qui apporte peu d'éléments nouveaux. Il se borne à rappeler l'histoire, aujourd'hui bien connue, des MNR (Musées nationaux récupération), ces œuvres retrouvées en Allemagne et qui n'avaient pas été restituées à leurs propriétaires ou aux héritiers de ces derniers quand la commission de récupération a clôturé ses travaux. Elles ont été confiées à la direction des Musées de France (DMF), à titre de détenteur provisoire.

On sait que depuis la publication des recherches d'Hector Feliciano (*Le Musée disparu*, Editions Austral, 1995), plusieurs de ces toiles ont été réclamées par des descendants de familles spoliées. C'est ainsi que le Musée national d'art moderne a restitué un Gleizes et un Picabia aux héritiers du collectionneur Alphonse Kann. Le rapport de la commission Mattéoli annonce que deux tiers des 1 000 tableaux concernés *« ont été examinés de manière exhaustive »* et que *« la majorité d'entre eux a fait l'objet de transactions auprès de marchands d'art, en vente publique ou directement auprès de particuliers (...) sans qu'il soit possible, à ce jour, de déterminer les conditions dans lesquelles ces œuvres se sont présentées sur le marché et donc de savoir si elles ont été spoliées ; pour d'autres, la spoliation ou le vol semble probable ou même certain, même si pour l'instant l'identité des propriétaires demeure inconnue »*. Les recherches, promet-on, pourraient être achevées *« vers la fin de l'année prochaine »*.

NUMÉRO 214

On pourrait objecter que ce sont précisément les *« conditions »* et *« l'identité des propriétaires »* qui sont les points essentiels et qu'une enquête qui ne les établit pas n'a guère de valeur. On pourrait observer aussi que celle-ci aurait dû avoir lieu depuis fort longtemps, un demi-siècle s'étant écoulé depuis le retour de ces œuvres d'art en France.

Un cas précis vient ajouter au trouble actuel. Il s'agit d'un Claude Monet, *Les Nymphéas*, de 1904, toile d'assez grandes dimensions, 90 centimètres de haut et 92 de large, signée et datée en rouge, exemple parfait de cette période de Monet et de ce motif, inspiré des pièces d'eau de Giverny. C'est même un exemple si parfait que le tableau a été prêté par son actuel détenteur, le Musée des beaux-arts de Caen, à l'exposition « Monet au XX[e] siècle » qui s'est tenue jusqu'à la fin d'octobre au Museum of Fine Arts de Boston et doit se tenir à Londres à partir du 23 janvier.

Premier point : il s'agit d'un MNR, le *numéro 214 de la liste*. Il a été attribué au Louvre par l'Office des biens privés en 1950 et déposé à Caen en 1975. Deuxième point : selon toute vraisemblance, il s'agit d'un tableau volé par les nazis dans la résidence du marchand Paul Rosenberg à Floirac. L'histoire de la toile est connue assez précisément : elle a été dérobée avec bien d'autres – des Degas, des Braque, des Corot, un David... – le 15 septembre 1940 et transférée aussitôt dans l'ambassade d'Allemagne, rue de Lille. Là, *elle avait été « confiée » à Joachim* von Ribbentrop, ministre des affaires étrangères de Hitler, qui la fit envoyer à Berlin où elle orna son ministère ou sa résidence privée. Ce fait est attesté par de nombreuses preuves, qu'Hector Feliciano cite dans son *ouvrage. Mieux : en 1995, il précise*, page 66, que le Monet est *« de la série des* Nymphéas, *mesurant 90 × 92,5 cm »*. Il est pour le moins surprenant qu'aucun rapprochement n'ait été fait, ni à Caen, ni à la DMF, entre ces deux descriptions.

Le sort de la toile dépend désormais de la législation de l'état du Massachusetts et des conventions *qui régissent les prêts entre* musées. De cette situation dépend la possibilité pour les héritiers de Paul Rosenberg de demander la saisie du tableau aux Etats-Unis, comme ce fut le cas récemment pour un Schiele exposé au Museum of Modern Art de New York. En tout état de cause, la question sera posée par la suite d'une restitution de la toile par la *direction des Musées de France.* Cinquante ans trop tard.

Philippe Dagen

Une plainte contre le Centre Georges-Pompidou

Après la fin de non-recevoir opposée par le Centre Pompidou aux héritiers d'Alphonse Kann qui réclament la restitution du *Joueur de guitare* de Braque (*Le Monde* du 27 janvier), *ceux-ci contre-attaquent.* Par l'intermédiaire de M[e] Antoine Comte, ils ont déposé plainte contre le Centre lundi 30 novembre pour recel de vol. Le tableau a *été acquis pour le Musée national d'art moderne* en 1981. Or, à cette date, estiment-ils, le musée était en mesure de savoir que la toile avait été volée par les nazis au domicile d'Alphonse Kann. Deux documents fondent la démonstration. Un rapport de la DGER, en 1945, fait état de la spoliation et décrit le processus d'échange *« art dégénéré »* contre art ancien organisé par les nazis. Plus précise, une note de Rose Valland au directeur des musées en date du 10 mars 1942 détaille l'opération au cours de laquelle le Braque a été livré à un marchand en échange d'une peinture convoitée par Goering. La toile est explicitement désignée avec son titre et ses dimensions. Ces textes figurant dans les archives officielles et étant accessibles aux conservateurs, *ceux-ci auraient dû refuser l'achat de la toile.* Ainsi serait constitué le délit de recel. Cette plainte est la première du genre en France et les suites qui lui seront données permettront de *mesurer la volonté de transparence de l'Etat en cette matière.*

La « Méridienne verte », premier jalon français du troisième millénaire

La chaîne d'arbres devrait couvrir 1 200 kilomètres

CATHERINE TRAUTMANN, ministre de la culture et de la communication, *a planté mercredi* 25 novembre à Saint-Martin-du-Tertre (Val-d'Oise) le premier arbre de la future « Méridienne verte », qui, en l'an 2000, courra de Dunkerque, dans le Nord, à Prats-de-Mollo, dans les Pyrénées-Orientales et au-delà jusqu'en Catalogne. Premier symbole du passage au troisième millénaire en France, le jeune chêne a été planté en alignement *de huit autres arbres*, l'ensemble symbolisant les huit régions françaises, plus la Catalogne, que traverse la ligne virtuelle du méridien de Paris. Amiens, Saint-Denis, Fresnes, Sully-sur-Loire, Bourges, Chirac-Bellevue, Saint-Just-sur-Viaur, Mazamet ou Carcassonne *sont quelques-uns des grands noms* de cette épopée bucolique, qui faillit fâcher les paysans lorsqu'il fut initialement question de réensemencer de vulgaires coquelicots. Depuis la copie a été corrigée pour satisfaire chacun.

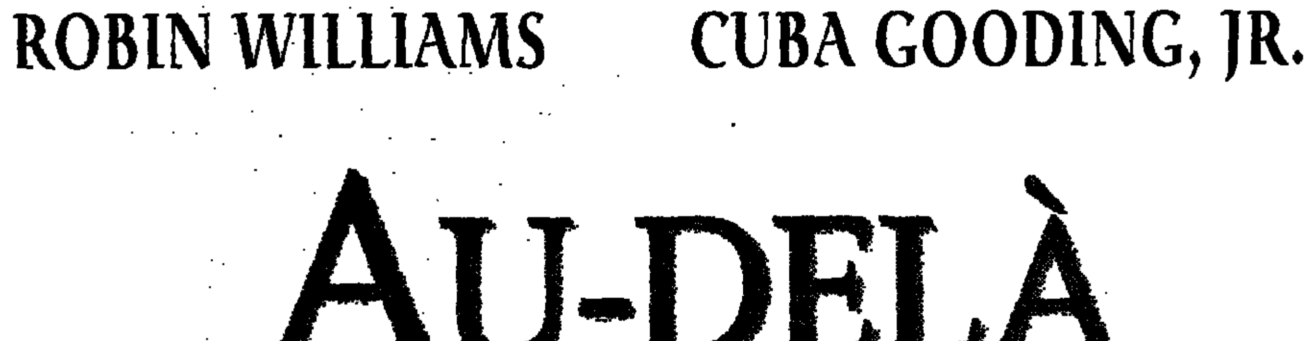
MONUMENTAL ET ÉCOLOGIQUE

Cette méridienne est une idée sympathique de l'architecte Paul Chemetov, *qui marche ainsi sur les* brisées de son fils Alexandre, paysagiste. Le monumental et l'écologique se trouvent donc réconciliés par la Mission de célébration de l'an 2000. *Le* projet prendra définitivement forme dans un an, quand les enfants des 337 communes *regroupées dans les vingt départe*ments que traverse le méridien de Paris auront planté les quelque 10 000 arbres prévus. Une convention entre l'assemblée permanente des chambres d'agriculture et la Mission de célébration pour l'an 2000 a été signée le 25 novembre pour sensibiliser le monde agricole à ce projet, dont le coût global – 40 millions de francs – représente un dixième du budget total de la dotation pour les célébrations de l'an 2000.

Le président de la mission, Jean-Jacques Aillagon, souligne que la Méridienne verte *« refuse la théâtralité des espaces spectaculairement liés à l'histoire et à la mémoire ». « Ce monument n'est pas autoritaire,* insiste-t-il. *C'est un monument vivant qui invite à l'intelligence des sols, des climats, des essences. »* Le 14 juillet 2000, la Méridienne sera donc le site d'un pique-nique géant auquel seront conviés, a précisé M. Aillagon, tous les Français. Mais le succès de ces plantations et de *cette chaîne humaine repose* encore sur les bonnes volontés des futurs sponsors, des collectivités locales, des simples particuliers, des écoles, aidés par les services de l'Etat, en particulier les mairies.

Le méridien de Paris avait été choisi en 1799 par la République *française comme référence pour le* compte du temps et la mesure de l'espace. Il a en particulier servi à définir le mètre-étalon qui en est *« la dix-millionième partie du quart »* ; mais la communauté internationale lui ayant préféré celui de Greenwich, 2 20' et 14" plus à l'ouest, la France s'est alignée en 1911 sur cette ligne qui passe un peu à l'est de Bordeaux, de Valence (Espagne), et rejoint Oran (Algérie) et Lomé (Togo). Le méridien, à Paris comme à Greenwich, mesure 40 000 kilomètres. La Méridienne verte en occupera 1 200.

Frédéric Edelmann



Jacques Bonnaffé place le cancer au péril de la scène

COMME DES MALADES, d'Hervé Prudon. Mise en scène : Jacques Bonnaffé. Avec Jacques Bonnaffé, John Michael Barris, Ariane Dionyssopoulos, Philippe Richard, Philippe Vieux, Julie Denisse, Dominique Lemonier. THÉÂTRE DE LA BASTILLE, 76, rue de la Roquette, Paris-11e. Mo Bastille. Tél. : 01-43-57-42-14. Vendredi, samedi, lundi, à 19 h 30 ; dimanche à 15 h 30. 60 F et 80 F. Durée : 1 h 15. Jusqu'au 14 décembre.

Mieux vaut ne pas aller voir *Comme des malades* un jour de blues, quand le calendrier vient rappeler des souvenirs d'hôpital, avec deuil assuré à la clef. C'est du cancer qu'il s'agit, dans ce spectacle qui n'en est pas un : à l'entrée du théâtre, on vous signale aimablement que vous allez assister à un *« work in progress »*. Sans penser à l'ironie fumeuse que l'expression chic dégage : *« work in progress »*, mort en progrès... En riant, d'abord. Mêlés aux spectateurs qui attendent debout dans le hall, des hommes en pyjama et des filles en blouse blanche détournent des propos de comptoir sur le cancer, racontent des histoires drôles et des petits poèmes loufoques. Le tout est vif, incisif, signé Hervé Prudon.

Vingt minutes plus tard, tout le monde se retrouve dans la salle du haut où sont installés des matelas, des téléviseurs et divers appareils très gais, du genre perfusions. Ne serait-il plus question de rigoler ? Si. Puisque, de toute façon, tout est joué, autant en jouer.

Dans le dossier du spectacle, Jacques Bonnaffé annonce son projet : *« Une fois, j'ai décidé d'une hospitalisation, "hospithéâtralisation" peut-être, dix jours, dix nuits, des draps propres à l'arrivée, les clés du théâtre, acteurs, musiciens, un auteur... On ferait de la résidence... On viendrait s'assigner à création. A partir des carnets d'hôpital d'Hervé Prudon. Les spectateurs auraient chaque soir un "droit de visite" du travail en cours. »*

L'HÔPITAL SERVI CRU

Voilà donc Jacques Bonnaffé et ses amis comédiens-musiciens, dans un feuilleton poussé au comble du roman-feuilleton : désespéré. Attente. Auscultation. Examens. Visites. Verdicts. Bruits de voisinage. Envie du dehors. Impossibilité du dehors. Plateaux-repas. Télévision. Journaux (à la « une » de *France-Dimanche : Gilbert Bécaud, son combat douloureux contre le cancer*). Urgences. Pin-pon, pin-pon. Blouses. Pyjamas. Petite radio. *« L'hôpital..., l'occipital..., la peine capitale..., il y a toujours un point final »*, écrit Hervé Prudon.

Les histoires foireuses qu'on peut se raconter, les moments d'hilarité devant le pire, les assauts de dignité pas toujours bien maîtrisés – tout y est. En direct, servi cru : l'hôpital comme champ de bataille. A en oublier presque le théâtre. Aux saluts, les comédiens sont rappelés plusieurs fois. On se demandera longtemps ce que les spectateurs applaudissent.

Brigitte Salino

Le violoniste Christian Tetzlaff et le Quatuor Prazak se jouent de la grisaille

De Bach à Brahms, deux moments d'excellente musique

INTÉGRALE DES SONATES ET PARTITAS POUR VIOLON SEUL, de Bach (1re partie). Christian Tetzlaff (violon). Théâtre des Abbesses, le 28 novembre, à 17 heures.
QUATUOR OPUS 76 No 1, de Haydn, QUATUOR OPUS 25 No 4, de Zemlinski, QUINTETTE POUR PIANO ET CORDES OPUS 34, de Brahms. Quatuor Prazak (quatuor à cordes), François-Frédéric Guy (piano). Théâtre des Bouffes du Nord, le 28 novembre, à 20 h 30.

Place des Abbesses, dernier coin de ciel avant la nuit et la pluie. Les terrasses des cafés débordent de clients assis autour des poêles ; une vie qui bat ce soir-là plus fort qu'ailleurs. 17 heures tapantes, sur la scène de la petite salle du Théâtre des Abbesses. Entrée d'un petit jeune homme blond, un air de premier de la classe, simple, discret. *Adagio* de la *Sonate en sol mineur*. Dès les premières notes, une certitude : la pureté a rendez-vous avec l'élégance.

Très vite, le violoniste donne l'impression de tutoyer ces œuvres réputées altières. Très vite aussi, il montre un art raffiné des plans et arrières plans qui tient moins de la polyphonie elle-même que d'une manière de registration.

Ce son qui file droit après l'attaque et se fait rattraper au coup d'archet suivant, souple et fluide, ce phrasé au-delà de la mélodie : plus qu'une manière, un style. Si la violence de la fugue reste contenue, la mélancolie contemplative de la sicilienne retient son vibrato, avant le dynamique et moelleux presto final, à la limite de la destructuration. Il y a chez Christian Tetzlaff un reste d'enfance – très maîtrisé – et une impressionnante maturité. La *Partita no 1* et ses huit danses mettront en valeur un jeu soudain proche de l'articulation d'un clavecin (allemande). Si la courante prend des allures d'indifférente, c'est pour mieux laisser le double nous surprendre, un rien trop paganinien ! Suavité toute baroque dans la sarabande, que suit l'ombre de son double pris dans le lointain du son, puis, avec le couple de bourrées, le retour nodal à la danse. On retiendra de la *Partita no 2* un art subtil de la suspension (*grave* sur le fil), et de la *Fugue* son admirable et apparente facilité : unité de couleur, égalité des doubles cordes, dialectique entre détaché et legato, et surtout jamais la moindre dureté tant dans l'articulation que dans le son. Si l'andante file un peu rapidement, l'allegro, comme pris d'écarts de conduite, s'amuse avec une ligne mélodique se parant coquettement d'ornementations. Suite et fin du voyage, le 12 décembre. Mais, en avant-propos et en *bis*, la gavotte en rondeau de la *Partita no 3*.

PERSPECTIVES VISIONNAIRES

Direction les Bouffes du Nord pour un week-end avec le Quatuor Prazak. Cette fois, le concert aura une bonne demi-heure de retard pour cause d'embouteillages, mais le public est bonne fille. Un petit Haydn pour commencer. Les Prazak se sont assis en demi-cercle pour une conspiration de la plus haute importance. Un Haydn vigoureux, passionné, fervent et autoritaire vous empoigne et vous tient jusqu'à l'adagio, joué dans une intensité mezza voce, et le frémissant menuetto. Le dernier mouvement, en mineur, ouvre sur des perspectives résolument visionnaires. Les Prazak le défendent bec et ongles sans que sa dimension d'humour et d'alacrité soit perdue.

Si Haydn laisse pantelant, que dire de Zemlinski ? Cette œuvre pour Berg, l'ami disparu, Zemlinski l'a voulue jumelle de la *Suite lyrique*, avec ses six mouvements en perpétuelle alternance dynamique. Du statisme suspendu du prélude au sauvage du burlesque, crépitant comme une pluie de tambours arrachée au bois des archets. Musique du vertige, lyrisme retenu à en devenir fou – introversion – et séquences de pure énergie, la musique de Zemlinski se sent chez les Prazak comme chez elle.

Après la contention zemlinskienne et un entracte réparateur, Brahms, avec François-Frédéric Guy en guest star. Est-ce la proximité des œuvres ? Notre Viennois de Hambourg paraît sage, un rien compassé. Il faut un certain temps au quatuor pour trouver ce délicat équilibre à cinq avec un piano aux sonorités un peu mates, même si la réexposition donne enfin cet élan de liberté tant attendue. L'andante, cette oscillation entre la danse et le chant, manque de plénitude vocale, faute peut-être de laisser à la musique le temps d'osciller tout à fait... Mais scherzo (tout de forces vives confinant à la folie du ressassement) et finale finiront par enlever le morceau.

Marie-Aude Roux

SORTIR

PARIS

Le Cerf-Volant
« Re-pré-sen-ta-tion. Je me fais telle représentation du bleu, du rouge, du blanc, représentation de la couleur, concept. Représentation de la douleur, concept. » Dans cette idée de la représentation selon Ludwig Wittgenstein, le théâtre est exclu. Cela n'a pas empêché un comédien, Réginald Huguenin, d'aller chercher ce qui, dans le *Tractatus logico-philosophicus*, pouvait être convié en scène. Aidé de Jean-Claude Perrin, il a trouvé ce qui, dans l'obsession logique du philosophe autrichien, donne matière à une soirée à une voix : le jeu incessant sur le langage.
La Ménagerie de verre, 12-14, rue Léchevin, 11e. Mo Parmentier. Du 1er au 19 décembre, à 20 h 30. Relâche dimanche. Tél. : 01-43-38-33-44. 60 F et 80 F.

STRASBOURG

Frôler les pylônes
Il y a bientôt trois ans, le metteur en scène Philippe Lacascade rencontrait les élèves du Groupe 30 de l'Ecole du Théâtre national de Strasbourg, avec lesquels il a travaillé sur *Le Songe d'une nuit d'été*, de Shakespeare, avant de les diriger dans leur spectacle jubilatoire de fin d'études, présenté à Avignon cet été. Les revoilà, qui jouent à *Frôler les pylônes* – une création nourrie d'improvisations, portée par la tentation du dérèglement et le désir de *« courir après la grâce »*, selon le metteur en scène.
Théâtre national, 1, avenue de la Marseillaise, 67005 Strasbourg. Du 1er au 19 décembre, à 20 heures ; le jeudi, à 21 heures ; le dimanche, à 17 heures. Relâche le 6 et le lundi. Tél. : 03-88-24-88-24.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

En plein cœur
de Pierre Jolivet (France, 1 h 40).
Le Général
de John Boorman (Irlande, 2 h 05).
Hors jeu
de Karim Dridi (France, 1 h 31).
Jaya, fille du Gange
de Vijay Singh (France-Inde, 1 h 25).
Les Kidnappeurs
de Graham Guit (France, 1 h 40).
Kurt & Courtney
de Nick Broomfield (Grande-Bretagne/Etats-Unis, 1 h 39).
Mulan
dessin animé de Tony Bancroft et Barry Cook (Etats-Unis, 1 h 28).
Nouvelle suite vénitienne
de Pascal Kané (France, 1 heure).
L'Objet de mon affection
de Nicholas Hytner (Etats-Unis, 1 h 52).
Pages cachées
d'Alexandre Sokourov (Russie-Allemagne, 1 h 17).
Ronin
de John Frankenheimer (Etats-Unis, 2 h 02).
Tang le onzième
de Dai Sijie (France, 1 h 30).
Une minute de silence
de Florent Emilio Siri (France, 1 h 28).

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
La Cruche cassée
de Heinrich von Kleist, mise en scène de Philippe Berling.
Théâtre de l'Est parisien, 159, avenue Gambetta, Paris-20e. Mo Pelleport. Le 1er, à 20 h 30. Tél. : 01-43-64-80-80. 90 F et 140 F.
Gauche uppercut
de Joël Jouanneau, mise en scène de Serge Tranvouez.
Théâtre Gérard-Philipe, 59, boulevard Jules-Guesde, 93 Saint-Denis. Mo Saint-Denis Basilique. Le 1er, à 21 heures. Tél. : 01-48-13-70-00. 50 F.
Oliver Twist
d'après Charles Dickens, mise en scène de Nedeljko Grujic.
Espace Paris-Plaine, 13, rue du Général-Guillaumat, Paris-15e. Mo Porte-de-Versailles. Le 2, à 15 heures. Tél. : 01-40-43-01-82. 45 F.
Pitbull
de Lionel Spycher, mise en scène de Joël Jouanneau.
Théâtre Gérard-Philipe, 59, boulevard Jules-Guesde, 93 Saint-Denis. Mo Saint-Denis Basilique. Le 1er, à 19 heures. Tél. : 01-48-13-70-00. 50 F.
Les Chantiers du Théâtre ouvert
de Noëlle Renaude, mise en scène de Robert Cantarella et Noëlle Renaude.
Théâtre ouvert-Jardin d'hiver, 4 bis, cité Véron, Paris-18e. Mo Blanche. Le 2, à 16 heures. Tél. : 01-42-62-59-49. Entrée libre sur réservation.
Leila Haddad
La Danse des sept voiles.
Théâtre 71, place du 11-Novembre, 92 Malakoff. Mo Malakoff-Plateau-de-Vanves. Le 1er, à 20 h 30. Tél. : 01-46-55-43-45. De 85 F à 120 F.
Brigitte Balleys (mezzo-soprano)
François Marthouret (récitant)
Billy Eidi (piano)
Mallarmé et la musique : œuvres de Debussy, Ravel, Bréville, Sauguet et Milhaud.
Bibliothèque nationale de France (site Tolbiac), quai François-Mauriac, Paris-13e. Mo Quai-de-la-Gare. Le 1er, à 19 heures. Tél. : 01-53-79-59-59. 100 F.
Vienna String Sextet
Mozart : *Quintette à cordes KV 515*. Debussy : *Rhapsodie pour clarinette et piano*. Reger : *Quintette pour clarinette et cordes op. 146*. Sabine Meyer (clarinette).
Cité de la Musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris-19e. Mo Porte-de-Pantin. Le 1er, à 20 heures. Tél. : 01-44-84-44-84. 120 F.
Ensemble orchestral de Paris
Sammartini : *Concerto grosso op. 5 no 6 « Pour la nuit de Noël »*. Florentz : *Magnificat*. Bach : *Magnificat BWV 243*. Marie-Paule Lavogez (soprano), Jacqueline Mayeur (mezzo-soprano), Gilles Ragon (ténor), Michel Piquemal (basse), Ensemble vocal Michel Piquemal, John Nelson (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris-8e. Mo Ternes. Le 1er, à 20 heures. Tél. : 01-44-70-64-10. De 60 F à 210 F.
L'Orchestre de contrebasses
Théâtre du Renard, 12, rue du Renard, Paris-4e. Mo Hôtel-de-Ville. Le 1er, à 19 heures. Tél. : 01-42-71-46-50. 120 F.
Voicecrack
Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir, 93 Montreuil. Le 1er, à 20 h 30. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.
Jay Jay Johanson, Little Rabbits
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris-18e. Mo Anvers. Le 1er, à 19 h 30. Tél. : 01-44-92-45-45. 90 F.
Elliot Murphy Band
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10e. Mo Château-d'Eau. Le 1er, à 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.
Mano Solo
La Mutualité, 24, rue Saint-Victor, Paris-5e. Mo Maubert-Mutualité. Le 1er, à 20 h 30. Tél. : 01-40-46-15-71. 160 F.
Didier Squiban
Petit Journal Montparnasse, 13, rue du Commandant-René-Mouchotte, Paris-14e. Mo Gaîté. Le 1er, à 22 heures. Tél. : 01-43-21-56-70.
Herminia (Cap-Vert)
Chapelle des Lombards, 19, rue de Lappe, Paris-11e. Mo Bastille. Le 1er, à 20 h 30. Tél. : 01-43-57-24-24. 100 F.

RÉSERVATION

Amnesty International
avec Kassav, Tracy Chapman, Alanis Morrissette, Asian Dub Foundation, Peter Gabriel, Axelle Red, Radiohead, Youssou N'Dour...
Palais omnisports de Paris-Bercy, 8, boulevard de Bercy, Paris-9e. Le 10 décembre, à 18 heures. Tél. : 01-44-68-44-68. De 220 F à 330 F.

DERNIERS JOURS

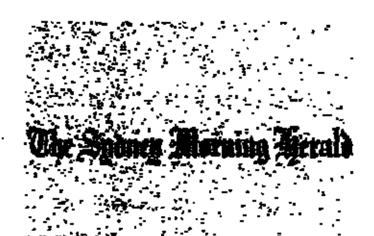
5 décembre :
Le Voyageur et son ombre
d'après Friedrich Nietzsche, mise en scène de Michel Vericel.
Théâtre l'Echangeur, 59, avenue du Général-de-Gaulle, 93 Bagnolet. Tél. : 01-43-62-71-20. 35 F et 55 F.
6 décembre :
Le Corps et la ville : Johan Van der Keuken et Jeroen de Vries
Institut néerlandais, 121, rue de Lille, Paris-7e. Tél. : 01-53-59-12-40. 20 F.

L'Australie et la répression au Timor-Oriental

Le « Sydney Morning Herald » révèle que Canberra connaissait l'ampleur du massacre d'indépendantistes commis en 1991 par l'armée indonésienne dans l'ancienne colonie portugaise

EN NOVEMBRE 1991, au Timor-Oriental, ancienne colonie portugaise annexée par les militaires indonésiens fin 1975, un officier indonésien est assassiné au cours d'une manifestation indépendantiste. Une demi-heure plus tard, deux pelotons de militaires arrivent de Dili, la capitale de l'île, et tirent sur les indépendantistes. On parle de 50, puis soudain de 19 morts. Par la suite, diverses enquêtes indiquent que le bilan réel est bien supérieur, et que les militaires indonésiens ont continué leur tuerie dans la petite ville de Santa Cruz, bien après l'affrontement initial.

L'Australie se contente des chiffres les plus faibles et accorde peu de crédit aux reportages mettant en cause l'armée indonésienne. Le ministre des affaires étrangères de l'époque, Gareth Evans, conteste même, en juin 1994, la crédibilité d'un documentaire intitulé *Mort d'une nation*, diffusé peu de temps auparavant en Angleterre. Ce documentaire, réalisé par le journaliste John Pilger, fait état d'un second massacre et affirme aussi que Gareth Evans a couvert l'Indonésie pour faciliter l'exploitation pétrolière australienne aux abords de Timor. En effet, selon des documents confidentiels obtenus par le *Sydney Morning Herald*, l'ambassadeur australien a été informé, quelques jours après le bain de sang, que le bilan de l'intervention sanglante de l'armée indonésienne était bien supérieur au bilan officiel. La conversation eut lieu entre l'ambassadeur australien à Djakarta de l'époque, Philip Flood, et



le lieutenant-colonel Prabowo Subianto, gendre du président déchu Suharto. Trois ans plus tard, l'information passa à Canberra. Et le ministre des affaires étrangères, Gareth Evans, en fut informé, au moins à ce moment-là, si ce n'est auparavant.

L'Australie est l'un des rares pays au monde à avoir reconnu l'annexion par l'Indonésie de la province du Timor-Oriental, ancienne colonie portugaise, envahie fin 1975. Dès 1974, le premier ministre travailliste australien, Gough Whitlam, s'était déclaré en faveur de l'« intégration » de Timor à l'Indonésie auprès du général Suharto. Sans que cela ne soit jamais dit, l'Indonésie, grand voisin du nord, dix fois plus peuplé, est perçu comme l'envahisseur potentiel, avec lequel il convient donc d'avoir des liens politiques et militaires étroits. Fin 1995, un « *accord pour maintenir la sécurité* » a été signé entre les deux pays. Ce genre de pacte de non-agression fut enrichi, un an plus tard, d'un programme de dix ans de « *développement des relations militaires* » bilatérales. En outre, les deux pays ont réglé, il y a deux ans, leur différend quant aux 3 000 kilomètres de frontières maritimes communes.

On a également appris récemment que Canberra était au courant de l'invasion du Timor-Oriental. Mais les autorités australiennes n'ont pas alerté du danger imminent cinq journalistes travaillant pour des médias australiens, morts le 16 octobre 1975. Selon un nouveau témoin, interrogé sur la chaîne nationale ABC, les cinq journalistes furent exécutés par des militaires indonésiens qui répondaient alors aux ordres du capitaine Yunus Yosfiah, aujourd'hui ministre de la communication à Djakarta. Le rapport officiel australien rendu en 1996 dans l'espoir de faire taire les rumeurs sur ces morts concluait que les cinq journalistes avaient été pris dans un « *feu croisé* ».

Florence de Changy

EN VUE

■ L'ex-roi **Michel de Roumanie** a inauguré, dimanche 29 novembre, à Timisoara, le buste du roi **Ferdinand**, son grand-père.

■ Lundi 30 novembre, alors qu'on dévoilait à Londres la statue d'**Oscar Wilde**, condamné aux travaux forcés pour « *conduite indécente* », **Peter Tatchell**, qui, la veille, avait interrompu un sermon de l'archevêque de Cantorbéry pour protester contre l'attitude de l'Eglise anglicane envers l'homosexualité, était inculpé de « *conduite indécente* » en vertu d'une loi de 1860.

■ **Elisabeth II** visitait, lundi 30 novembre, à Edimbourg, le Musée national qui, parmi 10 000 objets symbolisant l'Ecosse de la préhistoire à nos jours, expose une guitare électrique choisie par **Tony Blair**.

■ « *La télévision les rend passifs* », mais, selon ses concepteurs britanniques, Jump Ahead Baby (« Saute en avant bébé »), jeu vidéo pour les nourrissons, équipé d'un écran, d'un clavier et d'une souris, aide au développement intellectuel des bébés.

■ **François Giffart**, paisible instituteur de Rouen, qui a donné « *en urgence* » trois coups de pieds aux fesses à un élève bagarreur, encourt la révocation. Mercredi 25 novembre, le tribunal correctionnel de Montpellier a condamné un enseignant pour un seul coup ajusté au même endroit.

■ Après un échec scolaire, **Saïd al-Kachach**, jeune Jordanien, ne supportait plus les pressions de son entourage : il vient de passer en jugement pour avoir massacré onze parents (et un ami de la famille qui se trouvait là).

■ Les femmes d'une entreprise de BTP de l'Oural qui les paye, faute de roubles, en bouteilles de vin, préféreraient de l'huile ou de la farine, depuis qu'en buvant leur salaire les hommes se dissipent pendant les heures de travail.

■ **Anestis Dermetzoglou**, fermier du village d'Ano Apostolon, près de Kilkis, au nord de Salonique, a été arrêté pour proxénétisme hôtelier : quatre Ukrainiennes, une Russe et une Moldave se livraient à la prostitution dans son étable aménagée en maison close.

■ La justice belge qui, pour vérifier comment **Andras Pandy**, pasteur belgo-hongrois, avait éliminé les membres de sa famille, avait en vain plongé dans du « Destop », produit pour déboucher les canalisations, le corps d'un homme légué à la science, a réussi à dissoudre, en moins de vingt-quatre heures, un deuxième cadavre – y compris ses dents – dans un bain de « Cleanest », acide hyperpuissant.

Christian Colombani

DANS LA PRESSE

LE FIGARO
Yves de Chaisemartin

■ *Le Figaro* s'était abstenu, jusqu'à ce jour, de prendre position dans le débat qui, ces derniers temps, agite le microcosme parisien : le président du Conseil constitutionnel doit-il *démissionner ? Aujourd'hui*, devant l'ampleur inouïe d'une campagne qui tourne à la chasse à l'homme, nous sommes contraints de réagir. Oh, il ne s'agit pas pour nous d'émettre un jugement quelconque sur le fond ni de venir au secours de M. Roland Dumas ! *Personne ne peut soupçonner Le Figaro de partager* toutes les idées ou valeurs de l'homme politique, voire de l'homme privé. Nous n'en sommes que plus à l'aise pour réaffirmer notre attachement à des principes qui sont les fondements mêmes de notre démocratie.

D'abord, la justice doit exercer sa mission, *toute sa mission, rien que* sa mission. Aucun texte, aucun principe n'oblige un citoyen mis en examen à démissionner. Les juges ont ce pouvoir, immense : les mesures de contrôle judiciaire dont ils décident souverainement leur permettent d'interdire à un *ministre ou à un chef d'entreprise de remplir ses fonctions. Quand les juges n'estiment pas devoir le* faire, au nom de quoi les médias ou les politiques devraient-ils le décider à leur place ?... Ensuite, respectons également la vie privée de chacun, y compris des hommes publics. Les mêmes qui ont défendu, à juste titre, le président *Clinton contre l'hypocrisie de la morale puritaine, incarnée par le* procureur Starr, martèlent inlassablement : « *M. Dumas doit démissionner parce qu'il avait une maîtresse, qui plus est sulfureuse.* » De quel droit s'arrogent-ils le pouvoir de juger la « moralité » *[de]* relations privées *(...)* ? Il faut dire halte aux Starr *médiatiques français. (...) Le lynchage médiatique n'est ni plus ni moins qu'une régression au* temps de l'exécution sommaire. Que M. Dumas soit jugé, qu'il soit condamné s'il le mérite, mais qu'il ne soit pas lynché par voie de presse. Respect de la justice, de la vie privée et de la présomption d'innocence : voilà trois principes qu'il appartient au Conseil *constitutionnel de protéger. Dans ces conditions*, la démission de son président serait pis qu'une erreur, une faute. Ce n'est pas l'homme que nous défendons ; c'est l'honneur de la justice.

LIBÉRATION
Serge July

■ *Si l'on devait juger la qualité du réformisme jospinien uniquement* sur le projet de loi consacré à l'audiovisuel, l'équipe du premier ministre passerait pour un groupe de bricolos pétris, au mieux, de bonnes intentions, apprentis sorciers par voie d'inconséquence et, au surplus, suspects de sympathie à l'égard de l'audiovisuel privé (*seul grand bénéficiaire*) et pas toujours exempts d'arrière-pensées électorales. Le gouvernement a raison sur le point de départ : l'audiovisuel public a besoin d'une grande réforme. Il a tort sur les moyens, et, à l'arrivée, c'est encore un rendez-vous manqué qui se profile. A ce jour, ce projet est d'abord une insolente victoire des lobbyistes de TF 1 et de M 6.

SUR LA TOILE

LISTE NOIRE

■ Une mystérieuse organisation péruvienne baptisée « *Association pour la défense de la vérité* » a ouvert un site web affichant une « liste noire » de journalistes et de personnalités de l'opposition au gouvernement du président Fujimori, assortie de renseignements biographiques détaillés sur les personnes visées et de menaces. Un groupe de journalistes péruviens, qui a mené une enquête, affirme que les services secrets de leur pays sont derrière cette opération d'intimidation. Le site web est hébergé par un serveur situé en Floride. – *(AP.)*

DIFFAMATION

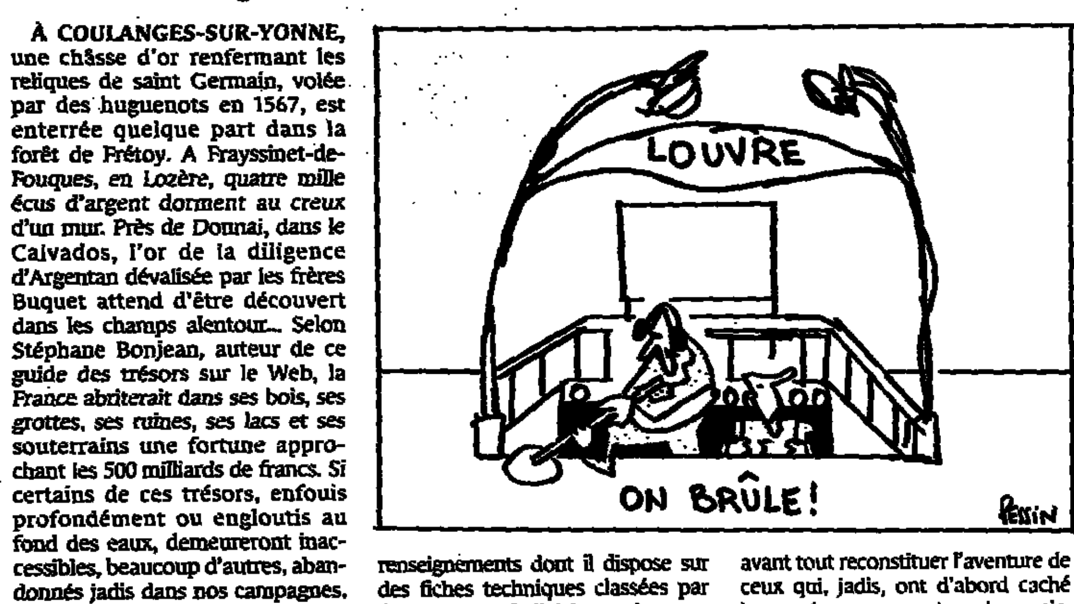
■ Le casino ESB de Montego Bay (Jamaïque) a intenté un procès en diffamation contre Kenneth Weitzner, propriétaire du webmagazine américain *The Prescription* consacré aux paris sportifs, pour avoir classé ESB dans sa liste des « *casinos de mauvaise réputation* ». Les responsables d'ESB, qui sont américains, réclament 5 millions de dollars (28 millions de francs) de dommages et intérêts et une interdiction pour M. Weitzner de parler de leur casino lors du colloque sur « la réglementation et la gestion des sites de jeux sur Internet » qui a lieu cette semaine à Washington. – *(AP.)*

www.tresors.com

Un guide des trésors d'antan encore enfouis dans les campagnes françaises

À COULANGES-SUR-YONNE, une châsse d'or renfermant les reliques de saint Germain, volée par des huguenots en 1567, est enterrée quelque part dans la forêt de Frétoy. A Frayssinet-de-Fouques, en Lozère, quatre mille écus d'argent dorment au creux d'un mur. Près de Donnai, dans le Calvados, l'or de la diligence d'Argentan dévalisée par les frères Buquet attend d'être découvert dans les champs alentour... Selon Stéphane Bonjean, auteur de ce guide des trésors sur le Web, la France abriterait dans ses bois, ses grottes, ses ruines, ses lacs et ses souterrains une fortune approchant les 500 milliards de francs. Si certains de ces trésors, enfouis profondément ou engloutis au fond des eaux, demeureront inaccessibles, beaucoup d'autres, abandonnés jadis dans nos campagnes, attendent d'être découverts.

Stéphane Bonjean, qui, à vingt-quatre ans, se considère encore comme un simple amateur, recense sur son site plus de 200 trésors déjà connus des spécialistes. Il livre les renseignements dont il dispose sur des fiches techniques classées par département. Il n'hésite pas à garantir l'authenticité de ses informations et même l'issue des recherches, « *qui ne peuvent être que fructueuses* ». Mais le véritable chercheur n'est pas poussé par l'appât du gain : il veut avant tout reconstituer l'aventure de ceux qui, jadis, ont d'abord caché leur trésor, souvent mal acquis, avant de le perdre, de l'oublier ou de disparaître, parfois pris dans la grande tourmente de l'histoire de France : persécutions religieuses, guerres ou révolutions...



« *La bibliothèque est le point de départ de toute recherche, qui se poursuit souvent par une visite aux archives nationales ou régionales. Mais déjà Internet permet de trouver des informations inédites. Des documents longtemps inaccessibles sont aujourd'hui numérisés et affichés sur des sites comme celui de la Bibliothèque nationale de France ou des sites régionaux. On trouve également des pages personnelles rapportant des légendes locales. Cela dit, rien ne remplace l'enquête sur le terrain, carte en main, et les discussions avec les anciens du village.* »

Stéphane Bonjean assure qu'en procédant ainsi il a fait ses propres découvertes, qu'il préfère garder secrètes. Il espère que son guide en ligne lui donnera assez de légitimité pour approcher la communauté très fermée des grands chercheurs de trésors professionnels. En attendant, il suit quelques pistes qu'il a eu la sagesse... de ne pas mentionner sur son site.

Sylvie Dodeller

Une autre statue déboulonnée

par Alain Rollat

LA VÉRITÉ COURT désormais plus vite que les statues. Elle est aussi devenue plus corrosive. Aucune rouille historique ne lui échappe. Les légendes vivantes elles-mêmes ne sont pas épargnées. Qui eût dit que la gloire d'un Kissinger serait un jour altérée par la *décrépitude* d'un Pinochet ? *Ce dear Henry*, qu'on croyait moulé dans un bronze indéboulonnable... Le voilà cité à comparaître, à son tour, devant le tribunal des trous de mémoire. Lui qui fut, pendant une décennie, l'illustre guide de la diplomatie américaine ! Lui qui fit la renommée *de deux présidents* des Etats-Unis ! *Lui qui mit fin* à la guerre du Vietnam ! *Lui* dont l'action planétaire, de 1968 à 1977, fut récompensée par un prix Nobel de la paix ! Le voilà, lui aussi, rattrapé par sa part d'oubli.

La vérité n'étant pas saucissonnable, il n'y a rien à objecter. Les documents produits sur Canal Plus par les enquêteurs du « Vrai journal » de l'iconoclaste Karl Zéro sont, cette fois, incontestables. Ils émanent des sources les plus officielles. Ils disent que Henry Kissinger porte une éminente part de responsabilité individuelle dans le complot de 1973 contre la démocratie chilienne. Ils attestent que ce *dear Henry*, en parfait accord avec Richard Nixon, avait personnellement demandé à la CIA de « *mettre la pression* » sur l'économie chilienne pour provoquer la chute de Salvador Allende. Ils témoignent des encouragements de la Maison Blanche aux putschistes. Il y a présomption de complicité de crime contre la liberté.

Il est même à craindre, pour la réputation de l'imagerie *made in USA*, que le statut d'icône conféré à ce *dear Henry* ne soit définitivement ébranlé par le résumé du « Vrai journal » sur ce que fut aussi sa part de connivence dans le déclenchement des crimes contre l'humanité commis sur l'île indonésienne de Timor, à partir de 1975, au lendemain d'une visite de Gerald Ford à Jakarta, par le régime pinochettesque de Suharto. Car, dans ce pan filmé et sonore de sa carrière, Henry Kissinger avoue lui-même son cynisme : « *Au sujet du "machin" de Timor, moi, Kissinger, j'ai violé les lois. Combien de gens le savent ? (...) Pour nous, Timor, regardez sur une carte : c'est une île grosse comme une tête d'épingle... Alors, quand les Indonésiens nous ont informés, nous n'avons dit ni oui ni non. (...) Timor n'était pas un point stratégique significatif pour les Etats-Unis...* » Etc.

Les rescapés de ces crimes « stratégiquement insignifiants » ayant été honorés, eux aussi, par le Nobel de la paix, la comparution de la justice internationale devant la raison d'Etat américaine s'annonce abrasive...

Mozart, Humperdinck.



MARDI 1er DÉCEMBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

18.55 **Femme ou démon** ■ ■
George Marshall (Etats-Unis, 1939, N., v.o., 95 min). Ciné Classics

19.00 **Sans soleil** ■ ■
Chris Marker (France, 1982, 120 min). Histoire

20.35 **Mes meilleurs copains** ■ ■
Jean-Marie Poiré (France, 1988, 115 min). TSR

22.30 **Milagro** ■ ■
Robert Redford (Etats-Unis, 1988, v.o., 120 min). Paris Première

22.50 **La Liste de Schindler** ■ ■
Steven Spielberg (Etats-Unis, 1994, N., v.o., 190 min). Cinéstar 2

23.20 **Nora** ■ ■
Harald Braun (Allemagne, 1944, N., v.o., 100 min). Ciné Classics

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBAT

17.10 Le Débat. Le Pacs.
Invités : Thierry Mignard ; Alain Touret ; Bernard Reynis ; Jean-Pierre Mignard. LCI

MAGAZINES

17.00 Les Dossiers de l'Histoire.
Les dockers de Liverpool. Histoire
18.30 Nulle part ailleurs.
Invités : Chantal Goya ; Cabaret Citrouille ; Cypress Hill ; Mika Hakkinen ; Walter Salles. Canal +
19.10 Le Rendez-vous.
Invité : Jean-Marc Ayrault. LCI
20.00 Temps présent.
Tableaux d'un pillage. TV 5
20.00 20 h Paris Première.
Invité : Adamo. Paris Première
20.50 Fréquenstar. Lara Fabian. M 6
21.00 Le Gai Savoir.
La famille, les homosexuels et le Pacs. Invités : Christine Boutin ; Eric Dubreuil ; Pierre Combescot ; Evelyne Sullerot ; Dominique Fernandez ; François Cérésa. Paris Première
23.05 Place de la République.
Portrait de Mouloud Bensallah. Du cœur entre les menottes. La bibliothèque Medem : la plus grande bibliothèque yiddish d'Europe. France 2
23.35 Nimbus. Sur les traces des loups.
Invités : Pierre Migot ; Geneviève Carbone ; Luc Vallet ; François Moutou. France 3
0.15 Capital. Pétrole : un univers impitoyable. M 6
0.55 Strip-tease. Perdu de vue. Alimentaire, mon cher Watson. Faites sauter la banque. France 3
1.05 Le Cercle. Langage.
Invités : Stanislas Nordey ; Christian Schiaretti ; Max Rouquette. France 2

DOCUMENTAIRES

18.00 Chili, la mémoire obstinée. Histoire
19.00 Arctique. [7/13]. Odyssée
19.15 L'Aventure de la Ve République. Planète
19.30 A corps et à cordes. Odyssée
19.55 Plans de vol. [5/13]. Odyssée
20.10 Marcellin. Zémidjan. Planète
20.15 Dieu sans frontière.
La Revanche de Dieu. Arte
20.25 Otages du soleil. [3/3]. Odyssée
20.35 ▶ Ecole 27. Planète
20.45 ▶ La Vie en face.
Geneviève de Gaulle-Anthonioz ou l'engagement. Arte
20.45 Un siècle de danse. [4/5]. Mezzo
21.00 Les Empereurs romains. [1/6]. César. Histoire
21.40 Histoire de l'aviation. [4/7].
Routes du ciel (1927-1939). Planète
21.55 Soirée thématique.
Herbert Achternbusch, artiste, anarchiste et Bavarois. Arte
22.00 Corpus Christi.
[5/12]. Barabbas. Histoire
22.25 Dauphin mon voisin. Odyssée
22.30 L'Ecriture ou la Vie.
Portrait de Jorge Semprun. TV 5
22.45 Histoires d'opéras. [2/4]. Planète
22.45 Histoire de la symphonie.
[3/6]. Berlioz. Mezzo
23.00 Méditerranée. [8/12]. Histoire
23.30 Sida d'ici et de là-bas. TSR
23.50 Macao. Le vice chinois. Planète
0.00 Conférences de presse.
14 janvier 1963 [3/3]. Histoire
0.15 La Firme. [1/2].
La maison des Windsor. Odyssée

SPORTS EN DIRECT

19.55 Football. Championnat de D 2 : Saint-Etienne - Caen. Eurosport
20.00 Hockey sur glace. Grenoble - Fribourg. AB Sport

MUSIQUE

19.30 Philippe Giusiano.
Œuvres de Chopin. Mezzo
20.15 Western Beat.
enregistré à Montreux, en 1992, lors du Festival de jazz. Muzzik
20.59 Soirée spéciale sir Georg Solti.
Symphonie nº 4, de Mendelssohn. 21.35 *Symphonie nº 3 en ré mineur, dite Wagner Symphonie*, de Bruckner. 22.35 *Symphonie en trois mouvements*, de Stravinsky. Par l'Orchestre symphonique de la Radio bavaroise. Muzzik
21.40 Leonard Bernstein. *Songfest*.
Par l'Orchestre symphonique de la Radio bavaroise Mezzo

VARIÉTÉS

20.55 Que la musique commence ! France 3

TÉLÉFILMS

21.20 Histoires d'hommes.
Olivier Langlois. RTBF 1
22.15 Dernier voyage à Glasgow.
Jean Stewart. Canal +
22.15 Amour, justice et trahison.
George Case. RTL 9
22.35 Los Angeles, guerre des gangs.
Alan Metzger. M 6
23.05 The Debussy Film, impressions d'un compositeur français. Ken Russell. Muzzik
23.50 L'Amour à l'ombre.
Philippe Venault. Festival

SÉRIES

20.30 L'Instit.
Les Chiens et les Loups. Festival
20.55 La Vie à cinq. Paternité. Téva
21.45 Ally McBeal.
The Kiss. The Affair (v.o.). Téva
21.55 Les Rois maudits. [6/6]. Festival
22.35 Perry Mason.
Le Retour de Perry Mason. TF 1
23.05 Star Trek, la nouvelle génération.
Un navire dans une bouteille (v.o.). Canal Jimmy
23.55 Star Trek, Deep Space Nine.
Moins Q (v.o.). Canal Jimmy

NOTRE CHOIX

● **20.35 TSR**
Mes Meilleurs copains
Quatre quadragénaires français retrouvent une rock-star dont ils ont partagé le culte en mai 1968. Avec elle, et un cinquième larron, ils passent un week-end mouvementé dans la résidence beauceronne de l'un d'eux. Avec ce film, réalisé en 1988, Jean-Marie Poiré s'est détaché du comique de café-théâtre pour une comédie de mœurs nostalgique, très bien réalisée. – *J. S.*

● **22.50 Cinestar 2**
La Liste de Schindler
Fin 1939, à Cracovie, en Pologne nazifiée, un industriel allemand prend la direction d'une fabrique d'articles de cuisine au service de l'armée. Il recrute des travailleurs juifs auxquels il offre ainsi une planche de salut. Il va en venir à sauver des prisonniers, puis à éviter, en 1944, la déportation de onze cents juifs dont il a dressé la liste. C'est une histoire vraie. Pour le film – contribution à la mémoire de l'Holocauste –, elle a été adaptée d'un roman et fortement dramatisée avec ce sens physique de la mise en scène que possède si bien Steven Spielberg. Un film très émouvant, qui a prêté aux controverses à cause de la manière dont l'émotion est sollicitée dans la représentation des persécutions. – *J. S.*

● **1.40 Ciné Cinéma III**
Apollo 13
En avril 1970, le vaisseau spatial Apollo 13, qui doit se poser sur la lune, est endommagé dans l'espace. Depuis la Terre, une opération de sauvetage des astronautes commence... Reconstitution très réussie, avec d'étonnants effets spéciaux, d'un drame réel. Excellente interprétation. – *J. S.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

18.25 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Tiercé, Météo.
20.55 Les Amies de ma femme
Film. Didier Van Cauwelaert.
22.35 Perry Mason.
Le Retour de Perry Mason.
0.15 Le docteur mène l'enquête.
1.05 TF1 nuit, Météo.

FRANCE 2

17.55 Hartley, cœurs à vif.
18.50 Friends.
19.10 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
19.55 Au nom du sport, Météo.
20.00 Journal, Météo.
20.55 Jane Eyre.
Film. Franco Zeffirelli.
22.55 Bouche à oreille.
23.00 Déclaration universelle des droits de l'homme.
Art. 21 : Suffrage universel.
23.05 Place de la République.
0.45 Journal, Météo.
1.05 Le Cercle. Le corps.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.53 L'Euro, mode d'emploi.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Le Kouij de 20 heures.
20.40 Tout le sport.
20.55 Que la musique commence !
23.00 Météo, Soir 3.
23.35 Nimbus.
Sur les traces des loups.
0.30 Magazine olympique.
0.55 Strip-tease.
1.55 Saga-Cités.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.40
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.40 Matilda.
Film. Danny De Vito.
22.15 Dernier voyage à Glasgow.
Téléfilm. Jean Stewart.
0.00 Turbulences à 30 000 pieds.
Film. Robert Butler (v.o.).
1.40 Rugby. Test matches.

ARTE

19.00 Archimède.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Dieu sans frontière.
20.45 ▶ La Vie en face.
Geneviève de Gaulle-Anthonioz ou l'engagement.
21.50 Soirée thématique.
Herbert Achternbusch, artiste, anarchiste et bavarois.
21.55 Vie et images.
22.10 Un agneau dans la peau du loup.
22.55 La Championne olympique ■
Film. Herbert Achternbusch (v.o.).
0.40 Viens donc à table.
1.10 Fausto. Film. Remy Duchemin.

M 6

18.00 Les Aventures de Sinbad.
19.00 FX, effets spéciaux.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Notre belle famille.
20.35 La Famille Touvabien.
20.40 E=M 6 découverte.
20.50 Fréquenstar. Lara Fabian.
22.35 Los Angeles, guerre des gangs.
Téléfilm. Alan Metzger.
0.15 Capital.

RADIO

FRANCE-CULTURE

21.00 Poésie studio.
22.10 Mauvais genres.
Le fantastique dans les salles obscures.
23.00 Nuits magnétiques. Le fil du SOS.

FRANCE-MUSIQUE

19.45 Portraits.
Concert donné par l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Jonathan Nott. Œuvres de Debussy, Jarell.
22.30 Musique pluriel.
23.07 Le Dialogue des muses.

RADIO-CLASSIQUE

20.40 Le Festival de musique de chambre de Jérusalem.
Lieder, de Brahms ; Lieder, de R. Schumann ; *Paraphrase*, de Verdi ; *Variations sur Hélas, j'ai perdu mon amant*, de Mozart ; *Variations sur Ich bin der Schneider Kakadu*, de Beethoven ; *Quintette avec piano La Truite*, de Schubert.
22.44 Les Soirées... (suite).
Œuvres de Chostakovitch, Britten.

MERCREDI 2 DÉCEMBRE

FILMS DU JOUR

14.30 **Nora** ■ ■
Harald Braun (Allemagne, 1944, N., v.o., 105 min). Ciné Classics

15.15 **Le ciel est à vous** ■ ■ ■
Jean Grémillon (France, 1943, N., 105 min). Cinétoile

15.50 **No Smoking** ■ ■
Alain Resnais (France, 1993, 145 min). Ciné Cinémas

17.00 **Sans soleil** ■ ■
Chris Marker (France, 1982, 120 min). Histoire

17.25 **La Liste de Schindler** ■ ■
Steven Spielberg (Etats-Unis, 1994, N., 190 min). Cinéstar 2

19.05 **Champ d'honneur** ■ ■
Jean-Pierre Denis (France, 1987, 85 min). Ciné Cinémas

20.35 **Mission impossible** ■ ■
Brian DePalma (Etats-Unis, 1996, 115 min). Cinéstar 1

21.05 **Sommersby** ■ ■
Jon Amiel (Etats-Unis, 1992, 115 min). TSR

21.20 **Kansas City** ■ ■
Robert Altman (Etats-Unis, 1995, 120 min). RTBF 1

22.30 **Week-end en famille** ■ ■
Jodie Foster (Etats-Unis, 1995, 100 min). Cinéstar 1

22.45 **L'Extravagant Mr Deeds** ■ ■
Frank Capra (Etats-Unis, 1936, N., v.o., 120 min). Cinétoile

22.45 **La colline a des yeux** ■ ■
Wes Craven (Etats-Unis, 1977, 90 min). Cinéstar 2

22.50 **Ennemis rapprochés** ■ ■
Alan J. Pakula (Etats-Unis, 1997, v.o., 109 min). Canal +

23.00 **Allonsanfan** ■ ■ ■
Paolo et Vittorio Taviani (Italie, 1975, 115 min). TMC

23.25 **Femme ou démon** ■ ■
George Marshall (Etats-Unis, 1939, N., v.o., 95 min). Ciné Classics

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

11.10 et 17.10 Le Débat.
Thème : Majorité plurielle. Invités : Paul Loridant, Marisol Touraine, André Gerin, Jean-Luc Bennahmias. LCI
13.00 D'un monde à l'autre.
Le dopage au quotidien. TV 5

MAGAZINES

15.00 Les Dossiers de l'Histoire.
Les dockers de Liverpool. Histoire
16.00 Saga-Cités.
Massilia en Provence. France 3
18.00 Stars en stock.
Barbra Streisand. Errol Flynn. Paris Première
18.30 Nulle part ailleurs.
Invités : Jack Lang, Derek Jacobi, John Maybury, Jean Galfione, Delakota. Canal +
20.00 Comment ça va ?
L'œil : pour quelques dixièmes de plus. Actualité : L'épilepsie, la fin d'une maladie honteuse. Les nouvelles pistes génétiques de l'autisme. TV 5
20.00 20h Paris Première.
Avec Judith Godrèche. Paris Première
20.15 Faits divers.
Ces merveilleux fous du vélo avec leurs drôles de seringues... RTBF 1
20.45 Les Mercredis de l'Histoire.
Europe, notre histoire [1/3] : 1945-1955, une paix de charbon-acier. Arte
20.55 Combien ça coûte ?
Manger bien ou mal. Avec Muriel Robin, Elie Semoun. TF 1
20.55 La Marche du siècle.
Gauche-droite : Ça PACS ou ça casse ! Invités : Catherine Tasca, Roselyne Bachelot, Philippe de Villiers, Jacques Desallangre, Guy Hascoët, Florence Gumpel, Patrick Devedjian, Dominique Marcilhacy, Philippe Malaurie, Monseigneur André Vingt-Trois, Eric Dubreuil, Marie-Laure Olivier. France 3
21.00 Faits divers.
Elisabeth pour mémoire. TV 5
21.00 Les Dossiers de l'Histoire.
Les camps de concentration nazis [1/2]. Histoire
22.45 Ça se discute.
Tics, rituels et obsessions : Peut-on les dominer ? France 2
23.00 Le Magazine de l'Histoire.
Invités : Jean-Louis Loubet, Laure Adler, Pierre Assouline, Marie-Anne Matard. Histoire
23.15 52 sur la Une. Miss France : une année dans les étoiles. TF 1
23.45 Un siècle d'écrivains.
Boris Pasternak, 1890-1960. France 3
0.00 La Lucarne. Africa Dreaming. Arte
0.35 Nimbus.
Sur les traces des loups. France 3
0.50 Le Canal du savoir.
Le corps antique. Paris Première

DOCUMENTAIRES

17.45 Lagrimas Negras. Les messagers de la musique cubaine. Odyssée
17.50 Les Yeux de la découverte.
La vue. La Cinquième
18.00 Les Nouveaux Ravages de la malaria. Planète
18.00 Born to Swing. Muzzik
18.45 Le Trac. Planète
19.00 Connaissance.
Descentes aux enfers. Arte
19.00 Méditerranée.
[8/12]. Rome, vers l'unité. Histoire
19.00 Les Métiers. Picardie : Le maître-pâtissier et la créatrice de bijoux. Odyssée
19.40 Bialowiesa, la forêt miraculée. Planète
19.55 Le Fleuve Jaune.
La voie du Bouddha. Odyssée
20.15 Dieu sans frontière.
Mgr Teissier, archevêque d'Alger. Arte
20.35 L'Aventure de la Ve République. Planète
20.45 Himalaya.
[1/4]. La vallée des dieux. Odyssée
20.55 Les Français qui ont changé de vie. Téva
21.30 Marcellin. Zémidjan. Planète
21.40 Plans de vol.
[5/13]. Voler léger. Odyssée
21.55 ▶ Ecole 27. Planète
22.00 Las Olvidadas. Mémoires de l'Argentine inondée. Histoire
22.05 A corps et à cordes. Odyssée
22.35 Cayenne ou le goût amer de l'or rose. Odyssée
22.50 Musica.
Bartabas à New York. Arte
23.05 Histoire de l'aviation.
[4/7]. Les routes du ciel. Planète
23.15 Profil. Que ça ne fasse pas mal. Arte
23.50 Neil Armstrong, premiers pas sur la Lune. [2/5]. TSR
0.10 Histoires d'opéras. [2/4].
Les bohémiens d'Hollywood. Planète

MUSIQUE

19.25 Leonard Bernstein.
Songfest. Par l'Orchestre symphonique de la Radio bavaroise. Mezzo
21.50 Musica. *Eclipse*. Avec le Théâtre équestre Zingaro. Arte
22.55 Black Sessions.
P. J. Harvey. Paris Première
23.45 Nuit française. Avec Leon Fleisher, piano. Par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Georges Prêtre. Mezzo
1.00 An Evening with the Vienna Art Orchestra.
Montreux 1994. Muzzik

TÉLÉFILMS

18.30 Duplex. Michel Lang. Téva
20.40 La Randonnée tragique.
Tim Burstall. RTL 9
20.40 Le Visage du passé.
Patrick Dromgoole. 13ème Rue
20.50 Une vie bouleversée.
Carlo Rola. M 6
23.40 Sleepwalker.
John Cosgrove. 13ème Rue

SÉRIES

18.00 Les Aventures de Sinbad.
Au pays du diable. M 6
18.50 Friends. Celui qui était dans la caisse. France 2
19.30 Equalizer.
Dompteurs d'éléphants. 13ème Rue
20.00 Quoi de neuf docteur ? TMC
20.10 Happy Days.
Sorcellerie. Série Club
20.13 Alfred Hitchcock présente.
C'est perdu. 13ème Rue
20.15 Friends.
Celui qui devient papa. RTL 9
20.30 Star Trek, la nouvelle génération.
Un navire dans une bouteille. Canal Jimmy
20.40 Homicide.
Les derniers bateliers. Série Club
20.55 Blanche. [3/11 et 4/11]. TMC
20.55 Madame le proviseur.
Bob et Samantha. France 2
21.55 Presque parfaite.
Le coup de foudre (v.o.). Canal Jimmy
22.15 Two.
Les parents nourriciers. Série Club
22.30 Friends. Celui qui a une nouvelle fiancée (v.o.). Celui qui détestait le lait maternel (v.o.). Canal Jimmy
22.35 Ally McBeal. Le baiser. M 6
23.00 3e planète après le Soleil.
Dick the Vote (v.o.). Série Club
23.20 The New Statesman. L'économie protège du besoin (v.o.). Canal Jimmy
23.25 Dharma & Greg. Coup de foudre et mariage express. M 6
23.25 Damon.
The White Guy (v.o.). Série Club
23.55 Susan ! Pour le meilleur, mais sans le pire. M 6

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
Le nom qui suit le genre de l'émission (film, téléfilm, etc.) est celui du réalisateur.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● **11.10 Planète**
L'Hôtel en folie

D'un « docu-soap » à l'autre

LES FANS de « docu-soaps » peuvent être contents. Pendant des années, on n'a pas vu un seul de ces feuilletons documentaires, écrits comme des fictions, dont raffolent les Britanniques. Et voilà qu'ils se bousculent sur nos écrans... Tandis que « Le Temps des vendanges », le premier prototype français, vient de démarrer sur France 3 (chaque samedi et dimanche à 20 h 05), deux chaînes du câble et du satellite programment simultanément deux docu-soaps parmi les plus populaires de la BBC : « L'Hôtel en folie », à partir de cette semaine sur Planète, et « Airport », depuis le 28 novembre, sur Voyage.

Peut-on imaginer pareil bordel dans un grand hôtel ! Avec trois cent quatre-vingt dix chambres, 5 kilomètres de couloirs, il a des allures de vieux palace tranquille. Pourtant c'est le foutoir permanent si l'on en croit cette série réalisée par Belinda Cherrington. Au Britannia Adelphi, à Liverpool, soit il n'y a pas assez de clients, soit il y en a trop. La direction, qui s'arrachait les cheveux devant les chambres vides, doit faire face à l'arrivée impromptue de centaines de touristes en partance pour les Caraïbes et dont le vol a été retardé... Ils ne sont pas de bonne humeur ! Femmes de ménage au bord de la crise de nerf, cuisinier assez méchant, la caméra filme les coups de feu, les engueulades, le stress, la standardiste totalement zen au milieu de ses lignes en panne comme la patronne dirigeant son monde d'une poigne de fer. Le comique est parfois vulgaire mais il y a quelques jolies scènes au fil des trois épisodes : la directrice courant dans les couloirs pour empêcher que les femmes de chambre ne se mettent en grève, l'arrivée d'une mariée enceinte jusqu'aux dents (plaisanteries du personnel dans les offices !)...

Même type de caméra dans « Airport », dix-sept épisodes qui racontent les mille et une péripéties de l'aéroport d'Heathrow, près de Londres. Passagers perdus, phobiques, en retard, arrivée de la reine Elizabeth et tracas d'un photographe...

Catherine Humblot

★ « Airport », chaque samedi à 20 heures, rediff. le dimanche à 13.30 et 23 heures, sur Voyage.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.55 Les Feux de l'amour.
14.45 TF ! jeunesse.
17.30 Les Vacances de l'amour.
18.30 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal.
20.35 Du côté de chez vous.
20.40 Le Résultats des courses, Météo.
20.55 Combien ça coûte ? Manger bien ou mal, combien ça coûte ?
23.15 52 sur la Une. Miss France : une année dans les étoiles.
0.15 Minuit sport.
0.45 TF 1 nuit, Météo.

FRANCE 2

13.50 et 18.45 Un livre, des livres.
13.55 Derrick.
15.00 Soko.
15.55 Tiercé.
16.05 La Chance aux chansons.
16.50 Des chiffres et des lettres.
17.25 Cap des Pins.
17.55 Hartley, cœurs à vif.
18.50 Friends.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
19.50 et 20.45 Tirage du Loto.
19.55 Au nom du sport.
19.56 Météo, Journal, Météo.
20.55 Madame le proviseur.
Bob et Samantha.
22.35 Déclaration universelle des droits de l'homme.
Article 22 : Sécurité sociale.
22.45 Ça se discute.
0.50 Journal, Météo.
1.10 Le Cercle. Courrier international.

FRANCE 3

13.25 Parole d'Expert.
14.25 Les Craquantes.
14.58 Questions au gouvernement.
16.00 Saga-Cités.
16.40 Les Minikeums.
17.45 C'est pas sorcier.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.52 L'Euro, mode d'emploi, Météo.
20.05 Le Kouij de 20 heures.
20.35 Tout le sport.
20.55 La Marche du siècle.
Gauche-droite : Ça « PACS » ou ça casse !
22.40 Météo, Soir 3.
23.15 Qu'est-ce qu'elle dit, Zazie ?
23.45 Un siècle d'écrivains.
Boris Pasternak.
0.35 Nimbus. Sur les traces des loups.

CANAL +

13.35 Science-fiction, le futur au présent. [1/4].
14.30 Le Journal du cinéma.
14.35 H. [6/20].
15.00 Blague à part. [2/20].
15.25 Décode pas Bunny.
15.55 La Légende de Calamity Jane. [11/13].
16.15 C+ Cléo.
▶ En clair jusqu'à 21.00
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
21.00 Le Fan ■ Film. Tony Scott.
22.50 Ennemis rapprochés ■ ■
Film. Alan J. Pakula (v.o.).
0.40 South Park (v.o.).
1.00 Spin City. Une étoile est née.
1.25 Drancy avenir ■
Film. Arnaud des Pallières.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.40 Les Chenaguetta de Mauritanie.
14.35 Modes de vie, modes d'emploi.
15.10 En juin, ça sera bien.
16.55 Cellulo.
17.25 100 % question.
17.50 Les Yeux de la découverte.
18.20 Météo.
18.25 Le Monde des animaux.
19.00 Descentes aux enfers.
Désastre à Devil's Gate.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Dieu sans frontière.
Mgr Teissier, archevêque d'Alger.
20.45 Les Mercredis de l'Histoire.
Europe, notre histoire [1/3] : 1945-1955, une paix de charbon-acier.
21.45 Les Cent Photos du siècle. *Le sida*, une photo d'A. Reininger, 1986.
21.50 Musica. Eclipse.
22.50 Bartabas à New York.
23.15 Profil. Que ça ne fasse pas mal.
0.00 La Lucarne. Africa Dreaming.
Mamlambo. La Dernière Image. Le Retour de Sophie.
1.20 Chasseurs de virus.
2.15 Le Petit Frère d'Huguette.
Court métrage. Jacques Mitsch.

M 6

13.30 M 6 Kid.
17.00 Des clips et des bulles.
17.30 Fan de.
18.00 Les Aventures de Sinbad.
19.00 FX, effets spéciaux, la série.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Notre belle famille.
20.35 La Famille Touvabien.
20.40 Décrochage info, Une journée avec...
20.50 Une vie bouleversée.
Téléfilm. Carlo Rola.
22.35 Ally McBeal. Le baiser.
23.25 Dharma & Greg.
Coup de foudre et mariage express.
23.55 Susan !
Pour le meilleur, mais sans le pire.
0.20 Fréquenstar.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.45 Les Enjeux internationaux.
20.02 Les Chemins de la musique.
A l'occasion du 50e anniversaire de l'état d'Israël. Des musiques juives des origines aux musiques d'Israël d'aujourd'hui [3/5].
20.30 Agora. *Anthony Rowley à propos de La Culture de la haine*, de Peter Gay.
21.00 Philambule.
Autour de Schopenhauer.
22.10 Fiction. Premier roman, première dramatique. *Dehors et pas d'histoires*, de Christophe Nicolas.
23.00 Nuits magnétiques. Si loin, si proche : le fil qui palpite [1/2].
0.05 Du jour au lendemain. Jean-Claude Pirotte (*Bolero*).

FRANCE-MUSIQUE

19.40 Prélude.
20.00 Israël au miroir des artistes.
Œuvres de Schubert, Dvorak.
22.30 Musique pluriel.
Œuvres de Racot, Beytelmann.
23.07 Les Greniers de la mémoire.
Betsy Jolas. Œuvres de Berlioz, Debussy, Jolas.

RADIO-CLASSIQUE

18.30 Le Magazine.
20.15 Les Soirées.
Double concerto FK 46, de W.F. Bach.
20.40 Œuvres de Liszt.
23.10 Les Soirées... (suite). Œuvres de Liszt, Puccini, Mozart, Humperdinck.

Le Monde
MERCREDI 2 DÉCEMBRE 1998

Le fugitif

par Pierre Georges

ÉVIDEMMENT, l'attaque est toute trouvée : un condamné à mort s'est échappé ! Et voici, en direct, comme au cinéma, ou ce qui revient au même aujourd'hui, comme à la télévision, que tout un pays suit la traque. Rien n'y manque. Ni les meutes de chiens. Ni les hommes armés. Ni les hélicoptères. Ni les forêts impénétrables. Ni les marais inhospitaliers. Ni les crocodiles, ni les serpents, ni les araignées, qui se disputent l'honneur d'en finir avec le fugitif. Ni les caméras qui, elles, se bousculent au spectacle de la chasse à l'homme.

Un condamné à mort s'est échappé. Et il y va désormais de l'honneur des gardiens, de la réputation de la prison de haute sécurité de Huntsville (Texas). Soixante-quatre ans que cela n'était pas arrivé ! Soixante-quatre ans, depuis que trois membres de la célèbre bande de Bonny and Clyde avaient réussi, en 1934, à se faire le belle de cette prison réputée infaillible ! C'est dire si l'imaginaire, là encore, fonctionne. Comme au cinéma, comme dans un film.

Il le leur faut, celui-là, mort ou vif ! Il le leur faut vraiment, car, dans la vie réelle des pénitenciers, pas celle fictive des scénarios, force revient toujours aux poursuivants. *« L'Histoire est du côté de la police*, a dit le porte-parole du département de la justice du Texas, Larry Told. *Chaque fois qu'une évasion s'est produite au Texas, les fuyards ont été repris ou localisés. »* Et, de fait, même les gens de la bande à Bonny furent repris et exécutés. A la vie comme au cinéma.

S'il n'est pas mort déjà dans les marais, Martin Gurule, vingt-neuf ans, sera repris. Il reprendra sa place, mais sans doute aux avant-postes prioritaires, dans l'interminable file des 454 condamnés à mort de Huntsville en attente d'exécution. S'il a échappé aux serpents, aux crocodiles, aux araignées, aux balles, aux chiens, il n'échappera probablement pas à son destin : la mort du condamné à mort. Martin Gurule n'est pas – n'était pas ? – un enfant de chœur, voué à la peine capitale pour le meurtre de deux personnes lors d'un braquage dans un restaurant en 1992. Simplement, son évasion, là encore, comme dans une fiction – un soir de Thanksgiving, quand les gardiens festoyaient –, en a fait un acteur moins anonyme de la grande et permanente poursuite entre le Bien et le Mal, entre aussi la fiction et la réalité. Il a désormais un nom, en plus d'un matricule.

Un tel sujet interdit évidemment toute transition. Et pourtant, l'on a fort envie de parler d'une autre histoire de justice, « basique » celle-là. Il devait y avoir grève ce mardi dans les écoles de Seine-Maritime, grève de solidarité déclenchée par les enseignants et les parents d'élèves. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'un instituteur de Rouen coupable d'avoir donné *« trois coups de pied aux fesses »* à un élève violent va passer en conseil de discipline. Le crime de l'instituteur remonte au 5 octobre. Ce jour-là, voyant un élève en frapper un autre dans les couloirs, il lui ordonne à plusieurs reprises, d'arrêter. Puis il finit par faire ce qui lui est reproché. La mère de l'élève dépose plainte. L'instituteur, unanimement apprécié, risque la révocation. Et toute une région estime qu'il y a vraiment là des coups de pied aux fesses qui se perdent ! A tort ?

Victoire en demi-teinte pour le Parti québécois de Lucien Bouchard

Le bon score des fédéralistes limite la marge de manœuvre du premier ministre

MONTRÉAL
de notre correspondante

Une vraie victoire pour gouverner le Québec, mais un mandat affaibli pour le mener à l'indépendance : c'est le sens qu'on peut donner aux résultats des élections générales organisées, lundi 30 novembre, dans la province.

En votant massivement pour les candidats-députés du Parti québécois (PQ) – qui remporte 75 sièges contre 48 pour le Parti libéral du Québec (PLQ) –, la population a surtout dit « oui » à Lucien Bouchard, chef du PQ et premier ministre du Québec depuis 1996, pour qu'il puisse poursuivre l'action gouvernementale entamée par le PQ en 1994.

A ce titre, le vote donne pleine autorité à Lucien Bouchard pour parachever le redressement des finances publiques et dégager bientôt, selon ses espoirs, des surplus qui seront affectés, d'une part, à un allègement du fardeau fiscal, et, d'autre part, à de nouvelles dépenses dans les domaines de la santé et de l'éducation.

Comme il s'y est engagé, le chef péquiste devra, à cet égard, corriger le tir d'une réforme du système de santé qui a connu de sérieux ratés ces derniers mois. Le « oui » des Québécois au PQ inclut aussi un « oui » à un gouvernement provincial fort vis-à-vis d'Ottawa, capable sans tarder de récupérer certains pouvoirs et budgets du gouvernement fédéral, en s'alliant autant que possible aux autres provinces du Canada anglais.

Le « oui » des Québécois au PQ inclut aussi un « oui » à un gouvernement provincial fort vis-à-vis d'Ottawa

En matière de relations entre Québec et Ottawa, la population de la province a clairement exprimé par son vote qu'elle faisait davantage confiance à Lucien Bouchard qu'au libéral Jean Charest pour défendre les intérêts du Québec au sein de la fédération canadienne.

Bien gouverner la province et agir fermement vis-à-vis d'Ottawa : le mandat du Parti québécois s'arrête cependant là, selon les suffrages exprimés lors de l'élection.

Car en accordant 43,6 % de leurs voix au Parti libéral québécois, et seulement 42,9 % au Parti québécois, la population semble donner au fédéraliste Jean Charest une victoire « morale », et limiter d'autant la marge de manœuvre de M. Bouchard pour organiser à brève échéance un référendum sur la souveraineté. Franchir la barre des 45 %, disait-on dans son entourage, était l'une des *« conditions gagnantes »*, que Lucien Bouchard s'était fixées.

Lucien Bouchard a pris acte du message, soulignant qu'il aurait du *« pain sur la planche »* en tant que chef du gouvernement. Il a ajouté qu'il entendait *« contrer toutes nouvelles intrusions »* du gouvernement fédéral dans les programmes que le Québec veut lui-même gérer et que, pour le reste, il espère, fort de ces résultats, que le peuple québécois gagne en *« confiance »* pour aller de l'avant dans la *« poursuite de son destin »*.

Anne Pelouas

PROFIL

UN « CHEF » POUR LA PROVINCE

Fin octobre, Lucien Bouchard affirmait que la campagne pour les élections du 30 novembre serait le « *combat politique* » le plus important de sa vie. Président le Parti québécois depuis janvier 1996, à la faveur de la démission de Jacques Parizeau, Lucien Bouchard avait accédé automatiquement au poste de premier ministre du Québec. Homme de conviction, ne manquant pas de panache, communicateur hors pair, Lucien Bouchard – qui aura soixante ans dans quelques jours – jouit depuis des années d'un grand charisme personnel dans l'opinion publique québécoise.

Il caracolait ainsi en tête des sondages de popularité au Québec bien avant d'avoir quitté la scène politique fédérale. Ancien avocat, M. Bouchard a été ambassadeur du Canada en France de 1985 à 1988, jusqu'à ce que son ami politique de l'époque, le conservateur canadien Brian Mulroney, l'appelle auprès de lui. Deux ans plus tard, il démissionne avec fracas après l'échec de l'accord du lac Meech, qui devait donner un statut de « société distincte » au Québec dans la Constitution canadienne. Il crée alors un parti, le Bloc québécois, souverainiste et défenseur des intérêts du Québec à Ottawa.

Lucien Bouchard participe ensuite activement à la campagne référendaire sur la souveraineté du Québec en 1995, d'où le Parti québécois sortira défait et affaibli, mais toujours au pouvoir. A la tête du gouvernement, il imprime sa marque, poussant des réformes impopulaires tout en promettant des lendemains meilleurs. Doté d'une forte personnalité, l'homme a l'allure plutôt austère ; il est marié à une Américaine et père de deux enfants. La sympathie des Québécois lui sera témoignée de façon appuyée lorsqu'il traversera une très difficile épreuve, fin 1994. Il faillit perdre la vie à la suite d'une attaque virulente de myosite nécrosante – due à une bactérie mangeuse de chair – et les médecins durent l'amputer d'une jambe.

A. Ps

Jean-Paul Cluzel est finalement reconduit à la tête de RFI

JAMAIS la nomination du président de Radio-France Internationale (RFI) n'aura donné lieu à tant de suspense. Avant la reconduction de Jean-Paul Cluzel à ce poste par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), mardi 1er décembre, la décision aura agité, pendant une semaine, trois cabinets ministériels, dont celui du premier ministre, le CSA et quelques candidats. En lice : outre le président sortant, Jean-Marie Borzeix, ancien directeur général de France-Culture, Daniel Carton, journaliste, Jean-Pierre Hoss, ancien PDG de la SFP, Ghislain Achard, directeur délégué à France 2, et quelques autres.

La semaine dernière, deux candidats avaient pris le pas sur les autres : Jean-Paul Cluzel et Jean-Marie Borzeix. Mais, dans le même temps, les conseillers des ministres et le président du CSA, Hervé Bourges, s'efforçaient de convaincre Martin Brisac, PDG d'Europe Développement International (EDI), une filiale d'Europe 1, de se présenter à ce poste. L'idée est de rééditer l'opération TV5, dans laquelle Jean Stock, un professionnel de l'audiovisuel, a été nommé à la présidence en remplacement d'un énarque.

Lorsque Martin Brisac refuse, la machine s'emballe. Jeudi soir, au moment où débute le sommet des chefs d'Etat africains à Paris, le microcosme bruit de la nomination de Jean-Marie Borzeix. Le décret devait être signé vendredi soir, pour passage au *Journal officiel*, afin de permettre la ratification par le CSA le lundi, date de la fin du mandat de M. Cluzel.

Durant le week-end, la confusion est totale. La décision est reportée au samedi soir. Mais rien ne vient. En réalité, ce n'est que lundi en fin de matinée que Lionel Jospin signe le décret. Entre-temps, le CSA, soucieux de son indépendance à l'égard du pouvoir, en profite pour pousser son avantage et montrer son désaccord à l'égard de ce système de nomination qui lui échappe. Dans son avis sur le projet de loi sur l'audiovisuel public, le CSA a d'ailleurs souhaité que le PDG de RFI soit, comme les autres responsables de l'audiovisuel public, nommé par lui seul. Hervé Bourges fait savoir que, certes, le gouvernement nomme les administrateurs, mais que c'est au CSA qu'il revient de désigner le président. En refusant d'avaliser le choix du gouvernement, l'institution peut bloquer le système.

Or, le CSA n'a jamais critiqué l'action de M. Cluzel. Lors de la discussion de son budget, les « sages » lui avaient même délivré un satisfecit. *« Cela n'a aucun sens de changer pour changer. La seule condition pour le faire aurait été de trouver nettement mieux »*, explique Hervé Bourges. Apparemment, son avis est partagé au ministère des affaires étrangères. Hubert Védrine ne souhaite pas le départ de M. Cluzel. Mais, comme ses collègues, il essaie d'infléchir certains aspects de la politique de ce PDG, notamment en matière budgétaire et de gestion du personnel.

Cet inspecteur des finances de cinquante et un ans conserve donc pour trois ans de plus les rênes d'une entreprise dont le budget s'élève à 754,3 millions de francs pour un effectif de 780 personnes.

Françoise Chirot

■ **SNCF : les contrôleurs poursuivaient leur mouvement de grève**, mardi 1er décembre, perturbant pour la cinquième journée consécutive la circulation des trains. Une réunion intersyndicale devait être convoquée dans la matinée. En moyenne, deux trains sur trois circulaient sur l'ensemble du territoire, à l'exception de la région Ile-de-France où le trafic était normal. Sur le réseau à grande vitesse, Eurostar, Thalys et le TGV Nord-Europe fonctionnaient ; la circulation rentrait peu à peu dans l'ordre sur le TGV Atlantique.

Tirage du *Monde* daté mardi 1er décembre 1998 : 511 017 exemplaires 1 – 3